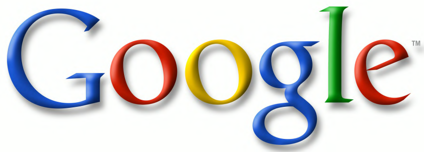


UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

JOHN HALES

Economiste Anglais du milieu du XVI[e] Siècle

SA DOCTRINE & SON TEMPS

SUIVIS DE

A DISCOURSE OF THE COMMON WEAL
OF THIS REAL OF ENGLAND

(Entretien sur la Prospérité publique dans le Royaume d'Angleterre)

ET DE SA TRADUCTION

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES)

Soutenue devant la Faculté de Droit de l'Université de Dijon

Le Samedi 29 Juin 1907, à 1 heure 1/2

PAR

André-C. TERSEN

AVOUÉ PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL D'AVALLON
SUPPLÉANT DU JUGE DE PAIX

Sous la Présidence de M. VIGNES, Professeur Adjoint
Suffragants : M. Germain MARTIN, Agrégé
M. SCHATZ, Agrégé



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1907

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

JOHN HALES

Economiste Anglais du milieu du XVI[e] Siècle

SA DOCTRINE & SON TEMPS

SUIVIS DE

A DISCOURSE OF THE COMMON WEAL

OF THIS REALM OF ENGLAND

(*Entretien sur la Prospérité publique dans le Royaume d'Angleterre*)

ET DE SA TRADUCTION

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES)

Soutenue devant la Faculté de Droit de l'Université de Dijon

Le Samedi 29 Juin 1907, à 1 heure 1/2

PAR

André-C. TERSEN

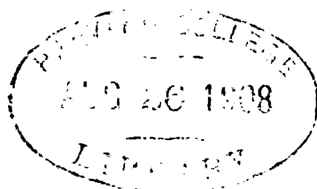
AVOUÉ PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL D'AVALLON
SUPPLÉANT DU JUGE DE PAIX

Sous la Présidence de M. VIGNES, Professeur Adjoint
Suffragants : MM. Germain MARTIN, Agrégé
SCHATZ, Agrégé



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1907



PREMIÈRE PARTIE

JOHN HALES. — SA DOCTRINE & SON TEMPS

BIBLIOGRAPHIE

Miss Lamond. *The Date and authorship of the Examination of complaints* attributed to William Stafford. The English Historical Review. April 1891.

A discourse of the Common Weal of this Realm of England. Edited from the MSS. by the late Elisabeth Lamond. Girton College. Cambridge. University Press, 1893.

William Stafford *Compendious or briefe examination of certayne ordinary complaints of divers of our country men, in these our dayes.* A. D., 1581. Otherwise Calld : *A briefe conceipt of English Pollicy.* Edited by Frederick J. Furnivall. — Publisht for The New Shakspere Society by Trübner and C°, London, 1876.

Ashley W. J. *Histoire et Doctrines Economiques de l'Angleterre,* 2 vol. Traduction de P. Boudois et S. Bouissy. — Paris, Giard et Brière, 1900.

Cunningham W. DD. *The growth of English Industry and Commerce during the Early and Middle Ages, and Modern Times,* Cambridge, 1905. Fourth Edition.

J. Rambaud. *Histoire des Doctrines Economiques.* Larose, Paris, 1902.

Aug. Dubois. *Précis de l'Histoire des Doctrines économiques dans leurs rapports avec les faits et avec les institutions.* T. I. Rousseau, Paris, 1903.

Four Supplications. *A Supplicacyon for the Beggers written about the year 1529.* by Simon Fish, reedited by F. J. Furnivall. — *A supplicacion to our moste soueraigne Lorde Kynge Henry th Eyght* (1544 A. D.). — *A supplication of the Poore Commons* (1546 A. D.). — *The Decaye of England by the great multitude of shepe* (1550–3. A. D.). Edited by J. M. Cowper. London 1871. Reprinted 1891-1905. Early English Text Society. Kegan Paul, Trench, Trübner and C°, London.

Ballads from Manuscripts, vol. I. *Ballads on the condition of England in Henry VIII and Edward VI 's reigns (Including the state of the Clergy, Monks and friars) and on Wolsey and Anne Boleyn.* Part. I. Edited by F.-J. Furnivall. London, 1868. Reprinted for the Ballad Society by Stephen, Austin and Sons, Hertford, 1876.

THOMAS STARKEY, chaplain to the King. *England in the Reign of King Henry the Eighth. — A dialogue between Cardinal Pole and Thomas Lupset, Lecturer in Rhethoric at Oxford. Edited by* J.-M. COWPER. Part II. London. Early English Text Society. Kegan Paul, Trench, Trübner and C°, 1871.

THOROLD ROGERS. *A History of Agriculture and Prices in England.* Oxford. T. IV.

RUDING. *Annals of the Coinage of great Britain and its dependancies, from the earliest period of authentic history to the reign of Victoria.* Third Edition. London, John Hearne, 1840.

JOHN STRYPE. M. A. *Ecclesiastical Memorials, relating chiefly to Religion and the Reformation of it, and the emergencies of the Church of England, under King Henry VIII, King Edward VI and Queen Mary I, with large appendixes, containing original papers, records, etc.* Oxford, 1820. — Particulièrement, vol. II. Part. II, p. 341, et sq. *The charge of Mr John Hales, one of the commissioners, at their assembly, for the execution of the Commission for redress of enclosures.*

JOHN HALES, SA DOCTRINE & SON TEMPS

INTRODUCTION

The discourse of the common Weal

AUTEURS AUXQUELS ON L'ATTRIBUA. — RECHERCHES DE MISS LAMOND. — ARGUMENTS DÉCISIFS EN FAVEUR DE HALES. — BIOGRAPHIE DE HALES.

L'Angleterre, durant le xvie siècle, subit une crise financière et économique des plus graves, que la dernière représentante de la dynastie des Tudors chercha, non sans succès, à faire cesser.

Il n'est pas rare, alors qu'un peuple traverse des temps difficiles, de voir naître une grande quantité d'ouvrages et de libelles où les maux dont il souffre sont étudiés dans leurs causes et leurs remèdes. C'est pourquoi le xvie siècle fut, en Angleterre, particulièrement fécond en ballades, poèmes satiriques, tracts et pamphlets. A l'envi, leurs auteurs s'y préoccupent des querelles religieuses, de la transformation des exploitations agricoles, de la rareté du numéraire de bon aloi, et surtout de la hausse continuelle des prix.

Depuis une cinquantaine d'années, des associations anglaises ont pris à tâche de les rééditer à titre documentaire. Quelques écrits, cependant, n'avaient pas attendu l'*Early English Text Society* ou la *Shakspere's Society* pour être tirés de l'oubli. Il en est un qui fut, notamment, l'objet de réimpressions et de citations relativement fréquentes. Voici le titre sous lequel il fut édité pour la première fois en 1581 : « *A compendious or briefe examination of certayne ordinary complaints, of divers of our country men in these our days ; which although they are in some part injust and frivo-*

lous, yet are they all by way of dialogues throughly debated and discussed. By W. S. gentleman. Imprinted at London in Fleetstreate neere unto Saincte Dunstone church, by Thomas Marshe. 1581. »

Mais on connaît plutôt cet ouvrage sous le titre moins long de « *A briefe conceipt of English pollicy* » ou de « *A briefe conceipt touching the common weale of this Realm of England* ».

Ce petit livre présente un tableau assez complet des misères populaires au XVI[e] siècle. Le style vivant et alerte dans lequel il est écrit, la netteté de la pensée, l'exposition claire et facile de théories économiques presque nouvelles le rendaient particulièrement remarquable.

Une autre circonstance contribua à sauver le « *Briefe conceipt of English pollicy* » de l'indifférence. On sait, en effet, avec quelle passion les Anglais collectionnent tout ce qui touche, de près ou de loin, leur grand dramaturge Shakspere. Croyant trouver dans l'œuvre qui nous occupe une peinture fidèle de l'état de leur pays pendant la jeunesse du poète, trompés du reste par la date de la première édition, les érudits s'en emparèrent. Un éditeur alla même jusqu'à en attribuer la paternité à Shakspere lui-même, lors d'une reimpression qu'il en fit vers 1751.

Ce point de vue est pour nous secondaire. Quelles pouvaient être les conceptions économiques d'un Anglais cultivé, mêlé aux événements, sous le règne des Tudor, voilà ce qui présente surtout quelqu'intérêt à nos yeux.

Une première question se pose immédiatement : quel est l'auteur du « *Briefe conceipt of English pollicy* » ?

Nous avons déjà dit que la similitude des initiales avait incité un éditeur à indiquer comme tel le grand poète anglais ; mais, en 1821, Farmer, dans un « *Essay on learning of Shakespeare* », refuta cette prétention en alléguant l'extrême jeunesse de ce dernier en 1581. Il appela l'attention sur une note (1) d'Antony Wood qui attri-

(1) *Fasti Oxonienses*. I. 378. Vid : William Stafford's compendious, etc... Ed. Furnivall. Trübner and C°, London 1876. Edit. de la Shakspere's Society. Introduction p. II, note 1.

buait formellement l'ouvrage à un William Stafford ; et jusqu'en 1891 (1) celui-ci fut considéré comme étant l'auteur véritable du dialogue, sauf à rechercher quel pouvait bien être ce Stafford, question sur laquelle les savants ne réussissaient pas à se mettre d'accord.

C'est alors que Miss Elizabeth Lamond eut l'occasion de consulter deux manuscrits de l'ouvrage, le premier appartenant à la Bodleian Library, le second à Mr Lambarde, de Beechmont, Kent. Ce dernier document permit de trancher définitivement la difficulté. Il porte, en effet, de la main de son premier possesseur, la mention suivante : « Noter que ce livre fut publié pour la première fois et « imprimé par un W. S. en l'année 1581, bien qu'il ait été écrit « depuis longtemps par sir Thomas Smyth (comme disent les uns), « ou Mr John Hales (comme disent les autres), soit sous le règne de « H. 8 ou celui d'Ed. 6. Et j'ai moi-même possédé longtemps cette « copie que je pense avoir été confectionnée en l'année 1665. »

Cette suscription et les divers événements de la vie publique, auxquels il est fait allusion dans le dialogue, ont permis à Miss Lamond, dans une étude magistrale, d'établir, autant que possible, quel était l'auteur du livre et de fixer la date de sa composition à l'automne de 1549 (2).

Le manuscrit de Lambarde, dès les premières lignes, fait allusion, en effet, à la « Commission des Clôtures » dont nous parlons plus loin. Les derniers commissaires furent nommés en 1548 et 1549. Durant les étés de ces deux dernières années, ils parcoururent tout le Midland anglais.

On lit également dans le cours de l'ouvrage que les artisans se plaignent des droits nouveaux dont on a surchargé les tissus de laine. Or, un bill de cette nature fut justement voté en 1548, abrogé en novembre 1549. L'été de 1549 est donc le seul où les droits sur les tissus concordèrent avec les allégations du *Briefe conceipt of English pollicy*.

Plusieurs fois, l'auteur remarque (3) que la cherté dont souffre le

(1) Ingram. *Hist. of Politic. Economy*. Edimburgh. 1893.

(2) English Historical Review, April 1891. *The date and the authorship of the Examination of complaints » attributed to William Stafford*. By Miss Lamond.

(3) Au début du second dialogue notamment.

peuple se produit pendant une période d'abondance extraordinaire de céréales de toutes sortes, surtout depuis deux ou trois ans. Seules les années 1547, 1548 et 1549 donnèrent des récoltes extrêmement fructueuses.

Tous ces éléments permettent donc de fixer la date à laquelle fut écrit l'ouvrage qui nous occupe, c'est-à-dire à l'automne de 1549.

Quant à l'auteur lui-même, il déclare, en se mettant en scène dans son livre, qu'il fut membre de la Commission des Clôtures et membre du Parlement ; Hales était revêtu de ces deux fonctions, ce qui n'était nullement le cas de Thomas Smyth. Il ne peut donc y avoir d'hésitation, et la note écrite, par son premier possesseur, sur le manuscrit, est bien justifiée par les faits eux-mêmes.

Les écrivains anglais ont adopté, semble-t-il, les conclusions de Miss Lamond ; aujourd'hui John Hales est considéré comme étant l'auteur du *Briefe conceipt of English pollicy*.

Miss Lamond prépara une édition de l'œuvre de Hales, d'après le manuscrit de M. Lambarde, qui lui semblait se rapprocher le plus de l'original. Mais la mort la surprit avant qu'elle ait pu terminer son entreprise que le Dr W. Cunningham mena à bonne fin en 1893.

Dans cette édition, véritable chef-d'œuvre de critique, le livre porte son titre primitif : *A Discourse of the common Weal of this Realme of England*. C'est la même que nous avons suivie pour la traduction que nous donnons à la fin de cette étude.

Quant à W. S., Miss Lamond pense, sans l'affirmer, qu'il pourrait bien être un neveu de sir Thomas Smyth, du nom de William Smyth, qui aurait défiguré, assez maladroitement parfois, l'œuvre originale de Hales, pour l'adapter à l'époque où il la publia sous ses propres initiales (1).

Hales naquit à Hales place, à Halden, Kent, de Thomas Hales. Il ne semble pas avoir été élevé dans aucune université, mais avoir acquis par lui-même des connaissances classiques approfondies. La ville de Coventry paraît avoir été pour lui un séjour de prédi-

(1) Voir les principales modifications à l'Appendice (deuxième partie).

lection où il fonda une école libre qu'il dota. Ce renseignement nous est donné par les comptes des prêts et libéralités appartenant à la ville de Coventry (1).

D'abord commis à la Trésorerie *(clerk of the Hanaper)*, Hales fut membre du Parlement. Il siégea à la Chambre des Communes, lors de la première session sous Edouard VI, pour Preston (Lancastre).

Membre de différentes Commissions, notamment des fameuses Commissions des Clôtures créées en 1548, il proposa sur ce point différents bills au Parlement, bills dont nous verrons plus loin le sort. En 1549, la chute du duc de Somerset l'obligea à quitter sa patrie. Il voyagea beaucoup ; en 1552, on le retrouve à Strasbourg, puis à Francfort où se refugiaient avec lui les réformistes persécutés par la reine Mary Tudor.

Rentré en Angleterre, il siégea de nouveau aux Communes, pour Lancastre, jusqu'en 1562. La reine Elizabeth l'avait réintégré dans son office de « clerk of the Hanaper ». Mais il tomba en disgrâce pour avoir pris parti dans l'affaire du mariage du Earl of Hertford, fils aîné de Somerset, avec Catherine, fille de Gray, duc de Suffolk, mariage dont la validité, fort discutée, présentait un certain intérêt au point de vue de la transmission de la couronne d'Angleterre (1560).

Par ordre royal, Hales fut interné à la Tour de Londres, d'où il sortit bientôt. Mais, en 1568, il fut mis aux arrêts dans sa demeure avec défense de la quitter sans autorisation de Sa Majesté.

Hales publia différents ouvrages, notamment un *Highway to Nobility*, des *Precepts for the Preservation of Health*, d'après Plutarque, en 1543. On a aussi de lui *Introductiones ad Grammaticam*, écrites pour son école de Coventry ; et enfin, *A discourse of the Common Weal of this Realm of England,* qui ne fut pas publié de son vivant, car Hales mourut le 28 décembre 1571 et fut enterré à l'église de Saint-Pierre-le-Pauvre.

Sa maison de Coventry, où il avait été exilé par la reine Elizabeth en 1568, passa à un de ses neveux, John.

Avant d'étudier les théories économiques qu'il exposa dans le

(2) Cité par Miss Lamond. *A discourse...*, p. XXIII, note 8.

Discourse of the Common Weal, nous estimons qu'il importe d'esquisser rapidement un aperçu de la situation de l'Angleterre sous le règne d'Henry VIII et pendant les premières années du règne d'Edouard VI. Bien entendu, nous n'aborderons que les questions dont Hales s'occupe plus spécialement, comme les clôtures, la cherté des vivres, la dépréciation de la monnaie, etc. Nous aborderons ensuite l'exposé de ses doctrines et de leurs origines.

En dehors des ouvrages généraux d'Ashley, de Cunningham et de Thorold Rogers, nous avons puisé de précieux renseignements dans des écrits datant de la première moitié du XVI[e] siècle et notamment : *Four Supplications,* quatre suppliques au Roi, de dates différentes, mais réunies en un même opuscule par l'*English Early Text Society ; England in Henry VIII'S Time*, l'Angleterre sous Henry VIII, par le chapelain Royal *Starkey* (1536), enfin *Ballads from Manuscripts*, Ballades tirées des Manuscrits, éditées par M. F. Furnivall, pour la *Ballad Society*.

On trouve dans l'introduction de cet ouvrage une véritable mine de documents extrêmement curieux relatifs à l'état de l'Angleterre au début du XVI[e] siècle.

I

État-Economique de l'Angleterre de 1500 à 1550

CHAPITRE PREMIER

Généralités

L'Organisation Manoriale. — Les Gildes Urbaines. — Le Paupérisme au xvi[e] Siècle. — Son Extension. — Mesures répressives. — Origines. — La Transformation économique de l'Angleterre.

L'Angleterre avait atteint sous le règne d'Edouard III (1327-1377) l'apogée de sa puissance militaire et économique. Cette situation, admirablement favorisée par la possession des provinces gasconnes et de l'entrepôt de Calais, s'était continuée avec une stabilité remarquable jusque vers 1450. Les luttes intestines qui déchirèrent la Grande-Bretagne pendant la guerre des deux Roses, les guerres continentales, n'eurent aucune influence immédiate sur l'évolution économique du pays. Il n'est pas douteux, cependant, que la rivalité des deux maisons d'York et de Lancastre, et, avant elle, la guerre de Cent Ans et la peste noire, eurent pour conséquence une certaine diminution de la population et la hausse des salaires payés à une main-d'œuvre raréfiée.

L'industrie des laines, qui se trouvait dans un état des plus florissants ainsi que la culture nécessitaient beaucoup de travailleurs; et les offres ne répondaient pas aux demandes.

Ces inconvénients s'atténuèrent vers la fin du xv[e] siècle, quand se

dessinèrent les symptômes d'une transformation complète du vieil organisme économique de l'Angleterre. Conformément au génie traditionaliste de ses habitants, celle-ci avait gardé pendant des siècles, comme base de sa vie matérielle, le système manorial, dont nous allons esquisser quelques traits caractéristiques.

Le manoir, plus tard la paroisse, consistait dans un ensemble de terres appartenant au seigneur et dont une partie était abandonnée aux *villains;* l'autre partie était réservée au maître, mais cultivée par les tenanciers. C'était là le prix de leur tenure.

Les terres données aux villains s'appelaient les champs communs *(common fields);* celles dont vivait le maître portaient le nom de *domaine.* Les champs communs se divisaient généralement en différentes soles, affectées à des cultures alternantes, et les soles elles-mêmes étaient subdivisées en parcelles parallèles et égales, d'une acre environ de superficie. La tenure du villain comprenait un certain nombre de ces parcelles, disséminées de droite et de gauche dans les soles diverses. A cette jouissance, venait s'ajouter le droit à la forêt et le droit de parcours et vaine pâture sur les terres, les friches et les terres communes débarrassées de leurs récoltes. Une famille pouvait facilement vivre de la culture, dans ces conditions.

Les villains acquittaient leurs redevances par des services en nature.

A côté d'eux se trouvaient des *cottagers* et des *bordiers,* dont les concessions étaient des plus minimes. Ils constituaient les manouvriers de la culture (1).

En outre, des cultivateurs, le manoir possédait tous les artisans nécessaires à sa vie complète, tels que maréchal, tisserand, forgeron, etc..... (2).

Petit à petit, les services en nature se transformèrent en redevances pécuniaires, et, parallèlement à cette évolution, les villains se considérèrent comme affranchis de la servitude qui les liait au manoir. Leurs droits sur les terres furent alors constatés par des chartes, des baux écrits, d'où leur nom plus récent de *copyholders,*

(1) Ashley. *Hist. Econ. de l'Angleterre,* I. p. 18.
(2) Ashley. Op. cit. I. p. 65.

du mot *copyhold*, par lequel on désignait l'acte constatant des concessions de très longues durées, pour la délivrance desquelles les seigneurs se faisaient verser des pots de vins ou *fines*, très légers au début, qui représentaient le prix d'une sorte d'investiture ou de droit réel que le tenancier semblait acquérir sur les terres ainsi concédées.

De son côté, le seigneur en arriva à abandonner la culture et la gestion du « domaine », moyennant certains paiements périodiques, à un cultivateur capable de l'entreprendre.

En somme, le village anglais, dans ses origines et durant de longues suites d'années, constitua un tout indépendant, ayant une vie propre, n'entretenant que des relations assez rares avec les centres urbains, faute de routes, et se contentant de faire conduire périodiquement le blé et les produits locaux, à la foire et à la ville la plus proche.

Telle est, en deux mots, l'organisation manoriale. A côté d'elle, se développa, dans les cités, d'abord peu nombreuses, le système des *gildes,* associations de marchands ou corporations de métiers, présentant de grandes analogies avec les corporations de notre ancien régime. Elles furent, toutefois, plus puissantes et réussirent à absorber en elles presque toute la vie municipale.

De là vint que les villes furent riches tant qu'elles conservèrent des gildes solidement organisées et une industrie florissante. Elles ne renfermaient pas, en effet, ce que nous appelons, de nos jours, la grosse bourgeoisie. Celle-ci se retirait à la campagne, dès qu'elle quittait les affaires, pour tâcher de s'incorporer à la petite noblesse ou de se substituer à elle.

Vinrent à se produire les grandes découvertes du xve siècle. Le commerce maritime, qui était concentré dans la Méditerranée, se porta aussitôt vers Lisbonne, devenue pour un temps l'entrepôt du commerce universel. Le mouvement des affaires en reçut une impulsion nouvelle qui se répercuta jusqu'aux Iles Britanniques. La fabrication des draperies flamandes augmenta dans de fortes proportions ; le continent dut faire appel aux laines d'Angleterre qu'il fallut produire en plus grande quantité. On voit apparaître à ce moment les *enclosures,* clôtures destinées à enfermer de grandes

étendues de territoire, où d'immenses troupeaux pouvaient vivre sous la surveillance d'un personnel restreint.

Ces *enclosures* se développèrent, pendant près d'un siècle, d'une façon presque continue. De son côté, l'industrie anglaise prit un essor considérable, mais au détriment des villes que les artisans désertaient pour s'établir à la campagne.

Sous Henry VII, cette double transformation rurale et urbaine se dessinait déjà d'une façon très accentuée ; elle ne fit que s'aggraver et devenir presque générale sous son fils et successeur Henry VIII. Si l'on joint à cela d'autres circonstances malheureuses qui vinrent s'ajouter à ce mouvement d'évolution, l'Angleterre se trouva alors sous le coup du malaise qui accompagne la croissance des peuples. Cette crise, des plus graves, dura jusqu'à ce que la législation énergique d'Elizabeth ait eu le temps de se montrer efficace.

A ce point de vue, la caractéristique de la première moitié du XVIe siècle est l'accroissement inouï d'un paupérisme tel que le Royaume-Uni en est encore infesté depuis près de quatre siècles.

Le vagabondage et la mendicité couvrirent l'Angleterre comme une lèpre. Un coup d'œil sur la littérature de l'époque nous donnera quelques renseignements précis.

Dans le dialogue écrit par Starkey en 1536 (1), l'auteur met en présence le cardinal Pole et le professeur Lupset. Pole compare avec tristesse le temps passé au temps présent :

« Il est indiscutable que notre île a été la plus fortunée et la plus « riche de la chrétienté, et il n'y a pas encore longtemps ; mais si « vous y réfléchissez bien et si vous examinez son état tel qu'il est « à présent, le comparant avec ce qu'il était jadis, je crois que vous « trouverez un grand changement. Au lieu des grandes richesses « et des grandes largesses du temps passé, vous trouverez « une grande ruine et une grande pauvreté, et au lieu d'une grande « abondance des choses nécessaires, une grande pénurie et une « grande rareté. Vous ne pouvez en douter, si vous jetez un coup « d'œil sur le nombre considérable des mendiants qui sont dans « notre pays, au milieu d'une population plutôt rare et clairsemée.

(1) *England in the Reign of King Henry the Eigth.* E. E. T. S., p. 89.

« Car il est certain que dans aucun pays de la chrétienté, propor-
« tionnellement au chiffre de la population on ne trouvera autant
« de mendiants qu'il en est en Angleterre, et maintenant plus que
« jamais, ce qui est signe d'une grande pauvreté.

L'auteur inconnu de *A supplication of the poore Commons* s'exprime de la même façon (1546) : (1)

Les pauvres, dit-il, avaient « leurs hôpitaux et leurs asiles pour
« s'y loger, mais, maintenant, ils gisent et souffrent de misère dans
« les rues. Jadis leur nombre était grand, mais, à présent, il est
« beaucoup plus considérable ».... « Il nous faut souffrir que nos
« enfants passent la fleur de leur jeunesse dans la fainéantise, les
« élevant pour porter la besace, et s'ils tournent aux coquins, pour
« remplir les prisons et garnir les arbres qui servent de potence. »

Même plainte dans *A supplicacyon for the Beggers*. (2)

« Il n'y avait, dans ce temps là, que peu de pauvres qui ne men-
« diaient pas, car on leur donnait sans qu'ils demandassent ; il n'y
« avait pas à ce moment là de loups dévorants pour les dépouiller,
« comme il est dit aux Actes des Apôtres. Est-ce étonnant qu'il y
« ait à présent autant de mendiants, de voleurs, et de gens sans
« travail ? Non, certes ! (1529)

Un pareil état social devait amener forcément la multiplicité des délits habituels aux gens sans aveu ; le larcin occasionné par la faim était fréquent mais sévèrement réprimé, si l'on en croit une ballade écrite vers 1520, intitulée « *Now a-dayes* ». Tout vagabond convaincu de vol est pendu :

Les seigneurs temporels sont presque tous partis (3) [de la campagne]
Ils n'entretiennent plus de maison ou peu s'en faut.
Ce qui est cause que plus d'un brave homme
Mendie son pain.
S'ils volent par nécessité
Il n'y a pas de remède,
Et la loi les fera sans retard
Pendre par la tête.

(1) *Four supplications*. E. E. T. S. p. 79.
(2) *Four supplications*. E. E. T. S. p. 8.
(3) *Ballads from Manuscripts*. Ballad. Society. *Now a-dayes*, p. 95. V. 100.

Une proclamation de Henry VIII (1), en 1514, constate qu'un « nombre infini de sujets du roi, faute de travail, est tombé et tombe « quotidiennement dans le chômage et par voie de conséquence « dans le vol et la filouterie, et que finalement, par suite de la « rigueur de la loi du royaume, beaucoup d'entre eux sont exécutés « à mort, ce qui dépeuple le royaume et l'affaiblit. »

A l'armée des gens sans travail, vint se joindre la troupe, et non la moindre, de ceux qui n'étaient pas fâchés de trouver une excuse pour ne rien faire et vivre sur autrui des secours destinés aux vrais nécessiteux.

Le nombre s'en accrut tellement que le roi Edouard VI, en 1547, promulgua un statut sur les vagabonds (2). En voici le résumé très succinct.

Quiconque trouve un individu, sans travail pendant trois jours consécutifs, a le droit de le mener devant deux juges et de le faire marquer d'un fer chaud en forme de V (3), puis de le garder comme esclave pendant deux ans, nourri au pain et à l'eau. En cas d'évasion, le maître peut punir l'esclave qui sera mis à mort s'il renouvelle sa tentative. Le même statut autorise à prendre chez soi, comme serviteurs ou apprentis, les enfants des mendiants, jusqu'à 20 ans pour les filles, et 24 ans pour les garçons. En cas de fuite de leur part, c'est l'esclavage, la servitude. Le travail de l'esclave peut être loué, vendu, donné ou légué.

Ces dispositions, qui n'ont jamais été abrogées, ne semblent pas avoir été appliquées dans leur monstrueuse rigueur. Elles nous montrent néanmoins l'excès du mal dont souffrait l'Angleterre, pour qu'on songeât à le guérir par des remèdes aussi énergiques et aussi cruels.

Un semblable état de choses n'avait rien de spontané. Il est évident que si bon nombre de vagabonds ne demandaient qu'à mener une vie oisive et errante, une grande quantité de braves gens auraient préféré travailler, élever une famille et garder le foyer si cher à toute âme vraiment britannique. La masse des mendiants

(1) *Ball. f. MSS.*, p. 102-103.
(2) *Ball. f. MSS.*, p. 121-122.
(3) Initiale du mot *Vagrant*, vagabond.

renfermait, en effet, des travailleurs de toutes les catégories, d'anciens tenanciers, des cultivateurs (*husbandmen*), des cottagers, des ouvriers des gildes, des drapiers, des serviteurs des châteaux, et, comme nous l'avons vu plus haut, les enfants et petits-enfants des premiers soldats de cette armée de la misère.

Les causes qui avaient arraché tous ces gens à leurs occupations héréditaires sont faciles à retrouver. Elles sont bien distinctes pour chaque catégorie de chômeurs et nous les discernerons au fur et à mesure que nous avancerons dans cette étude.

Les cultivateurs étaient victimes de l'élevage des moutons, de la constitution de vastes domaines clos, destinés au pâturage, et de la concentration de la propriété foncière.

Les ouvriers et les tisserands quittaient leurs métiers faute de pouvoir travailler une laine trop coûteuse ou écouler leurs produits ou encore lutter contre la concurrence étrangère.

D'un autre côté, la hausse formidable des prix, surtout à partir de 1544-45, obligea les patrons à se passer d'ouvriers adultes pour n'employer que des apprentis, et les gentilshommes durent pour la même raison abandonner leurs maisons pour venir vivre à Londres d'une façon extrêmement modeste, mettant ainsi sur le pavé leurs anciens serviteurs, toujours très nombreux autrefois.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les Clôtures

Leur développement. — Ruine des campagnes et des villages. — Concentration des terres et des fermes. — Proclamations royales. — Leur impuissance. — Commissions d'enquête. — Hales et les Commissions.

Nous venons d'exposer brièvement sur quelles bases reposait la situation des villageois, comment ils possédaient des fermes réputées héréditaires, et comment enfin ils avaient un droit général de vaine pâture sur les « *Common fields* » et sur le « *domaine.* »

Tant que ces droits furent respectés, les cultivateurs élevèrent un certain nombre de brebis, d'oies, de porcs, de volailles et même de gros bétail, qui étaient pour chacun une source appréciable de profits.

Malheureusement, le luxe se répandit parmi la gentry campagnarde et, avec lui, le besoin plus considérable d'argent pour y faire face. Les rois avaient, en outre, transformé le service militaire; ils préféraient les redevances pécuniaires à la fourniture d'hommes armés (1). La difficulté de se procurer un numéraire assez rare inspira aux landlords l'idée de le tirer de l'étranger. La richesse nationale, la laine, était très recherchée des fabricants français et flamands, il suffisait donc de leur en fournir de très grandes quantités. C'est pourquoi les propriétaires se mirent à pratiquer l'élevage des moutons, d'abord sur leur « domaine. »

Du coup, le droit de vaine pâture y fut supprimé, et cette sup-

(1) *Pearson C. H.* cité par Furnivall. *Ball. f. MSS.*. I, p. 56.

pression fut assurée par des clôtures placées alentour. Le domaine n'était pas d'un seul tenant ; on comprend, dès lors, quelle entrave ces haies vives, plantées dans la campagne, pouvaient apporter à la libre circulation sur les terres communes.

Dès la fin du XIVe siècle, ces pratiques soulevèrent des murmures, mais en vain, car le landlord agissait dans la limite indiscutable de ses droits. Seul, au reste, le sort du cottager s'en vit aggravé. On n'avait plus besoin de ses services sur le domaine, il perdit ainsi une grande partie de son gagne-pain. (1)

La convoitise s'accroissant avec les bénéfices toujours plus importants tirés de la laine, les landlords et les propriétaires de troupeaux en vinrent à clore non seulement leurs réserves, mais encore les terres vagues, les friches, les pâtures communes. Ce fut la seconde étape des « *Enclosures.* »

Si la terre arable n'était pas encore entamée (2), la culture n'en était pas moins sérieusement atteinte, puisque l'élevage des bêtes productrices d'engrais se trouvait entravé, faute de pâturages suffisants. Les laboureurs réclamaient sans succès, car depuis longtemps la jurisprudence s'était formée sur ce point. Si, dès 1235, sous Henry III, des clôtures avaient été déclarées abusives et détruites, en revanche, on autorisa plus tard un propriétaire à conserver ses clôtures, parce qu'il avait laissé suffissamment de terres communes à ses voisins.

Puis, petit à petit, les tenanciers furent éliminés par contrainte ou par ruse. Un décès venait-il à se produire, qu'aussitôt le landlord s'empressait d'empêcher les héritiers de continuer la possession de leur auteur ; il soutenait que la tenure n'était pas héréditaire, profitant à cet égard de l'incertitude du droit. Ce dernier ne semble pas pendant longtemps avoir été fixé d'une façon définitive ; la question de l'hérédité des tenures fut tranchée, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, par les landlords, suivant leurs convenances du moment. La négative fut toutefois adoptée définitivement en 1607.

Aussitôt reprises, les terres étaient transformées en pâturages,

(1) *Ashley*, Op. Cit. II, p. 305.
(2) Thorold Rogers. *Agriculture and Prices*. IV, 63, 64. n., 109.

où un seul homme suffisait à garder les troupeaux. Là, où jadis vivaient des familles, on ne trouvait plus que des ruines, rapidement rasées, sauf les églises, dont les « *sheep-masters* » faisaient des étables.

Quant à la population de ces lieux désolés, elle était allée rejoindre l'armée des mendiants. Ce fut la troisième étape, qui comprend toute la première moitié du XVI[e] siècle.

Les écrivains de cette époque nous font un sombre tableau de la situation des campagnes.

En 1518, Sir Thomas More écrivait :

« Mais il y a à cela (à la mendicité) une autre cause plus particu-
« lière à l'Angleterre.... C'est l'accroissement des pâturages, par
« lequel vos moutons, qui sont de leur naturel doux et inoffensifs,
« peuvent être traités de dévoreurs d'hommes, et dépeuplent non
« seulement les villages, mais les villes ; car si l'on s'aperçoit que le
« mouton vivant sur un sol quelconque produit une laine plus douce
« et plus riche que la laine courante, alors, la noblesse et la gentry,
« et même ces saintes gens les abbés, non contents des vieilles rentes
« fournies par leurs fermes, sans réfléchir que c'est assez, tout en
« vivant à leur aise, de ne faire de mal à personne, décident de
« nuire à tous. Ils arrêtent le cours de la culture, enclosent les
« terres, et détruisent les maisons et les villes, réservant seulement
« les églises pour y loger leurs troupeaux..... ils transforment de
« riches campagnes en solitudes ; et quand un de ces individus in-
« satiables, plaies de nos campagnes, a résolu d'enclore des milliers
« d'acres de terrain, les possesseurs, comme les tenanciers sont
« chassés de leurs possessions par des supercheries ou de vive
« force, ou bien, poussés par les mauvais traitements, ils sont obli-
« gés de les vendre. Ainsi ces malheureux, hommes, femmes,
« enfants, mariés, non mariés, vieux ou jeunes, avec leurs misé-
« rables et nombreuses familles, sont obligés de changer de rési-
« dence, ne sachant pas où aller..... Il ne reste plus de terre
« arable. » (1)

(1) Cité par Furnivall. *Ball. f. MSS.*, p. 4-5.

Tout le long du siècle, ce ne sont que lamentations sur le même sujet : (1)

« Les villes sont en ruine, la terre souffre,
« Plus de champs de blé, la plaine est délaissée,
« Les puissants de nos jours font
« Une bergerie dans l'Eglise.
« Les lieux qui sont sacrés par le droit,
« Destinés à la sépulture chrétienne,
« Sont violés pour en faire un parc à bœufs.
. . . .
« Les champs communs clos et gardés ;
« Pour les pauvres gens, des cris et des pleurs,
« Les villes renversées pour faire paître des moutons,
« Voilà la nouvelle mode ! »

Le clergé, qui, pendant un certain temps, avait eu le souci de ne pas soulever l'opinion publique et de se conformer aux mesures plutôt inefficaces promulguées par le gouvernement contre les clôtures, fut pris à partie très violemment, en 1528, par William Roy, auteur d'une satire contre Wolsey : (2)

« Les toits s'écroulent sur le sol,
« Et pour transformer de belles maisons en pâtures,
« Ils déploient leurs soins diligents,
« Ainsi que pour ruiner l'Etat. (Commonwealth)

Dans son dialogue avec Lupset, le Cardinal Pole tient un langage identique : (3)

« Bien plus, dit-il, si vous jetez un coup d'œil sur les villages du « pays, d'un bout à l'autre de notre territoire, vous n'en trouverez « pas un petit nombre qui ne soit totalement ruiné. Et là, où « autrefois étaient nourris beaucoup de braves chrétiens, vous ne « trouverez plus que des bêtes sauvages ; et là où étaient des « maisons nombreuses, des églises, élevées à la gloire de Dieu, « vous ne trouverez rien que des bergeries et des étables, qui

(1) Ball. f. MSS. *Now-a-dayes*, (1520), p. 97, v. 160.
(2) Ball. f. MSS. Cité par Furnivall, p. 17.
(3) Starkey. Op. cit. p. 72, l. 125.

« ruinent les hommes ; et cela ne se produit pas en un seul ou « deux endroits, mais bien dans tout le royaume. »

Jusqu'ici nous n'apercevons dans les clôtures que la manifestation spontanée d'un principe que Hales considère comme le mobile unique des actions humaines : l'intérêt personnel. Le désir de gagner davantage paraît, d'abord, avoir été la cause unique du développement du « *sheep-farming,* » et de la transformation agricole.

Dans ce cas, seule, la propriété du sol, avec quelques têtes de bétail, jouait un rôle comme capital de première mise ; les troupeaux ne s'accroissant que par la reproduction et au moyen de prélèvements sur les bénéfices.

Mais, au début de xvie siècle, un élément nouveau entra en scène, qui contribua, autant que l'avidité des landlords à accentuer l'extension des clôtures : c'est le capital proprement dit, qui eut vite fait d'éliminer des terres et des fermes ceux que leurs propriétaires avaient épargnés jusque-là.

Nous avons déjà dit que les tenanciers, au moment de prendre possession des terres concédées, avaient l'obligation de verser une somme appelée « *fine* », sorte de pot de vin, comparable au droit de relief de notre féodalité. Le fine était très modique à l'origine ; il consistait parfois en une volaille, un chapon. Peu à peu il augmenta de valeur, en suivant la progression lente des prix qui se fit sentir dès le début du xvie siècle. On payait aussi un « fine » quand on prenait possession d'un marché de terre en vertu de baux, car, dans certaines régions, le bail à ferme tendit à remplacer la tenure.

Nous opposons ici le bail à ferme à la tenure, car celle-ci était un contrat féodal de très longue durée, souvent viager, assujetti à l'origine à des charges en nature, transformées presque toujours en redevances pécuniaires. Le bail, au contraire, était une convention de durée relativement courte, dans laquelle le preneur n'acquérait pas cette sorte de droit réel que le tenancier féodal pouvait revendiquer jusqu'à la fin de sa concession. Le bail à ferme, dont les premières applications se produisirent lorsque le seigneur cessa d'exploiter le domaine par lui-même, serait même arrivé à se substituer à la tenure par suite d'une évolution nor-

male, si les clôtures n'étaient entrées en scène d'une façon aussi brusque et n'avaient hâté ce résultat.

Un des types intermédiaires entre la tenure en copie *(copyhold)* et le bail à ferme proprement dit, était le bail de deux ou trois vies (1). Quand une convention de ce genre était bien et dûment passée, il était très difficile à un propriétaire de la rompre ; ce fait retarda même, quelque peu, la dépossession des husbandmen. C'est ce que constate un des personnages du dialogue de Hales, le *Knight* (Chevalier).

« Il est vrai, dit-il, que beaucoup de terres sont rentrées en notre « possession, soit par achat, soit par l'expiration et la fin des « tenures que mes ancêtres et moi avions concédées au temps « jadis ; je reçois, sans doute, de plus gros *fines* qu'il n'était d'usage « autrefois ; et je hausse la rente, m'y trouvant forcé par les « charges de ma maison, qui pèsent sur moi plus lourdement que « jamais. Cependant durant mon existence, je ne prévois pas que « la troisième partie de mes terres revienne à ma disposition, je « ne pourrai donc en augmenter le loyer ; elles resteront, au « contraire, détenues par d'autres, à la suite soit de baux, soit « de concessions antérieures à nos jours et encore en vigueur, et « cette détention durera, pour la plus grande part, toute ma vie et « toute celle de mes fils. »

On voit, par cette citation, qu'en 1549 il y avait encore des terres coutumières et des baux en copie, et qu'ils étaient quelquefois respectés. Mais elle nous apprend aussi que, si un bail, si une concession venait à expirer, le landlord retenait le sol pour faire de l'élevage ou bien il le donnait à bail pour un temps fort court, relativement aux anciennes conventions ; c'était généralement vingt-et-un ans. Ou bien encore il vendait sa terre. Quoi qu'il en soit, les preneurs nouveaux ou les acheteurs n'étaient presque jamais les occupants dont le droit venait de cesser.

Toute personne qui avait réussi à gagner quelqu'argent par le commerce ou par l'élevage ne songeait qu'à accroître ses pâturages. Les « gentlemen » n'hésitaient pas à acquérir des terres nouvelles,

(1) Ashley, Op. cit. II, p. 334.

à échanger des parcelles, de façon à posséder un domaine d'un seul tenant. D'autres cultivateurs aisés se mettaient sur les rangs et le propriétaire, en face d'une telle demande de terres, avait toute facilité pour hausser les « fines » et les rentes, dans des proportions inaccoutumées.

Les terres étaient donc remises au plus offrant. Les tenanciers essayèrent bien de lutter pendant un certain temps, mais la charge était trop lourde. Malgré un travail acharné, ils n'arrivaient pas à amortir le « fine » exorbitant exigé lors de la prise de possession. Au bout de quelques années de tentatives décourageantes, ils abandonnaient tout et s'en allaient courir les grandes routes avec leurs enfants.

Il n'était pas rare de voir les preneurs réunir jusqu'à seize exploitations dans la même main, comme nous le montre W. Roy. (1)

« Ils inventent un nouveau procédé
« (Qui est) de louer une douzaine de fermes en une seule,
« Accaparant les moyens d'existence d'une douzaine de personnes
« Les concentrant en un tout dans une seule main.
« Où il y avait une ferme valant vingt livres,
« Pour trente ils ne voudraient pas la donner
« Elevant le fermage à un prix si élevé
« Que plus d'un brave cultivateur est contraint
« De planter là sa ferme
« Et de s'en aller à la pire des mendicités.

Starkey relève également cette entrée en scène de la grande culture capitaliste : (2)

« Ce n'est pas une chose nécessaire à la nourriture de nos bêtes
« d'avoir d'aussi grands enclos de pâturage, et plus spécialement
« quand toutes les fermes renfermant de semblables pâturages
« sont, de nos jours, concentrées par des achats, entre les mains de
« gens riches et peu nombreux, qui auront le moyen de donner
« une rente et une « fine » plus élevés pour en avoir la jouissance.
« ..... Dans ces deux cas, les pauvres gens sont privés de leurs

(1) W. Roy, B. f. MSS. loc. cit.
(2) Starkey, Op. Cit. p. 98.

« moyens d'existence, et en outre, la terre est mal cultivée et oc-
« cupée, étant entre les mains de gens qui s'en soucient peu (de la
« culture). »

Les pétitions présentées au roi Henry VIII sur le même sujet avaient fort bien discerné cette crise que soulevait l'emploi des capitaux nouvellement acquis.

En 1514, on remontre ces malheurs à Sa Majesté (1) et on lui demande de « considérer la grande indigence qui n'a fait que s'accroître
« à cause de l'usage grandement abusif des fermes dans le royaume,
« et que les inconvénients qui en résultent ont commencé et se
« sont développés non seulement du fait de divers gentlemen de
« la campagne, mais aussi de divers marchands aventuriers, fabri-
« cants de drap, orfèvres, bouchers, tanneurs et autres artisans,
« personnes d'une avidité sans limite, qui accaparent quotidien-
« nement de nombreuses fermes, plus qu'ils ne peuvent en occuper
« et entretenir par la culture du blé, comme cela avait lieu au
« temps jadis ; d'autant que certains ont acquis et réuni dans leurs
« mains, dix, douze, quatorze ou seize fermes. De sorte que, où il
« y avait une ville de vingt ou trente maisons, tout est détruit,
« charrues et tout ; les églises ruinées, plus de paroissiens, ni
« de paroisse, mais un piqueur et un berger, un garde ou un
« conducteur de bestiaux. »

Les propriétaires trouvaient trop d'avantages à louer leurs terres pour un temps normal et à un prix très élevé, pour ne pas employer tous les moyens, licites ou non, afin d'arriver à faire déguerpir le possesseur avant la fin de son terme. Ces éliminations se pratiquèrent sur une grande échelle à l'encontre des occupants des biens ecclésiastiques.

Lors de l'appréhension des domaines monastiques par Henry VIII, celui-ci les répartit par dons, ventes ou baux, mais en déclarant expressément que les droits acquis par les cultivateurs subsisteraient dans leur intégrité. Il faut admettre que les gentlemen étaient plus forts que les décisions royales, car ils arrivèrent, par vexations

(1) *Petition to H. VIII against the Engrossing*. Cité par Fumivall. Ball. f. M. SS., p. 101.

et supercheries à évincer les tenanciers et les fermiers des anciennes abbayes.

L'auteur de la « *Supplication for the poore Commons* » décrit d'une façon frappante le mécanisme de cette sorte d'expropriation :

« Car (1) tant d'entre nous, à qui aucune possession n'a été laissée « par nos prédécesseurs et nos ancêtres en quittant cette vie, ne « peuvent obtenir une ferme, une tenure ou un cottage des « mains de ces gens, sans leur payer plus que nous ne sommes ca- « pables de gagner. Cela, certes, était tolérable, tant que, après « toutes ces vexations, nous n'étions pas, pour le restant de nos « jours, accablés de rentes beaucoup plus hautes que celles payées « jadis pour les mêmes terres ; car un homme pouvait alors en peu « d'années amortir son « fine » et vivre ensuite honnêtement de son « travail.

« Mais à présent, ces exploiteurs ont haussé leurs terres à un tel « point qu'ils font passer le fine de quarante sh. à quarante livres et « la rente de cinq nobles à cinq livres ; bien plus, comme s'ils n'étaient « pas satisfaits de cette exploitation de leur héritage, ils achètent à « Votre Altesse, autant d'abbayes que vous voulez en vendre. Et, « quand ils ont pris pied solidement, ils font en sorte que nous, « vos pauvres (gens des) communes, inquiétés de leurs menaces, « nous n'osons plus faire autrement que d'apporter à leurs cours « les baux des couvents et monastères détruits, baux confirmés « par la Haute-Cour de votre Parlement ; ils nous font croire que « par l'effet de la vente consentie par votre Altesse, tous nos écrits « antérieurs se trouvent nuls et de nul effet. Et, si nous ne con- « sentons pas à accepter d'eux des locations nouvelles, nous devons « aussitôt quitter la terre, comme si nous n'y avions plus aucun « droit. En outre, quand ils n'arrivent pas à découvrir quelque « chose d'avantageux à acheter à Votre Altesse, ils cherchent à ob- « tenir et ils obtiennent des baux de vingt-et-un ans, sur les terres « des abbayes qui sont situées commodément pour eux. Alors, ils « nous expulsent de nos droits avec l'appui de votre autorité, nous « faisant accroire que, par la vertu de la concession de votre Altesse,

(1) *Four supplications*, p. 79.

« nos baux sont sans valeur. C'est ainsi qu'ils nous poussent à « abandonner nos vieux titres, en vertu desquels nous devions « rester là deux ou trois vies et à passer des contrats de vingt-et-« un ans, tout en augmentant à la fois les fines et les rentes, au-delà « de toute raison et de toute conscience.

« Cela fait que les possesseurs des terres qui, jusque-là, pouvaient « habituellement élever leurs enfants, en leur donnant l'instruction « et les autres qualités qui sont nécessaires dans le royaume de « Votre Altesse, sont obligés à présent de mettre leurs enfants au « travail, et, c'est à peine suffisant pour payer les rentes du pro-« priétaire et faire aller la maison jusqu'au bout de l'an. De sorte « que, nous, vos pauvres gens des communes, qui n'avons pas de « biens, nous ne pouvons plus prendre les terres de ces exploi-« teurs, ni faire travailler nos enfants, ni même leur donner la « nourriture et la boisson et de pauvres vêtements pour couvrir « leur corps. »

Par leurs conséquences immédiates, les clôtures étaient donc considérées comme un danger social. Elles causaient la ruine d'une importante catégorie de travailleurs et en faisaient des mendiants et des vagabonds. De son côté, le paupérisme amène la dépopulation; le nombre des habitants de l'Angleterre diminuait d'une façon tellement rapide que les écrivains de l'époque en venaient à proscrire la peine de mort, tant ils considéraient comme une nécessité de conserver la moindre unité dans le royaume.

Cette préoccupation du dépeuplement provenait du désir de sauvegarder le royaume contre les retours offensifs des Français toujours redoutés.

En fait, la crise traversée par l'Angleterre usait son énergie dans des conditions désastreuses. Si nous faisons la part de l'exagération à laquelle est portée l'auteur d'un pamphlet, nous trouvons dans un écrit publié vers 1550, mais composé auparavant, un calcul assez curieux sur la façon dont progressait la décadence du pays par suite de l'élevage et des clôtures, (1)

(1) *Four supplications. — The Decay of England by multitude of shepe*, p. 102.

« Le royaume, pensons-nous, se ruine de la façon suivante :

« On doit comprendre et savoir qu'il y a, en Angleterre, des « villes et villages au nombre de 50,000 et au-delà et que pour « chaque ville ou village — prenons-en encore deux mille en plus « — il y a bien eu une charrue abandonnée depuis la première « année du règne de Henry VII. Et dans quelques villes et villages, « la ville entière est ruinée depuis ce temps ; et s'il se trouve pour « chaque ville et village une charrue délaissée, depuis la première « année du règne du roi Henry VII, il y a alors 50.000 charrues dé- « laissées et même davantage, »

« De ces 50.000 charrues, chacune pouvait faire vivre six per- « sonnes, c'est-à-dire le mari, la femme, et quelques autres per- « sonnes en plus ou en moins dans la maison. Cinquante mille « charrues, à six personnes chaque, font 300.000 personnes qui « habituellement gagnaient leur nourriture, leur boisson, vivaient « et mouraient, payaient leur part d'impôt à Dieu et au Roi. Et « maintenant elles n'ont plus rien, et elles vont à travers l'An- « gleterre, de ça et de là, de porte en porte, demandant la cha- « rité pour l'amour de Dieu. Si ces gens ne veulent pas mendier, « il y en a qui volent, et on les pend. C'est ainsi que le royaume « se ruine ; nous croyons qu'il n'en existe pas d'autre cause. »

Dès le règne d'Henry VII, le gouvernement chercha à enrayer ce mal ; la fréquence des mesures prises indique leur impuissance.

En 1514, une pétition fut présentée à Henry VIII, dont nous avons, plus haut, cité les motifs (1). On lui demandait d'interdire la réunion des fermes, d'obliger l'occupant à habiter les bâtiments de la ferme avec sa famille et ses serviteurs et de la tenir en bon état de labour annuel sous peine d'une amende de 40 livres chaque fois, dont la moitié pour Sa Majesté, et l'autre moitié pour le Trésor public.

Une proclamation intervint alors (2) qui déclara ennemi de l'Etat quiconque réunirait plusieurs fermes en une seule et continuerait à les garder à partir de la Saint-Michel. Les terres, qui, au début du règne d'Henry VII, se trouvaient en labour, devront être

(1) p. 23.

(2) Citée par Miss. Lamond, p. 148, Note de la page 13.

rendues ou laissées à leur destination primitive et l'occupant devra vivre sur ses domaines avec toute sa famille.

En 1515, nouvelle proclamation frappant les contrevenants d'amendes considérables, enjoignant de reconstruire les bâtiments ruinés dans le délai d'un an et de rendre au labourage les pâtures créées depuis le premier jour du Parlement, sous peine de confiscation de la moitié des produits de la terre. Vers 1517, une commission fut instituée dont faisait partie Sir Thomas More. Cette commission ne fit que relever les faits que nous avons exposés déjà. Six ans plus tard, les propriétaires avaient de 5.000 à 25,000 moutons. Le roi interdit d'en posséder plus de 2.000 sous peine d'une amende de 3 sh. 6 d, par tête supplémentaire.

En 1535, Henry VIII en est réduit à constater que lui seul, sur ses terres a obéi aux précédentes prescriptions et que les landlords, les herbagers et éleveurs les ont traitées comme lettres mortes et les ont tournées, en faisant figurer le bétail sous le nom de leurs enfants ou d'hommes de paille. Il est alors ordonné de remettre en labour toutes les terres encloses depuis le règne d'Henry VII et de reconstruire les maisons, sous peine de voir saisir la moitié du produit des terres.

Henry VIII mourut sans avoir vu ses ordres exécutés : on se contentait de tracer un sillon sur les champs pour indiquer qu'ils étaient labourés.

Edouard VI monta sur le trône en 1547, ayant pour protecteur Lord Somerset, à qui de nombreuses pétitions furent présentées. Une proclamation royale répondit aux réclamations populaires, le 1er juin 1548. Après avoir rappelé les ordonnances et statuts des rois Henry VII et Henry VIII, le gouvernement crée une commission d'enquête qui aura pour charge de rechercher les abus et contraventions en la matière. Les témoins diligentés par les juges de paix devront déposer devant douze jurés ; les commissaires appliqueront ensuite la loi.

Hales fut un des commissaires désignés pour la tournée du Comté d'Oxford. Il semble qu'il ait fait précéder chaque session d'un discours dont les termes réprouvaient, quoiqu'en termes couverts, la convoitise de ceux qui écrasaient le peuple. Celui-ci, d'ailleurs, su-

rexcité se souleva. Dès le mois d'août 1548, des troubles éclataient dans le Buckinghamshire. Hales en fut rendu responsable par le comte Warwick, adversaire de Somerset.

A la session du Parlement qui suivit, Hales présenta trois projets, l'un pour la reconstruction des maisons ruinées et le maintien de la culture, le second contre les regrattiers (revendeurs) de bétail et autres vivres et contre l'accaparement. Ces deux bills furent discutés d'abord à la Chambre des Lords ; dès la première lecture le premier échoua, le second fut voté après amendements, mais fut repoussé par la Chambre des Communes. Quant au troisième, qui avait pour but de favoriser et d'imposer l'élevage des bœufs et des vaches, pour rendre la viande moins rare et augmenter la production du lait et du fromage, il fut mis en échec après une discussion fort orageuse. (1)

En 1549, le travail des Commissaires était à refaire en grande partie ; il leur était d'ailleurs extrêmement difficile de le mener à bien. Les landlords s'arrangeaient, en effet, de façon à faire siéger leurs hommes dans les jurys. Les déposants, d'un autre côté, étaient l'objet de menaces fort graves s'il leur arrivait de dire la vérité. Aux questions qu'on leur posait, ils répondaient prudemment : « Il en sera comme il plaira au landlord », (2) ou bien ils se tenaient sur une stricte réserve, car on leur persuadait que tout cela n'avait d'autre but que de prendre l'argent des pauvres gens de la campagne. Ceux-ci obéissaient avec docilité aux ordres du roi, ils se gardaient bien de s'agrandir en louant ou occupant plus d'une seule ferme, tandis que les landlords, aussitôt les commissaires partis retournaient, suivant l'expression énergique de Hales, à leur « *olde vomyte* » et se remettaient à enclore.

Si une rébellion sanglante éclata en 1549, il ne faut donc pas s'en étonner. Les clôtures furent brisées par le peuple, les barrières brûlées, les parcs labourés après avoir été déboisés. Les raisons de cette révolte sont bien celles que nous indiquons, si l'on en

(1) *Hales' defence*. Cité par Miss Lamond, p. XIII.
(2) *Hales' defence*, loc. et op. cit., p. LIX.

juge d'après les doléances adressées au roi par les rebelles du comté de Norfolk où le mouvement fut des plus graves.

« Nous vous prions, disaient-ils, que les terres en copyhold, dont « les rentes sont excessives, soient ramenées à ce qu'elles étaient « aux premières années du roi Henry VII, et qu'à la mort du « tenant, ou s'il y a vente, les mêmes terres soient chargées d'un « fine raisonnable, comme un chapon, ou une somme d'argent « modérée, selon la tradition. »

Ces soulèvements furent sévèrement réprimés. Les commissaires avaient été accusés de les avoir provoqués par leur attitude. Hales dut se défendre, Il écrivit à ce propos un mémoire, daté de Coventry, le 1er septembre 1549. Quelques semaines après, Warwick triompha de Somerset, et du coup la question des clôtures fut abandonnée par le gouvernement, Warwick étant un « *Encloser* » déterminé.

Les « Enclosures » continuèrent à faire du mal, mais cent cinquante ans se passèrent avant que l'opinion publique s'en émût, comme elle l'avait fait de 1480 à 1550.

CHAPITRE TROISIÈME

La Décadence des Villes

Emigration ouvrière. — Ruine des Industries urbaines. — Emigration des Commerçants enrichis. — Malpropreté des Cités anglaises.

Le plus fort contingent de la misère fut fourni par les habitants de la campagne, mais les villes contribuèrent également à l'augmenter. Il n'est pas douteux, en effet, qu'elles se dépeuplèrent et qu'abandonnées, elles se trouvèrent souvent dans un état de lamentable décadence. Celle-ci, d'ailleurs, ne provenait pas de la ruine des habitants. La ville disparaît, s'amoindrit, parce qu'on la quitte et qu'on va chercher fortune ailleurs.

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, une ville, sous le régime primitif, se suffisait à elle-même et renfermait toutes les industries nécessaires à son existence propre et à celle des régions voisines. Elle était le centre d'un petit groupement territorial où se traitaient les grosses transactions de la vie locale. Petit à petit, le commerce se développant, les industries tendirent à se déplacer vers d'autres régions, mieux favorisées au point de vue des matières premières ou de la main-d'œuvre. Les ouvriers émigrèrent alors dans des contrées de l'Angleterre où ils trouvaient un travail mieux rétribué ; ou bien ils quittaient la ville, se rendaient à la campagne, louaient un cottage. Là, ils installaient un métier et, vivant chez eux, s'occupant un peu de culture, ils fabriquaient, à façon, du drap pour les *sheep-masters*.

Ces derniers, au dire de sir Thomas More, avaient, en effet, accaparé les laines, empêchant les tisserands de travailler en

ville, pour leur propre compte, une matière première devenue hors de prix.

« Le prix des laines, dit-il (1), est augmenté, de sorte que les « pauvres gens qui faisaient du drap ne peuvent en acheter et cela « les oblige naturellement à chômer. »

Sans compter que tout artisan qui délaissait sa corporation mettait sur le pavé ses journaliers et ses apprentis. Et tout chômeur, par ce temps de cherté, avait de grandes chances de devenir un vagabond.

A la ville comme à la campagne, l'apparition du capital arrivait donc au même résultat. L'ouvrier sans ouvrage, l'artisan sans travail n'avait d'autre ressource que de se mettre au service d'autrui dans les conditions que nous avons indiquées, ou bien de vivre dans la misère. La vie était tellement chère que les patrons qui s'obstinaient à lutter contre les *sheep-masters* employaient tous les moyens pour payer le moins possible leurs compagnons ; ils avaient pris la funeste habitude de les régler en nature.

Hales nous raconte (2) à ce propos que les pauvres journaliers recevaient des « drapiers, pour leurs gages, de la soupe, de la « chandelle, du drap avarié, du poisson pourri et autres denrées « semblables. »

Il nous montre également qu'on s'inquiétait à la Chambre des Communes de ces artisans et de ces tisserands, qui quittaient les villes pour se faire cultivateurs et herbagers, violant ainsi toutes les traditions qui voulaient que l'on ne changeât pas de métier.

« Il y avait en outre (3), dit-il encore, des plaintes soulevées par « les tisserands de toile, du Kent, parce que, ayant femme et « enfants, ils ne trouvaient plus à vivre, à cause des drapiers qui « étaient aussi devenus des tisserands. Les tisserands journaliers « de Worcester se plaignaient de ce que, alors qu'il existait parmi « eux une vieille règle, édictant que dans chaque atelier il y ait un « compagnon et un apprenti au travail, à présent, parce qu'un

(1) B. f. M. SS., p. 5.
(2) Voyez *Hales' defence*, citée par Miss Lamond, p. XIV.
(3) Eod. loc.

« apprenti coûtait moins cher, ne recevant pas les gages d'un « ouvrier, celui-ci, de toute nécessité, devant toucher son salaire « pour nourrir sa femme et ses enfants, tous prenaient des « apprentis et ne donnaient plus d'ouvrage aux ouvriers. »

De là, nouvelles causes de dépeuplement des villes.

Les commerçants enrichis, de leur côté, ne semblaient pas beaucoup se soucier de séjourner, une fois fortune faite, dans la ville où ils avaient amassé leurs rentes. Le désir de se mêler à la gentry campagnarde, d'y prendre pied, puis de remplir les fonctions très honorifiques de *Justice of Peace,* les faisait émigrer. Ils furent peut-être les plus gros accapareurs de terre. La nécessité de placer leur argent, au fur et à mesure qu'ils l'économisaient, leur faisait souvent consentir des prêts aux « gentlemen », qu'ils expropriaient ensuite, arrondissant longtemps à l'avance le domaine où ils viendraient prendre leur retraite. L'opinion publique s'élevait contre ce phénomène, nouveau par son extension, de l'élimination progressive des vieux squires par la classe des enrichis. On proposait de limiter le droit d'acquisition des commerçants.

Qu'ils (les marchands) achètent des terres pour quarante livres
Ou cinquante au plus ;
Et si un marchand,
Pour y vivre en l'occupant,
Voulait en acheter davantage,
Qu'on le mette à l'amende pour cela ! (1).

La désertion des cités amenait la ruine des ouvrages publics ; les murailles tombaient, les ponts s'effondraient, les municipalités négligeaient la voierie. Starkey nous en fait un sombre tableau en comparant l'aspect propre et riant des villes françaises et flamandes avec la saleté repoussante des villes anglaises.

« Pole (2). — Ne voyez-vous pas une grande négligence dans « nos villes, relativement à leurs constructions et leur nettoyage. « On ne s'en préoccupe pas, car chacun vit uniquement et n'a de « souci que pour son plaisir, sans penser à la postérité.

(1) B. f. M. SS., *Vox populi,* p. 133.
(2) Starkey. Op. cit., p. 92.

« Lupset. — Cela est sûrement exact ; en ce qui touche les « bonnes conditions des bâtisses, il n'y a pas d'endroit où l'on « y regarde moins qu'en Angleterre. Cela saute aux yeux de tous « ceux qui ont voyagé à l'étranger. Il me sembla, quand j'allai « pour la première fois en Flandres ou en France, que j'avais été « transporté, comme cela était, dans un autre monde, tant les cités « et les villes m'apparurent bien et soigneusement construites et « entretenues en parfaite propreté. On a dans ces endroits un « tel souci de la propreté que chaque ville me semblait rivaliser « avec les autres, comme s'il s'agissait de remporter un prix, « à laquelle serait la plus belle, la plus forte, la mieux bâtie « et la mieux entretenue. Et, au contraire, chez nous, les gens « semblent s'appliquer à trouver les moyens de faire tomber en « ruine, le plus rapidement possible, les cités, châteaux et villes. « Tous les gentlemen s'envolent à la campagne. Il en est peu « qui habitent les cités et les villes, peu qui s'en soucient ; c'est « pour cela que vous n'y trouvez ni administration, ni ordre civil, « ni direction. »

CHAPITRE QUATRIÈME

La hausse des prix

LEURS VARIATIONS DE 1500 A 1550. — ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LES CLOTURES. — MESURES LÉGISLATIVES. — LE *Meat-Act* de 1532. — SON INUTILITÉ. — SON ABROGATION. — RÈGLEMENTATION DES PRIX DES BESTIAUX ET DES GRAINS EN 1549.

La hausse ininterrompue des prix fut un autre élément de sérieuses difficultés pendant la période des Tudors, hausse qui s'accentua progressivement jusque vers 1542-43, pour atteindre son maximum dans la décade qui suivit ces deux années, décroître ensuite et reprendre sa marche ascensionnelle, jusqu'au jour où un semblant d'équilibre put s'établir avec les masses de métaux précieux que le Nouveau-Monde déversait sur l'Ancien Continent.

La cherté des vivres fut une des constantes préoccupations du gouvernement, car elle compliquait singulièrement le problème du paupérisme qui venait de se poser.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le mouvement que subirent les cours des objets nécessaires à la vie. Les chiffres que nous donnons sont empruntés au professeur Thorold Rogers et tirés du quatrième volume de son grand ouvrage de « l'*Agriculture and Prices in England* ». Nous faisons figurer dans le tableau suivant les prix du blé, des grains, du bétail et de quelques produits de ferme, par décades jusqu'en 1540 et année par année jusqu'en 1551 ; de façon à ce que l'on soit plus exactement renseigné relativement aux années qui avoisinent l'époque où Hales écrivit son ouvrage.

ANNÉES	BLÉ	ORGE	BŒUF	VEAU	SALAIRE d'un manœuvre	POULE	PORC	LAINE le tod
	S. D.	S. D.	S. D.	S. D.	D.	S. D.	S. D.	S. D.
1501-1510	5 5 1/2	3 7 1/4	22 6 1/2	2 6 1/2	3 1/8	0 2 1/2	9 7	4 5 3/4
1511-1520	6 8 3/4	4 0 1/4	23 2	2 3 1/2	3 3/4	0 2	8 5 1/2	6 7 1/4
1521-1530	7 6	4 9	30 10 1/4	2 7 3/4	4 1/8	0 3 1/2	10 6	5 4 1/4
1531-1540	7 8 1/2	4 11 3/4	28 7 1/2	3 7 3/4	4	0 3 1/4	11 6	6 8 3/4
1541-1550	10 8	6 2 1/4	42 3 1/2	3 7 1/2	4 5/8	0 5 3/4	13 10 3/4	20 8
1541	9 0 1/4	4 6	28 5	3 0	5 1/2	....	13 4	....
1542	9 11 3/4	6 4	29	4 0	4	....	11 5	....
1543	9 3 1/4	....	28 0 3/4	....	5 1/2	....	12 2	....
1544	9 0 1/4	....	30 5 3/4	3 6	4	....	....	....
1545	15 6 3/4	9 0	36 5 1/2	3 5	4	0 4	15 2	32 0
1546	8 3 1/2	4 0	39 0	3 4	4 1/2	0 4 1/2	....	....
1547	4 11	3 4	39 0	4 0	4 1/2	0 5	....	9 4
1548	8 1 3/4	3 11 1/2	51 6 1/2	....	4 1/2	0 5	15 0	....
1549	16 4	11 4	70 4	4 0	5	0 5 1/4	16	....
1550	18	....	70 4	....	5	0 5 1/4	....	....
1551	20 4	....	82 6 1/2	....	4 1/2	....	30 0	20

Une progression constante et uniforme se dégage nettement de ces chiffres. En 1545, on remarque un saut brusque. C'est l'année de la grande émission de la monnaie dépréciée par Henry VIII. Nous verrons plus loin avec Hales, quelle influence une semblable mesure peut avoir sur le régime des prix.

La hausse des denrées, phénomène nouveau par sa continuité même et qui prit naissance au début du xvi[e] siècle, fut observée dès son apparition ; mais ses causes restaient obscures. Les écrivains et les hommes d'Etat s'acharnèrent à la combattre, en prohibant les clôtures qu'ils en rendaient responsables.

« Depuis qu'il y a des clôtures, dit Sir Thomas More, (1) un ber-
« ger suffit pour surveiller un troupeau qui occupe une surface de
« terre qui donnerait du travail à beaucoup de bras si on cultivait
« et moissonnait. Cela élève le prix du blé en beaucoup d'endroits,
« le prix de la laine en est aussi augmenté. Mais supposons que les
« troupeaux s'accroissent, le prix du mouton ne semble pas devoir
« baisser, puisque, quoiqu'on ne puisse pas traiter cela de mono-
« pole, puisqu'ils ne sont pas engraissés par une seule personne,
« cependant ils se trouvent réunis en si peu de mains et appar-
« tiennent à des gens riches, qui, n'étant pas pressés de les vendre
« plus tôt qu'il ne leur convient, ne vendent qu'autant qu'ils ont
« élevé les prix le plus possible. Et pour la même raison, les autres
« espèces de bestiaux sont aussi chères et d'autant plus que beau-
« coup de villages étant ruinés et tout travail de culture étant fort
« négligé, il n'y a plus personne pour s'occuper de leur élevage.
« Les riches n'élèvent pas les bestiaux comme ils font pour les
« moutons, mais ils les achètent à bas prix et après qu'ils les ont
« engraissés sur leurs terres, ils les revendent à des cours élevés. »

C'est le souci de la cherté qui inspira à Henry VIII ses mesures à l'encontre des clôtures par suite desquelles « les choses nécessaires
« à la vie de l'homme sont rares et chères (2), ce qui a fait hausser
« les prix de toutes les sortes de blé, bétail, laine, porc, poules,
« volailles, œufs presque du double des prix accoutumés. »

(1) B. f. M. MM., p. 25.
(2) 7. Henry VIII, B. f. M. SS., p. 6.

En résumé les clôtures, raréfiant les vivres, centralisant les laines, permettant la vente en seconde main du bétail, étaient et furent jusqu'en 1550, considérées comme la cause efficiente de la cherté.

Il est vrai que certains événements, tels que la guerre avec la France en 1523-1524-1525, et les rigueurs des saisons aboutirent quelquefois à une aggravation subite ; la sécheresse et les gelées, en 1527-1528, amenèrent la destruction de beaucoup de bétail, bœufs et moutons ; le poisson se fit rare pour la même raison, et les porcs furent d'un prix très élevé par suite de la pénurie des fèves, poix et glands dont on dut nourrir les chevaux et les autres bêtes. En 1525, le blé se vendit 6 s. 2 $^{1}/_{2}$ d. et l'avoine 2 s. 10 d. ; en 1527, ils allèrent respectivement à 12 s. 11 d. et 3 s. 9 $^{1}/_{4}$ d. Le seigle passa de 6 s. 10 d, à 12 s. 0 $^{3}/_{4}$, le foin monta de 3 s. 7 d. à 4 s. 9 $^{1}/_{2}$ d. et la paille de 1 s. 1 $^{3}/_{4}$ d. à 1 s. 11 $^{3}/_{4}$ d.

C'est à la même époque, qu'intervinrent des actes législatifs ayant pour but d'enrayer le mouvement ascensionnel de la viande. Sous le règne d'Henry VII, un statut avait été promulgué donnant pouvoir aux « *Justices of Peace* » de fixer périodiquement les cours ; ce statut paraît être rapidement tombé en désuétude, peut être parce que les « Justices of Peace » étant éleveurs, se trouvaient dans la situation difficile de juges et parties.

Dans la vingt-quatrième année de son règne, Henry VIII, pour rendre la viande accessible à toutes les bourses, ordonna qu'elle serait vendue désormais au détail et à la livre, fixant le prix de cette dernière à $^{1}/_{2}$ d. pour le bœuf et le porc, et à $^{3}/_{8}$ d. pour le mouton et le veau ; celui-ci devenant bœuf à l'âge de huit semaines. (1) La vente devait se faire sans déchet ; la tête, le cou, les viscères, les jambes, sauf les pieds, étaient d'un prix bien moindre.

Les bouchers paraissent s'être assez peu souciés de ces prescriptions ; aussi l'année suivante fut promulgué un nouveau statut confirmatif. On y accuse les bouchers d'avoir sciemment et obstinément violé et méprisé l'acte de l'année précédente et de ne pas vouloir s'y conformer ; en conséquence : « il est enjoint à tous les

(1) B. f. M. SS. p. 41.

« maires, shériffs, constables, baillifs, et autres gouverneurs de « cités, bourgs et villes de marché, ayant ou non franchise, à qui il « sera fait une plainte contre un boucher, sa femme, ses serviteurs « et autres commis, qui refuseraient de vendre lesdites victuailles « au poids vrai et légal, non seulement de faire mettre sous garde « ledit boucher, où il restera jusqu'au paiement des amendes ; « mais encore lesdits maires et autres officiers susdits ou leurs dé- « légués vendront immédiatement ou feront vendre, moyennant « argent comptant, au vrai poids, toutes les victuailles qu'on avait « refusé de vendre au détail, à charge de remettre toujours l'argent « qui en proviendra aux propriétaires des dites victuailles ; lesquels « propriétaires seront définitivement et pour toujours déchus de « toutes actions, recours et demandes contre les maires, excepté « pour l'argent s'il ne leur est pas payé ou versé. »

Le caractère exceptionnel de ces mesures était compris du gouvernement lui-même, qui autorisa le roi à en suspendre l'effet par des proclamations, ou bien encore, assisté des dignitaires de la couronne, à déterminer de nouveaux prix, suivant les aléas de la production.

Vers 1535-1536 les prix firent encore un mouvement inattendu ; le grain passa de 7 s. à 10 s. 3 $^{1}/_{2}$ d. puis à 10 s. 7 $^{3}/_{4}$ d. ; le plus haut cours atteint fut 17 sh. 8 d. au King's hall. Quant au bétail, le bœuf dont le cours maximum fut de 35 sh. en 1530, baissa en 1532 à 22 s. 8 d. pour remonter en 1537 à 30 s. 7 $^{1}/_{4}$ d. et se maintenir pendant une dizaine d'années aux environs de ce chiffre. On conçoit quelle dut être, dans ces conditions, la misère des pauvres.

Mais les bouchers firent entendre à leur tour des revendications qui semblaient justifiées. Si on les obligeait, en effet, à faire honnêtement leur commerce de détaillants et à ne pas dépasser un certain prix de vente, aucune restriction n'était apportée aux transactions qui intervenaient entre eux et les éléveurs ou les regrattiers, (acheteurs de seconde main).

Tout l'aléa et toute la perte étaient pour eux ; ils devaient acheter fort cher, dans des conditions essentiellement variables, toujours plus onéreuses, et revendre à un prix fixe et relativement modéré pour les cours moyens de l'époque. Leurs plaintes furent écoutées.

En 1536, parut un acte les « autorisant pendant un certain temps à « vendre le bétail en gros et à leur volonté. » — « Considérant, y « est-il dit, la grande cherté de toute espèce de bétail, et, puisque « la mise en vigueur desdits statuts (24 H. 8 et 25 H. 8) n'a pas eu « d'effet dans le royaume, aussi par suite de la perte et de la mort « des bestiaux en raison des grandes pluies et du dérangement des « saisons, par quoi l'élevage et la multiplication desdits bestiaux « ont été fort arrêtés et diminués, de sorte que, si lesdits statuts « étaient exécutés, les bouchers et vendeurs de bestiaux ne pour- « raient pas vivre »....., les bouchers auront toute liberté de vendre et de tuer à leur bon plaisir. Et lesdits statuts restèrent suspendus jusqu'en 1540.

A cette date l'acte de 1532 (24 H. 8) fut abrogé en ce qui touche l'obligation pour les bouchers de vendre à la livre et en détaillant, suivant un prix déterminé.

Vers 1547, nouvelle hausse, et en 1549 la misère fut-elle qu'on doit lui attribuer pour une grosse part les insurrections dont nous avons déjà parlé à propos des clôtures. Le gouvernement du Lord Protecteur Somerset se rappela alors le statut de 1533 (25 H. 8) et une proclamation fut lancée qui établit les cours du bétail à partir du 2 juillet 1549. Ils sont variables suivant l'époque de l'année.

Nous croyons intéressant de mettre, dans un tableau, ces prix sous les yeux du lecteur, car ils se rapportent à l'année où Hales écrivit son livre *(Voir le tableau page 41)*.

Aux termes du même statut, les prix de revente devaient être fixés par les juges de paix, de façon à procurer aux bouchers un « gain convenable » et suffisant pour les faire vivre.

Quant aux autres denrées, leurs prix seront déterminés suivant les localités, par les mêmes magistrats ; ceux-ci devront veiller, en outre, à ce que les marchés soient approvisionnés convenablement ; tous pouvoirs de coercition leur sont donnés à cet égard. (1)

En 1550, le Roi entreprit d'établir les prix des grains, du beurre et du fromage ; cette décision était prise : « vu les diverses et sé- « rieuses complaintes (qui se sont élevées) au sujet de la hausse des

(1) B. f. M. SS., p. 48.

« prix des victuailles, nécessaires à la subsistance des hommes et « spécialement du blé, du grain, du beurre et du fromage « et at- « tendu que plusieurs sujets du Roi se proposent de faire en- « chérir et raréfier plus qu'il n'est utile, le blé, les grains, les « bœufs, moutons, porcs, le beurre, le fromage et autres vivres in- « dispensables à la vie des hommes, et cela non seulement par la « concentration, l'accaparement et le regrattage, mais aussi par le « transport illicite et le convoi desdites victuailles dans divers « pays au-delà des flots, contrairement aux statuts et proclama- « tions de sa Majesté. »

Voici les prix tels qu'ils furent arrêtés :

Le blé blanc, criblé et net de la meilleure qualité 13 sh. 4 d. le quarter.

Le blé blanc, criblé et net de la deuxième qualité, ainsi que le blé rouge, criblé et net de la meilleure qualité, 11 sh. le quarter.

Les blés gris, qualité supérieure, bien criblé.	10 sh.	le quarter.
Tous les autres froments de qualité médiocre	8 sh.	—
La meilleure orge	10 sh.	—
L'orge inférieure	8 sh.	—
Le seigle de	7 à 6 sh.	—
La pamelle de	9 à 7 sh.	—
L'avoine de première qualité	4 sh.	—
Les fèves et pois de	5 sh. à 3 sh. 8 d.	—

La livre de beurre devait se vendre 1 d. 1/2 la livre et en baril 1/2 d. 2 q. De même pour le fromage.

Si l'on compare ces prix avec ceux que nous avons donnés plus haut, on sera frappé de la différence qui régnait entre les cours maxima et les cours librement débattus. On conçoit, dès lors, quel malaise intense régnait dans la vie populaire à raison de la cherté. Quand nous étudierons la hausse des prix avec Hales, nous examinerons à quelles causes on l'attribua. L'inanité des efforts faits pour l'enrayer nous démontre dès à présent que le gouvernement royal s'était trompé. Nous verrons au contraire, que du jour où l'on eut appliqué, vers 1560, le vrai remède à l'augmentation anormale des prix, ceux-ci continuèrent bien à monter, mais suivant une raison constante que l'on est aujourd'hui d'accord à attribuer à l'afflux des métaux précieux de provenance américaine.

ANIMAUX	DE FORTE RACE suivant l'engraissement	DE RACE MOYENNE suivant l'engraissement	PÉRIODES
	de sh. à sh.	de sh. à sh.	
Bœufs................	45 à 38	28	de Juillet à la Toussaint.
Taureaux et génisses.....	25 à 20	21 à 16	
Vaches................	22 à 18	16 à 13. 1 d.	
Bœufs..	46 sh. 8 d. »	39 sh. 8 d.	de la Toussaint à Noël.
Taureaux et génisses....	26 sh 8 d. »	22 sh. 8 d.	
Vaches................	29 sh.	19 sh.	
Bœufs...........	48 sh. 3 d. »	41 sh. 4 d.	de Noël à Carnaval.
Taureaux	28 sh. 4 d. »	24 sh. 4 d.	
Moutons tondus.........	3 sh.	»	de la Tonte à la Saint-Michel.
Brebis................	2 sh. à 2 sh. 8 d.	2 sh. à 20 d.	
Brebis...........	4 sh. 4 d. à 3 sh.	3 sh. 4. à 2 sh. 4 d.	de la Saint-Michel au Carnaval.

CHAPITRE CINQUIÈME

La Condition des Étrangers

Extension du commerce étranger. — Exclusivisme des corporations. Défense de faire un commerce stable. — Immigration de 1544.

La vie sociale ayant été, au moyen-âge, des plus localisées, on conçoit facilement qu'elle ait eu une tendance particulariste et un peu ombrageuse, comme cela se rencontre encore de nos jours, dans les petites villes privées de communications avec le reste du pays. L'étranger est parfois plus délié, plus habile, souvent plus honnête ; les produits qu'il apporte sont une nouveauté, partant un élément de concurrence pour le commerce local. Sans compter que, s'il vient s'installer comme ouvrier, il est tenu, par sa situation spéciale, à moins d'exigences au point de vue du salaire et du côté matériel de la vie. Si, d'autre part, il connait son métier à fond, les artisans, membres des corporations, les journaliers assoupis dans leur routine préfèreront éliminer l'intrus, purement et simplement, plutôt que de lutter par la concurrence et la perfection des produits.

C'est ce qui se passa en Angleterre. Les bourgeois s'étaient arrogé le monopole presqu'absolu du commerce intérieur des villes ; les étrangers (*aliens*) étaient de leur part, l'objet de mesures vexatoires et pleines de soupçons.

En arrivant sur le sol anglais, l'étranger devait se loger chez un

habitant originaire de la ville, « *chez l'hôte* », et vendre sa marchandise dans un délai fixé, relativement court. Défense lui était faite de vendre au détail et de commercer avec d'autres étrangers, si ce n'est dans les foires. (1)

Edouard III voulut accentuer le mouvement international des échanges. Il accorda aux étrangers une liberté presque complète, soutenu en cela par les Lords et les Communes dont les membres vendaient directement la laine de leurs troupeaux aux Flamands, aux Frysons et aux Français.

Cet état de choses dura 25 ans, au bout desquels un statut retira aux étrangers le droit de vendre au détail ; puis les restrictions allèrent en s'accentuant, sauf à Londres, où une certaine latitude était laissée, à cause des difficultés d'application.

L'obligation de loger chez l'hôte tomba aussi en désuétude et ne fut jamais remise en vigueur, malgré la rigueur des mesures prises sous les rois de la maison d'York.

La main-d'œuvre étrangère était en même temps l'objet d'une proscription absolue. Sous Edouard IV, les merciers de Shrewsbury s'entendirent contre l'admission des français, flamands, hollandais, Welsh et Irlandais comme apprentis ; — les tailleurs et les tonneliers de Southampton firent tout leur possible pour empêcher les résidents étrangers d'entrer dans leurs professions ; vers 1548, enfin, une gilde de journaliers nomma un officier chargé de rechercher les étrangers, c'est-à-dire, les gens n'ayant pas la franchise.

Sous les Tudors, et malgré toutes les mesures prises, les marchands affluèrent, circulant librement. Ils apportaient des objets de luxe ou d'utilité secondaire que l'on achetait avec avidité. On s'élevait contre ces importations, avec la dernière énergie.

Des pétitions furent présentées au roi Henry VIII, (2) dans lesquelles on exposait que les Français, Gênois, Picards, Flamands, Espagnols, Ecossais, Lombards, circulaient par tout le pays, de ça de là, dans toutes les cités, ports, villes et bourgs, dans toutes les places, avec et sans franchise, privilège et liberté, se présentant à

(1) Ashley, Op. cit. II, p. 18 et sq.
(2) B. f. MSS., p. 104.

toutes les portes, et que, s'installant à demeure, ils ruinaient les sujets du Roi par leur industrie, leurs étalages, marchés et ventes de diverses denrées ou marchandises. On leur reprochait également de fournir du travail à leurs compatriotes, au grand détriment des ouvriers du pays.

Le monarque fit ce qu'on lui demandait : il rétablit les anciennes lois dans toutes leurs rigueurs (1). Son statut constate qu'on a tourné les règles anciennes au moyen de lettres-patentes obtenues par les intrigues savantes des étrangers, dont un grand nombre a bénéficié de la dénization. Comme ces lettres mettent les denizens sur le même pied que les Anglais-nés, désormais les denizens seront soumis aux anciens statuts, et les étrangers n'auront plus le droit de prendre à bail un domicile ou une boutique.

Il est intéressant de noter, à ce propos, le premier effort de prohibition absolue de certaines denrées étrangères, effort qui resta sans conséquence, puisqu'il se traduisit par un projet de bill qu'on ne vota pas.

Il s'agissait d'interdire l'entrée aux (2) « ceintures de toutes sortes, « buffleterie destinée à faire des ceinturons, aux pointes, aiguil- « lettes, lacets de cuirs, bourses, gibecières, épingles, gants, cou- « teaux, coutelas, cisailles de tailleurs, ciseaux, chenêts, chenêts à « pomme, pincettes, fourchettes à feu, fers de bâton, marteaux, « serrures, clés, gonds, chaînes, seaux ; papiers peints, plumes « teintes, images peintes, étoffes peintes ; toutes sortes d'or battu « ou d'argent battu, mis en feuilles pour les peintres ; selles, bois « de selles, harnais de chevaux, peaux de daim, mors, étriers, bou- « cles, chaînettes, clous de laiton avec tige de fer, chandeliers à « pied, chandeliers à suspendre, bénitiers, réchauds, bassins de « cuivre à suspendre, anneaux de rideaux, peignes pour la laine, « agrafes pour gants, boucles pour chaussures, broches, clochettes « (excepté les clochettes pour faucons), cuillers d'étain et de plomb, « chaînes de fil d'archal, de laiton et de fer, grillages et lanternes « de corne. »

(1) 32 H. 8. Ch. 16, B. f. M. SS. p. 57.
(2) B. f. M. SS. p. 107.

Vers 1544, un mouvement d'immigration d'ouvriers étrangers, venant de France, de Hollande, des Pays-Bas, chassés par les guerres religieuses, se produisit. C'était le préliminaire de la grande immigration qui eut lieu sous le règne d'Elizabeth. Les nouveaux venus furent très mal accueillis, car les ouvriers anglais n'avaient pas encore l'intuition que, ceux-là même qu'ils voulaient expulser et repousser, leur apportaient le secret des fabrications étrangères, et que c'était le seul moyen d'apprendre à se passer des produits d'au delà des mers.

CHAPITRE SIXIÈME

La Monnaie

Etalons Monétaires. — La « Tower-Pound » et la « Troy Pound ». — Législation antérieure a Henry VIII. — La fuite du Numéraire. — Premières modifications d'Henry VIII. — Le « Debasement » de 1544. — Avilissement croissant de la Monnaie. — Tentatives de Restauration d'Edouard VI. — Rétablissement d'une Monnaie droite par Elizabeth Tudor.

L'histoire de l'Angleterre ne contient peut être pas de plus belle partie que ses fastes monétaires. Nous apprenons par eux que, seule, la Grande-Bretagne a eu le souci, une fois sa monnaie bien fixée, de toujours la préserver de toute altération. Les Anglais y découvrent une légitime raison d'orgueil. En France, des siècles de pratiques répréhensibles nous ont amenés à considérer avec quelqu'indulgence les émissions de pièces, de plus en plus faibles à partir du règne de Philippe le Bel. Si nous critiquons ces errements, notre blâme est empreint d'un certain scepticisme causé par l'habitude. Il n'en est pas de même de l'autre côté du détroit. Tous les économistes s'y allient à tous les historiens pour stigmatiser Henry VIII, qui osa se livrer à ce qu'ils appellent le *debasement*, c'est-à-dire, l'avilissement du numéraire.

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que l'altération subite et intense, dont ce monarque se rendit coupable, produisit une perturbation complète dans les transactions commerciales de son pays et enraya peut-être le développement économique du royaume. Cette question a vivement préoccupé Hales, et, pour bien comprendre le tableau qu'il nous trace de ces perturbations, nous croyons indispensable

de faire connaître l'état de la monnaie sous les premiers Tudor, ainsi que les grandes lignes du système monétaire anglais avant cette époque (1).

En Angleterre comme partout, la frappe est un privilège royal que le monarque exerce d'une façon presqu'absolue. Lui seul est le maître de déterminer le type et la valeur des pièces, sans qu'il soit besoin de recourir à une proclamation. Celle-ci doit intervenir seulement quand on veut : 1° admettre à la circulation de la monnaie étrangère ; 2° rendre légale la monnaie abaissée au-dessous de l'étalon *(standard)* ; 3° donner à une pièce circulant déjà, le nom d'une pièce ayant une valeur supérieure ; 4° faire l'opération inverse. En résumé, chaque fois qu'une modification est apportée à l'essence même de la monnaie, il faut une proclamation du prince.

Les rois anglo-saxons et anglo-danois émirent des pièces d'argent ou de cuivre, mais les premiers successeurs de Guillaume le Conquérant ne frappèrent que l'argent.

On comprend que la moindre pièce de ce métal, relativement très rare, avait une grosse valeur. Il était donc difficile d'émettre des pièces d'une valeur inférieure au penny. Aussi, était-ce une grande gène pour l'appoint. Celle-ci, toutefois, était tempérée par ce fait que les objets, dont on faisait commerce, ne se vendaient pas à des prix aussi infimes que de nos jours. Une marchandise valant 0 fr. 05 de notre monnaie n'existait pas, on l'eût donnée et non vendue, étant, aux yeux des gens, sans valeur appréciable.

A partir d'Edouard Ier, on frappa des *farthings* ($^1/_4$ d.), dont l'émission fut supprimée par Edouard IV, l'argent ayant encore augmenté de prix.

L'or ne fut monnayé que sous Henry III ; quant au cuivre il n'eût cours qu'à partir de 1672.

Le poids des pièces Anglo-Saxonnes fut d'abord déterminé d'après une unité importée de Germanie, où on la connut sous le nom de *Cologne Weight* ou Poids de Cologne. Pendant fort long-

(1) Tous les renseignements qui vont suivre sont tirés de l'ouvrage de RUDING : *Annals of the coinage of great Britain,* T. I.

temps, la monnaie anglaise n'eut pas d'autre base : elle prit toutefois le nom de *Tower-Pound* (Livre de la Tour), parce que les ateliers de la frappe étaient installés à la Tour de Londres.

Toute unité de mesure correspond à un élément de comparaison constant, pris dans la nature ; par exemple, le franc pèse cinq grammes, ce dernier représente le poids d'un centimètre cube d'eau distillée ; et le centimètre lui-même est une partie aliquote du méridien terrestre. De même le carat représente la masse d'une petite fève d'Abyssinie dont la pesanteur ne varie guère d'un échantillon à l'autre. Vers 1267, le roi Henry III décida que, pour établir une Tower-Pound, on prendrait, dans le milieu d'un épi de blé, trente-deux grains, de grosseur moyenne, dont le poids total équivaudrait à un *pennyweight* (dw) ou *sterling*. Vingt pennyweights devaient faire une once, et la Tower Pound pesait douze onces.

Le pennyweight de son côté se subdivisait en vingt-quatre grains, ce qui nous montre que le *grain*, sous multiple du pennyweight ou sterling ne doit pas être confondu avec un des trente-deux grains de blé nécessaires pour constituer le poids originaire d'un pennyweight.

En ce qui concerne le titre d'alliage, la Tower-Pound était composée de onze onces et deux pennyweights de métal fin contre dix huits pennyweights de cuivre.

En 1526-1527, Henry VIII remplaça la Tower-Pound par la *Troy-Pound* (Livre Troy = kil. 0,373238), qui comprenait exactement la même division en sous-multiples, mais qui était plus lourde de trois quarts d'once. (1)

(1) Voici d'après un manuscrit ancien la relation précise qui existe entre la Troy-Pound et la Tower-Pound. Il y est question du *mite*, unité de poids extrêmement ténue qui ne peut-être actuellement appréciée.

Troy Pound	Tower Pound
1 grain..................	1 gr. et 8 mites.
1 div....................	1 div. 1 1/2 gr. et 2 mites.
1/4 once.................	1/4 once et 8 grains.
1 once...................	1 once 1/4 et 2 grains.
1 livre..................	12 onces 15 dewts.
100 livres...............	106 livres et 8 grains.

Quant à la monnaie d'or, elle fut d'abord frappée pure à 24 carats, puis elle vit son titre s'abaisser sous Edouard III à 23 carats 3 1/2 grains de métal fin, contre 1/2 grain d'alliage. Henry VIII descendit à 22 carats et même à 20 carats seulement de métal fin.

Les rois d'Angleterre, comme tous les princes du moyen-âge, eurent à lutter constamment contre la fuite du numéraire à l'étranger. Il n'est pas une de leurs ordonnances, en matière monétaire, qui n'ait eu pour but de l'empêcher, en défendant l'exportation des pièces de monnaie, ou en ordonnant qu'on en apportât. C'est ainsi que dans la seconde année de son règne Henry VI promulgua un statut interdisant d'expédier de l'argent à l'étranger ; qu'en 1477, Edouard IV, sous peine de « *felony* », punie de mort, prohiba l'exportation de la monnaie anglaise ou étrangère, des lingots, des vaisselles précieuses, sans son autorisation. Edouard III s'était attaché à réprimer la fonte des pièces par les particuliers et le battage de l'or par les orfèvres, ainsi que le limage des espèces. On veillait, en outre, avec le plus grand soin, à ce que les marchands étrangers justifiassent qu'ils n'emportaient aucun numéraire avant de quitter le royaume.

Ces dispositions se conçoivent fort bien pour l'époque où elles étaient mises en vigueur. Les métaux précieux étaient limités quant à la quantité, et leur usure n'était pas compensée par leur production ; c'était donc, entre les différentes nations, une véritable rivalité pour garder du numéraire et pour s'en procurer. On a appelé les moyens mis en œuvre pour l'emporter dans cette lutte, les procédés bullionistes. (1)

En 1487, Henry VII fit revivre le statut d'Edouard IV pour une période de vingt ans, et en 1509, aussitôt qu'il fut monté sur le trône, Henry VIII, lui donna une autorité nouvelle, tout en remplaçant les peines de la *felony* par une amende du double de la monnaie exportée. Cette mesure fut renouvelée de Parlement en Parlement.

A cette époque circulaient principalement en Angleterre comme pièces d'argent, le *Farthing*, le *Half-Penny*, le *Penny*, le *Half-*

(1) Sur les procédés bullionistes, voy. Cossa, *Hist. des Doct. Econom.* Traduct française, p. 213-217.

Groat, le *Groat*, le *Shilling ;* au titre de 11 onces 2 dw de métal fin et 18 dw d'alliage par Tower-Pound.

Comme numéraire or : la *Rose Noble* ou *Rial* valant 10 sh. ; l'*Angel* de 6 sh. 8 d. ; l'*Angelet* de 3 sh. 4 d.; le *Souverain* ou *double Rial* de 1 l. à 1 liv. 2 sh. 6 d. ; le *George-Noble* de 6 sh. 8 d. au titre de 23 car. 3 1/2 de métal fin, sur 24 carats.

La crise économique de la Grande-Bretagne ne fut pas sans influencer le régime de la circulation, et dès 1521, Henry VIII se vit obligé de se livrer aux opérations monétaires, qui se succédèrent presque tout le long de son règne. En cette année-là le numéraire se trouva usé et rogné au-delà de toute limite ; pour y remédier, il fallut, en 1522, lancer une proclamation, pour déterminer le cours auquel circuleraient certaines pièces étrangères restées intactes. On fixa le taux de la Couronne d'Or à 4 sh. sterl., celui du grand ducat d'or à 4 sh. 6 d. Quant aux monnaies indigènes d'argent, elles devaient circuler malgré leur piteux état, sous peine d'emprisonnement arbitraire si l'on refusait de les accepter.

En 1525, nouvelle proclamation fixant le cours du grand ducat à 4 sh. 6 p. ; la couronne soleil à 4 sh. 4 d., et les couronnes d'or à 4 sh.

A ce moment, le mouvement de fuite de l'or s'accéléra, malgré toutes les mesures prohibitives. Le gouvernement crut en trouver la cause dans la haute valeur de l'or sur le continent. Henry VIII et Wolsey pensèrent qu'il suffisait pour y remédier de mettre, en Angleterre, l'or au niveau où il se trouvait sur le continent ; de là de fréquentes modifications à la valeur des pièces. Voici celles qui résultent de la proclamation du 22 août 1526 :

Le souverain .	22 sh.	le noble	7 sh. 4 d.
Le rial . . .	11 sh.	la forty-penny piece .	3 sh. 8 d.

C'était se livrer à un *surhaussement* appréciable dont le résultat ne répondit pas à ce qu'on en attendait ; aussi le 5 novembre 1526, une nouvelle proclamation fixa :

Le souverain à 22 sh. 6 d.	L'angel noble à 7 sh. 6 d.
Le rial à 11 sh. 3 d.	L'angelet à 3 sh. 9 d.

Et, pour aider aux transactions, on créa un noble appelé le *George Noble*, inférieur en poids de dix pence sterlings, mais émis au cours

de 6 sh. 8 d. ; on lança également une *Couronne à la double rose*, d'un poids tel qu'elle put circuler à 5 sh.

Quant à la monnaie d'argent, on la réglementa de façon à la faire correspondre à la nouvelle valeur de la monnaie d'or.

C'est à cette époque que la Tower-Pound fut remplacée par la Livre Troy ; celle-ci pour la monnaie d'or s'employa sous deux titres différents : soit à 23 carats 3 1/2 gr., soit à 22 carats d'or pur.

Avec une Livre Troy de la première sorte, on frappa 24 souverains de 22 sh. 6 d. la pièce, ou 72 angels de 7 sh. 6d., ou 81 George-nobles de 6 sh. 8 d., ou 162 pièces de forty-penny pieces de 3 sh. 9 d.

La Livre Troy au titre de 22/24 carats était, semble-t-il, réservée à la *Couronne*. Elle en contenait 100 et 1/2 faisant, en monnaie de compte, 25 l. 2 sh. 6 d.

L'argent du vieux type sterling fut divisé en 135 groats ou 270 demi-groats, etc..., par Livre Troy, chaque livre de poids faisant 45 shillings, en monnaie de compte.

Toutes ces transformations de titre, de poids, de valeur nominale, aussi rapprochées, étaient de nature à jeter un grand désarroi dans les payements, aussi la proclamation prend elle, à ce sujet, quelques précautions. Il fut décidé que toutes les sommes dues au Roi ou à une personne quelconque, entre la date du 22 août 1526 et du 5 novembre 1526, seraient payées au cours de la monnaie arrêté le 22 août 1526. Tout ce qui était dû avant cette dernière date devait se régler au cours antérieur à la proclamation. Et, pour éviter les spéculations, défense fut faite aux receveurs de remettre l'argent en circulation à un cours autre que celui auquel ils l'avaient reçu.

Puis le roi d'Angleterre se trouva fort gêné dans ses finances, par suite de ses guerres et ses dépenses fastueuses. Il dut alors recourir aux pires expédients et notamment au « *debasement* » sur une vaste échelle. Après avoir pris quelques précautions relativement à son Conseil, en 1544, il haussa le prix de l'or. Ce métal, d'après une proclamation, fut élevé de 45 sh. à 48 sh. l'once ; et l'argent de 3 sh. 9 d. à 4 sh. Cette mesure fut encore décidée sous le prétexte de la hausse des prix de ces métaux, en Flandre et en France, où toute la monnaie du royaume avait été drainée, malgré la surveillance des douanes.

Le cours des monnaies fut arrêté de nouveau et fixé à :

Le souverain	20 sh.
Le 1/2 souv.	10 sh.
Le rial	12 sh.
L'angel	8 sh.
Le testoon	1 sh.
Le groat	4 d.
Le half-groat	2 d.

Si nous comparons la hausse de la valeur nominale de ces pièces et la haûsse de la valeur de l'or, avec ce qu'elles étaient en 1526, nous devons reconnaître un nouvel avilissement du numéraire.

Aussi le Roi prit-il de nouvelles précautions relativement au règlement des comptes. Toutes les dettes contractées avant le 1er mai 1544, date de la proclamation, durent être acquittées au cours de 1526, soit à 7 sh. 6 d. l'Angel.

En pratique, la monnaie se trouva encore plus avilie, puisque l'*indenture* (lettres de service) remise à la Monnaie réduisit le titre de l'or à 22 carats de fin contre 2 d'alliage. La Livre Troy fut frappée à 30 livres de compte au lieu de 25 l. 2 sh. 3 d., comme en 1526; soit 30 souverains de 20 sh. ou 120 Couronnes de 5 sh. au lieu de 100 et une demie.

Quant à l'argent, son titre passa de 11 onces 2 dw. de métal fin à 6 onces de fin contre 6 d'alliage, et, en outre de cet abaissement de moitié du titre, on divisa la Livre Troy d'argent en 48 sh. au lieu de 45 sh. Jamais on n'avait vu une chute aussi subite et aussi accentuée de la monnaie.

L'année suivante ce fut encore pire, et sauf à un moment, sous Edouard VI, jamais la monnaie anglaise ne fut l'objet de pareilles altérations. L'or vit son titre descendre à 20 carats et l'argent à 4 onces sur 12. Les pièces eurent le même poids qu'en 1544, mais la valeur de l'or fin se trouvait du coup élevée à 36 livres par livre de poids et celle de l'argent à 7 livres 4 sh.

Nous connaissons par Hales les désastreux effets de cette série de proclamations.

Henry VIII mourut en 1546, laissant le trône à Edouard VI, Mary

et Elizabeth par ordre de succession. Le nouveau roi avait neuf ans et fut placé sous la tutelle de Somerset, son oncle. Le gouvernement dut vivre au jour le jour et suivre, peut-être malgré lui, les errements du roi défunt. Cependant, on le voit tenter de restaurer petit à petit la monnaie d'or, et lorsque Edouard VI mourut, il avait décidé de rétablir une monnaie droite.

Le faible titre des pièces d'argent frappées en 1546 en rendait la contrefaçon des plus faciles, et le royaume se trouvait inondé de pièces fausses venant remplaçer la bonne vieille monnaie qu'on trouvait encore quelquefois, ou servant à acheter à bon compte la marchandise anglaise. Désireux de punir les coupables, d'une façon sévère et définitive, le gouvernement excepta formellement de ses lois d'amnistie les contrefacteurs, faux monnayeurs, laveurs et rogneurs de monnaie.

Le 11 avril 1548, on renouvela la défense d'introduire de la fausse monnaie ; il fut enjoint sous peine de mort et de confiscation de dénoncer les importateurs. Par proclamation des 24 janvier et 11 avril, les valeurs suivantes furent attribuées aux pièces. Elles circulèrent :

Un souverain pour	20 sh.
Une Crown pour.	5 sh.
1/2 Crown pour	2 sh. 6 d.
Un angel pour	9 sh. 8 d.
Un rial pour	14 sh. 6 d.
Un nouv. souverain pour . . .	20 sh.
Un shilling pour	12 d.
1/2 shilling pour.	6 d.

En 1549, on releva le titre des pièces, mais on les réduisit en poids. L'or fut frappé à 22 carats, la livre de poids étant divisée en 34 livres de comptes, au lieu de 30, comme en 1544-1545, et en souverains de 20 sh. et couronnes de 5 sh. Le titre de l'argent fut relevé à 6 onces et on monnaya une livre d'argent en 72 sh. de 12 d. au lieu de 48 shillings.

C'est alors que Latimer fit entendre ses plus violentes attaques contre le « *debasement* » de la monnaie, c'est alors également que

William Thomas « *clerk of the Council* » proposa au roi de restaurer le numéraire.

Ses conseils ne furent pas complètement vains, car le roi sembla s'être sérieusement préoccupé, à partir de cette date, de quitter les funestes errements des années précédentes. En effet, dès 1550, le vieux titre de 23 carats 3 gr. 1/2 d'or fin fut repris, et le 30 avril 1551, une proclamation fut lancée, dans laquelle on relatait les altérations successives de la monnaie, les inconvénients qui en étaient résultés, et les bénéfices, commodités et crédit qui seraient la conséquence d'une réforme. C'est pourquoi il était ordonné, qu'à partir du 31 août suivant, les shillings et les groats frappés par sa Majesté auraient cours dans le Royaume et dans la ville de Calais à 9 pence et 3 pence respectivement, sous peine d'amende et de prison, selon le bon plaisir du roi.

Le 11 mai, une autre proclamation annonça encore la restauration de la monnaie, afin, est-il dit, d'arrêter la hausse des prix qui avait suivi l'émission de pièces faibles. Malgré toutes ces bonnes promesses, il n'en fut pas moins ordonné de frapper la livre d'argent au titre de 3 onces de métal fin pour 9 d'alliage en 72 shillings de 12 d. la pièce. Si bien que celui qui apportait à la monnaie une once d'argent de métal fin recevait en retour 10 shill. de la monnaie susdite.

En même temps les statuts de Richard II et d'Henry IV, relatifs à la fonte et à l'emploi industriel de la monnaie étaient remis en vigueur sous peine d'une amende et d'un emprisonnement arbitraires. Et, pour couper aux critiques des actes du gouvernement, il fut décidé que toute parole hostile serait punie du pilori et de la perte d'une ou des deux oreilles, suivant la gravité des propos. Les dénonciateurs devaient être récompensés et les magistrats trop indulgents traités comme les coupables eux-mêmes.

Un mois après (juillet 1551) la valeur de circulation des pièces avilies fut encore diminuée ; le testoon descendit de 9 pence à 6 d. ; le groat de 3 d. à 2 d., le two-pence à un penny, etc...

C'est justement alors que se place la plus forte hausse des prix que l'on ait constatée sous les Tudors, et c'est alors également que

le roi lança de nouvelles proclamations pour les réglementer, (1) comme il fut, du reste, obligé de faire depuis le début de son règne, ainsi que nous l'avons vu plus haut (9 septembre).

Le 13 du même mois, on nomma une commission pour rechercher les moyens définitifs de restaurer la monnaie. Il semble que cette fois les bonnes intentions du roi ne furent plus contrecarrées par le besoin d'argent et les difficultés financières, puisqu'il autorisa les porteurs de testoons et de groats à se présenter à la Monnaie où pour deux testoons, on devait leur remettre 12 pences d'argent fin.

L'année suivante, une livre de poids d'or de 23 carats 3 1/2 gr. de fin fut frappée à 36 livres de compte, soit 24 souverains de 30 shill., ou 70 angels de 10 sh. Une livre d'or à la Couronne, de 22/24 carats, se trouva divisée en 33 livres de compte, ou 33 souverains de 20 sh. ou 132 couronnes.

L'argent restauré à 11 onces 1 dw de fin pour 19 dw d'alliage, fut estimé à 3 livres de compte ; soit 12 couronnes, ou 60 shillings, ou 720 pences ou 2880 farthings. Cette tentative de rétablissement d'une monnaie droite, fut la dernière d'Edouard VI, à qui sa sœur Mary succéda bientôt, en 1553. Celle-ci s'occupa surtout de réglementer la circulation des monnaies étrangères. Ce ne fut qu'en 1560 et 1561 que la Reine Elizabeth mena à bien l'entreprise de délivrer son royaume de la honte d'une monnaie avariée.

Le 12 juin 1561, elle supprima complètement les pièces faibles qui restaient en circulation, en donnant aux porteurs le montant de l'argent fin qui y était contenu. Et, en 1562, les pièces qui restèrent en cours, furent définitivement ramenées aux valeurs suivantes :

Or fin (23/24 3 1/2 gr.)	
Souverain, de 30 sh. à	20 sh.
Ryall, de 15 sh. à	10 sh.
Angel, de 10 sh. à.	6 sh. 8 d.
Crown Gold (22/24)	
Souverain, de 20 sh. à	13 sh. 4 d.
1/2 Souverain, de 10 sh. à . . .	6 sh. 8 d.
Couronne, de 5 sh. à	3 sh. 4 d.

(1) Voir la fin du chapitre : *La hausse des prix*, p. 39-40.

Argent Sterling

Shilling, de 12 d. à	8 d.
1/2 shilling, de 6 d. à	4 d.
1/4 shilling, de 3 d. à	2 d.

Les mesures prises dans la suite n'eurent plus d'autre but que de rassurer le peuple, et de prévenir les lavages et limages des pièces. Le cauchemar qui avait pesé sur le royaume pendant dix-huit ans s'évanouit enfin, et pour jamais.

II

Les Doctrines économiques de John Hales

CHAPITRE PREMIER

Plan de l'ouvrage.

Les personnages du dialogue.

Lorsqu'il écrivit son livre, Hales n'eut pas l'intention d'en faire un traité didactique. Mêlé directement aux événements qui accablaient son pays, nous l'avons vu tenter à plusieurs reprises de faire voter des bills, qui, dans son esprit, devaient apporter un soulagement aux maux populaires. Son insuccès, les attaques dont il fut l'objet, l'incitèrent, sans doute, à prendre une autre voie.

Il résuma, en un petit ouvrage, ses idées personnelles sur l'administration de l'Angleterre. Sa supériorité sur la plupart de ceux qui se préoccupèrent de ces questions au cours du XVI[e] siècle fut de donner à son œuvre un caractère vraiment pratique. Il ne se perd pas en désirs ou en souhaits purement spéculatifs ; il examine les faits, les scrute et en déduit des conséquences immédiatement applicables dans un monde réel.

Et c'est d'ailleurs la profondeur d'analyse dont fait montre son auteur qui sauva de l'oubli le *Discourse of the Common Weal.*

Comme beaucoup de ses contemporains, Hales emprunta la forme du dialogue qu'il manie supérieurement. Il nous donne lui-même, dans sa préface, la raison de son choix. (1)

(1) Disc. of. C. W., p. 4-7. (2[e] partie de cet ouvrage)

« La méthode de discussion, dit-il, qui me semble la meilleure « pour faire jaillir la vérité, est l'emploi du dialogue et de la con- « versation où les arguments pour et contre vont et s'entre- « croisent. »

L'auteur met en scène un *Chevalier (Knight)*, qui fait le récit de la discussion à laquelle il prend part, un *docteur*, un *cultivateur (husbandman)*, un *négociant (merchant)* et un *chapelier (capper)*.

Le choix de ces cinq personnages est des plus judicieux, car ils sont les représentants de classes sociales différentes. Miss Lamond s'est crue autorisée à identifier Hales lui-même avec le *Knight*. D'après elle, le *Docteur* serait un prélat de l'église d'Angleterre, l'évêque Hugh Latimer, si célèbre par son dévouement à la Réforme et aux souffrances du peuple. C'est lui qui est, du reste, le leader de la discussion, et les opinions qu'il exprime, montrent une remarquable analogie avec certains passages des sermons de Latimer. Mais, si Hales s'est représenté plus ou moins vaguement sous le personnage du *Chevalier*, il a pris le *Docteur* comme interprète de ses sentiments personnels, tandis que lui-même ne fait que rapporter, dans ses propos, l'opinion publique éclairée, mais un peu banale.

Les autres interlocuteurs ne sont là que pour raconter leurs doléances et provoquer les arguments du *Docteur*. Il paraît vraisemblable que le *Capper* était le gendre d'un maire de Coventry, où la scène se déroulerait.

Tout cela n'a évidemment rien d'absolu comme déduction, mais il est très naturel de supposer que l'auteur ait pensé à placer son action dans un endroit qui lui était familier et à prêter à ses personnages des trait empruntés à ceux qui avaient eu de fréquentes relations avec lui, et qui, par la culture de leur esprit, leur situation sociale, avaient souvent été amenés à examiner, de concert, la crise traversée par leur patrie.

En quelques lignes, le dialogue se noue, vif et alerte ; la conversation s'engage où sont exposés les maux des différentes classes de citoyens. Puis on recherche la cause de ces maux et enfin les remèdes à y appliquer. Tel est l'objet respectif des trois entretiens.

Le tableau de l'Etat de l'Angleterre en 1549, qui ressort de la

première partie, est frappant de sincérité et d'exactitude, si on le compare à l'exposé rapide qui précède. Nous ne nous y arrêterons donc pas. Hales l'a tracé sans aucune passion ; il nous présente l'artisan végétant parce que la vie est trop chère et les frais généraux trop élevés ; le fermier écrasé sous le poids de ses fermages ; les marchands obligés de tout payer plus cher aux étrangers et de revendre plus cher, les landlords liés par des baux et des tenures, contraints de maintenir leur train de vie avec des revenus fixes et invariables ; le roi, enfin, est dans une situation des plus précaires.

En résumé, la cherté est générale, les clôtures dépeuplent les campagnes, les villes sont ruinées faute de travail et les querelles religieuses arrivent à leur tour pour aviver toutes ces plaies.

C'est en recherchant les causes de ces dernières et les moyens de les soulager que l'auteur développe ses théories économiques. Il nous suffira de le suivre dans sa recherche pour les connaître et pour dégager ses idées directrices. Nous analyserons donc tour à tour les propos du *Docteur* relatifs à la hausse des prix, aux clôtures et à la ruine des villes.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Hausse des Prix

§ Ier. — Sa cause d'après Hales. — L'altération de la Monnaie. — Son Mécanisme. — Opinions des Contemporains : Latimer, Ballade *Vox Populi*. — Opinions populaires. — L'Accaparement, les Clôtures. — Thomas More. — Le *Sheep-Tract*. — Starkey. — Mouvement ascencionnel des prix indépendant de l'altération des Monnaies. — Afflux des Métaux précieux. — Hausse continentale des prix. — Répercussion en Angleterre. — Accélération de la circulation monétaire. — Dilapidation des trésors d'Henry VII. — Hales et Bodin.

§ II. — Théories monétaires de Hales. — Origines de la Monnaie. — Préexcellence de l'or et de l'argent. — La Monnaie marchandise. — Sa valeur est indépendante de la volonté du Prince. — Loi de Gresham. — Conséquences, pour les différentes classes, de la hausse des prix. — La hausse des prix et les salaires. — Nécessité d'une refonte générale de la monnaie avariée. — Mesures transitoires. — Oresmes et Buridan. — Leurs idées directrices. — Hales et l'intérêt du prince. — La grandeur de la nation.

§ I

Tout ce qui a trait à la cherté dont souffrait l'Angleterre est de beaucoup la partie principale du *Discourse of the Common Weal*. Les *Clôtures* et la *Décadence des Villes* sont traitées d'une façon plus accessoire. Cela s'explique par ce fait que la hausse des prix est dans l'esprit de Hales le fléau le plus redoutable, parce qu'il atteint tous les citoyens, à de rares exceptions près, exceptions purement transitoires, d'ailleurs, si le phénomène est appelé à se prolonger.

Nous avons déjà vu que la vie avait singulièrement enchéri sous Henry VIII. Hales nous apprend qu'en 1549, elle avait augmenté d'un tiers et il nous en donne de nombreux exemples. Le *Chevalier* se plaint notamment de ne pouvoir soutenir avec deux cents livres le même train qu'avec deux cents marcs, quinze ans auparavant. « Nous sommes obligés, dit-il, soit de rogner le tiers de notre dé- « pense, soit d'augmenter notre revenu d'un tiers » (1). Le *Docteur* observe qu'un même chapeau qui coûtait jadis quatorze pence vaut 2 sh. 7 d. ; qu'une ferrure de cheval est à 12 pence après avoir été à 8 d. Enfin le fermier s'entend reprocher de vendre 30 groats, ce qu'autrefois il cédait à vingt.

Si nous comparons ces chiffres avec ceux que nous connaissons déjà, nous sommes obligés d'admettre qu'il n'y a rien d'exagéré dans ces doléances.

D'où cela provient-il ? Telle est la première question à résoudre.

Le *Docteur* y répond sans ambages : il faut en rendre responsables l'abaissement et l'altération des monnaies. Et, pour le démontrer, il met aux prises le *Chevalier*, le *Fermier* et le *Marchand*.

Le *Fermier* commence par accuser les rentes plus élevées, qui obligent les fermiers à vendre plus cher à leur tour. Mais le *Chevalier* proteste, en sa qualité de landlord ; la rente n'a monté qu'à cause de la hausse des produits de la ferme. Finalement, les deux antagonistes doivent admettre que s'ils abaissaient simultanément, l'un sa rente et l'autre ses prix, cela n'influencerait en rien le coût des objets qu'ils doivent, de toute nécessité, acheter aux étrangers, comme le fer, le goudron, la poix, le sel et l'huile, ainsi que la soie, les épices et le vin.

Pour eux, la faute en retombe donc sur l'étranger. Le *Docteur* s'empresse de justifier ce dernier. A son avis, les étrangers ne vendent pas plus cher, en ce qui les concerne, puisqu'en fait, ils livrent toujours autant de marchandise exotique contre une même quantité de produits anglais. Ils sont obligés de demander un plus grand nombre de pièces de monnaie, parce que celles-ci ne contiennent plus autant de métal fin, tout en conservant une appellation désormais

(1) Disc. of. C. W., p. 20-21.

illusoire. Peu leur importe le nom donné par les Anglais à leur monnaie, car une seule chose les préoccupe : le titre et la valeur réelle.

Il ressort donc très bien de l'argumentation du *Docteur*, que la hausse des denrées étrangères n'existe pas en fait; et, d'un autre côté, leur valeur commerciale n'ayant pas changé, on est amené à se demander comment l'acheteur anglais se trouve pourtant subir une perte, et croit avoir donné un prix plus considérable qu'autrefois, quand il achète à des négociants étrangers.

Hales a constaté le fait, sans en analyser le mécanisme. Nous croyons devoir indiquer celui-ci, en quelques mots.

Suivons donc les effets d'une monnaie avilie, du jour de son émission. Supposons qu'on mette en circulation une pièce altérée d'un tiers. Dans le pays où elle a cours légal et forcé, elle ne constitue plus qu'une marchandise surfaite, et quand, sortant du Trésor royal, elle sert à effectuer un paiement, elle n'est plus l'exacte équivalent du service payé. Celui qui la reçoit perd un tiers de ce chef et son patrimoine est appauvri d'autant pour chaque pièce de la même sorte qu'il encaisse. Toutefois, si quelqu'un se trouve contraint de l'accepter de lui à son tour, il recouvre alors sa perte première, et ainsi de suite ; de telle sorte que, dans tout le pays, les pertes et les gains se compensent. C'est ce qui se produit de nos jours avec notre billon et notre appoint. Mais, cette espèce de numéraire est destinée à rester chez nous et n'a pas un pouvoir libératoire infini. Tandis que, dans l'hypothèse qui nous occupe, comme toutes les monnaies sont avilies, si par hasard le détenteur de la pièce dépréciée se trouve avoir affaire à quelqu'un à qui la valeur fictive ne pourra pas être imposée, la situation changera. L'étranger, par exemple, ne voudra accepter cette monnaie que pour sa valeur réelle, ou, comme le dit Hales, pour la valeur où elle est prisée sur le marché universel. Dans ce cas, le sujet anglais perdra définitivement le montant de la dépréciation de la pièce, et toute piéce de la même espèce qu'il versera à l'étranger, entraînera pour lui une perte égale. Il n'aura plus, en effet, l'espoir de compenser le préjudice qu'il a subi en recevant la monnaie, par la remise de celle-ci à un de ses concitoyens, obligé et tenu de l'accepter.

L'acquéreur direct d'une marchandise étrangère ne voudra pas, néanmoins, aller jusqu'à faire un sacrifice platonique, en gardant pour lui le déficit que lui aura causé les exigences de son vendeur. Pour se rattrapper, il augmentera ses prix de revente, au détriment de ses concitoyens, et cette augmentation en entraînant une autre par répercussion, tous les prix finiront par monter parallèlement.

Nous le répétons, cette phase de la hausse des prix, n'est pas très nettement exposée par Hales, mais celui-ci a très bien senti que, seul, le commerce avec l'étranger pouvait amener tous les inconvénients qu'il signale. Pour se permettre une monnaie avilie, il faut, dit-il, vivre comme dans le pays d'Utopie, où l'on ne communique avec aucune autre nation.

« Ainsi, pour conclure, dit le *Docteur*, je pense que l'altéra- « tion des monnaies est la cause première et déterminante de ce « que les étrangers nous vendent d'abord leurs marchandises plus « cher ; cela fait que tous les fermiers et tenanciers qui produisent « des commodités, nous vendent à leur tour celles-ci à un prix « plus élevé ; cette nouvelle cherté oblige les gentlemen à hausser « leurs rentes et à reprendre possession de leurs fermes pour en « tirer davantage, et, par conséquent, à enclore plus de terres. »

Il ne faut pas accuser Hales de contradiction, quand il avance que les étrangers vendent leurs marchandises plus cher, alors que, quelques lignes auparavant, il avait constaté que les marchandises étaient toujours d'une même valeur intrinsèque :

« La cherté commence avec l'altération des monnaies, et aussitôt « que celle-ci se produisit, tous les prix haussèrent. On en a la « preuve par les vieilles pièces qui subsistent encore, car avec elles, « vous allez vous procurer, soit chez vous, soit à l'étranger, la « même quantité de marchandises qu'autrefois ; et plus le titre de « cette monnaie sera faible, plus il en faudra pour faire le « compte. »

Nous croyons que le *Docteur*, en disant que les marchandises exotiques sont plus chères, a employé dans sa discussion une expression courante, de nature à être immédiatement comprise de ses interlocuteurs ; mais dans son esprit, celui qui augmente réellement sa marchandise, n'est pas le négociant flamand, français ou

espagnol qui la vend, mais bien le marchand anglais qui la revend à ses compatriotes.

On dit assez volontiers que l'auteur du *Discourse of the Common Weal* est le premier qui ait constaté et discuté l'influence de l'abaissement des monnaies sur le régime des prix.

Il est vrai que, pour la première fois, l'Angleterre voyait se produire de semblables phénomènes sur une aussi vaste échelle. Nous savons que la monnaie anglaise s'était trouvée quelquefois dépréciée, parce que rognée ou usée ; mais, jusqu'à Henry VIII, les rois furent toujours des plus scrupuleux sur ce chapitre. Edouard VI, qui, après lui, avait émis dans les premières années de son règne du numéraire frelaté, mourut avant d'avoir pu réparer le mal causé par son père et par son tuteur Somerset ; Elizabeth n'eut de repos qu'elle n'ait rétabli une monnaie droite et loyale. Et jamais de semblables faits ne se reproduisent.

Nous savons qu'en France le contraire eut lieu. Un écrivain de notre pays aurait donc pu relever, depuis longtemps, une relation de cause à effet entre l'altération du numéraire et l'élévation des prix. Il ne semble pas qu'il en fut ainsi. On peut donc croire que Hales a su, le premier, formuler nettement cette loi économique.

Ses contemporains, cependant, en avaient une notion assez précise ; il nous le déclare lui-même quand il énumère les causes auxquelles on impute la cherté générale : (1)

« Les uns pensent que la cherté vient du tenancier, qui vend des « produits plus cher, d'autres qu'elle provient du landlord qui élève « d'autant le prix de la terre, quelques-uns en attribuent l'origine « aux enclos, et ceux là au surhaussement de notre monnaie et à « son altération. »

Hales rapporte là une opinion qu'il avait entendu formuler par autrui, cela n'est pas douteux, opinion qui s'était déjà manifestée dès 1525-27, quand le roi Henry VIII supprima la *Tower-Pound* pour lui substituer la *Pound-Troy*. Nous avons vu qu'alors se produisit une perturbation dans la valeur du numéraire. Le monarque eut l'intuition des conséquences qui pouvaient en résulter pour

(1) Disc. of. C. W., troisième dialogue.

les prix, puisque dans sa proclamation du 5 novembre 1526, il fut défendu d'augmenter le prix d'aucunes marchandises, etc. « Sous « couleur de l'exhaussement de la monnaie », excepté seulement pour la monnaie d'or et d'argent, mentionnée à la proclamation. (1)

En 1547, la ballade « *Vox populi* » s'exprimait dans des termes qui ne laissent aucun doute :

La monnaie est si rare, (2)
Que chacun en manque,
Rien n'est aussi rare,
Mais aussi rien n'est autant déprécié.
Les Marchands racontent
Que c'est une chose étrange,
Quand ils veulent faire un marché
De l'autre côté de la mer,
D'en être réduit à une telle extrémité,
Car lorsque notre livre jadis
Valait neuf fois plus que celle des étrangers,
La nôtre, maintenant, quand on s'en sert
Ne vaut pas mieux que la leur.
Non, c'est à peine si elle est aussi bonne.
C'est ainsi qu'ils parlent, pardieu !
Comment alors, le marchand
Peut-il faire son métier,
A moins, lorsqu'il vient ici
De vendre sa marchandise à un prix trop élevé ?
Il faut bien qu'il vive !
. . . .
La monnaie, par son altération
Nous vaut cette calamité
L'on ne connaît pas encore complètement,
Tout le mal que cela a engendré.

D'un autre côté, s'il n'est pas étonnant que jamais les gouvernements d'Henry VIII et de Somerset n'aient relevé, en dehors de notre précédente citation, la hausse des prix comme étant consécutive de l'avilissement de la monnaie, on peut se demander pourquoi

(1) Ruding. *Annals of the Coinage*, p. 305, T. I.
(2) B. f. M. SS. *Voxpopuli*. § 6, p. 135. Vers 412 et suiv.

Hales, dans aucun autre écrit, n'a jamais invoqué non plus une semblable cause pour expliquer l'enchérissement des denrées.

Nous avons des documents qui émanent de lui, ou qui lui sont attribués, où il traite également cette question.

Le premier est cité par Miss Lamond (1). C'est un manuscrit intitulé « *the Causes of Dearth* », qui se trouve au Record-Office (S. P. D. Ed.VI, V. 20), écrit, paraît-il, de la main même de Hales et édité une première fois avec de légères modifications par Fraser Tyler (England, I. 36).

Voici la traduction du texte rapporté par Miss Lamond.

« Il y a trois choses qui sont la cause de la cherté universelle « des vivres dans le royaume. La première est le manque de l'éle- « vage et de l'engraissement du bétail et de la volaille ; car on « ne peut se procurer à bas prix ce qui n'existe pas. La seconde est « le ragrattage, quand la plus grande partie des vivres se trouve « concentrée dans les mains de quelques individus, qui ont la pos- « sibilité d'en retarder la vente jusqu'à ce qu'ils y trouvent leur « plus grand profit. Et la troisième est dans les approvisionnements « du roi, quand les vivres sont enlevés aux pauvres gens qui font « de l'élevage, malgré leur volonté ; on ne leur donne pas d'argent « comptant, ou bien on ne leur en donne pas suffisamment, ce « qui décourage les gens, de faire de l'élevage et cause la hausse « des prix de toutes choses (parce qu'il n'y en a pas en abon- « dance). »

Cette note est datée de septembre 1548. Rien, dans son texte, ne fait allusion à la monnaie et à son rôle dans le problème qui occupe son auteur. La rareté, seule, est incriminée.

Nous trouvons encore une allusion aux causes de la hausse des prix dans le discours que Hales prononçait à chaque session de la commission des clôtures, de juin à septembre 1549. Il y disait notamment :

« Et les vivres et toutes les autres choses nécessaires à l'homme « sont plus chères que jamais. Et cependant, comme on le dit, « jamais il n'y eut plus de bétail qu'à présent, surtout des mou-

(1) Disc. of. the C. W. Ed. Lamond, p. xi.

« tons. Mais la cause de la cherté est que ceux qui le détiennent « choisissent leur moment pour le vendre ou non ; et ils ne ven- « dront qu'aux prix qu'ils déterminent. Il en serait de même du « blé s'il était dans leurs mains et s'ils pouvaient le conserver. »(1)

Il ne s'agit plus ici que de l'accaparement, car Hales constate une grande abondance de tous les vivres.

Est-ce à dire que Hales ait eu, un an plus tard, une véritable révélation de l'influence de la monnaie avilie sur les prix ? Nous ne le croyons pas.

Nous inclinons plutôt à supposer qu'en homme prudent, sous un gouvernement tyrannique, il se sera bien gardé de critiquer publiquement les errements de la royauté. Il se montra, du reste, toujours très réservé à cet égard. C'est avec les plus grandes précautions que nous le voyons, dans son livre, dévoiler les raisons de la cherté et les remèdes à y apporter. Le *Docteur* ne se décide tout d'abord à le dire qu'à l'oreille du *Chevalier*, et tout en protestant de son loyalisme. (2)

On peut donc admettre qu'Hales s'est abstenu d'aborder un terrain périlleux. Il nous paraît peu probable, en outre, qu'il soit l'auteur de la note de 1548, car elle est en contradiction formelle avec son discours appelé la *Hales' Charge* et avec le *Discourse of the Common Weal* (3). Dans ces derniers écrits, il constate que les vivres et le bétail sont abondants et qu'ils sont chers néanmoins tandis que dans le papier intitulé « *the Causes of Dearth* », il nous révèle une extrême rareté de toutes choses. Pourquoi cet antagonisme dans des constatations de faits ? Cela serait inexplicable, à moins de dire que cette note n'est pas son œuvre et qu'elle n'est, en somme, qu'une copie faite par lui, d'une des nombreuses pétitions adressées au roi à cette époque, dans lesquelles on reproduisait, sans s'inquiéter de leur exactitude, tous les lieux communs qui avaient cours depuis quarante ou cinquante ans.

La réserve de Hales ne semble pas avoir été observée par son con-

(1) Strype. *Ecclesiastical Memorials*, t. II, part. II, p. 341 et s.
(2) Disc. of. C. W., p. 62-63.
(3) Disc. of. C. W. p. 74-75, 48-4[illegible].

temporain, l'évêque Latimer, qui faillit tomber en disgrâce pour avoir osé agiter dans ses sermons ces questions brûlantes. Prêchant devant le roi, il s'écriait :

« On dit que la mauvaise qualité de l'argent a rendu toutes choses « plus chères.... car la mauvaise qualité de l'argent est la cause de « la cherté de toutes choses dans le royaume. » (1)

Ainsi qu'on le voit, Hales n'a pas découvert l'influence de l'abaissement des monnaies sur la hausse des prix. Sa véritable originalité est d'avoir su en analyser presque complètement le mécanisme et de démontrer, par le raisonnement, une chose dont les gens éclairés ne doutaient plus au moment où il écrivait, à savoir que l'avilissement du numéraire rend toutes choses plus chères quand on ne peut se passer de relations commerciales avec l'étranger.

Est-ce à dire que l'auteur du *Discourse of the Common Weal* ait expliqué par là, d'une façon définitive, le mouvement ascensionnel des prix, durant la première moitié du XVI[e] siècle ? Nous ne le pensons pas.

Si nous jetons un coup d'œil sur les prix des denrées pendant toute cette période, nous apercevons qu'ils suivent une courbe ascendante d'une singulière régularité. Quelquefois il se produit bien des soubresauts, mais ils s'apaisent aussitôt et l'échelle des prix retombe, au bout d'un temps assez court, au niveau où elle se serait trouvée, si elle avait continué sa progression suivant le même rythme. C'est ainsi que nous avons vu des hausses brusques en 1523, en 1527, en 1533, qui peuvent facilement s'expliquer par la sécheresse, la maladie du bétail, les anomalies des saisons, comme nous le rapporte Henry VIII dans son *Meat Act* de 1532 ; de même une élévation extraordinaire se manifeste de 1545 à 1556, qui, par rapport à la hausse constante, est elle-même accidentelle. C'est elle que Hales attribue à l'émission de monnaie dépréciée.

Mais tout cela ne nous donne pas la solution d'une question fort intéressante : d'où provient cette hausse lente et uniforme ? Question que l'on se posa dès qu'apparut le phénomène. Il faut avouer que les écrivains ne firent pas de grands efforts pour la résoudre.

(1) Cité par Miss Lamond, p. 185. Note de la p. 104.

Reportons-nous aux documents que nous avons cités dans la première partie de cette étude, nous trouverons que dans la généralité des cas on incrimine la rareté des vivres, et aussi et surtout l'accaparement, cette idée fixe et obsédante du moyen-âge. Et tous les accaparements possibles sont pris à partie : celui de la laine, du sol, du bétail et des produits de la terre.

Sir Thomas More (1) disait en 1516, que le développement des clôtures élevait « vraisemblablement le prix de la laine », qui était accaparée.

L'auteur du « *Sheep-Tract* », qui écrivait bien avant 1545, accuse aussi les clôtures et déduit ses griefs en six axiomes. (2)

« Plus il y a de moutons, dit-il, plus chère est la laine,
« Plus il y a de moutons, plus cher est le mouton,
« Plus il y a de moutons, plus cher est le bœuf,
« Plus il y a de moutons, plus cher est le grain,
« Plus il y a de moutons, plus rare est la viande blanche,
« Plus il y a de moutons, moins on a d'œufs pour un penny. »

Et, quelques lignes plus bas, il ajoute :

« Ceux qui ont beaucoup de brebis ont forcément beaucoup de « laine, et nous nous demandons qui fixerait le prix de la laine, si « ce n'est ceux qui ont une grande quantité de troupeaux.... Et « nous savons qu'il y a des gens dans ces trois comtés (Oxford, « Bukingham, Northampton) qui, plutôt que de vendre leur laine « à bas prix, la garderont un an et deux, pour la vendre plus chère « et la maintenir à un cours élevé. »

Starkey, en 1536, prétend que l'on se préoccupe trop peu de l'élevage du bétail, pour s'adonner uniquement à celui du mouton, que cela amène une élévation du salaire du journalier, et, en conséquence, des produits fabriqués ; d'où, par suite d'une répercussion générale, une hausse de tous les prix.

Aucune de ces explications n'est satisfaisante. Une modification organique du régime économique était seule capable d'affecter ainsi d'une façon continue, la valeur des choses. Il est vrai que l'Amé-

(1) Cité par Furnivall., B. f. M. SS., p. 5.
(2) *Four supplications*. p. 96.

rique avait, de 1500 à 1545, déversé sur l'Europe une masse assez considérable de métaux précieux, et que l'Angleterre avait pu en avoir reçu sa part. Mais celle-ci ne paraît pas avoir été bien considérable. La Grande-Bretagne se trouvait en effet à l'extrêmité de la filière commerciale européenne, et sa situation de puissance insulaire, empêchait l'infiltration insensible de la monnaie étrangère provenant des nations frontières. Elle ne pouvait donc s'approvisionner d'or et d'argent que par des apports directs de lingots ou de numéraire. Les dispositions législatives, prohibant l'emploi industriel des métaux précieux, nous sont au contraire un indice de leur rareté. Il faut néanmoins se rappeler que, pendant la période qui nous occupe, l'Espagne avait répandu chez ses voisines les trésors que le Nouveau-Monde lui avait envoyés, et dont le total s'élevait à près de deux milliards, soit le double du stock existant en 1493. Les prix avaient donc dû subir en Europe une hausse assez considérable. Dans ces conditions, les marchandises continentales arrivaient en Angleterre, grevées de cette hausse qui avait certainement sa répercussion sur le régime intérieur. L'élévation des prix en Espagne, en France et dans les Flandres, était même connue dans la Grande-Bretagne, puisque le comte de Warwick, alors que l'on accusait les clôtures de faire enchérir les denrées, montrait, sans toutefois rechercher la cause de ce phénomène, que, sur le Continent où il n'y avait pas de clôtures, les prix étaient également l'objet d'un mouvement ascensionnel assez accentué.

Il faut ajouter à cela, la transformation industrielle que subissait l'Angleterre, par suite du développement de la fabrication des lainages, dont le résultat avait été d'activer la circulation du numéraire, ce qui équivaut à une plus grande affluence et, par conséquent, à une dépréciation de la monnaie. On pourrait objecter que la multiplication des opérations commerciales a également pour résultat de nécessiter une grande quantité de numéraire, et de neutraliser ainsi l'effet de la circulation accélérée. Cela est exact, mais dans le cas particulier qui nous occupe, l'industrie, la grande culture trouvaient immédiatement les capitaux dont elles avaient besoin chez les thésauriseurs qui les avaient longtemps conservés inactifs, faute d'emploi.

D'un autre côté, Henry VII avait amassé des sommes considérables pour l'époque, en économisant jusqu'à 500.000 livres par an, sommes qu'Henry VIII ne se fit pas faute de dilapider, aussitôt qu'il eut accès au trône.

Telles sont, à notre sens, les raisons pour lesquelles les prix s'élevèrent dès les premières années du XVIe siècle, à peu près indépendamment des altérations monétaires.

La hausse, dont Hales nous donne la raison, fut trop brutale et trop intense pour ne pas absorber seule toute son attention ; il appartint à Bodin d'expliquer la première, par ce que l'on a appelé depuis *la théorie quantitative des prix.*

Mais, à notre sens, Hales eut avant Bodin, l'intuition du principe même de cette théorie, dont il fit une application particulière. La théorie de Bodin repose, en effet, sur ce fait que les variations des prix sont inversement proportionnelles aux variations de la valeur du numéraire. A l'avilissement de celui-ci, correspond une surélèvation du prix. Pour le cas général qui occupe Bodin, l'avilissement provient de la surabondance ; mais une monnaie peut être dépréciée pour toute autre cause. Le défaut de rectitude dans la qualité et dans la quantité constitue un motif indiscutable de décri général. C'est celui-là que Hales a relevé de son côté, et il n'a relevé que lui parce qu'au moment où il écrivait, ce motif éclipsait celui que Bodin mit plus tard en lumière, et parce que depuis 1545 jusqu'à l'apparition des *Réponses aux paradoxes de M. de Malestroit*, les mines de Potosi déversèrent des flots d'argent sur le vieux monde, accentuant ainsi le phénomène qu'étudia l'écrivain français. Ainsi donc, partis l'un et l'autre de deux faits, différents en apparence, mais d'une nature identique, Hales et Bodin arrivèrent à un résultat semblable. Nous ne prétendons pas que le premier ait été l'inspirateur du second. Tout démontre le contraire, notamment le défaut de publication de l'ouvrage de Hales. Chacun des deux économistes doit donc conserver son originalité entière et le mérite distinct d'une même découverte.

§ II

La recherche des causes de la hausse des prix et du moyen d'y parer, amena Hales à faire un exposé complet de ses doctrines monétaires. Elles sont des plus intéressantes à connaître, avant d'arriver à l'étude des procédés préconisés par l'auteur pour rétablir l'ordre dans les finances et le commerce de son pays.

Quelle est d'abord l'origine de la monnaie ?

Au début de toute civilisation, dit le *Docteur*, se place le troc dont les inconvénients sont multiples, à cause : 1° de l'indivisibilité des produits à échanger ; 2° des difficultés de transport résultant du poids, du volume, de la fragilité.

D'un autre côté, il peut se présenter que l'on ait, à un moment donné, des marchandises en excès, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un échange immédiat, tout en étant d'une conservation difficile. Enfin, il faut, pour que l'échange devienne possible et vraiment profitable, que la marchandise offerte soit immédiatement acceptée et qu'on ait toujours à sa disposition, pour les besoins imprévus, une marchandise de cette nature.

« Il faudrait, dit le *Docteur*, nous préoccuper d'avoir des « marchandises qui tiennent le moins de place possible, qui se « gardent un fort long délai, sans crainte de perte, que l'on puisse « transporter de gauche et de droite, sans un trop gros poids et « qui soient acceptées partout et en tout temps. »

L'or et l'argent remplissent ces conditions, ils sont peu encombrants, facilement maniables et leurs lingots sont infiniment divisibles, sans perte de valeur appréciable.

Le *Docteur* se demande ensuite si d'autres matières ne pourraient pas jouer le même rôle, les pierres précieuses par exemple. Il les écarte à cause de leur indivisibilité, de l'impossibilité où on est de leur appliquer une marque ou une empreinte et parce qu'on ne les apprécie pas partout uniformément. Si l'or et l'argent n'existaient pas, on devrait se munir des métaux les moins altérables, les plus lourds, tels que l'étain, le plomb, le cuivre. Mais ce serait loin de remplacer les deux premiers. La préexcellence de l'or

et de l'argent est attribuée par Hales « au plaisir qu'ils causent, « à l'usage que l'on en fait et en partie à leur rareté. »

En effet, si l'or et l'argent sont rares, à leur rareté s'ajoutent les usages divers auxquels ils se prêtent : fabrication de vaisselle, tissage d'étoffes d'or et d'argent ; usages auxquels on les emploie par suite du goût particulier que l'on a pour ces métaux, à cause de leur couleur, de leur malléabilité, de leur beauté et de leur poli.

C'est à ce propos que le *Docteur* constate que bien des métaux « sont préférables à l'or et à l'argent, par l'usage auquel on les « destine, comme le fer et l'acier, qui servent à fabriquer des « outils bien mieux appropriés aux nécessités de leur emploi, que « s'ils étaient d'or et d'argent. »

De ces dernières explications, il ressort que Hales avait une notion très correcte des facteurs déterminants de la valeur d'usage. Nous venons, en effet, de voir qu'il attribue à trois éléments principaux la grande estime où l'on tient les deux métaux qui nous occupent. Les deux premiers sont subjectifs : ce sont, d'une part, le plaisir désintéressé, esthétique, que cause la possession de l'or et de l'argent, par suite de leur beauté particulière, et, d'autre part, l'emploi auquel on les destine, par comparaison avec les autres métaux. Le troisième élément est la rareté.

Après avoir justifié le choix des métaux précieux, le *Docteur* expose à ses interlocuteurs l'invention de la frappe. A l'origine, on se contentait de compter les métaux au poids. De là les appellations des pièces, comme libra, pondo, dispondium, solidus, dinarius, qui furent des noms assignés aux lingots comportant un poids équivalent.

Il parut fastidieux, dans la suite, de faire subir la pesée aux métaux bruts. Les chefs d'Etat, pour faciliter les transactions toujours plus nombreuses, préférèrent diviser les métaux en petits lingots et les marquer de signes variés. L'empreinte devint la garantie du poids et de la valeur.

Tout cela est d'une exactitude à peu près absolue, qui nous démontre que, pour n'avoir pas suivi les cours des Universités, Hales n'en avait pas moins su acquérir une solide érudition. S'il connaissait l'origine de la monnaie, il était d'ailleurs complètement

renseigné sur son rôle dans les échanges et sur sa nature au point de vue économique.

Dans l'opinion commune, la monnaie a toujours été et elle est encore souvent considérée comme un signe d'échange. Cette notion vulgaire nous est, en effet, rapportée par le *Chevalier*, qui se demande en quoi il importe que l'on ait un numéraire fabriqué d'une matière plutôt que d'une autre, « attendu, dit-il, que la « monnaie est un signe destiné à circuler de l'un à l'autre. Pourvu « qu'elle soit frappée de l'effigie du roi, pour avoir cours, la « matière dont elle sera faite est sans conséquence, que ce soit du « plomb ou du cuir. »

Le *Docteur* n'est pas de cet avis. D'après lui, si la monnaie était un bon d'échange dont l'empreinte royale serait l'ordre de circulation, il n'existerait plus de cherté, le roi ayant alors toute facilité pour donner à ce signe une valeur plus grande, au fur et à mesure que les denrées viendraient à enchérir. Penser ainsi, c'est s'attacher uniquement aux mots, sans se préoccuper des choses qu'ils recouvrent. Ce n'est pas parce que le roi aura décrété qu'une pièce d'un groat en vaudra deux désormais, qu'elle aura acquis réellement cette valeur nouvelle.

Car ce sont les marchandises qui s'échangent sous le couvert de la monnaie, et leur rareté ou leur abondance font leur cherté ou leur bas prix. Mais comme il est impossible d'opérer ces échanges directement par le troc, on a recours à l'or et à l'argent, qui sont des marchandises possédant toutes les qualités désirables.

Et le personnage du dialogue emploie, à cette occasion, le mot caractéristique « *ware* », qui signifie denrée, marchandise. Or, il est bien évident que cet or et cet argent ne changent pas de nature du fait d'être monnayés, la frappe n'ayant d'autre but que d'éviter les ennuis de la pesée et de garantir la valeur du lingot. La monnaie est donc une marchandise.

Le *Docteur* revenant sur le même ordre d'idées dans le troisième dialogue, est encore plus explicite, car, vantant les avantages de la monnaie, il dit : « On la conserve pendant un temps indéter- « miné, sans crainte de détérioration ; on la transporte de tous côtés

« le plus facilement du monde pour les échanges ; elle est d'une « circulation universelle, si elle est d'or ou d'argent.

« Néanmoins, n'était l'encombrement dans le transport, il serait « indifférent d'avoir une valeur équivalente en cuivre, étain, ou « plomb ; ce sont des matières susceptibles d'être longtemps gar- « dées, et on les accepte universellement pour leur valeur. Mais « elles sont fort encombrantes à transporter. Supposez un homme « habitant Berwick et ayant besoin de produits *(commodities)* que « l'on se procure à Londres, ne serait-ce pas préférable pour lui « d'avoir une marchandise *(ware)* échangeable, transportable dans « ses poches, à concurrence de cent livres, sur un petit cheval, « jusqu'à Londres, sans grands frais, plutôt que d'avoir une mar- « chandise *(ware)* d'une valeur égale, mais exigeant un chariot « pour la mener dans la capitale ? »

La marchandise dont le déplacement est si facile est évidemment la monnaie. Pour Hales, celle-ci est donc bien une marchandise ; il se sert, à son égard, du mot propre.

De cette conception découlent du reste toutes les conséquences logiques que l'auteur en a tirées ; si la monnaie est une marchandise, elle reste invariablement soumise à toutes les lois économiques qui régissent les marchandises.

De là vient que sa valeur est indépendante de la volonté du prince dont l'effigie est une simple garantie de sincérité. Mais, dès que la garantie n'est plus sincère, et dès que le public surtout s'en aperçoit, le prince perd tout crédit. Hales le compare alors à ces villes anglaises qui confectionnaient jadis des tissus de certaines dimensions et qualité, avec une telle fidèlité, qu'il suffisait aux étrangers d'apercevoir le sceau de la ville pour qu'on acceptât la marchandise sans contrôle. Il arriva que quelques négociants peu scrupuleux ne respectèrent plus la foi due à l'estampille d'origine. Un jour vint aussi où l'on s'en aperçut ; dès lors on n'acheta plus les produits de cette provenance, et quand on les achetait on les vérifiait avec méfiance. Ce qui ruina le crédit des villes et les villes elles-mêmes.

Il en est ainsi quand un monarque émet du numéraire amenuisé,

celui-ci est aussitôt déprécié à l'étranger, car on n'y est pas tenu de l'accepter au-delà de sa valeur intrinsèque.

Une autre conséquence de l'avilissement des monnaies, d'après Hales, est de faire disparaître toute la vieille monnaie de bon aloi et de ne plus laisser dans le pays que la monnaie de moindre valeur, sans compter le numéraire contrefait qui l'envahit. C'est là, une constatation de la loi de Gresham, loi vieille comme le monde, dont les effets se faisaient sentir en Angleterre, dès que le numéraire était par trop rogné. C'est même pour pallier ses effets que les monarques anglais faisaient procéder périodiquement à une refonte de leurs pièces.

A côté de ces inconvénients d'un ordre général, Hales est amené par la discussion, à rechercher dans quelle mesure et dans quel ordre les habitants de l'Angleterre étaient atteints par la corruption de la monnaie. Il se montre dans cette analyse d'une originalité et d'une pénétration remarquables.

Il lui apparait tout d'abord que la hausse des prix ne cause pas à tous un préjudice égal, et que, dans certains cas, elle est pour quelques-uns une source de profit. Les marchands, par exemple, au début de la hausse, en ont tiré, d'après lui, un bénéfice exorbitant. En effet, quand elle se produisit, leur coup d'œil leur fit observer que la vieille monnaie droite avait gardé son vieux pouvoir d'achat auprès des étrangers. Ils s'empressèrent donc d'augmenter leurs approvisionnements, au moyen de toute la vieille monnaie qu'ils pouvaient se procurer au prix de la nouvelle, et de l'échanger ensuite contre de la marchandise exotique. Puis, au jour où ceux qui n'agirent pas ainsi durent vendre à des prix plus élevés, les négociants prévoyants firent de même et réalisèrent de ce chef un bénéfice net. C'est une loi vérifiée encore de nos jours, dans les pays où sévit le papier monnaie.

Le *Docteur* s'exprime en ces termes, à ce sujet, tout en s'adressant au *Marchand* : (1)

« Je ne crois pas, si des gens ont pâti, que vous soyiez du nom-
« bre ; car, s'il vient à se produire un mouvement dans l'échange

(1) Disc. of. C. W., p. 40-41.

« des produits, vous, les marchands, pouvez-vous en apercevoir de « suite : vous avez amassé du numéraire, dès que vous avez connu « le surhaussement dont il était l'objet. Puis, flairant ce qu'il y « avait à gagner dans le commerce avec l'étranger, vous avez râflé « toute la vieille monnaie, presque tout le stock du royaume, et « vous vous êtes arrangés de façon à le faire sortir du territoire, « de sorte qu'il ne nous reste plus que fort peu de nos anciennes « pièces. »

Si, à ce gros bénéfice passager, l'on ajoute que le marchand peut, à son gré, vendre à un prix qui compense les sacrifices qu'il a faits pour acheter, on constate, qu'après tout, la hausse des prix et l'altération de la monnaie sont profitables à une certaine catégorie d'individus : « ceux, dit le *Docteur*, qui vivent de l'achat et de la vente, car s'ils achètent cher, ils revendent cher, également. »

Dans cette catégorie, peuvent encore se ranger les fermiers et les tenanciers, dont les terres sont louées par eux, suivant des contrats antérieurs aux émissions de monnaie faible. En effet, les fermages étant, une fois pour toutes, fixés par le titre, ne participent pas de la hausse, tandis que les produits de la ferme suivent le mouvement général, d'où un double bénéfice. Il est vrai que le fermier doit acheter et payer bien des choses, suivant les nouveaux cours, ce qui diminue d'autant son profit.

Cette situation anormale du cultivateur fut une des causes de l'empressement avec lequel les landlords cherchèrent à résilier les vieilles tenures dont les redevances n'étaient plus rémunératrices. Dans cette lutte entre le propriétaire et le fermier, celui-ci se retranchait, pour se justifier, derrière les termes de son contrat, sans se soucier du préjudice souffert par son antagoniste. Une pareille discussion est mise en relief d'une façon remarquable dans le second dialogue. (1)

Quant aux personnes vivant de revenus périodiques et d'appointements fixes, elles se trouvaient étrangement lésées par le nouvel état de choses. Les salariés, dont les gages et la solde ne profitaient pas non plus du mouvement de hausse que subirent les prix, furent

(1) Disc. of. C. W., p. 54-55.

les plus grandes victimes de l'altération des monnaies. On peut vérifier cette allégation de l'auteur, en se reportant au tableau des salaires, que nous avons donné plus haut (1). Tandis que dans une période de 50 ans les prix ont presque doublé, le travail du manœuvre est passé seulement de 3 d. 1/4 à 4 5/8 d.

Les crises modernes, causées par un nouvel afflux de métaux précieux, nous ont démontré l'exactitude des théories de Hales sur ce point.

Au sommet de l'échelle, enfin, le roi lui-même subit un dommage considérable. Car si, comme l'explique le *Docteur*, sur le moment le monarque bénéficie de la différence entre la valeur réelle et la valeur fictive de la monnaie, il faut que tôt ou tard le numéraire déprécié rentre dans le trésor royal sous forme d'impôts, de redevances, de subsides ; le roi se trouve alors en possession d'une monnaie n'ayant cours forcé que dans son royaume et il reperd ce qu'il avait gagné au début de l'opération. Comment, dans ce cas, achetera-t-il les munitions que l'étranger seul peut lui vendre et dont il n'est plus alors le maître de fixer le prix et le mode de paiement ?

A tous ces maux qui pesaient lourdement sur tous, il fallait indiquer un remède. Celui-ci doit être purement et simplement la mise en œuvre d'un principe formel. Le rapport légal entre les métaux, doit autant que possible être égal à leur rapport commercial. Il n'est pas au pouvoir d'un prince de les modifier sans les graves inconvénients dont l'Angleterre faisait la triste expérience. A cette condition seulement, on pourra garder, comme en France et en Flandre, de la monnaie de cuivre, d'argent et d'or, sans que la mauvaise monnaie chasse complètement la bonne.

Ce rapport est, d'après Hales, de un à cent pour le cuivre et l'argent, et de douze à un pour l'argent et l'or. Nous savons que ces chiffres sont très sensiblement exacts, mais que Henry VIII s'en était singulièrement écarté.

Dès lors, pour tout rétablir dans une situation normale, il n'y a plus qu'un moyen pratique : supprimer la monnaie dépréciée. On

(1) P. 35, col. 6.

pourra exécuter cette mesure en ordonnant que le numéraire en circulation soit présenté au trésor public, contre un reçu garantissant le remboursement par la remise d'un *angel*, de bon or ou de bon argent, en retour de toute somme de dix shillings rapportée à la monnaie.

Le seul inconvénient qui pourrait en résulter serait l'impossibilité matérielle dans laquelle le roi se trouverait de faire face à ce programme, faute de métaux précieux. Le commerce risquerait de s'arrêter. Pour y parer, le *Docteur* propose tout d'abord de tirer partie du numéraire rapporté à la refonte et ensuite de la vieille monnaie qui peut subsister. D'ailleurs, si le roi se contente d'un droit très réduit de seigneurage, et si les espèces nouvelles doivent être de bon aloi, on apportera beaucoup d'or au monnayage ; enfin on rétablirait les vieilles lois bullionistes de Richard II et des premières années du règne d'Henry VIII, en obligeant les étrangers à payer en bonne monnaie les commodités achetées en Angleterre.

Puis, il serait facile, dans les échanges entre nationaux, de pratiquer le troc pendant un certain temps. L'épargne ferait le reste.

Le roi aurait tout avantage à se livrer à une pareille opération. Il y gagnerait, en outre d'un renouveau de son crédit, tous les profits qui restaient « *collés aux doigts* » (1) des officiers de la monnaie.

Si le prince se décidait à mettre en pratique la mesure préconisée par le *Docteur*, on devrait, toutefois, prendre certaines précautions.

Quelques personnes auraient, notamment, contracté des baux, depuis l'altération de la monnaie et la hausse des fermages, qui se trouveraient lésées, si on les obligeait à verser, en monnaie droite, une somme nominalement égale à celle stipulée au contrat. Il suffira de dire que ceux-là verseront en monnaie rectifiée une valeur identique à celle que le roi rendra en échange du numéraire rap-

(1) Ruding rapporte (op. cit p. 314, T. I.) que dans les années 1547-1548 et 1549 les actes d'amnistie générale excluaient formellement les fraudes dont se seraient rendus coupables les officiers de la monnaie. L'évêque Latimer s'éleva contre ceux-ci avec véhémence, dans ses sermons à la Cour, d'autant plus que ces charges étaient, parait-il, très recherchées des ecclésiastiques.

porté au trésor, afin d'être transformé. De même pour les emprunts contractés dans de semblables conditions de temps.

Quant aux obligations passées avant l'émission de monnaie avilie, il n'y aura rien à changer, puisqu'on se retrouvera en fait dans les termes exacts du contrat.

Toute demi-mesure dans la restauration monétaire serait nuisible, comme spécialement de frapper progressivement des pièces de plus en plus fortes. Celles-ci seraient, en vertu de la loi de Gresham, retirées aussitôt de la circulation.

Il ne faut pas songer, en outre, à parer au mal par des lois fixant des prix maximum, tout en interdisant l'exportation de l'argent : l'inanité de ces mesures était établie par une expérience séculaire.

Telles sont les théories de Hales relativement à la monnaie.

Ce sujet avait été exploré bien souvent avant lui. Déjà Buridan et Oresmes, en France, avaient écrit des ouvrages sur cette matière et dans des circonstances analogues. Le traité d'Oresmes : *de Mutatione Monetarum*, fut traduit et fort apprécié en Angleterre (1) dès le milieu du XV[e] siècle. Il est probable que Hales en eut connaissance, on ne peut donc en cette matière lui accorder le mérite d'une découverte quelconque.

Toutefois, on peut dire qu'il eut une notion plus précise de la monnaie marchandise. Il emploie le mot propre, tandis qu'Oresmes et Buridan avant lui, et surtout Bodin après lui, raisonnent, en s'appuyant sur cette conception, sans que nulle part, dans leurs œuvres, celle-ci soit nettement dégagée, sans se servir enfin d'un mot caractéristique ne laissant aucun doute sur leur pensée.

La véritable originalité de Hales éclate également dans la recherche qu'il fait des personnes qui sont atteintes à tour de rôle par la dépréciation du numéraire et la hausse des prix.

D'un autre côté, l'auteur du *Discourse of the Common Weal* dif-

(1) D[r] Cunningham. Op. Cit. p. 355. « Ce traité fut connu et apprécié en Angle- « terre. Une traduction anglaise fut tentée par une personne incapable de mener « intelligemment cette entreprise à bien ; mais cet effort prouve au moins que « l'ouvrage circulait en Angleterre dès le début du XV[e] siècle. Cette traduction, « écrite apparemment bien avant 1450, se trouve dans la Bibliothèque de Tri- « nity-College, à Cambridge. O. 3. 11.

fère totalement de ses prédécesseurs sur les raisons qui doivent pousser le roi à avoir et garder une monnaie droite.

Tous les écrivains qui se sont occupés de l'état plus ou moins lamentable dans lequel se trouvait leur pays au point de vue des finances, et qui ont critiqué l'avilissement des monnaies, ont éprouvé le besoin de dégager, tout d'abord, les principes directeurs de leur argumentation et de déterminer les droits et les devoirs des princes à l'égard de leurs sujets sur le chapitre du numéraire.

Si nous prenons Oresmes, nous le voyons affirmer avant tout que la monnaie est la propriété de la Communauté. Quels que soient les pouvoirs du roi, celui-ci ne peut altérer cette propriété sans l'assentiment de la Communauté, si ce n'est encore dans l'intérêt de cette dernière. Oresmes commence donc par poser un principe touchant de près au droit public et aussi à la morale.

Hales s'en abstient absolument. Jamais il n'invoque rien de semblable pour démontrer que le prince a tort de frelater le numéraire. Le roi n'encourt aucun blâme, pour avoir violé quelques-unes des règles qui doivent régir ses rapports avec ses sujets. Aucun appel à la morale : c'est là une idée complètement négligée par l'auteur. Les questions de sentiment, si l'on veut séparer celui-ci de la morale, sont également bannies des arguments de Hales. Et le mot honnête (honest) n'est peut-être employé qu'une seule fois comme justification d'une mesure à prendre. Alors que le *Docteur* discute avec le *Chevalier* sur la restauration de la monnaie, le second veut que l'on procède par étapes, alléguant qu'une année des revenus royaux suffirait difficilement à faire face à cette mesure ; à quoi le *Docteur* répond :

« Ce serait une année de revenus bien employée pour en sauver « dix autres ; ce serait aussi une spéculation honnête (*a honest* « *purchase*) avec un an ou deux de rentes, que de reprendre pied « pour toujours (*to purchase the ground for ever*). »

Sans entrer dans une discussion philologique, le mot *honest* est-il employé ici dans le sens moral de loyauté, sincérité, honnêteté ? Cela nous semble difficile de l'affirmer, car *honest*, en anglais comme en français, signifie aussi avantageux ; par exemple, tirer d'une opération un bénéfice honnête, recevoir une récompense hon-

nète. Or, dans le cas qui nous occupe, il s'agit pour le roi de tirer un bénéfice d'une opération proposée par le *Docteur*.

Nous croyons donc que le mot dont il s'agit a un sens plutôt utilitaire. Le prince doit en conséquence, modifier ses errements en matière monétaire, parce qu'il en souffre dans ses revenus et dans sa puissance. La fin même de ses actes économiques, est donc son intérêt immédiat, et ensuite, la grandeur de la nation qu'il est appelé à gouverner.

Plus loin, à propos des clôtures et du commerce extérieur de l'Angleterre, nous verrons le développement donné par Hales à ce principe de la puissance nationale. C'est le seul but qu'il se propose, sans souci, parfois, du respect dû aux conventions. Nous avons tenu à le constater et à faire ressortir, dès à présent, une des idées directrices du *Discourse of the Common-Weal*.

CHAPITRE TROISIÈME

Les Clôtures.

Opinions communes relativement aux Clôtures. — Les Clôtures utiles et les Clôtures nuisibles. — Danger national : la Dépopulation. — Arguments des landlords en leur faveur. — Remèdes proposés par Hales. — Droits sur les laines. — Liberté du commerce des grains. — L'appat du gain : son utilisation particulière dans la question des Clôtures.

Nous connaissons, par la première partie de cette étude, l'état de l'opinion publique relativement aux clôtures durant le xvi[e] siècle. Nous avons vu qu'on en faisait la cause originaire de tous les maux économiques dont l'Angleterre était assaillie. Par elles, on expliquait la cherté; elles étaient aussi, disait-on, un danger pour le royaume qu'elles dépeuplaient ; car, de l'avis de tous, un pays privé de soldats risquait de devenir facilement la proie de ses ennemis. La culture étant ruinée, il ne restait plus que des bergers, tenus en mince estime en tant que défenseurs de la patrie.

« Nous pouvons affirmer, dit l'auteur du *Sheep-Tract,* que..... « les bergers sont de piètres archers. » (1)

Les statuts royaux qui, tout d'abord, traitèrent des clôtures, ne répondirent pas à un autre ordre de préoccupation.

Pourtant, si la masse populaire garda toute sa rancune à l'encontre des « enclosures » comme cause de la hausse des prix, il semble que les esprits éclairés modifièrent assez vite leur appréciation à leur égard.

(1) Four supplications, p. 100.

Nous sommes autorisés à le croire par l'allocution que Hales prononça dans sa tournée de commissaire (1). Il parlait alors en présence de tous ses collègues, devant le peuple assemblé, en vertu d'un mandat officiel. Il est à remarquer que ce discours ne contient plus, contre les clôtures, aucune accusation d'être la cause de la cherté ; l'orateur rend les accapareurs responsables de celle-ci. Tout au plus, paraît-il laisser entendre que les « enclosures » sont des procédés lointains d'accaparement, sans être les génératrices directes de la hausse des prix. Leur grand danger, d'après Hales, est d'amener rapidement la dépopulation.

En outre, on ne doit pas s'en prendre à toutes les clôtures ; il faut s'entendre d'abord sur la valeur de ce dernier terme. Et afin d'éviter toute équivoque, l'orateur a soin de faire une distinction très précise devant ses auditeurs.

« Il ne faut pas parler de clôtures, dit-il (2), quand un homme « clot d'une haie sa propre terre où personne n'a de droit de com- « muniste ; une telle clôture est profitable à l'ensemble des habi- « tants : c'est l'occasion d'une augmentation [de la quantité] de « bois ; mais, on entend par clôture, le cas où un homme s'est « emparé des terres communes d'autrui et les a closes, ou bien a « ruiné des maisons de culture et converti les terres de labour en « paturages. Voilà le sens de ce mot..... »

Ainsi donc, en dehors des cas où le propriétaire se contente de défendre son bien contre les incursions des bêtes et des gens, les clôtures que, par la bouche de Hales, les commissaires déclarent abusives, sont toujours répréhensibles à cause du désert qui se crée partout où on les développe.

« Il est à craindre, bien plus, il est certain, proclame Hales (3), « que dans un bref délai, nous n'existerons plus en tant qu'Etat, « et que, faute de gens pour nous défendre contre nos ennemis, « nous deviendrons la proie de ces derniers..... La force et la puis- « sance d'un Etat ne résident pas seulement dans les richesses, « mais surtout dans la multitude de la population. »

(1) Vid. *suprà*, p. 27 et 28.
(2) Hales' Charge. *Strype* Op. et loc. cit.
(3) Hales' Charge.

En somme, les clôtures, précédées d'expropriations injustes, suivies de transformations abusives de labours en pâtures, sont un péril national, parce qu'elles jettent sur les grandes routes des milliers de gens qui vivaient du travail des champs, et que, d'un autre côté, dans un certain laps de temps, le pays sera vide d'habitants et à la merci de ses ennemis. Tel était donc, en 1548, le sentiment des gens réfléchis et du gouvernement, dont Hales nous paraît avoir été, auprès du peuple, l'interprète autorisé.

Nous trouvons dans le *Discourse of the Common Weal* une opinion semblable :

« Je ne prétends pas, dit le *Docteur* (1), incriminer toutes les « clôtures, non plus que toutes les propriétés collectives, mais bien « les clôtures qui transforment en pâtures des champs cultivés, et « celles dont la création s'accompagne de spoliations et n'est pas « suivie d'indemnités pour ceux qui avaient un droit de parcours « sur leur sol. Si les terres se trouvaient, en effet, closes par lots « et qu'on y continuât la culture, et si tous ceux qui avaient le « droit de parcours se trouvaient, en retour, nantis individuelle- « ment d'une parcelle qu'ils puissent enclore, je crois qu'il résul- « terait plus de bien que de mal de cette façon de faire, à la « condition que tous soient d'accord pour la mettre en pratique. »

Il se dégage, de ces paroles, une distinction identique entre les deux sortes de clôtures. Toutefois, les motifs de tolérer les premières, sont différents. Devant les commissions, Hales se contentait de soutenir que le peuple tirerait un avantage de la plus grande quantité de bois produite par les haies. La raison est puérile, car il suffit de vivre dans un pays de pâturages clos de haies vives pour se rendre compte que les haies coupées tous les ans ne rapportent rien ou peu de chose : un arbre de ci ou de là, à de longs intervalles. Dans son livre, au contraire, Hales justifie les clôtures par le désir légitime que peut éprouver le propriétaire d'isoler son bien. Il se montre par là très favorable à la petite propriété, et surtout à la propriété individuelle, où il paraît découvrir un élément nouveau d'activité et d'ardeur au travail, pour le plus

(1) Disc. of. C. W., p. 68-69.

grand profit de la communauté. Peut-être faut-il, en effet, chercher dans l'existence des « Common fields » la cause de l'apathie dont les cultivateurs anglais étaient atteints à cette époque, si nous devons en croire Starkey.

Enfin, notre auteur n'a jamais admis que les clôtures fussent une des raisons d'être de la hausse des prix. Nous avons vu, en effet, que, dans son discours comme dans son livre, il constate la grande abondance du blé et du bétail, que l'extension des clôtures aurait du avoir pour résultat de raréfier. La transformation de la culture ne doit donc être rendue responsable que d'un fait très grave : la dépopulation du royaume et les émeutes. Il y a là, d'après lui, un danger national contre lequel il faut lutter.

Mais, comme le *Chevalier* le fait très bien remarquer au *Docteur* (1), tout le monde n'était pas d'accord sur ce chapitre. Si les clôtures avaient des détracteurs, elles avaient aussi de chauds partisans parmi les propriétaires et les grands seigneurs.

La plupart du temps, on faisait observer en faveur des pâtures qu'elles n'avaient aggravé en rien l'état économique du pays, qu'elles favorisaient l'élevage et étaient une source sérieuse de profit.

Ce sont ces arguments que fait valoir également le cardinal Pole dans son dialogue avec Lupset :

« Tout le monde, dit Lupset (2), cherche à créer de grands enclos « dans toutes les terres arables : où il y avait du blé, d'une culture « fructueuse, il n'y a plus que pâtures et prairies ; par là se sont « trouvés ruinés, en peu de jours, beaucoup de villes et de vil- « lages. »

Pole. — « On a souvent cru que c'était là une faute; mais si l'on « examine bien la question, elle n'est pas aussi grave qu'elle paraît « et comme on en est vulgairement convaincu. Si l'on se rappelle, en « effet, que notre nourriture consiste non seulement dans le blé et « les fruits, mais aussi dans le bétail, qui nous est nécessaire dans « une égale mesure, on doit bien prévoir ce qu'il faut pour l'éle-

(1) Disc. of. C. W. p. 70-71.
(2) Starkey, op. cit., p. 96-97.

« vage autant que pour la culture, et on ne peut y arriver sans pâ-
« turages et sans enclore la surface du sol..... C'est pourquoi je pense
« qu'il est très utile d'avoir des pâturages fermés pour notre bétail
« et nos bestiaux, et spécialement pour nos moutons, dont le profit
« entretient la richesse et le bien-être dans ce royaume. »

Nous avons vu que le comte de Warwick se plaignait, en 1548, des mesures prises contre les clôtures, affirmant qu'elles n'étaient pour rien dans le malaise général, malaise dont il relevait des symptômes sur le continent, indépendamment de toute transformation agricole. Et comme on accusait surtout les clôtures d'être cause de la cherté, leurs partisans cherchaient surtout à les en justifier, sans toutefois étayer leurs dires en quoi que ce soit. Dans le *Discourse of the Common Weal* nous trouvons des arguments tirés du droit de propriété ou de l'intérêt général.

Le *Chevalier* qui est propriétaire et par conséquent favorable aux clôtures, soutient (1) que les clôtures sont une source de richesse et que le comté d'Essex, le Kent, le Devonshire sont plus fortunés, parce qu'il s'y trouve plus de pâturages. D'après lui, on doit développer dans ses extrêmes limites ce qui est une source de profit. En outre, les clôtures sont une manifestation du droit de propriété individuelle, bien supérieure à la propriété collective ; or, ce qui profite à l'individu, profite à la communauté ; aucune loi, enfin, ne peut se permettre de réglementer l'usage de la propriété.

A toutes ces allégations, le Docteur répond avec logique et avec succès, sauf peut-être en ce qui concerne la constatation d'un fait indéniable, à savoir que les pays, où les pâtures sont les plus développées, sont les plus riches.

Il aurait été, du reste, fort en peine pour le faire. Comme tous les gens de son temps, il ne pouvait se rendre compte de la transformation inéluctable dont l'Angleterre était le théâtre. Il est rare, sinon impossible, que le contemporain d'une période de transition ait la notion très lucide d'un phénomène de cette nature. Hales ne pouvait en apercevoir que les conséquences actuelles, c'est-à-dire un accroissement de richesse. Mais, d'un autre côté, ce résultat était

(1) Disc. of. C. W., p. 70-71 et s..

accompagné de souffrances et de misères indescriptibles, et rien ne l'autorisait à admettre le caractère transitoire, passager, de ces maux ; rien ne lui faisait prévoir qu'il avait sous les yeux un désordre momentané, que tout se tasserait, que les sans-travails se créeraient petit à petit des ressources, et qu'enfin, après avoir été une cause de détresse pour le peuple, les pâturages deviendraient pour son pays une source de prospérité.

Ce n'est pas que les gens dont le *Chevalier* exprimait l'opinion se soient montrés plus clairvoyants que le *Docteur* : nous croyons, au contraire, que leur remarque prend sa source dans un sentiment de profond égoïsme, et que, s'ils n'avaient été aveuglés par leur cupidité, s'ils avaient froidement raisonné, leurs conclusions eussent été les mêmes que celles du *Docteur*. Avec celui-ci, ils en seraient arrivés à redouter la ruine de l'Angleterre ; et c'est cette perspective insupportable qui faisait que Hales était peu touché, quant alors, par les profits tirés de l'élevage et du « sheep-farming ».

Aussi, Hales n'admet-il pas *a priori* que ce qui profite à l'un, ajouté au profit de l'autre, arrive à constituer une masse de bénéfices pour la nation ; il faut avant tout que l'acte profitable soit exempt de tout préjudice pour autrui, car, si les bénéfices s'accumulent, les pertes corrélatives se totalisent aussi et peuvent dépasser les premiers.

Quant à songer à développer dans ses dernières limites une richesse quelconque, le *Docteur* fait très judicieusement remarquer, à ce propos, que tout est une question de mesure en pareille matière, et que certaines richesses, étant exclusives d'autres plus utiles, peuvent devenir par leur excès une véritable calamité. Ces paroles sont exactes, plus particulièrement dans le cas qui nous occupe, car le sol se trouve limité en surface ; il faut donc en faire une juste répartition entre tous les emplois auxquels il est propre. C'est ce que Hales veut dire, quand il fait remarquer que les lapins et les daims sont une richesse, mais qu'il ne se représente pas bien l'Angleterre transformée, sous ce prétexte, en un parc immense et en une vaste garenne.

Le *Docteur* ne nie pas enfin que la propriété individuelle soit préférable à la propriété collective, nous l'avons déjà vu ; il veut

cependant que, si le droit de propriété doit être respecté plus que tout autre, l'usage que l'on en fait ne tourne pas à l'abus.

Or l'abus, c'est ce qui est nuisible à la nation.

« On ne doit pas, dit-il (1), faire de sa chose, un usage abusif « pour nuire à la Communauté. »

C'est d'ailleurs, chez Hales, une règle fondamentale, que l'intérêt général prime l'intérêt des particuliers : la limite du droit individuel est le droit de tous. Nous en trouvons l'expression encore dans la défense qu'il dut écrire à la suite de sa tournée dans le Comté d'Oxford, toujours au sujet des clôtures :

« Il ne peut être indifférent à chacun d'user de son bien selon son « caprice, mais chacun ne peut user de ce qu'il possède que pour le « plus grand bien de sa Patrie. » (2)

Voilà donc le *Chevalier* obligé d'admettre la nécessité de restreindre l'extension des pâturages et de les règlementer par des lois. Mais le *Docteur*, dont l'auteur a fait l'interprète de ses sentiments personnels, est des plus sceptique sur les bienfaits des dispositions législatives en pareille matière. Les désillusions de Hales, à ce sujet, n'ont rien qui doive nous étonner : il avait pu voir de près, au cours de ses enquêtes, que tous les moyens avaient été mis en œuvre pour transgresser les ordonnances royales. Depuis soixante ans, c'était une lutte épique entre l'autorité et les landlords, et ceux-ci semblaient avoir toujours eu le dessus. Hales ne peut donc que constater la faillite de la loi. On dirait même qu'il l'admet comme inévitable, chaque fois que celle-ci se heurtera de front avec la cupidité des hommes. C'est pourquoi il est amené à utiliser cette force qu'il ne peut vaincre, et à la diriger dans une direction plus salutaire à la cause commune.

Partant de cette idée qu'on se porte plutôt vers l'élevage à cause des gros profits qu'on en retire, et qu'on délaisse la charrue pour un motif inverse, il croit qu'il suffira de rétablir l'équilibre entre l'élevage et la culture pour que celle-ci reprenne sa vieille splendeur.

(1) Disc. of. C. W., p. 74-75.

(2) Hales' Defense. Citée par Miss Lamond. Introduct. p. LXIII.

D'où vient donc cette différence de bénéfices entre les deux façons de faire valoir les terres ? C'est ce que l'auteur analyse avec beaucoup de pénétration.

Le pâturage n'exige que des frais et une main-d'œuvre très réduits ; tandis que dans la culture, dont le produit brut est bien supérieur à celui de son concurrent, presque tout est absorbé par les frais d'exploitation. D'un autre côté l'éleveur jouit d'une liberté absolue de transactions, alors que le cultivateur est soumis à des restrictions telles qu'il lui est impossible de vivre.

Supprimer l'inégalité des charges d'exploitation, il n'y faut pas songer, puisqu'elle tient à l'essence même des choses ; il est donc nécessaire, soit de diminuer les bénéfices de l'éleveur, soit de favoriser ceux du cultivateur, par des modifications aux règles qui président à leurs négoces. Dans le premier cas, il suffira d'appliquer aux laines brutes les lois qui règlementent le commerce des grains : ceux-ci ne peuvent être exportés s'ils valent plus d'un noble le quarter, les laines devront rester en Angleterre toutes les fois qu'elles seront côtées au-dessus de 13 sh. 4 d. le tod. (1)

Il est évident, que dans ces conditions, le producteur, pour se défaire de sa marchandise, surabondante par suite du développement du « sheep-farming », sera obligé de maintenir ses prix au-dessous de 13 sh. 4 d., ce qui diminuera singulièrement son profit.

Hales propose encore de hausser la taxe d'exportation dont les laines sont déjà frappées à leur sortie du territoire anglais, insulaire ou continental. Enfin, si l'on arrive, d'un autre côté, à faire monter le prix du blé, l'équilibre s'établira, il se rompra même en faveur du blé, si on lui donne la liberté d'exportation.

Les interlocuteurs du *Docteur* semblent accepter implicitement les deux premiers moyens, mais en ce qui touche le libre commerce des blés, imbus de tous les préjugés de leur époque et persuadés que les grains doivent être jalousement gardés dans leur pays d'origine pour les maintenir à bas prix, le *Chevalier* et le *Marchand* objectent que la hausse qui suivrait la liberté du commerce des blés serait une cause de famine et de ruine pour l'Angleterre.

(1) Disc. of. C. W., p. 63-64.

C'est en faveur de cette liberté que Hales se livre à un plaidoyer très serré. Depuis longtemps les lois anglaises avaient réglementé cette matière. En 1361, Edouard III avait interdit l'exportation des céréales sauf à Calais et en Gascogne, dans le but de conserver à ses sujets le bénéfice de la récolte ; mais par un statut de 1394, Richard II leva toutes ces défenses. Sous Henry VI (1437) une loi, rendue perpétuelle par le même monarque en 1445, prohiba la sortie des blés à moins que le prix n'en soit au-dessous d'un noble le quarter. Si nous nous reportons aux prix que nous avons donnés plus haut, nous constatons que, depuis 1618, les grains ne descendirent plus au-dessous de l'étiage fixé pour autoriser l'exportation. Quand Hales écrivait en 1549, il y avait donc au moins trente ans que les cultivateurs n'avaient pas eu la faculté de vendre à l'étranger, sauf en 1547, pendant quelques mois à peine.

L'auteur ne peut admettre ces entraves, alors que tous les autres exportateurs ont liberté entière. Il estime que dans ces conditions, l'agriculture ne pourra jamais faire un bénéfice appréciable ; car, les années où le blé se vend cher et bien, le producteur est obligé de le garder. En vain, objecterait-on que supprimer les prohibitions d'Henry VI aurait pour résultat d'amener une hausse du blé considéré comme une marchandise d'utilité générale et de nécessité première : plus une denrée est indispensable, plus on doit favoriser ceux qui la produisent ; comment obtenir, en effet, de quelqu'un qu'il fasse une chose qui ne lui rapportera rien ? *Seul le gain est un appât suffisant pour pousser les hommes à l'action.* Si l'on veut que l'on cultive les terres, il faut favoriser le cultivateur.

Quant à la hausse du prix des grains, elle ne serait que passagère, les bénéfices résultant de cette hausse devant inciter les éleveurs à reprendre la charrue ; et la plus grande production qui en résultera devra avoir pour effet de niveler les prix. Enfin la mesure préconisée par le *Docteur* permettra à l'Angleterre de vendre le superflu des céréales produites et d'étendre ainsi le champ de son activité commerciale ; le régime actuel n'ayant d'autre but que l'approvisionnement pur et simple du pays.

Pour terminer, Hales fait entrer en jeu les impôts restrictifs ; il est d'avis en effet de frapper les enclos d'une taxe double, et de

diviser le plus possible la propriété, afin d'éviter les « latifundia » dont l'Angleterre se couvrait.

Néanmoins il préfèrerait que l'on cherchât les moyens de ne pas nuire au commerce des laines qui sont une richesse nationale, tout en développant parallèlement la culture. C'est pourquoi, malgré tout, il donne une préférence absolue à la liberté du commerce des grains, qui seule permettra aux deux richesses, laines et céréales, de marcher de pair et de concourir ensemble à la prospérité du pays.

On pourrait être tenté au premier abord de taxer de paradoxe un procédé qui consiste à accorder la liberté du commerce d'une denrée, dans le but d'en favoriser le producteur. Nos idées modernes sur les droits protecteurs s'en trouvent évidemment offensées. Mais, il ne faut pas l'oublier, durant tout le moyen-âge et une partie des temps modernes, les grains étaient traités comme des marchandises indispensables à la vie ; c'est pourquoi on chercha par tous les moyens à les obtenir abondants et à bas prix. A une époque où les disettes ne pouvaient être combattues par des apports instantanés de vivres, il fallait en outre être prévoyant et garder de vastes amas de céréales. Si la récolte était bonne, la baisse devait profiter à la région qui l'engendrait. De là, la politique économique, très justifiée en somme, des rois d'Angleterre ; de là, l'interdiction absolue édictée par Edouard III de vendre du blé en dehors de ses possessions : on cherchait ainsi à favoriser exclusivement le consommateur.

Désireux de protéger l'éternel antagoniste du consommateur, c'est-à-dire le producteur, les gouvernements qui suivirent furent naturellement amenés à prendre le contre-pied des mesures précédentes. C'est ainsi que nous voyons Richard II autoriser le libre trafic des grains ; c'est ainsi également que, cédant aux idées de ses contemporains, Henry VI voudra concilier les intérêts opposés de l'agriculture et de la consommation, et qu'il maintiendra la liberté d'exporter les grains, dès qu'ils seront à un prix inférieur à un noble le quarter (1). De même, Edouard IV accentuera la protection accordée

(1) Disc. of. C. W. Ed. Lamond. Note p. 168.

au cultivateur, en autorisant l'importation des céréales, mais sous une restriction identique.

Ce régime présentait de graves inconvénients ; si, en effet, le grain était abondant, le prix s'en trouvait avili sur le marché intérieur ; alors seulement le producteur pouvait s'en défaire à l'étranger, sans bénéfice appréciable, par conséquent. Si, au contraire, les prix haussaient, le cultivateur n'avait plus le droit d'exporter, alors que la hausse pouvait résulter d'autre chose que de la disette, comme de 1546 à 1550,

On comprend dès lors, que Hales, recherchant les moyens de donner à la culture un nouvel essor, revienne purement et simplement à la règle que Richard II avait appliquée cent cinquante ans auparavant, c'est-à-dire à la liberté absolue du trafic d'exportation. Quant aux dispositions restrictives de l'importation, édictées par Edouard IV, Hales ne nous dit pas s'il entend les supprimer ou les maintenir ; il garde à ce sujet un silence absolu ; nous inclinerions donc pour la première hypothèse. D'autant plus qu'il veut pour le grain la liberté de commerce qui régit les laines et les autres produits de la ferme ; ceux-ci n'étaient frappées que de droits de douane purement fiscaux ; on est donc amené à penser que, dans son esprit, les prohibitions d'Edouard IV devaient disparaître.

La mesure qu'il préconise, est, du reste, comme il l'affirme, des plus favorables au producteur vivant dans les conditions économiques du XVIe siècle. Son application devait permettre au cultivateur de vendre à l'extérieur, où le grain pouvait être d'un écoulement avantageux, en cas de récolte surabondante, et de profiter chez lui de la hausse, si la récolte venait à être déficitaire.

Mais, tout cela ne serait plus vrai de nos jours, les communications rapides et l'immensité de la production mondiale comblant les vides et nivelant du jour au lendemain l'échelle des prix et les conditions de vente.

Telles sont les doctrines de Hales sur la question des clôtures, si passionnante au moment où il écrivait. Pour la première fois, elle était traitée d'une façon aussi neuve, surtout en ce qui concerne les moyens d'y remédier. Jamais, notamment, on n'avait songé à employer que la contrainte à l'encontre des herbagers. Hales pensa à

exploiter la cupidité des landlords de façon à la faire tourner au plus grand profit de la communauté. Il se dit que, si on ne pouvait la vaincre, il était plus sage de l'utiliser. Et, de son temps, c'était une véritable innovation.

Les philosophes de l'antiquité avaient bien constaté purement et simplement que le lucre était un puissant mobile des actions humaines ; toutefois, ils se gardaient bien, dans leur mépris du négoce et du travail matériel, de s'en servir comme d'un moyen de gouvernement. Dans les temps modernes, pendant toute la période où la casuistique des Pères du moyen-âge réglementa les rapports matériels des hommes, les princes, subissant l'influence de la morale scholastique, ne connurent comme moyen d'action que l'ordre ou la défense : ce qui est bien est ordonné, ce qui est mal est défendu. L'absolutisme, qui présidait au discernement du bien et du mal, ainsi que le degré de confiance que l'on accordait à ceux qui faisaient profession de trancher ces questions, interdisaient toute discussion à cet égard. De là, sans doute, les châtiments sévères qui sanctionnaient les lois prohibitives ou impératives : les monarques appliquaient avec rigueur leur autorité, suivant en cela l'exemple et l'influence de l'Eglise.

Avec la Renaissance, la notion de la puissance du lucre sur les hommes commença à reparaître. La lecture de Platon, notamment (1), rappela que la perspective d'un bénéfice pouvait aiguillonner l'activité humaine ; seulement, comme l'on croyait avec saint Thomas d'Aquin, que le profit vient de la perte d'autrui, jamais on n'aurait osé employer un pareil procédé, la cupidité étant une des passions classées par les casuistes parmi les plus viles. Sans doute, les monarques auraient pu accorder des récompenses, c'est ce qu'ils faisaient pour reconnaître les exploits guerriers ; quant à en user en matière de gouvernement économique, l'idée seule en aurait paru ridicule et peut-être immorale. Si, de nos jours, elles sont tant recherchées, dans cet ordre de choses, c'est à cause de l'énorme réclame que l'on peut en tirer ; mais dans un temps où la publicité

(1) Platon. *Hipp.*

n'était même pas soupçonnée, personne n'aurait songé à en mériter, pas plus que le prince n'aurait songé à en décerner.

En fait, l'esprit de lucre étant défendu par l'Eglise, il était défendu également par les rois, dont les conseillers étaient, d'ailleurs, gens d'église, la plupart du temps.

Néanmoins, on admettait que, dans son petit cercle privé, un homme avait le droit de rechercher un profit modéré, légitime et destiné à lui donner son pain. On se reposait même sur cette recherche pour assurer la marche des affaires. C'est ainsi que dans son *Utopie*, sir Thomas More, parmi les objections qu'il fait à Hythlodée, exprime la crainte que l'organisation rêvée ne fasse délaisser le travail, « puisque personne ne sera plus aiguillonné « par l'espérance du gain et que chacun se reposera sur l'industrie « et la diligence d'autrui. »

De même, si l'on ouvre Starkey (1), on y trouve bien que la prospérité générale est la somme de la prospérité des affaires privées, à la condition, bien entendu, et comme le dit Hales lui-même, que le profit individuel ne lèse pas les autres membres de la communauté. C'est pourquoi l'auteur du *Dialogue de Pole et de Lupset* pose en principe qu'il lui suffira, pour trouver les procédés propres à relever son pays, de dégager les moyens d'augmenter le bien-être individuel à tous les points de vue. Mais que prévoit-il comme moyen d'action? Des lois, toujours et encore sanctionnées par la contrainte pénale et la peur de la prison.

Hales, en psychologue averti, eut l'intuition de l'impuissance des dispositions législatives en face des phénomènes économiques qui sont tous influencés par le désir du gain. Il fit un pas décisif en se servant de ce dernier comme d'un stimulus énergique, et en traçant une voie bienfaisante à une force qu'il croit, à juste titre, impossible de refréner d'une façon absolue. Il devançait ainsi l'école du Mercantilisme qui usa largement du procédé.

(1) Op. Cit. p. 33.

CHAPITRE QUATRIÈME

La décadence des Villes

Le Mercantilisme

Exaltation du sentiment national. — Le Mercantilisme. — Nécessité de détenir des métaux précieux. — Classification des professions. — Le role du travail et de l'industrie. — L'agriculture et l'industrie. — La ruine des villes. — Ses causes. — Apathie des ouvriers des gildes. — Leur exclusivisme. — Nécessité d'admettre des étrangers. — Protection des produits nationaux. — Prohibition du luxe. — La balance du commerce et la balance des contrats. — Hales et les commercialistes : Mun et Child. — Les traités de commerce. — Antonio Serra, Montchrétien.

Dans les dernières années du règne d'Henry VIII et sous Edouard VI, l'Angleterre parut tellement affaiblie que le Professeur Thorold Rogers va même jusqu'à écrire qu'elle avait perdu la considération de toutes les nations.

Il est vrai que c'est le propre de l'abaissement momentané d'un peuple de réveiller dans les citoyens le désir de réagir contre cette décadence, et de susciter chez eux un plus vif souci de la dignité nationale. Ce sentiment éclata surtout sous le règne d'Elizabeth qui ne put mener à bien son œuvre de restauration qu'en s'appuyant sur cette manifestation nouvelle de la conscience britannique. C'est au moment où celle-ci arrivait à son complet épanouissement que la grande reine eut le bonheur de monter sur le trône. Au particu-

larisme de ville ou de comté avait succédé l'idée de l'ensemble de la nation ; jamais le mot de *Common-Wealth* n'avait eu un sens plus adéquat à la réalité des choses.

Tous les efforts doivent tendre à la grandeur et à la force de la nation ; telle est la doctrine qui s'affirme.

Les écrivains qui avaient eu à déplorer l'abaissement de l'Angleterre en furent les précurseurs ; en ce sens qu'ils jetèrent le cri d'alarme. Hales les dépassa par la recherche pratique qu'il fit des moyens de parer au mal et de fortifier le corps affaibli du peuple anglais. Du premier coup, il porta presque à la perfection une théorie destinée à fleurir pendant près de deux siècles, nous voulons parler du *Mercantilisme* dont Elizabeth fit avec succès quelques applications.

Pour être puissante et redoutée, puisque tel est le but proposé, une nation doit être riche, — riche d'argent, — c'est-à-dire détenir en masse la marchandise-type, le numéraire échangeable sans difficulté et instantanément contre des munitions de guerre, des vivres et des soldats.

Tel est le but et l'esprit des premières notions de mercantilisme, mais, presqu'aussitôt après, celui-ci rechercha les métaux précieux comme étant utiles à l'acquisition de toutes les commodités désirables. Ce sera donc entre les peuples la lutte pour ces précieuses denrées que sont l'or et l'argent.

Les théories de Hales ne poursuivent pas un autre but.

Il avait du être amené à étudier ces questions par le spectacle frappant de détresse que lui offrait constamment la ville de Coventry et les autres cités anglaises, ainsi que par l'inanité des efforts tentés pour les relever. Pourquoi ces villes sont-elles ruinées, se demande-t-il ? Parce qu'elles n'ont plus d'ouvriers qui les habitent, ceux qui y trouvaient jadis de l'ouvrage les ont désertées. Une ville sans industrie, sans travailleurs, est une ville perdue.

D'où vient cette situation nouvelle ? Des changements qui se sont opérés dans les goûts et les besoins de la bourgeoisie anglaise. A ce propos, Hales regrette le bon vieux temps où tous les habitants d'une même région n'avaient d'autres pourvoyeurs que les commerçants de la ville la plus proche. Alors on se contentait de ce

qui se fabriquait dans le voisinage, alors les villes possédaient travail et richesse, et l'argent restait dans le pays. Mais, à présent, le moindre freluquet se croirait déshonoré s'il s'habillait dans sa province. Les « gentlemen » font de même et achètent tout à Londres ; et ce qui se vend à Londres vient en majeure partie de l'étranger.

C'est donc celui-ci qui a enlevé le travail aux ouvriers anglais. Le grand inconvénient de ce dépouillement est d'appauvrir le pays en payant aux étrangers une main-d'œuvre qu'il serait facile de se procurer sur place. Et cela est aux yeux de Hales, qui ne se fait pas faute de le répéter, d'autant plus attristant que l'argent est la richesse par excellence ; c'est le grenier d'abondance de toutes les commodités ; c'est le nerf de la guerre, c'est la garantie de l'indépendance nationale.

Malheureusement, trop de raisons favorisent la fuite de la monnaie. Indépendamment de son altération, il faut compter parmi elles le paiement des salaires et des exportations dûs à l'étranger.

La cause en est dans l'apathie de l'ouvrier anglais et l'absence d'industrie intelligemment exploitée. Le *Docteur* se plaint avec amertume quand il voit les « *aliens* » acheter en Angleterre les laines, les peaux à l'état brut, le plomb, l'étain, les loques et les chiffons, et y revendre ces mêmes produits sous forme de draperies, étoffes, tapisseries, aiguillettes, gants, pourpoints et vaisselles, papiers blanc et gris. Les fabricants de ces marchandises se font ainsi payer leur travail et leurs inventions aux dépens de la Grande-Bretagne.

D'un autre côté, le luxe a grandi et a créé des besoins nouveaux dans la population. Celle-ci est devenue, du coup, tributaire des fabricants d'articles superflus tels que tapisseries, balles de paume, tables à jeu, cartes, échecs, verrerie, etc... Tout cela était inconnu auparavant ; à présent les bazars qui vendent ces objets ont envahi les villes et Londres principalement. Le *Docteur* déplore à ce propos l'habileté avec laquelle sont installés les étalages de ces établissements qu'il traite de « boutiques de malheur ».

« A présent, dit-il (1), depuis la Tour jusqu'à Westminster, les

(1) Disc. of. C. W., p. 92-93.

« rues sont garnies de bazars et étincellent de verres à vitres, de
« gobelets et même de vaisselle de ménage en verre, de burettes
« coloriées, de poignards reluisants, de couteaux, de sabres et de
« ceinturons : tout cela est étalé de façon à obliger l'homme le plus
« indifférent à y jeter un coup d'œil et à acheter, quoiqu'il n'en ait
« pas un besoin immédiat. »

Cette boutade contre les bazars, vendeurs d'articles exotiques, amène Hales à faire une classification des diverses professions au point de vue du commerce extérieur.

Les premières sont celles qui font sortir de l'argent du pays : les marchands de vins, les marchands de modes, les bazars, les merciers, les marchands de futaine, épiciers et apothicaires, dont tous les produits proviennent de l'étranger.

Dans la deuxième classe, sont rangés les marchands de victuailles, les ouvriers tels que les cordiers, selliers, menuisiers, maçons, forgerons, tonneliers, qui n'attirent aucun argent, mais qui gardent dans la région l'argent qu'ils gagnent.

Enfin la troisième catégorie renferme tous ceux dont les marchandises se vendent au-delà des mers et qui sont seuls des producteurs de richesse pour le royaume (1), c'est-à-dire, les tisserands, bonnetiers, drapiers et tanneurs.

De cette rapide analyse et de cette classification il ressort, que, pour Hales, le seul moyen de gagner de l'argent, d'en fournir le royaume, c'est le travail et surtout le travail industriel.

Il le considère comme la source première de la richesse nationale, et rien n'est humiliant à ses yeux comme d'être tributaire de la main d'œuvre étrangère.

« Que sert, dit à ce propos le *Docteur*, d'aller au-delà des mers,
« explorer le Pérou et les contrées lointaines, ou de fouiller les
« sables du Tage, en Espagne, du Pactole en Asie, du Gange dans
« l'Inde ; tout cela, pour y trouver quelques pépites d'or ? Que sert
« de retourner les entrailles de la terre pour creuser des mines d'ar-
« gent et d'or, quand on peut, de la glaise immonde, à notre portée
« immédiate, des cailloux et des racines de fougères créer du bel

(1) Disc. of. C. W., p. 138-139.

« or et du bel argent et plus que des mines n'en sauraient pro-
« duire ? » (1)

Le travail est donc le talisman qui permettra la transformation des matières viles en métaux précieux. Outre que, de ce chef, le royaume s'enrichira sans frais, l'état général des finances en bénéficiera : plus nombreux sont les artisans, plus les taxes, tailles et subsides s'accroissent, et le roi doit en profiter, qui serait incapable de suffire aux besoins de l'Etat avec ses propres revenus.

Hales avait quelque mérite à émettre de semblables théories, car les fréquentes émeutes auxquelles s'étaient associés les ouvriers et artisans des villes (2) avaient fort indisposé les pouvoirs publics à leur égard. On les considérait comme les fomentateurs des révoltes ; aucune mesure de protection n'était prise à leur égard. Il semblait même que l'hostilité royale se traduisait par les taxes qui, en 1549, frappaient lourdement les draps nationaux, et qui avaient une sorte de caractère prohibitif. Le *Chevalier*, qui représente dans le dialogue l'opinion publique éclairée, voudrait que l'on abandonnât le tissage et que les ouvriers fussent mis à la culture de gré ou de force.

C'est l'occasion pour Hales de montrer la supériorité de l'industrie et de comparer celle-ci à la culture. Supprimer le travail des laines présenterait, à son gré, l'inconvénient de favoriser par trop l'élevage des moutons et de dépeupler davantage le pays ; cette exploitation ne nécessitant aucune main-d'œuvre. Quant à faire s'adonner le souvriers tisserands à la culture, il n'y faudrait pas songer, car si l'on accordait aux cultivateurs, selon son désir, le libre commerce des grains, il arriverait que la surproduction deviendrait extrêmement forte et ne pourrait plus s'écouler assez vite faute de communications faciles ou à cause des guerres ; les ouvriers se trouveraient donc également amenés au chômage.

Le *Docteur* fait, en outre, très justement ressortir qu'il est inutile de mettre à l'œuvre un grand nombre de bras pour cultiver la terre puisque ceux qui s'y adonnent ont déjà tant de mal à vivre. (3)

(1) Disc. of. C. W., p. 94-95.
(2) Disc. of. C. W.. p. 132-133.
(3) Disc. of. C. W., p. 136-137.

C'est la constatation, par l'auteur, de cette vérité qui fut la grande arme des mercantilistes (1) en faveur de l'industrie : à savoir que la production de celle-ci était variable à l'infini, illimitée, tandis que l'agriculture est forcément restreinte quant à son champ d'action, limitée par suite quant à son besoin de main-d'œuvre, et ne répondant pas, en conséquence, au but que les mercantilistes industrialistes donnent à leurs doctrines : enrichir le pays en métaux précieux, tout en procurant du travail et du pain au plus grand nombre d'individus.

Ce n'est pas que Hales soit un adversaire de l'agriculture, bien au contraire, puisque nous l'avons vu se faire l'apôtre du commerce libre des grains, dans le but de favoriser leurs producteurs et de restreindre les clôtures qui réduisent à son minimum l'emploi de la main-d'œuvre. En outre, dans son discours aux commissions des Clôtures, il disait à ce sujet « que la culture et le labourage sont « les soutiens de la nation, c'est-à-dire, qu'ils nourrissent le corps « entier du royaume. » (2)

La préoccupation de fournir du travail au peuple devait venir à Hales tout naturellement. Personne ne pouvait se trouver en face de la masse des chômeurs, des mendiants, des vagabonds, sans rechercher les procédés les plus pratiques et les plus profitables à l'Etat, pour leur faire mener une existence moins parasitaire.

Le travail se présentait immédiatement à l'esprit le moins ouvert comme étant le remède par excellence. Le gouvernement y avait bien pensé et y pensa plus tard encore, soit par les lois sur les vagabonds dont nous avons parlé, soit par l'institution des Workhouses. Dans le même ordre d'idées, beaucoup de gens croyaient que la suppression des clôtures suffirait pour donner à tous de l'ouvrage.

Hales, plus observateur, remarqua que l'Angleterre semblait faite pour l'élevage, sans exagération toutefois, plutôt que pour produire les fruits utiles à la nourriture de l'homme ; c'est pourquoi,

(1) *Aug. Dubois.* Hist. doct. écon., p. 229.

(2) *Hales'Charge.* — Strype. loc. cit. — Rapprocher ces paroles de celles de Sully : Pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France.

après avoir développé l'agriculture dans ses plus extrêmes limites, il faut, par tous les moyens, favoriser le travail industriel, seul capable de faire vivre la masse inoccupée de la nation et de l'enrichir en même temps.

Pour arriver à semblable résultat, il sera nécessaire, tout d'abord, de secouer l'apathie des artisans anglais qui sont plongés dans une incorrigible routine.

C'est de ce vice des ouvriers que se plaint Starkey quand il dit(1) que « ..... les artisans et gens de métiers sont négligents et inactifs « dans l'accomplissement de ce qui touche à leur profession et à « leur tâche. » — « Si nos gens de métiers s'appliquaient à leur « travail aussi diligemment qu'on le fait dans les autres pays, les « choses fabriquées de la main de l'homme ne seraient pas aussi « rares et aussi chères que nous les voyons couramment chez « nous. » (2)

Il faut donc leur infuser un sang nouveau, tout en continuant à activer la fabrication des produits tirés de la laine, fabrication qui constituera toujours l'industrie nationale. On aura donc d'abord à la perfectionner, ainsi que les autres industries déjà installées sur le territoire. Ce résultat ne peut être atteint qu'en attirant les bons ouvriers étrangers.

Le *Docteur* incrimine à ce propos l'exclusivisme des corporations, et, bien avant Adam Smith, il en dénonce le caractère néfaste. Cet exclusivisme, nous l'avons vu, avait sa cause dans un sentiment de jalousie d'autant plus prononcé, que la gilde était moins importante. L'égoïsme était en proportion inverse de la valeur professionnelle. Les gens de métiers combattaient la concurrence avec d'autant plus d'âpreté qu'elle leur était plus redoutable.

Mais il est toutefois un point de vue par lequel l'intransigeance des gildes à l'écart des étrangers était justifiable : on sait qu'un long apprentissage était imposé à tout artisan avant de pouvoir

(1) Starkey, op. cit., p. 86, l. 624.
(2) Starkey, p. 87, l. 646.

exercer ; admettre des étrangers à la franchise, n'était-ce pas créer une concurrence onéreuse et invincible ?

Hales ne veut donc pas heurter de front les privilèges des gildes ; mais, comme il le dit formellement, avant l'intérêt privé doit passer l'intérêt public, qui exige qu'on fasse venir du dehors, dans les villes décadentes, des ouvriers connaissant des procédés perfectionnés. On devrait même leur assurer le logement gratuit, la remise des impôts locaux, une avance de fonds sur les deniers communs ; on devrait les attirer ainsi en masse, sauf à enrayer l'immigration quand on serait arrivé au but recherché.

Ces faveurs pourraient surtout être réservées aux gens susceptibles d'implanter dans le pays des industries nouvelles dont la production tendrait à satisfaire d'abord aux besoins de la Grande Bretagne et ensuite à donner un nouvel élan à l'exportation.

Une fois vaincue la première difficulté de l'installation de bons ouvriers en Angleterre, il fallait songer à protéger efficacement leur production contre l'étranger. Un moyen se présentait d'abord, c'était de leur réserver la matière première tirée du pays, telle que la laine, le cuir, le plomb, l'étain, et logiquement ensuite, de leur réserver le marché national pour tous les produits tirés de ces matières et pour tous ceux qu'il est possible de fabriquer en Grande-Bretagne.

Comme l'industrie anglaise ne pouvait lutter, pour le prix de revient avec l'étranger, Hales pensait à frapper les marchandises exotiques de droits prohibitifs. Ces droits auraient eu comme conséquence de compenser pour le roi les pertes qu'il subirait certainement par la suppression des taxes sur les tissus indigènes et le ralentissement des importations. Petit à petit, la production ainsi garantie se fortifiera et deviendra rapidement capable de lutter et de l'emporter sur le marché extérieur.

A côté de ces procédés destinés à assurer l'entrée en Angleterre du numéraire convoité, Hales en préconise d'autres ayant pour but d'empêcher la sortie des métaux précieux.

D'après lui, le luxe, les dépenses de faste sont une cause d'exportation des espèces monnayées. Il n'incrimine pas, toutefois, toutes sortes de luxe : il n'est pas mauvais à ses yeux que de grosses

sommes soient englouties dans les constructions seigneuriales dont le XVI[e] siècle a vu se couvrir le sol de l'Angleterre. Conformément aux principes que nous avons rapportés plus haut, elles n'ont pas eu pour résultat d'appauvrir le pays, puisque l'argent dépensé de cette façon reste dans la région sous forme de salaires, de prix de matériaux. On doit critiquer uniquement les propriétaires qui font appel aux tapisseries et ornements étrangers pour embellir leur demeure, ou qui emploient du métal précieux à dorer les murs de leur maison et leur mobilier.

On pourrait être tenté de relever à ce propos une légère contradiction chez l'auteur du *Discourse of the Common Weal.* Nous savons qu'à ses yeux l'avilissement de l'argent, pour une cause ou une autre, fait hausser les prix ; il devrait donc favoriser tout emploi des métaux précieux qui aura pour effet de les raréfier, et, en conséquence, d'abaisser les prix. Mais Hales, dans cet emploi de l'or, ne fait que déplorer une dépense inutile en elle-même, sans profit social, et la disparition définitive d'un métal qu'il voudrait voir en abondance dans le pays pour y jouer le rôle d'instrument de puissance nationale. Nous ne devons pas, en outre, oublier que les ordonnances royales avaient défendu, quelques années auparavant, l'emploi industriel de l'or, tant on craignait d'en manquer pour les besoin monétaires. Hales ne peut être encore affranchi de toutes ces préoccupations ; il reste à ce point de vue dans les mêmes idées que ses contemporains.

Starkey se montrait plus rigoureux sur ce chapitre, car il critiquait les dépenses de construction elles-mêmes et il ajoutait : (1)

« Mais la plus grande faute de nos constructions est l'emploi de
« l'or sur les fenêtres et les murs, car on n'en tire plus aucun autre
« usage, ni profit, sauf pour le peu de temps que cela peut plaire
« [aux yeux]. C'est un vain luxe, et récemment importé dans notre
« pays. »

L'idée qu'une dépense doit comporter un équivalent palpable, matériel et durable, si ancrée dans l'esprit des premiers économistes, amène Hales à demander la prohibition presqu'absolue du com-

(1) Starkey, op. cit., p. 96, l 965.

merce et de l'importation de ces bagatelles dont il nous donne tant de fois l'énumération dans le cours de son livre : de ces fruits, pommes, prunes, oranges, grenades, etc... dont il ne reste rien une fois qu'on les a consommés et dont le prix est versé en pure perte aux étrangers.

On ne devrait échanger de semblables denrées que contre des denrées de même nature et ne jamais tolérer qu'un navire qui en apporte, emporte du plomb, de l'étain, etc... S'il veut avoir, avant de partir, le droit de charger de semblables marchandises, qu'il arrive auparavant muni des produits dont l'Angleterre a besoin, tels que le sel, le fer, la poix, la résine, qui remplissent les conditions de solide utilité exigées par les écrivains de cette époque.

Une pareille contrainte dans les relations commerciales ne fait pas craindre à Hales des représailles de la part des pays étrangers. Les Anglais étaient encouragés dans cette voie parce qu'ils avaient déjà réussi sous Richard II et Henry VII à interdire l'importation des vins, sauf sous pavillon britannique ; les nations productrices avaient dû s'incliner faute de pouvoir trouver une aussi bonne cliente que l'Angleterre. C'était, en outre, une opinion courante dans ce pays, qu'il produisait des marchandises indispensables à la généralité des peuples, et que ceux-ci ne pouvaient pas se passer de la laine, du plomb, de l'étain, du cuir, des beurres. Elles ont en effet, un caractère d'utilité indiscutable, au point de vue de la vie matérielle. Elles répondent bien aux premiers besoins du costume et de la nourriture. Leur emploi laisse entre les mains de l'acquéreur quelque chose de palpable. D'un autre côté, la masse des importations étrangères, dont nous connaissons l'énumération, comprenait beaucoup de bibelots, des fruits, des épices d'Orient, des richesses asiatiques.

De tout temps l'esprit religieux affecta, surtout en Angleterre, un caractère prononcé d'austérité et de mépris du luxe ; ajoutons à cela le sentiment de regret qui suit la consommation définitive d'une chose répondant à la satisfaction d'un besoin de second ordre, qui a coûté de l'argent et dont il ne reste plus rien ; dans ces conditions, nous ne nous étonnerons pas de la rancune des Anglais à l'encontre de ces étrangers, dont le commerce n'avait guère d'autre but que de

leur vendre des objets qui laissent seulement le souvenir de leur existence, dès qu'on en a fait usage. Sans compter l'espèce d'humiliation ressentie par l'amour-propre national, en face de l'activité industrielle des nations latines, et la jalousie causée par la prospérité qui en résultait pour elles.

Depuis très longtemps de semblables ressentiments se faisaient jour dans l'opinion britannique. Au xv[e] siècle, l'auteur du *Libell of English Pollicye* se plaint des commerçants Vénitiens et Florentins qui importent en Angleterre (1) « des objets de luxe, (*thynges of* « *Complacence*), des épices, des vins doux, des singes, des ouistitis « à longue queue, des frivolités de peu de valeur, toutes choses « propres à frapper l'œil », tandis qu'en échange on leur donne de bonnes provisions de bouche, des tissus, de la laine et de l'étain. Le même auteur fait remarquer que ces objets étant de première nécessité pour les étrangers, on reçoit malgré cela des choses sans valeur à leur place.

Des pétitions furent présentées au gouvernement pour que cette matière soit réglementée, — mais en vain. En 1445 seulement, on interdit l'exportation directe de la laine ; mais il semble que ce fut pour empêcher sa vente à vil prix, à laquelle visaient les riches négociants du continent.

On ne peut toutefois s'empêcher de relever, à partir de Richard II, sous Edouard IV et Henry VII, une tendance très accusée vers la protection des richesses anglaises.

Starkey, de son côté, considère les échanges dont se préoccupe Hales comme une duperie ; il accuse l'insouciance de ceux qui ne cherchaient pas à enrayer l'entrée des produits que l'on pourrait faire fabriquer par l'industrie nationale (2) ruinée par la concurrence étrangère. On devrait, d'après lui, réglementer l'importation des vins et des objets de nature à favoriser l'oisiveté ou les pertes de temps, et n'autoriser que la sortie des marchandises abondantes dans le pays, tout en prohibant l'achat aux étrangers de celles que la main-d'œuvre indigène pourrait fabriquer. (3)

(1) Cité par Cunningham, op. cit., I, p. 427.
(2) Starkey, op. cit., p. 93.
(3) id. p. 172-173.

Crowley (1550) disait à ce même sujet dans ses épigrammes :

Le royaume possède trois commodités,
La laine, l'étain et le plomb.
Si on les travaillait dans le royaume,
Chacun gagnerait son pain.

Rappelons enfin le projet de bill que nous avons déjà cité à propos de la situation des étrangers, qui constitue un premier pas vers la politique protectionniste et prohibitive qu'inaugurera la reine Elizabeth.

On comprend qu'avec un tel passé derrière lui, Hales en soit arrivé à concevoir le plan qu'il développe dans son ouvrage. Lui aussi se montre jaloux envers l'étranger qui sait faire sa fortune par le commerce ; il est possédé en outre du désir de réfréner le luxe qu'il tient pour immoral et déprimant ; enfin, il comprend la nécessité urgente de procurer un gagne-pain à la masse sans cesse accrue des sans-travail.

D'un autre côté, l'idée de la grandeur nationale s'accentuant de jour en jour, il n'est rien d'étonnant à ce qu'un écrivain ait alors recherché le moyen le plus pratique et le plus décisif de faire concourir tous les efforts à l'enrichissement de la nation, à sa prépondérance, et se soit dit qu'il était grand temps d'exploiter les étrangers, après avoir été leurs dupes.

La pensée de faire fabriquer, en Angleterre, par des Anglais, tout ce qui était susceptible d'y être produit devait donc se présenter naturellement à son esprit.

Mais il faudra bien se garder, si on restreint la vente des produits nationaux à l'extérieur, de continuer à acheter en aussi grande quantité. Il faut être vendeur et non acheteur. C'est ce que le *Docteur*, visiblement inspiré de l'axiome de Caton : oportet paremfamilias esse vendacem, explique fort bien en ces termes (1) :
« Si nous gardions par devers nous beaucoup de commodités,
« nous devrions nous passer d'une grande quantité d'objets que
« nous faisons venir d'outre mer. *Il ne faut pas oublier, en effet,*
« *de ne pas acheter aux étrangers plus que nous leur vendons,* sans

(1) Disc. of. C. W., p. 90-91.

« quoi nous nous appauvririons pour les enrichir. Il ne serait pas « un bon père de famille, celui qui, n'ayant, pour vivre, d'autre « ressource que sa culture, achèterait au marché plus qu'il n'y « vendrait. Nous trouverions là un moyen d'accumuler beaucoup « d'argent dans le royanme. »

A juste titre le Dr Cunningham (1) trouve dans ce passage une esquisse de la théorie de *la balance du Commerce*, séparant nettement l'auteur des bullionistes et le classant parmi les mercantilistes.

Nous savons, en effet, que les bullionistes avaient pour but de faire affluer la monnaie dans leur pays et qu'ils employaient, pour y arriver, une série de procédés se résumant à ceci : 1° défense d'exporter du numéraire ; 2° toute marchandise exportée doit être remplacée par de la monnaie, toute marchandise importée ne peut-être admise que contre échange de marchandise nationale. On croyait ainsi ne jamais se dessaisir de son argent, tout en en exigeant de grosses quantités des négociants exotiques. Cela s'appelait la *balance des Contrats (balance of bargains)*. On avait constamment appliqué cette politique en Angleterre. Nous avons expliqué à quel ordre de préoccupations on y avait obéi : non, pas au désir d'enrichir le pays, mais à celui de lui conserver une monnaie toujours en pénurie, volage et instable, indispensable aux transactions intérieures. On ne songeait nullement à faire de l'argent un agent de capitalisation et de développement normal de toutes les énergies nationales. La *balance du Commerce*, vise à cette fin, c'est, au contraire, pourquoi elle applique aux nations l'adage de Caton et proclame qu'un peuple doit vendre plus qu'il n'achète, sans quoi il s'appauvrira. Tous les efforts doivent donc tendre à développer l'exportation et à restreindre l'importation. La balance entre ces deux ordres d'opérations constituera, suivant que l'une ou l'autre l'emportera, le gain ou la perte de la nation.

Sous une apparence de similitude dans leur but, les théories mercantilistes et bullionistes diffèrent donc singulièrement quant au résultat recherché en définitive.

(1) Cunningham. Op. cit. p. 563.

Hales est, croyons-nous, le premier écrivain qui ait énoncé cette théorie de la balance du commerce. Il précède de beaucoup ses compatriotes Mun et Child, qui puisèrent peut-être dans l'édition de 1581 le germe de leurs ouvrages. Il faut toutefois constater que l'auteur du *Discourse of the Common-Weal* reste bien loin de Mun et de Child dans l'exposé de sa doctrine. Chez lui, celle-ci tient et se trouve énoncée, d'une façon presque incidente, dans les quelques lignes que nous avons citées, tandis que les deux chefs de l'Ecole Commercialiste en font le dogme directeur de leurs traités. Ils recherchent l'un et l'autre quels éléments serviront à établir la balance des Comptes internationaux; puis ils étudient les moyens d'obtenir une balance favorable à leur pays. Et ces moyens, nous devons le reconnaître, sont presque diamétralement opposés à ceux préconisés par Hales. Celui-ci se montre d'un protectionnisme fort étroit, très intransigeant ; s'il admet la main-d'œuvre étrangère, c'est provisoirement, tant qu'on en aura besoin. Child et Mun au contraire, nous apparaissent comme extrêmement libéraux, presque libres-échangistes. Mun présente toutefois quelqu'analogie avec son prédécesseur quand il veut voir développer surtout les richesses artificielles (objets manufacturés), s'abstenir d'un luxe exagéré ; n'importer que le moins possible de marchandises étrangères (1). Ces différences tiennent à une cause essentielle. Hales veut faire la fortune de l'Angleterre par l'industrie ; dans ces conditions, rien de plus naturel que les entraves apportées par lui à l'écoulement des produits de l'industrie étrangère sur le marché national. Child et Mun au contraire visent à développer le commerce dans ses plus extrêmes limites. Pour y arriver il faut donc lever tous les obstacles qui pourraient arrêter les échanges internationaux. Il sera seulement nécessaire de veiller à ce que les ventes à l'extérieur dépassent les importations : c'est sur ce point seulement que Hales et Mun se trouveront d'accord. Il est vrai que c'est là le principe même du système mercantiliste.

D'un autre côté, si l'on peut en tant qu'écrivain faire honneur à Hales de sa formule nouvelle, on doit néanmoins mentionner que,

(1) Aug. Dubois, op. cit., p. 235 et suiv.

depuis longtemps un Anglais avait présenté, d'une façon presque identique, mais moins nettement dégagée, la théorie de la balance du Commerce, avec les effets économiques qu'on lui attribuait au xviie siècle.

C'était en 1381, au cours d'une enquête sur les causes de l'absence de numéraire dans le royaume. On y entendit beaucoup de gens de toutes les classes, et un officier de la monnaie, du nom de Richard Aylesbury (1) déclara « que l'Angleterre était un pays ne produisant « ni l'or, ni l'argent ; que la difficulté n'était pas de retenir la mon- « naie mais de l'attirer ; que, pour cela, on devait faire en sorte « que les exportations fussent toujours d'une valeur supérieure « aux importations. »

La Parlement vota, conformément à la pluralité des avis recueillis, un bill qui ordonnait que la moitié des importations étrangères seraient payées en marchandises anglaises. Le roi Henry VIII, en 1530, remit ce statut en vigueur. Le bullionisme était donc en pleine vogue au moment où Hales écrivait. Ce dernier eut-il connaissance de la réponse d'Aylesbury à l'enquête de 1381 ? Rien ne peut nous éclairer à ce sujet. C'est peu probable, à notre avis.

Dans toute cette partie de l'ouvrage de Hales, le génie un peu égoïste de l'âme britannique s'y découvre avec une certaine ingénuité. Hales peut, dans ses tournées de 1548, faire appel au sentiment de charité, pour obtenir des landlords un ralentissement dans l'éviction des paysans par les clôtures ; il peut leur reprocher de mettre en pratique, par avarice, le proverbe latin : « Homo homini lupus » ; de même au cours de son *Discourse of Common Weal* il peut prétendre que la fin de l'homme est d'aimer Dieu et de le servir en faisant le bien et en se montrant généreux à l'entour de soi. Mais tout ce langage homélien n'a trait qu'aux rapports d'Anglais à Anglais. Quand il s'agit des rivalités nationales, ces belles paroles sont sans portée.

Peut-être l'auteur dit-il aussi que Dieu a voulu maintenir des relations cordiales entre les peuples, par une répartition variée des choses nécessaires à la vie, et en les obligeant à rester en contact

(1) Cunningham, op. cit. p. 395. — Ruding, op. cit. p. 241. T. I.

par l'intermédiaire d'un commerce inévitable. Mais sous cette forme religieuse, il est facile de deviner la vraie pensée de l'écrivain ; il préconise une certaine bienveillance à l'égard des étrangers, chaque fois que des représailles sont à craindre, comme dans le cas du commerce des blés. Au contraire, quand il croit que l'étranger sera obligé de s'incliner faute de pouvoir traiter ailleurs, nous avons vu son intransigeance. Nous ne nous étonnerons donc pas qu'il veuille simplement rompre les conventions qui lient sa patrie aves ses voisines, si elles n'ont pas, pour son pays, un résultat pécuniairement appréciable.

L'Angleterre avait en effet passé un traité avec la France pour l'importation des capes. Il fut renouvelé en mars 1547, et malgré de nombreuses propositions à la Chambre des Communes, tendant à établir des droits prohibitifs, il fut maintenu par respect pour la parole donnée.

Ce motif infiniment louable ne semble guère peser auprès de Hales.

« Je proclame, dit-il, par la bouche du *Docteur*, (1) que ce serait « un traité merveilleux celui qui nous laisserait promulguer des lois « favorables à nos intérêts. Si une convention de la nature de celle « dont vous parlez est en vigueur, je préférerais la voir rompue « plutôt que respectée, car sa rupture serait avantageuse et son « maintien nuisible. Je suppose que, quand nous entrons dans une « alliance, ce doit être en vue de notre prospérité et non pour notre « ruine. C'est pourquoi on ne devrait pas avoir d'égards pour un « traité qui peut porter préjudice à la nation. »

On ne peut être plus formel dans la manifestation brutale du sentiment de l'intérêt national. Ne jamais rechercher que des alliances utiles, c'est logique, mais les rompre dès qu'elles ne répondent plus à leur but, n'est-ce pas une violation complète des promesses échangées ?

La théorie de Hales n'est plus alors le libre exercice du droit de souveraineté ; c'est le « fait du prince » appliqué aux peuples étrangers. Heureux encore que notre auteur n'aille pas aussi loin que Child

(1) Disc. of. C. W., p. 98-99.

dans cet ordre d'idées, quand celui-ci veut que l'Angleterre entretienne une forte marine, non pas seulement pour se défendre, mais aussi pour imposer son commerce aux nations plus faibles.

Il est vrai que Hales ne ménage pas davantage ses concitoyens, dans l'application de son protectionisme, puisqu'il leur impose le sacrifice de payer plus cher les produits manufacturés en Angleterse, plutôt que d'enrichir les étrangers en achetant les leurs (1). C'est la conséquence inévitable de toute politique de protection et nous savons qu'il en fut un adepte fervent et jaloux. Si l'Anglais doit payer plus cher, au moins l'argent reste en Angleterre.

Nous avons noté plusieurs fois déjà, au cours de cette étude, que Hales exige de ses compatriotes le sacrifice de leurs intérêts privés quand il s'agit de l'intérêt général, c'est-à-dire, de la puissance de la Nation. Cette tendance avait pris corps dans le cours du XV[e] siècle et les exemples en sont nombreux que nous tirons des actes législatifs des règnes de Richard II, d'Edouard IV et Henry VII. Si Hales veut que l'on s'abstienne de produits étrangers, que l'on se contente de produits indigènes plus chers et moins bien confectionnés ; s'il veut que les gildes abandonnent temporairement leurs prérogatives, en faveur d'ouvriers flamands ou français, tout cela n'a rien de nouveau pour les Anglais en ce sens que, depuis un certain temps, des contraintes plus vexatoires leur avaient été imposées dans le même but de grandeur nationale.

Les princes que nous venons de citer n'avaient-ils pas décrété la consommation obligatoire du poisson durant tout le carême et deux fois par semaine pendant l'année, qu'on l'aimât ou non ? Ne devait-on pas payer fort cher le monopole du transport des marchandises à la flotte britannique ? On voulait encourager ainsi la pêche et la marine.

De même les morts devaient être ensevelis dans des linceuls de laine afin de favoriser les producteurs de tissus. Dans un ordre d'idéesanalogue on critiquait vivement les ouvriers qui se libéraient, par leur fuite à la campagne, de la tyrannie des gildes ; on se plaignait également des mineurs qui ensablaient les ports situés à

(1) Disc. of. C. W., p. 94-95.

l'embouchure des fleuves en augmentant le volume des alluvions charriées par ceux-ci (1) et entravaient ainsi la navigation maritime.

Tout cela visait au développement d'une population nombreuse vivant de son travail, au prix de sacrifices réciproques, mais quelquefois onéreux. Toutefois ces dispositions législatives manquent de coordination ; ce sont les premiers tâtonnements dans l'application de théories qui n'ont pas encore conscience d'elles-mêmes.

Avec Hales, ces doctrines ont pris corps, il veut, lui aussi, fortifier l'Angleterre et, pour y arriver : 1° Procurer au fisc des réformes par les douanes (droits sur les laines et produits exportés à l'état brut, droits prohibitifs sur les marchandises manufacturées à l'étranger) ; 2° Favoriser l'accumulation des métaux précieux ; 3° Protéger l'industrie nationale ; 4° Assurer la subsistance d'une population forte et dense.

Tels sont justement les éléments essentiels de la plus pure doctrine mercantiliste (2). Hales, le premier, les a synthétisés d'une façon aussi complète dans son pays. Pour retrouver, à l'étranger, un écrivain présentant avec lui des analogies frappantes il faut aller jusqu'à Antonio Serra (1613).

Comme Hales, celui-ci se préoccupe des moyens de faire affluer les métaux précieux dans un pays dépourvu de mines. Si on retrouve chez lui également, une ébauche de la balance du commerce, l'industrialisme domine cependant. Plus loin que l'auteur du *Discourse of the Common Weal*, il pousse l'étude de la supériorité de l'industrie sur l'agriculture ; mais tous les deux, ils considèrent réellement le travail industriel comme une mine artificielle de métaux précieux.

La ressemblance de Hales avec Montchrétien est moins caractérisée, sauf en ce qui concerne la haine commune pour l'étranger exploiteur.

Sans doute on pourrait reprocher à Hales l'absence d'un plan bien défini. Ce grief peut être complètement effacé par la forme dialoguée de son ouvrage ; et, tel que ce dernier est écrit, il met son auteur hors de pair parmi ses contemporains, alors surtout que

(1) Cunningham, op. cit., p. 479 et s.
(2) Aug. Dubois, op. Cit. p. 193.

Henry VIII, Edouard VI, Mary Tudor en étaient encore à appliquer la plus pure législation bullioniste de Richard II.

Ses doctrines établissent une affirmation définitive de la politique qu'inaugura Elizabeth Tudor, et dont l'épanouissement ne fut complet que près d'un siècle plus tard.

CONCLUSION

Nous devons, à présent, nous demander si Hales eut une part quelconque dans l'évolution économique de son pays.

A première vue on serait tenté de le croire. En effet, dès son avènement au trône, Elizabeth fit restaurer d'un seul coup la monnaie avariée par son père et son frère. Elle se montra aussi très libérale envers les étrangers qui arrivaient, chassés de chez eux par les guerres de religion, apportant les secrets de leurs industries. Le rétablissement de l'acte de navigation suspendu par Edouard VI, montre son désir de protéger la marine nationale. Enfin pour sauvegarder l'industrie britannique, elle établit des droits presque prohibitifs sur les marchandises françaises et frappa les laines de fortes taxes à leur sortie.

Il ne faut pas oublier que le *Discourse of the Common Weal* circula seulement sous forme de manuscrits après qu'il fut écrit. Nous sommes portés à croire que Hales lui-même ne voulait pas voir son ouvrage imprimé. Ne dit-il pas dans sa préface que ce qu'il va écrire doit rester « entre nous » et n'est pas destiné à la publicité (1) ? Cette réserve se comprend du reste, alors que le gouvernement menaçait de la perte d'une oreille quiconque se permettrait une critique sur le chapitre de la monnaie. Hales a donc écrit pour une élite à l'usage de laquelle furent confectionnés un certain nombre de manuscrits, dont on a retrouvé cinq ou six depuis ces dernières années. Peut-être certains conseillers d'Elizabeth furent-ils du nombre des amis qui eurent le privilège de connaître le livre du député de Lancastre, mais nous ne croyons pas que la reine ait été tentée d'appliquer les idées que Hales ou ses

(1) Disc. of. C. W. Préface.

œuvres lui auraient directement suggérées, puisqu'il était tombé en disgrâce dès 1563. La restauration du numéraire, à laquelle on avait procédé avant cette date, avait été accomplie sous le coup d'une poussée extrêmement violente de l'opinion publique ; quant aux mesures postérieures, les circonstances les ont pu commander.

Nous savons que le *Discourse of the Common Weal* ne fut longtemps connu que par l'édition parue en 1581, attribuée à W. S., dit William Stafford ; c'est sous cette forme qu'elle put avoir une influence sur les écrivains postérieurs ou sur les destinées économiques de son pays.

En fait, l'ouvrage imprimé en 1581 diffère peu du texte original que nous publions. Cependant dans le troisième dialogue W. S. a été obligé de supprimer toute la partie où le *Docteur* réclame le rétablissement d'une monnaie droite ; il la remplace par un passage où il accuse de la hausse des prix l'afflux des métaux précieux, sur le Continent et en Angleterre. A cause de cette doctrine, on considère Stafford comme s'étant fortement inspiré de Bodin. L'œuvre de Hales, publiée en 1549 eut été un événement, tellement l'auteur se fut trouvé en avance sur ses contemporains, surtout à cause de la théorie quantitative des prix ; tandis que 32 ans plus tard, si l'on admira la pénétration et les qualités d'observation de W. S., on ne put que voir en lui, à bien des points de vue, un reproducteur des doctrines de Bodin.

Ainsi transformé peut-on dire que le livre de Hales ait pu, à son tour, inspirer une mesure législative ? Sir F. M. Eden, auteur d'un ouvrage intitulé « *State of the Poor* » 1797 (vol. I, p. 89, note) semble l'admettre : « En imposant, dit-il, des restrictions à l'expor- « tation des laines, le législateur semble avoir adopté les vues d'un « écrivain politique du XVIe siècle qui dit que pour faire que l'on « s'adonne à la culture autant qu'à l'élevage, le premier moyen « consiste à abaisser pour le producteur le prix de la laine au « niveau du prix du blé, et cela se produira si l'on restreint quelque « peu son exportation, à l'état brut, au-delà des mers, comme cela « a lieu pour le blé. Le second consiste à élever la taxe de la laine « qui est exportée encore brute, et, par là, son prix se trouvera « abaissé pour les producteurs, tandis que ce prix ne subira aucune

« diminution à l'étranger. » A Compendious or briefe examination « of certayne... by W. S. 1581, p. 44. »

Nous n'avons pas d'autre indice certain de l'adoption par le gouvernement de mesures préconisées par Hales.

Au point de vue doctrinal, nous le répétons, il fut édité trop tard pour avoir pu exercer une action sur les contemporains de la publication de son ouvrage, qui, tel que l'a transformé W. S., n'innove plus rien en tant que mercantilisme industriel, Bodin ayant, alors également, émis des idées semblables.

Néanmoins, le *Discourse of the Common Weal*, fut lu et relu, et on l'étudiera toujours avec profit, parce que si l'on songe à l'époque où il fut écrit on ne peut s'empêcher d'admirer en son véritable auteur le précurseur d'idées qui ont depuis fourni une longue carrière dans le domaine économique. Quoi de plus pénétrant que son analyse de la hausse des prix ? N'est-il pas intéressant, d'un autre côté, de constater que la plupart des idées de Hales ont été reprises par les physiocrates ? La liberté du commerce des grains, la suppression des gildes ou corporations de métiers, furent les grands principes en faveur desquels les économistes de cette école ont écrit leurs plus belles pages.

Enfin il faut admirer en Hales celui qui, le premier, sut nettement dégager les bases du système mercantile et industriel. Si ses idées ne furent pas appliquées, faute d'être connues au début de la politique protectioniste d'Elizabeth, il n'en avait pas moins prévu l'impulsion extraordinaire qu'en recevrait l'industrie anglaise, ainsi que l'avenir de splendide développement qu'elles réservaient à sa patrie, qu'il rêvait forte et indépendante entre toutes les nations.

DEUXIÈME PARTIE

A DISCOURSE OF THE COMMON WEAL

OF THIS REAL OF ENGLAND

ENTRETIEN

SUR LA PROSPÉRITÉ PUBLIQUE

DANS LE

ROYAUME D'ANGLETERRE

AVERTISSEMENT

La traduction que nous donnons ici est loin d'être littérale.

Comme tous les écrivains du XVI[e] siècle, Hales affectionne particulièrement les phrases longues, surchargées de redites, alourdies d'incidentes interminables. Il fallait s'efforcer surtout de rendre très exactement la pensée de l'auteur, mais, en même temps, en alléger la forme. Dans ce but, nous avons été souvent obligé de couper des phrases, de modifier fréquemment l'ordre des propositions.

Enfin, le texte anglais est d'un aspect compact ; il manque d'air ; seuls les changements de personnage dans le dialogue permettent au lecteur de reposer sa vue. Nous avons cru devoir respecter entièrement la façon dont le Discourse of the Common Weal *fut écrit et imprimé primitivement. Mais, nous n'avons pas hésité à rendre l'aspect du texte français plus attrayant en y créant de nombreux alinéas. La lecture, nous l'espérons, en paraîtra moins fastidieuse.*

A. T.

THE PREFACE

CONSIDERINGE the manifold complayntes of men, towchinge the decaie of this Common wealthe and Realme of England, that we be now in, moved more at this present then of longe time hathe bene had, some imputinge it to one thinge, and some to an other. Albeit I ame not of the Kinges counsaile, to whom the reformation and consideration therof dothe cheifly belonge, yet knowinge my selfe to be a membere of the same common weale, and called to be one of the house, wheare suche thinges ought to be treated, I can not recken my selfe a mere straunger to this mattier; no more then a man that weare in a shippe, wich weare in daunger of wracke, might saye, that bycause he is not (percase) the maister or pilote of the same, the daunger therof did nothinge perteyne vnto him. Therfore, havinge now some vacation from other busines, me thought I could apply my studie to no better thinge then to make some discourse with my selfe. First, what thinge men are greived with, then what should be the occasion of the same. And that knowen, howe suche greifes may be taken awaye; and the estate of the common weale reformed agayne. And albeit ye might well saye, that [there] be men of greater witte then I; yet fooles (as the proverbe is) speake some times to the purpose, and as many headdes, so many wittes. And therfore perchaunce thoughe they be never so wise theim selves, yea the wiser that they be the more counsellours they will haue, for that that one can not perceave, an other shall. The guyftes of wittes be so dyvers. Some excell in memorie; some in Iudgement; some at the first sight redie; and some after longe consideration. And thoughe eche of theise by them selues doe not make perfitte the thinge, yet when every man bringethe in his guifte, a meane witted man maye of the whole (the best of everie mans devise beinge

No man is a straungere to the comenwel that he is in.

PRÉFACE

Mon attention s'est portée sur les nombreuses plaintes relatives à la décadence dont sont atteints la Nation et le Royaume d'Angleterre, plaintes qui s'élèvent de nos jours avec plus d'âpreté que jamais, les uns attribuant l'origine de cette décadence à une chose, les autres à un autre motif. Quoique je ne fasse pas partie du Conseil du Roi, à qui appartient, avant tout, l'étude et la réforme des abus, cependant, je ne puis oublier que je suis un membre de cette Nation et que je siège au Parlement où ces questions sont agitées ; je ne peux, en conséquence, me considérer comme y étant entièrement étranger, de même qu'un homme, qui se trouve sur un navire en péril, ne peut dire, parce qu'il n'en est ni le capitaine, ni le pilote, que le danger couru ne l'intéresse pas.

C'est pourquoi, mes autres affaires me laissant des loisirs suffisants, j'ai pensé que je ne pouvais tourner mes études vers un but plus fructueux que de me livrer à quelques recherches à ce sujet et d'examiner, tout d'abord, quels sont les maux dont l'on souffre le plus ; puis, quelles en sont les causes, et, cela étant connu, de trouver le moyen de les faire disparaître et de restaurer la prospérité générale.

On pourra m'objecter qu'il y a des gens d'une plus grande valeur que moi ; mais, comme dit le proverbe : les fous parlent quelquefois très à propos ; autant de têtes, autant d'intelligences diverses. C'est pourquoi, comme s'ils n'avaient pas déjà par eux-mêmes des clartés suffisantes, [les Princes] seront cependant d'autant plus sages qu'ils choisiront un plus grand nombre de conseillers, — car, ce que l'un ne voit pas, l'autre peut le découvrir. Les aptitudes des esprits sont tellement variées que l'un excelle par la Mémoire, l'autre par l'Invention, celui-ci par le Jugement, celui-là par la rapidité de la conception, cet autre par la profondeur de son examen. Quoique chacun d'eux, pris séparément, n'atteigne pas la perfection, néanmoins, quand ils réunissent leurs qualités maîtresses, un homme médiocre peut (en utilisant

gathered together) make as it weare a pleasaunt garland and perfitte, to adorne his heade withall. Therfore I would not only haue lerned men (whose iudgementes I would wishe to be cheifly estemed) hearin, but also merchaunt men, husbandmen, and artificers (which in theire callinge are taken most wise) frely suffered yea and provoked to tell theire advises in this mattier; for some poyntes in theire feates they may disclose that the wisest in a Realme could not agayne [saye]. And it is a maxime, or an infallible veritie, amongst all men that everie man is to be credited in that arte he is most exercised in. Did not Appelles, that excellent painter, consider that, whan he layde furthe his faire Image of Venus to be sene of everie man that passed by, to the intent that he (hearinge every mans iudgement in his owne arte) might alwayes amend that was amisse in his worke; whose censures he allowed, so longe as they kepte theim within theire owne faculties, and toke not upon theim to meddle with an other mans. So perchaunce I maye be answered as he was, yet I refuse not that, if I passe my compasse. But for as muche as most of this mattier conteynethe pollicie or goode governemeut of a common weale, beinge a membere of Philosophie morall whearin I haue some what studied, I shalbe so bold with youe (who I doubte not will construe euerie thinge to the best) as to vtter my poore counsell hearin. And sithe this is betwene vs two to be considered and weighed, and not to be published abroade; thoughe I shoulde perchaunce herin move some thinges that weare openly not to be spoken, as in suche cases of disputation is requisite; yet havinge respecte to what ende they be spoken, I trust they can offend no man. For harde weare it to heale the sore that a man would not haue opened to his phisition, nor yet of a surfette that a man would not declare the occasion therof. Therfore nowe that kinde of resoninge semethe

Of many hedds is gathered a perfecte counceil

That euery man is to be credited in his ownearte.

ces qualités maîtresses), se faire de l'ensemble une parfaite et heureuse guirlande pour s'en ceindre et orner le front.

De nombreuses intelligences constituent un Conseil parfait.

Je ne veux pas, pour cette raison, mettre en valeur, dans cet écrit, uniquement les opinions des personnes instruites, dont je désirerais voir surtout apprécier les arguments, mais aussi celles des Marchands, des Agriculteurs et des Artisans, tous gens experts en ce qui touche leur profession : aussi les laisserons-nous librement exprimer leur avis, que nous provoquerons au besoin, sur le sujet qui nous occupe. Sur quelques points de leurs métiers ils peuvent découvrir des choses dont le plus avisé du royaume ne se douterait pas.

On doit avoir confiance dans tout individu à l'occasion de son métier.

C'est aussi une Maxime, une chose admise par la plupart des hommes comme une vérité infaillible, que chacun doit être consulté avec confiance dans l'art qu'il exerce avec le plus de talent.

N'est-ce pas en s'inspirant de cette idée, qu'Apelles, le peintre illustre, exposa son magnifique tableau de Vénus à la vue de tous les passants, dans le dessein d'écouter les appréciations de chacun dans l'art qui lui était propre? Il voulait ainsi corriger les défauts de son œuvre, souffrant les critiques quand elles émanaient uniquement d'un homme expert dans la chose critiquée et ne se préoccupant pas de celles étrangères à la profession du censeur.

Peut-être me critiquera-t-on également. Je ne demande pas mieux, si je dépasse la mesure; mais la plus grande partie de mon sujet a trait à l'administration ou au bon gouvernement d'une République, car je suis un adepte de la Philosophie morale que j'ai étudiée quelque peu ; aussi, je ferai montre de hardiesse envers vous (qui, je n'en doute pas, n'interpréterez pas toutes choses dans le sens le plus juste), si j'expose dans cet écrit ma simple et modeste pensée. J'en ai glâné les éléments dans la conversation de différents notables que j'ai entendu raisonner sur le même sujet.

Quoique ceci doive rester entre nous et ne soit pas destiné à une grande publicité, il pourra m'arriver, par hasard, d'avancer des choses qu'on ne devrait pas discuter publiquement ; cependant, ayant égard, comme cela est nécessaire dans ces sortes de discours, au but en vue duquel je les dis, je garantis qu'elles ne pourront offenser personne. Serait-il possible, d'ailleurs, de panser une plaie qu'un malade ne consentirait pas à découvrir à son médecin, ou de soigner un malaise dont il ne voudrait pas déclarer la cause ?

Why the booke is made by way of dialogue.

to me best, for boltinge oute of the truthe, which is used by waie of dialoge, or colloquie, wheare reasons be made to and fro, as well for the mattier intended, as against it. I thought it best to taike that waye in the discourse of this mattier, which is in rehersinge the common and vniuersall greifes that men complaine on now a dayes. Secondly in boltinge oute the veraye causes and occasions of the same. Thirdly and finally in devisinge of remedies for all the same. Therfore I will declare vnto youe what communicacion a knight tould me theare was betwene him aud certeyne other persons of late aboute this mattier, which, bycause it hapned betwene suche persons as weare members of everie state that find theim selues greved now a dayes and touched those mattiers (as me thought) well, I thought it not mete to be forgotten. The persons weare theise. A knight as I first sayde, a merchaunte man, a doctor, a husbandman and a craftes man. The knight rehersed the communicacion thus.

The some of the whole booke.

Enfin, la méthode de discussion qui me semble la meilleure pour faire jaillir la vérité, est l'emploi du Dialogue et de la conversation, où les arguments pour et contre vont et s'entrecroisent, autant en faveur qu'à l'encontre du but recherché.

Pourquoi cet ouvrage est écrit sous forme de dialogue.

J'ai donc préféré donner cette forme au développement de mon sujet qui est : d'abord le récit des maux généraux et communs dont se plaignent les hommes à notre époque ; en second lieu, l'examen de leurs causes précises et de leur raison d'être ; troisièmement et enfin, l'exposé des remèdes qu'on y peut appliquer. — En conséquence, je vais raconter l'entretien qu'un chevalier me rapporta avoir eu lieu entre lui et différentes personnes, membres des différentes corporations qui se trouvent aujourd'hui dans une si fâcheuse situation ; entretien qui, d'après moi, touche de très près à ces questions, et qui est digne de pas tomber dans l'oubli. — Les personnages sont les suivants : un Chevalier, comme je l'ai dit, un Marchand, un Docteur, un Cultivateur et un Artisan. Le Chevalier me fit ainsi le récit de l'entretien.

Résumé de tout l'ouvrage.



THE FIRST DIALOGE

KNIGHT. After I, and my felowes the Iustices of peace of this countrie, had the other daye declared the kinges highnes commission towchinge inclosures, and [geven] the chardge to the enquest, I beinge bothe werie with the heate of the people and noyse of the same, thought to steal to a frendes house of myne in the towne, which sellethe wine, to the intent to eate a morsell of meate, (for I was as then fastinge,) takinge with me an honest husbandman, whom for his honestie and good descretion I loved verie well. Whether as we weare come, and had scante sitte downe in a close parlor, theare comes in a merchaunte man of the citie, a man of estimacion and substaunce, and requires the saide husbandman to goe and dyne with him; Nay (quoth I) I trust he will not nowe forsake my companie, thoughe he should fare better with youe.

MERCHAUNTE. Then quoth the merchaunte, I will home for a pastie of venyson that I haue theare, and for a frend of myne and a neighbour that I had bed to dinner. And we shall be so bold as to make merie with all heare in youre Companie. And as for my gest he is no straunger vnto youe neither; and therfore both we of youres and youe of his companie I trust wilbe the gladder.

KNIGHT. Who is it?

MERCHAUNTE. It is Doctour Pandotheus.

KNIGHT. Is it so? on my faithe he shalbe hartely welcome. For of him we shall haue some good communicacion and wise; for he is noted a learned and wise man. Anone the merchaunte sendes for him, and he comes vnto vs, and withall an honest man, a capper of the same towne, which came to speake with the sayde merchante. Then after salutacions had (as yous knowe the maner is) betwene me and maister doctor, and renewinge of old acquaintance which had bene longe afore betwene vs, we satte

PREMIER DIALOGUE

LE CHEVALIER. — Après que mes collègues les juges de paix de la région et moi, nous eûmes, l'autre jour, été entendus à la Commission du roi relative aux clôtures, et que nous eûmes fait nos déclarations aux enquêtes, attristé à la fois de l'effervescence et des murmures du peuple, je me rendis en ville, chez un de mes amis qui vend du vin, dans le but de me restaurer, car je n'avais encore rien pris. J'avais emmené avec moi un brave fermier, que j'estime beaucoup à cause de son esprit pondéré et rassis.

A peine étions nous arrivés et alors que nous ne faisions que de nous asseoir dans une salle particulière, se présenta un Marchand de la ville, homme riche et honorable, qui vint à nous et demanda au fermier d'aller dîner avec lui.

— Non, (lui répliquai-je), je pense qu'il ne voudra pas me fausser compagnie, bien qu'il doive certainement se trouver mieux avec vous.

LE MARCHAND. — Eh bien ! (dit le Marchand), je vais envoyer chercher chez moi un pâté de venaison qui s'y trouve, et un de mes amis et voisin que j'ai convié à dîner. Nous nous permettrons de faire joyeuse chère ici en votre compagnie ; mon hôte ne vous est pas complètement étranger, vous serez enchantés l'un et l'autre de vous trouver réunis, je vous l'assure.

LE CHEVALIER. — Qui est-ce donc ?

LE MARCHAND. — Le docteur Pandotheus.

LE CHEVALIER. — Est-ce lui ? Par ma foi, il sera de grand cœur le bienvenu, car nous avons souvent entendu parler de lui de la façon la plus avantageuse ; on le considère comme un homme instruit et éclairé.

Et aussitôt le Marchand l'envoie chercher, et le docteur arrive amenant avec lui un honnête chapelier de la ville, qui venait causer avec le Marchand. — Après avoir échangé (on sait de quelle façon), nos salutations, Monsieur le Docteur et moi, et renouvelé une vieille connaissance du temps jadis, nous nous

all downe. And when we had eaten somwhat to satisfie the sharpenes of our stomackes, the doctor sayde to me.

DOCTOR. On my faithe youe trouble youre selues and make to other muche adoe, youe that be Iustices of everie countrie, youe in sittinge vpon commyssions almost wekely, and they in appearinge before youe and leavinge theire husbandrie vnlooked to at home.

KNIGHT. Surely it is so, yet the kinge must be serued and the common weale. For God and the kinge hathe not sent vs the poore lyvinge we haue, but to doe services therfore emonge our neighbours abroade.

DOCTOR. It is well if youe take it so; for nature hathe grafted that perswacion in youe and all other that folowe the clear light of nature; as learned men haue remenbred, sayinge, We be not borne to our selues but partly to the vse oure countrie, of oure parentes, of oure kinsfolkes, and partly of oure freindes and neighbours; and therfore all goode vertues are grafted in vs naturally, whose affectes be to doe goode to others, whan it shewethe furthe the Image of god in man, whose propertie is ever to doe good to others, to distribute his goodnes to others abroade, like no nygarde nor envious thinge. Other creatures, as they resemble nothinge of that godly Image, so they studie no common vtilitie of other, but only the conseruacion of theim selues and propagation of theire owne kynd. Wherfore yf we looke to be reckened most vnlike theim most vile, and likest to god most excellent, let vs doe goode to others, not prefarringe the ease of this carkasse, which is like the brute beastes, but rather the vertue of the mynde whearin we be like to god him selfe.

Plato.

Cicero.

That men are not borne to theymselfs onely.

HUSBANDMAN. For all youre paynes (meaninge by me) and all yours also I would haue had never worse commissions in hand then this is. So we had lost more dayes workes at oure husbandrie then this.

KNIGHT. Why so?

HUSBANDMAN. Marie for theise inclosures doe undoe vs all, for they make vs paye dearer for our land that we occupie, and causes that we can haue no land in maner for oure monye to put to tillage; all is taken vp for pastures, either for shepe or for grasinge of Cattell. So that

Complaynt of inclosures by husbandmen.

assîmes tous et quand nous eûmes, en mangeant quelque peu, donné satisfaction aux réclamations de nos estomacs :

LE DOCTEUR. — Par ma foi, me dit le Docteur, vous vous donnez bien du mal et vous causez bien de l'ennui aux autres, Messieurs les Juges de paix des campagnes, en siégeant en commission presque toutes les semaines, en appelant devant vous les pauvres gens et en les obligeant de laisser leurs fermes sans surveillance.

LE CHEVALIER. — C'est absolument exact. Cependant il nous faut bien servir le Roi et la Nation. Dieu et le Prince nous ont laissé les modestes biens que nous possédons, uniquement pour les servir en retour, ici-bas, dans tout notre entourage.

LE DOCTEUR. — Vous avez raison de le prendre ainsi ; la nature vous a imprégné de cette conviction, comme tous ceux qui suivent ses pures inspirations. Des hommes de valeur ont rappelé cette idée, en disant que nous ne sommes pas en ce monde uniquement pour nous-mêmes, mais autant pour le service de la Patrie, de nos père et mère, de nos parents, que pour celui de nos amis et voisins.

Platon.

Cicéron.

C'est pourquoi toutes les vertus bienfaisantes sont innées en nous-mêmes : elles nous portent à faire le bien aux autres, c'est en quoi celui-là paraît fait à l'image de Dieu, qui n'a d'autre but que de rendre service à autrui et de répandre ses largesses autour de lui, en se montrant tout l'opposé des gens avares ou rapaces.

Les hommes ne sont pas créés pour eux seuls.

Les autres créatures n'approchent en rien cette image divine, qui ne se soucient pas de contribuer au bien de leurs semblables, mais qui se préoccupent uniquement de leur conservation personnelle et de la propagation de leur espèce.

Donc, pour ne pas être pris pour des êtres aussi vils et pour nous rapprocher de Dieu, l'Être excellent entre tous, étudions-nous à venir en aide aux autres et ne préférons pas le bien-être de cette carcasse qui tient de la brute ; tâchons plutôt d'acquérir les vertus de l'âme qui nous rendent semblables à Dieu lui-même.

LE FERMIER. — Eh bien ! Je voudrais bien que toutes les Commissions soient aussi utiles que les Commissions actuelles ; je ne vous souhaite pas d'autre tracas, dit-il, en me désignant et à vous non plus, car nous perdons à la ferme plus de journées de travail, qu'ici même.

LE CHEVALIER. — Pourquoi cela ?

LE FERMIER. — Tout simplement à cause de ces clôtures qui nous ruinent ; elles nous font payer plus cher l'occupation du sol et nous empêchent, même en payant, d'avoir de la terre à mettre en labour : tout est pris

Le cultivateur se plaint des clôtures

I haue knowen of late a docen plowes with in lesse compasse then 6 myles aboute me laide downe with in theise [vij] yeares; and wheare xl persons had theire lyvinges, nowe one man and his shepard hathe all. Which thinge is not the least cause of theise vprors, for by theise inclosures men doe lacke livinges and be idle; and therfore for verie necessitie they are desirous of a chaunge, beinge in hope to come therby to somwhat; and well assured, howe soeuer it befall with theim, it can not be no harder with theim then it was before. Moreover all thinges are so deare that by theire daily labour they are not able to live.

CAPPER. I haue well experience therof, for I ame faine to give my Iorney men ij[d]. a daye more then I was wonte to doe, and yet they saye they can not sufficiently liue theron. And I knowe for a truthe that the best husband of theim all can saue but little at the yeares ende; and by reason of suche dearthe as ye speake of, we that are artificers can kepe few or no prentises like as we weare wonte to doe. Therfore the citie, which was heartofore well inhabited and wealthie, (as ye knowe everie one of youe,) is fallen for lacke of occupiers to greate desolation and povertie.

Complaint of the derthe of victualles by artificers.

MERCHAUNTE. So the most parte of all the townes of England, London excepted; and not only the goode townes are decaied sore in theire houses, stretes and other buyldinges, but also the countrie in theire highe wayes, and bridges; for suche pouertie reignethe euery wheare that few men haue so muche to spare as they may give anie thinge to the reparacion of suche wayes, bridges and other common easmentes. And albeit theare be manie thinges layde downe nowe that to fore times weare occasions of muche expenses, as stage playes, enterludes, maye games, wakes, ravelles, wagers at shootinge, wrestlinge, runninge, and throwinge the stone or barre, and besides that pardons, pylgri-

Complaint of decay of townes by the marchauntmen and of all other commene easements.

Many superfluous things

pour le pâturage ; soit pour la nourriture des moutons, soit pour l'élevage du gros bétail. C'est à un tel point que j'ai connu autrefois une douzaine de charrues, dans un rayon de moins de six milles, qui ont cessé d'être utilisées dans l'espace des sept ans qui viennent de s'écouler, et où une quarantaine de personnes trouvaient à vivre, à présent, un seul individu occupe tout avec son berger : ce n'est pas là une des moindres causes des récentes émeutes.

A cause de ces clôtures, beaucoup perdent leurs moyens d'existence, restent désœuvrés ; c'est pourquoi un désir impérieux de changement les agite ; ils espèrent ainsi d'arriver à un résultat quelconque, bien convaincus, en tout cas, quoiqu'il advienne, que rien ne pourra être pire que leur situation présente. Et, pour combler la mesure, toutes choses sont si chères qu'on ne peut vivre avec son salaire journalier.

LE CHAPELIER. — J'en sais quelque chose, car je suis obligé de donner à mes ouvriers deux pences par jour, en sus de ce que je leur payais d'habitude, et pourtant ils disent que cela ne leur suffit pas pour vivre.

Les artisans se plaignent de la cherté des vivres.

Je tiens, de plus, pour certain que le meilleur père de famille d'entre eux ne peut économiser que très peu de chose à la fin de l'année ; et, à cause de la cherté dont vous parlez, nous, les artisans, ne pouvons garder que peu ou pas d'apprentis, alors que nous avions coutume de le faire.

De sorte que les cités qui, jusqu'à présent, étaient peuplées et riches (comme vous le savez tous), sont maintenant désertes et tombées dans une grande pauvreté et la ruine.

Les marchands se plaignent de la décadence des villes et des autres ouvrages d'intérêt commun.

LE MARCHAND. — Il en est ainsi de la plupart des villes de l'Angleterre, à l'exception de Londres seule. Non seulement les bonnes villes sont gravement déchues dans leurs maisons, murailles, rues et autres constructions, mais encore les campagnes, dans leurs grandes routes et leurs ponts.

La pauvreté se répand tellement partout, que peu d'hommes sont en mesure d'épargner leur part contributive à la réparation de tant de chemins, ponts et autres travaux d'intérêt commun.

Beaucoup de choses superflues sont

Quoique beaucoup de choses qui furent jadis l'occasion de grandes dépenses se trouvent aujourd'hui supprimées, comme les représentations théâtrales, les intermèdes, les jeux de Mai, les fêtes des Eglises, les banquets, les paris au tir, à la lutte, à la course, au jet de la pierre

leid downe and yet neuer the more plentye.

mages, offeringes, and manye suche other thinges, yet I perceiue we be never the wealthier but rather the poorer; wherof it is longe I can not well tell, for theare is suche a generall dearthe of all thinges as I neuer knewe the like, not only of thinges growinge within this Realme, but also of all other merchandise that we bye beyonde the seas, as silkes, wynes, oyles, woode, madder, Iron, steyll, wax, flax, lynnen clothe, fustians, worstedes, coverlettes, Carpettes and all arrasies and tapsterie, spices of all sortes and all haberdashe wares as paper, bothe whyte and browne, glasses as well drinkinge [and] lookynge, as for glasinge of windowes, pinnes, nedles, kniues, daggers, hattes, cappes, broches, buttons, and lases; I wote well all theise doe cost me more nowe by the third parte well, then they did but seaven yeares agoe. Then all kynde of victuall are [as] dear or dearer agayne, and no cause of godes parte therof, as farre as I can perceyue; for I neuer sawe more plentie of corne, grasse and cattell of all sorte, then we haue at this present, and haue had theise iij yeares past continually, thanked be oure lord. Yf theise inclosures weare the cause therof, or anie other thinge els, it weare pittie but it weare removed.

Derthe of outward merchandice.

Derthe of all kynde of victualles.

KNIGHT. Since ye haue plentie of all thinges of corne and cattall as ye saye, then it should not seme this dearthe should be longe of theise inclosures; for it is not by scarsnes of corne that we haue this dearthe, for tankes be to god corne is good cheape, and so hathe bene theise iij yeares past continually. It can not be the occasion of the dearthe of cattall; for inclosures is the thinge that norishethe most of anie other; yet I confesse theare is a wounderfull dearthe of all thinges; and that doe I, and all men of my sorte, fele most greife in, which haue no wares to sell, or [occupacion] to live by, but only our landes.

That enclosure shold not be the cause of this dearthe.

ou de la poutre, et en outre les Pardons, Pèlerinages, offrandes et beaucoup d'autres encore, cependant je ne vois pas que nous en soyons plus riches : nous sommes au contraire plus pauvres.

disparues et on n'est pas plus riche.

Je ne puis dire exactement ce qui nous manque ; il règne, en effet, une cherté générale de toutes choses, comme je n'en ai jamais vu, et non seulement des denrées produites dans le Royaume, mais aussi de toutes les marchandises que nous achetons de l'autre côté de la mer, comme les soieries, les vins, les huiles, le bois, la garance, le fer, l'acier, la cire, le lin, les toiles, la futaine, les lainages, les couvertures, les tentures, les tapisseries, les épices de toutes sortes et aussi toutes les merceries, le papier blanc ou brun, la verrerie, aussi bien pour boire que pour l'optique ou la garniture des fenêtres, les épingles, les aiguilles, les couteaux, les dagues, les chapeaux, les capes, les broches, les boutons et les dentelles.

Cherté des marchandises étrangères.

Je suis en mesure de pouvoir affirmer que tous ces objets me coûtent à présent plus du tiers qu'il y a sept ans. Toute espèce de provision est de plus en plus chère. Il ne faut pas voir dans ce fait une punition divine, autant que je puis en juger, car je n'ai jamais connu abondance de blé, de fourrage et de bétail de toutes sortes, pareille à celle dont nous jouissons en ce moment, et dont, Dieu merci, nous avons été favorisés continuellement depuis trois ans.

Cherté des victuailles de toutes sortes.

Si les clôtures ou quelque chose d'autre causent tout cela, ce serait un malheur qu'on ne puisse les faire disparaître.

Le Chevalier. — Puisque vous avez une grande abondance de grains et de bétail, comme vous le dites, il ne semble pas, en ce cas, que cette cherté doive être imputée aux clôtures. Ce n'est pas, en effet, à cause de la rareté du blé que vous souffrez de la cherté, car, Dieu merci, le blé est bon marché ; il en a été ainsi continuellement depuis ces trois dernières années. Le prix élevé du bétail ne peut provenir des clôtures, car les pâturages sont ce qui en engraisse le plus ; cependant j'avoue qu'il règne une étonnante cherté de toutes les denrées (1). Les gens de ma sorte et moi, en sommes gravement atteints, nous qui n'avons aucune possibilité de nous livrer au commerce ou à aucune profession qui

Les clôtures ne seraient pas la cause de la cherté.

(1) Il faut, bien entendu, en excepter le blé qui est très bon marché, comme vient de le dire le Chevalier.

For youe all thre, I meane youe my neighbours the husbandman, and youe maister merchaunt, and youe goodman capper, and all sorte of artificers maye saue theim selues metely well; for as muche as all thinges are dearer then they weare, so muche doe youe arise in the price of youre wares and occupacions that youe sell agayne; but we haue nothinge to sell, whearby we might advaunce the price therof, to countervalew those thinges that we must bie agayne.

That gentilmen feele moste greef by this dearthe.

HUSBANDMAN. Yes, youe rase the price of youre landes, and youe take fermes also and pastures into youre handes, which was wounte to be poore mens livinges, suche as I am, and gentlemen [owght to] live only vppon theire landes.

The complaint of craftsmen against gentilmen for takynge of fermes.

MERCHAUNTE AND CAPPER On my soule ye saie truthe, quoth the merchaunte man, and the capper also saide no lesse, addinge therto that it was neuer merie with poore craftes men since gentlemen became grasiers; for they can not now a dayes fynde theire prentises and servantes meate and drincke, but it cost theim almost duble as muche as it did afore time; wherfore wheare manie of my occupacion, and other like heartofore [haue] died riche men, and bene able to leave honestly behinde theim for theire wiues and children, and besides that leave some notable bequest for some goode dede, as to make a bridge, to repaire highe wayes (which thinges goe all to wracke everie wheare) or to by some landes to healpe the poore beginners of the occupation; yea somtime they hadd suche superfluitie as they could over suche bequestes leaue an other porcion to fynde a preist or to founde a chauntrie in some parishe churche. And now we are scante able to liue withoute debt, or to kepe anie seruaunte at all, except it be a prentise or two; and therfore the Iorney men what of oure occupacion, and what of clothiers or other occupacions, beinge forced to be withoute worke, are the most parte of theise rude people that make theise vprores abroade,

The crafts mans complaint that he cannot set men on wor-

nous fasse vivre et qui sommes réduits uniquement à nos terres.

Quant à vous trois — je veux dire vous, mon voisin le fermier, vous Monsieur le Mercier et vous mon brave Chapelier, ainsi que tous les autres Artisans, — vous pouvez vous en tirer convenablement. En effet, à mesure que les denrées deviennent plus chères, vous élevez d'autant le prix de vente de vos marchandises ou de votre travail. Mais nous, nous n'avons rien à vendre dont nous puissions augmenter le prix pour contre-balancer la hausse des choses qu'il nous faut acheter.

Ce sont les gentlemen qui se ressentent le plus de la cherté

LE FERMIER. — Oui ! vous haussez le prix de vos terres et vous rentrez en possession de vos fermes et de vos pâturages pour les exploiter, alors que les pauvres gens, dont je suis, avaient accoutumé d'y gagner leur subsistance ; vous avez renoncé aussi à vivre uniquement des revenus de vos domaines.

Les Artisans se plaignent des gentlemen qui reprennent leurs fermes

LE MARCHAND ET LE CHAPELIER. — Sur mon âme, vous dites vrai, appuya le Marchand, et le Chapelier fut de cet avis. Il ajouta même qu'il n'y avait plus de beaux jours pour les pauvres artisans depuis que les gentlemen faisaient de l'élevage. Les artisans ne peuvent, en effet, à l'heure présente, dit-il, se procurer de quoi nourrir leurs apprentis ou leurs serviteurs, il leur en coûte actuellement presque le double d'autrefois.

C'est pourquoi, beaucoup de gens de mon métier et d'autres professions analogues, jusqu'à ces temps derniers, sont morts riches et ont pu laisser, après eux, à leur femme et à leurs enfants de quoi vivre honnêtement, et en outre, des legs considérables pour de bonnes œuvres, telles que la construction des ponts, la réparation des grandes routes, toutes choses qui sont partout en ruine, à l'heure actuelle; alors que quelques-uns avaient également coutume d'acquérir des terres, dans le but de venir parfois en aide aux pauvres débutants dans le métier, ils avaient d'autrefois tant d'argent superflu qu'ils pouvaient, en outre des legs dont j'ai parlé, appliquer une autre somme à l'entretien d'un prêtre, ou à la fondation d'une chanterie dans quelqu'église paroissiale.

Et à présent, c'est à peine si nous pouvons vivre sans dettes, ou bien garder quelques compagnons ; nous devons quelquefois nous en passer, à l'exception d'un apprenti ou deux. Aussi les ouvriers de notre métier, de celui de tisserand ou de toute autre profession, se trouvant forcément sans travail, fournissent-ils le plus gros contingent de ces bandes qui soulèvent des

L'Artisan se plaint de ne pouvoir occuper d'ouvriers, par suite de la

ke for the derthe of victuall.

to the greate disquiet not only of the kynges highenes, and also of his people. And nede as youe knowe hathe no boote.

MERCHAUNTE. It is true youe knowe what notable actes men of my occupacion likewise haue done in this Citie before this; ye knowe the hospitall at this townes ende; it was founded not verie longe agoe by one of oure occupacion. And the custome of this citie, howe it was redemed by my father in lawe of late, supposinge therby that the citie should be muche releved, which then was in some decaye. And yet it decayethe still more and more; wherof it should belonge I can not well tell.

KNIGHT. Sir, I knowe it is true ye complayne not with oute a cause. So it is as true that I and my sorte, I meane all gentlemen, haue as greate, yea a far greater, cause to complayne then anie of youe haue; for as I sayed nowe that the price of thinges weare risen of all handes, youe may better live after youre degree then we, for youe may and doe raise the price of youre wares, as the price of victualles and other necessaries [doo rise]. And so can not we so muche; for thoughe it be true that of suche landes as come to oure handes, either by purchace or by determination and endinge of suche termes of yeares or other estates that I or my auncestor had graunted thearin in times past, I doe either receive a better fyne then of old was vsed, or enhaunce the rent therof, beinge forced therto for the chardge of my howshold that is increased over that it was, yet in all my life time I looke not that the thirde parte of my lande shall come to my dispocition, that I maye enhaunce the rent of the same; but it shalbe in mens holdinges, either by lease or by copie, graunted before my time, and still contynuinge, and yet like to continewe in the same estate, for the most parte duringe my life, and perchaunce my sonnes; so as we can not rayse all our wares, as youe maye yours, and me thinkes yt weare reason we did. And by reason we can not, so many of vs as haue departed (as ye knowe)

The gentilmans complaint howe he cannot keepe lyke countenaunce as he was wont to doo.

émeutes, pour le plus grand trouble, non seulement du Roi, mais aussi de son peuple. Et, vous le savez, que peut-on piller là où il n'y a rien ?

cherté des vivres.

LE MARCHAND. — C'est exact ; vous savez également quels actes dignes d'éloges différentes personnes de ma profession ont accomplis, avant ce jour, dans notre cité. Vous connaissez l'hôpital qui se trouve à l'extrémité de la ville, où sont soignés les malheureux ; il fut fondé, il n'y a pas longtemps, par un membre de notre corporation. Vous n'ignorez pas comment les droits d'entrée de cette ville furent dernièrement rédimés, moyennant finances, par mon beau-père qui pensait ainsi la relever, alors que sa décadence commençait. Eh bien ! cette décadence n'a fait que s'accentuer de plus en plus.

D'où cela provient-il, je ne puis le dire.

LE CHEVALIER. — J'admets, Monsieur, que vos doléances ne soient pas dénuées de fondement. Et pourtant il est certain que les gens de ma sorte et moi, je veux dire les gentlemen, nous avons un grave sujet de plainte, beaucoup plus grave que ceux invoqués par vous en ce qui vous concerne.

Comme je vous l'ai dit, depuis que les prix des denrées se sont élevés ainsi de tous côtés, vous pouvez mieux vivre dans votre condition que nous dans la nôtre. Il vous est loisible de hausser, et vous n'hésitez pas à le faire, le prix de vos marchandises, dans la mesure où augmente celui des vivres et de tout ce qui vous est nécessaire.

Le gentlemen se plaint de ne plus pouvoir mener un train de vie comme il en avait l'habitude.

C'est là ce que nous ne pouvons pas faire. Il est vrai que beaucoup de terres sont rentrées en notre possession, soit par achat, soit par l'expiration et la fin des tenures que mes ancêtres et moi avions concédées au temps jadis ; je reçois, sans doute, de plus gros fines qu'il n'était d'usage autrefois, et je hausse la rente, m'y trouvant forcé par le poids de ma maison qui s'accroît plus lourdement que jamais. Cependant, durant toute mon existence, je ne prévois pas que la troisième partie de mes terres reviennent à ma disposition ; je ne pourrai donc en augmenter le loyer ; elles resteront au contraire détenues par d'autres, à la suite soit de baux, soit de concessions antérieures à nos jours et encore en vigueur, et cette détention durera pour la plus grande part, toute ma vie et toute celle de mes fils.

Il nous est donc impossible d'augmenter toutes nos marchandises comme vous avez la faculté de le faire pour les vôtres, et comme nous aurions raison de le faire également, à mon avis.

Notre impuissance, sur ce point, est cause de ce que tant d'entre

Why gentilmen geue over their housholdes.

oute of the Countrie of late, haue bene driven to give over oure houshold, and to kepe either a chambere in london, or to waigh on the courte vincalled, with a man and a lacky after him, wheare he was wonte to kepe halfe a score cleane men in his house, and xx^tie or xxx^tie other persons besides, everie day in the weke. And suche of vs as doe abyde in the Countrie still, can not with ij^c li. a yeare kepe that house, that we might haue done with ij^c markes but xvj^th yeares agoe. And therfore we are forced either to minyshe the third parte of our houshold, or to raise the thirde parte of oure Revenues. And for that we can not so doe of oure landes, that is alreadie in the handes of other men, many of vs are forced either to kepe parte of theire owne landes when they fall into theire owne possessions, or to purchace some ferme of other mens landes, and to store it with shepe or some other cattall, to helpe to [make] vp the decaye of theire revenues and to maintaine theire old estate with all. And yet all is litle enoughe.

Why gentilmen take fermes to their handes.

HUSBANDMAN. Yea, those shepe is the cause of all theise mischeives, for they haue driven husbandrie oute of the countrie, by the which was encreased before all kynde of victuall, and now altogether shepe, shepe. It was far better whan theare was not only shepe enoughe, but also oxen, kyen, swyne, pigges, geese and capons, egges, butter and chese, yea, and bred corne and mault corne enoughe besides, and altogether rered vpon the same land.

Complaint againstsheep.

DOCTOR. Then the doctor, that leaned on his elbowe all this while musinge, sat vp and sayed, I perceiue by youe theare is none of vs all but haue iust cause to complayne.

CAPPER. By my faithe, except it be youe men of the churche, which travell nothinge for youre livinge and yet haue enoughe to live on, and haue no chardge in your handes as we haue.

DOCTOR. Ye saye truthe indede, we haue least cause to complaine; yet youe knowe well we be not so plenteous as we haue bene. The first fructes and tenthes ar deducted

nous, comme vous le savez, qui ont quitté la campagne, ont été amenés à restreindre leur train de maison, à prendre un appartement à Londres, ou à se rendre à la Cour sans y être appelés, n'ayant pour toute suite qu'un valet et un laquais, alors qu'ils avaient coutume d'entretenir une dizaine de serviteurs et vingt ou trente autres personnes, et cela tous les jours de la semaine. Combien d'entre nous, qui sont encore à la campagne et qui n'arrivent pas, avec 200 livres, à soutenir une maison comme il aurait été facile de le faire, il y a seulement seize ans, avec 200 marks !

Pourquoi les gentlemen renoncent à tenir une maison

Nous sommes obligés, en conséquence, soit de rogner le tiers de notre dépense, soit d'augmenter notre revenu d'un tiers. Comme nous ne pouvons pas tirer cette augmentation de nos domaines encore détenus par les concessionnaires, beaucoup des nôtres sont forcés soit de garder les terres qui retombent en leur possession ou d'acheter à autrui une ferme et un lot de culture, et de remplir le tout de moutons ou d'autre bétail, afin de compenser la baisse des revenus et de maintenir le vieux train de maison. Et pourtant c'est encore à peine suffisant !

Pourquoi les gentlemen reprennent possession de leurs fermes

LE FERMIER. — Oui da ! Ces troupeaux sont la cause de toutes nos calamités. Ils ont tué la culture des champs qui nous donnait jadis en abondance toutes espèces de denrées ; mais maintenant on ne voit plus que des moutons, toujours des moutons, encore des moutons !

Cela valait bien mieux, quand on avait seulement la quantité suffisante de moutons, et aussi de bœufs, de porcs, de cochons, d'oies, de volaille, d'œufs, de beurre et de fromage, et du froment et de l'orge tant qu'il en fallait. Tout cela venait et croissait sur le même domaine.

Plainte contre les moutons.

LE DOCTEUR. — Alors le docteur qui, pendant ce temps, était resté le menton dans la main, tout en réfléchissant, se redressa et dit :

— « Je vous assure que de nous tous, il n'en est pas un qui n'ait une juste cause de se plaindre.

LE CHAPELIER. — Sauf vous, par ma foi, les gens d'église, qui ne travaillez pas pour vivre, qui avez ce qu'il vous faut, et à qui n'incombent pas les mêmes labeurs qu'à nous.

LE DOCTEUR. — Ce que vous dites est exact ; nous avons moins de raisons de nous lamenter. Vous n'ignorez pas pourtant que nous ne sommes plus dans l'abondance où nous étions jadis. Les premiers fruits et la

Le Docteur exprime les

The doctors complaynte for men of his sorte.

of oure livynges; yet of the rest we might well haue enoughe, yf we might haue quietnes of mynde and conscyance withall. And albeit we labour not muche with oure bodies as youe saye, yet youe knowe we labour with oure myndes, more to the weaknynge of the same then by anie other bodyly exercise we can doe; as ye maye perceive by the complexions, how wan oure couler is, howe faynte and sickly be oure bodies, and all for [lacke of] bodily exercise.

CAPPER. Marie, I would (if I weare one the kynges counsell) provide for youe in that pointe well a medecyne, so as youe should nede take no disease for lacke of exercise. I would set youe to the plowghe and carte, for the devell a whit the good doe ye with youre studies, but set men together by the eares. Some with this opinion and some with that, some holdinge this waye and some that waye, and some an other, and that so stifly as thoughe the truthe must be as they saye that haue the vpper hande in contention. And this contention is not the least cause of theise vprors of the people; some holdinge of the one learninge and some holdinge of the other. In my mynde it made no mattier yf theare weare no learned men at all.

Complaynte againste learnid men.

KNIGHT. God forbid, neighebour, that it should be so; how should we haue counsellours then? how should we haue christian religion tawght vs? howe should we knowe the state of other realmes, and haue conference with theim of all other countries, except it weare throughe learninge, and by the benifit of letters?

DOCTOR. Care not for that, (good man capper,) youe shall haue fewe [enowghe of] learned men within a while if this world hold on.

CAPPER. I meane not but I would haue men to write and reade, yea and to learne the languages vsed in countries aboute vs, that we might write oure myndes to theim and they to vs, yea and yf we might reade the holie scriptures in oure mother tonge; and as for youre preachinge, except ye agre better, it

dîme sont supprimés de nos ressources. Nous aurions toutefois, de quoi vivre avec ce qui nous reste, si nous jouissions d'une plus grande tranquillité d'esprit et de conscience.

Griefs de ses collègues.

Quoique nous ne nous livrions pas à une grande fatigue physique (comme vous dites), nous travaillons de l'esprit ; ce qui nous lasse plus que n'importe quel exercice du corps, comme nous sommes à même de nous en apercevoir par l'état général de notre santé ; la pâleur de notre teint, la faiblesse et la maigreur de nos membres, qui sont si prononcées, proviennent uniquement du défaut d'exercice.

LE CHAPELIER. — Eh bien! si j'étais du Conseil du Roi, je m'arrangerais de façon à vous administrer une médecine qui vous empêcherait d'être malades, faute de vous remuer. Je vous enverrais labourer et faire des charrois, — pour le diable de bénéfice que l'on tire de vos études, qui n'aboutissent qu'à faire battre tout le monde ; les uns pensent d'une façon, les autres de l'autre ; ceux-ci prennent un chemin, et ceux-là une route opposée, avec une opiniâtreté sans pareille, comme si chacun avait la Vérité dans son camp, pour diriger la lutte, ainsi qu'ils le soutiennent, du reste.

Plaintes contre les gens d'étude.

Cette polémique, n'est pas, une des moindres causes des récents soulèvements populaires, les uns tenant pour une opinion et les autres pour un avis contraire. D'après moi, si nous n'avions pas d'hommes instruits, cela n'aurait aucun inconvénient.

LE CHEVALIER. — A Dieu ne plaise, voisin, qu'il en soit ainsi ! Comment aurions-nous des Conseillers ? Comment nous enseignerait-on la religion chrétienne ? Comment, enfin, connaîtrions-nous les autres royaumes, et pourrions-nous correspondre avec eux et avec les étrangers, si ce n'est par l'instruction et par le moyen des lettres ?

LE DOCTEUR. — Que cela ne vous tourmente pas, mon brave chapelier ; vous trouverez bien peu de gens instruits, si le monde continue à aller comme il va.

LE CHAPELIER. — Je veux dire que je désirerais voir les hommes apprendre à lire et à écrire, et même étudier aussi les langues étrangères en usage dans les pays qui nous avoisinent, de façon à leur transmettre nos idées et réciproquement, et, encore pour permettre de lire l'Ecriture Sainte dans notre langue maternelle.

Quant à vos sermons, (à moins que vous ne mettiez un peu plus d'accord entre vous) cela ne sert à rien, vu le peu de profit que

made no mattier howe litle we had of it; for of diversitie therof, comes divers opinions.

DOCTOR. Then ye care for no other science at all but the knowledge of tonges, and to write and reade. And so it appeares well that ye be not alone of that myndes; for nowe a dayes, when men send theire sonnes to the vniuersities, they suffer theim no longer to tarie theare then they may haue a litle of the latine tonge; and then they take theim awaye, and bestowe theim to be clarkes with some men of lawe, or some Auditor and Receivour, or to be a secretorie to some gentleman or other, and so to get a livinge; wherby the vniuersities be in a maner emptied. And as I thinke wilbe occasion that this Realme within a shorte space wilbe made as emptie of wise and [pollytyque] men, and consequently barbarous, and at last thrall and subiect to other nations wherof we weare lordes before.

Why learninge sholde be lyke to decaye hereafter.

KNIGHT. God forbid that; we that be gentlemen will with oure pollicie in warre provide that we comme not in subiection of anie other nation; and this stowtness of englishe hartes will never suffer that, thoughe theare weare no learned men in the Realme at all.

DOCTOR. Well, an empire or a kyngdome is not so muche wonne or kept by the manhoode or force of men as it is by wisdome and pollicie, which is gotten chefly by learninge. For we se in all kynde of gouernaunce, for the most parte the wiser sorte haue the soueraynegtie ouer the rude and vnlearned; as in every howse the most experte, in everie citie the wisest and most sage, and in everie common weale the most learned, are most commonly placed to governe the rest. Yea, amonge all nations in the worlde, they that be pollitique and civill doe maister the rest, thoughe theire [forces] be inferior to the other. The empires of the Grekes and Romaines doe that declare; emongst whome, like as learninge and wisdome is most estemed, so throughe it theire empires was spred abroade widest, and longest did continewe of all other. And whie should youe thincke it more straunge nowe to be vanqueshed then other weare before time, that reckened theim selues as stoute men as youe be, the nowe dwellers of this Realme; as the saxons weare [laste] by the Normaynes, and the

Whether a commen weale may be well gouernid without Learnynge.

That the learnid haue always had the soueraigntye ouer the vnlearnid.

nous en retirons : de leurs divergences vient la diversité des opinions.

Le Docteur. — Ainsi, rien dans les sciences ne vous préoccupe si ce n'est la connaissance des langues, la lecture et l'écriture. Il semble bien que vous n'êtes pas seul de cet avis, par le temps qui court. Quand les parents envoient leurs fils dans les Universités, ils les y laissent juste le temps d'apprendre un peu de latin, et ils les retirent pour les placer comme clercs chez un homme de loi, chez un auditeur ou un Receveur ; ou bien ils en font un secrétaire de quelque grand homme ou autre, de façon à leur faire gagner leur vie.

Pourquoi la science semble devoir décroître désormais.

Du coup, les Universités sont vides, ce qui amènera, je le crains, à bref délai, ce royaume, à être totalement privé d'hommes capables de s'occuper des affaires publiques ou seulement éclairés, à retomber dans la barbarie et enfin dans l'esclavage et la sujetion des nations que nous dominions auparavant.

Le Chevalier. — A Dieu ne plaise que nous, les gentils hommes, par notre conduite pendant la guerre, nous laissions tomber notre pays dans l'esclavage. Le courage des cœurs anglais ne souffrira jamais une pareille déchéance, même s'il n'y avait aucun savant dans le royaume.

Le Docteur. — Un empire ou un royaume n'est certes pas aussi bien gardé et protégé par la force et le courage que par la sagesse et une bonne administration, ce que l'on n'obtient guères que par l'instruction. Ne voyons nous pas, en effet, que, chaque fois qu'il s'agit de gouverner, le plus sage a l'autorité sur le plus grossier et le plus ignorant, comme dans la vie domestique le plus habile, dans les cités le plus avisé et le plus capable, dans toute République le plus éclairé, ont généralement la direction des autres ? Ce sont les nations les mieux organisées et les plus civilisées qui dominent leurs voisines, quoique leurs forces soient inférieures.

Si une République peut être bien gouvernée sans la science.

Nous savons par les Empires des Grecs et des Romains que leur puissance s'étendait d'autant plus loin et qu'ils duraient d'autant plus longtemps que le savoir et la sagesse étaient davantage en honneur auprès d'eux.

L'homme instruit est toujours le maître de l'ignorant.

Pourquoi trouveriez vous étrange d'être vaincus, quand ceux qui ont vécu avant vous sur ce territoire l'ont été également ? Je veux parler des fondateurs du royaume qui, aussi bien que vous, s'estimaient, à bon droit, des hommes de cœur. Ils furent vaincus, et les Saxons le furent également par les Normands, les Ro-

Brytons by the saxons afore that, and the [Brytayns] by the Romaynes first of all.

KNIGHT. Theare maye be wise men enoughe, thoughe they be not learned. I haue knowne men verie wise and pollitique, that knowe never a lettere in the boke; and contrarywise, as many other learned men, that haue bene verie Idiottes in maner for anie worldly pollicie that they had.

DOCTOR. I denie not that. I saye that if suche men as youe speake of had had learninge to theire witte, they had bene more excellent; and the other, that youe call so simple, had bene foolisher if they had had no learninge at all. Exercise in warres makethe not everie man mete to be a captayne, thoughe he travaill in it never so longe; nor theare is none other so [apte] for the warre, but with experience and vse he is made more perfecte. For what makethe old men commonly more wise then the yonger sorte, but theire greate experience?

Whether a man may be wise without learnynge.

KNIGHT. Yea, experience helpethe muche to the witte of man, I confesse; but what dothe learninge therto?

DOCTOR. Yf youe graunte that experience dothe helpe muche, then I doubte not youe will graunte me anon that learninge also dothe helpe muche the encrease of wisdome. Let that then be set for a sure grounde, that experience dothe further wisdome, and take it as it weare the father of wisdome, and memorie to be the mother. For like as experience dothe begett wisdome as a father, so memorie norisethe it as a mother; for in vayne should experience be had, if the same weare not kept in Remembraunce. Then if I can showe youe that bothe experience and also memorie are holpen and furthered by learninge, then youe must nedes graunte me that learninge furtherethe witte and encreasethe it; yet youe confesse the experience of an old man makethe him wiser then the yonge, because he saw more thinges then the other. But an old man seithe but only thinges of his owne time; and the learned man seithe not only his owne times experience, but also that that befell in a greate manie of his auncestors; yea, since the world began. Therfore he must nedes haue more experience then the vnlearned man of what great age soever he be. Then [so mannye cases] as he seethe in all that time to haue hapned, could not be so well remembred of anie man, as it is kepte in writinge. And then if the vnlearned man once forgette

The learnynge supplyeth the lake of experience, and that experience is the father of Wisdome.

mains par les Saxons, et en premier lieu les Bretons par les Romains.

Le Chevalier. — On peut trouver des hommes suffisamment capables, qui ne soient pas instruits cependant. J'en ai connu de fort habiles et éclairés, qui n'ont jamais su lire une lettre dans un livre ; et d'autres, qui, bien qu'instruits, ont été de parfaites nullités dans toutes leurs affaires en ce bas monde.

Le Docteur. — J'en conviens ; mais je prétends que si tous ces hommes habiles avaient eu un peu plus de savoir, ils en auraient valu davantage. Quant à ceux que vous qualifiez de nullités, ils eussent été des imbéciles accomplis s'ils n'avaient possédé aucune instruction. La carrière des armes ne fait pas un capitaine de chaque soldat, quel que soit le temps pendant lequel il s'y adonne ; et personne n'est apte à la guerre s'il n'a l'expérience et la pratique pour le former. Il n'est pas douteux en effet que l'expérience plus profonde des vieillards les rend plus habiles que [illegible]s gens.

Si on peut être sage sans être instruit.

Le Chevalier. — L'expérience est vraiment d'un grand secours à l'esprit humain, je le confesse. Mais de quelle utilité l'instruction peut-elle lui être ?

Le Docteur. — Si vous convenez que l'expérience soit d'un grand secours à l'intelligence des hommes, vous me concéderez à l'instant, je n'en doute pas, l'aide que peut apporter l'instruction à son perfectionnement. Admettons donc, comme une base solide, que l'expérience accroît la profondeur de l'esprit ; supposons qu'elle soit son père et que la mémoire soit sa mère. En effet, de même que l'expérience engendre la sagesse, de même la mémoire la nourrit, comme une mère, l'expérience devant être inutile, si elle ne s'emmagasinait pas dans nos souvenirs. Si je puis maintenant vous démontrer que l'expérience et la mémoire sont aidées et développées par l'instruction, il vous faudra bien admettre que l'instruction amplifie l'intelligence et la fortifie.

La science supplée au défaut d'expérience, l'expérience engendre la sagesse.

Vous ne discuterez pas que l'expérience d'un vieillard le rend plus sage qu'un jeune homme, parce qu'il a vu plus de choses. Mais un vieillard ne voit que les choses de son temps, alors que l'homme instruit possède non seulement l'expérience de son époque, mais encore celle que lui ont léguée ses ancêtres, depuis que le monde existe. Aussi a-t-il forcément plus d'expérience que l'ignorant. Ce dernier, si avancé que soit son âge, si nombreux qu'aient été les événements dont il aura été le témoin pendant sa vie, ne pourra pas se rappeler aussi facilement que celui dont les souvenirs sont couchés par écrit. Si le premier oublie une

the thinge he sawe, he neuer lightly remembrethe it agayne, wheare as the learned hathe his boke to call him to remembraunce of that he should els forget. Therfore as he that livethe an hundrethe yeares must nedes haue more experience then he that livethe but L. yeares; so he that seethe the chaunces of the world (as it weare in a table paynted before him of a thousande yeares) must nedes haue greater experience then he that lives but one hundred yeares. Also he that travaylethe manie farre countries hathe more experience then other of like age that neuer goethe oute of his native countrie. So he that is learned, seinge by cosmographie, histories and other learninge, the right maner and vsage of everie Countrie in the world, yea of manie moe then is possible for one man to travell throughe, [and] of theise that he travaylethe muche better then he could learne theare by small taryinge, must nedes haue more experience then the other traveler that is vnlearned, and consequently more witte, beinge in capacitie and memorie bothe els equivalent. And now I am forced to consider the merveilous gyftes we haue by learninge; that is, how learninge suppliethe vnto man the greatest lacke that some writers haue complayned theim to be in mankynde, that is the brevitie of age, and the grossnes and hevynes of bodie; wheare in the first divers beastes, as hartes, and manie other, and in the last, all birdes [seame] to excell man. For wheare it is denyed man to live above one C. yeares, or theare aboute, by the benifitte of learninge he hathe the commoditie of lyfe of a m. yeares, yea ij or iij m. yeares, by reason he seethe the eventes and occurrentes of all that time by bookes. And if he should haue lived him selfe, by all that space, he could haue had nothinge els to his Commoditie but that experience of thinges; the rest hathe bene but travayle; the which experience he hathe now by letteres, and without anie travayle in maner at all, and withoute the daungers he might him selfe haue bene in, if he had lived by all that space. As to the other poynte, we be not so agill and light as fowlles and birdes of the ayere be, that we might [discurre] from one place to an other, we haue the commoditie throughe learninge that we should purchase by suche peregrinacions, as well as if we might flie from one countrie to an other like byrdes, and yet withe lesse travayle and daunger. Maye we not by cosmographie see

The wounderful gifts that wee haue by learnynge.

fois un fait dont il a été le spectateur, jamais plus il n'en aura la moindre souvenance, tandis que le savant a toujours son livre auquel il recourt pour se rappeler, si la mémoire lui fait défaut également.

C'est pourquoi, autant celui qui vit cent ans, possède, sans conteste, plus d'expérience que celui qui en vit cinquante, autant l'homme qui suivra les événements du monde, comme un tableau qui se déroulerait à ses yeux, pendant des milliers d'années, possédera, lui aussi, bien plus d'acquis que le centenaire.

De même, le voyageur,qui a parcouru de nombreux et lointains pays, en sait plus que son contemporain qui n'a jamais quitté sa patrie. De même aussi, le savant, par la cosmographie, l'histoire et les autres sciences, connaît les usages et les mœurs de toutes les contrées du monde, qu'il serait impossible à un seul homme d'explorer ; et s'il en explore lui-même, il en tirera plus de fruits, par un séjour même écourté, que d'autres qui seraient totalement ignorants. Son intelligence est donc plus exercée, quoiqu'il ne jouisse pas d'une conception et d'une mémoire supérieures.

Les dons merveilleux que nous procure la science.

Considérons, à présent, les avantages merveilleux que nous procure la science. C'est tout d'abord le remède qu'elle apporte à ces vices de la nature humaine dont se sont plaints quelques écrivains : la brièveté de la vie, l'épaisseur et la pesanteur du corps ; points sur lesquels divers animaux tels que les cerfs et beaucoup d'autres, de même que tous les oiseaux, sont plus favorisés que nous.

Notre nature imparfaite nous refuse la vie au-delà de cent ans ou environ, et la science nous fait bénéficier d'une existence de mille, que dis-je, de deux mille, de quatre mille ans, en nous faisant voir, par l'intermédiaire des livres, les phénomènes et les événements de ces longues périodes. Si un homme avait réussi à vivre toute cette durée, il n'en aurait tiré d'autre avantage que l'expérience directe des choses, le reste n'eût été que vaine fatigue ; tandis qu'il acquiert maintenant cette expérience par les Lettres, sans aucune peine inutile et sans courir les périls qu'il aurait essuyés durant une existence prolongée.

A d'autres points de vue, nous ne sommes pas aussi agiles, ni aussi légers que les oiseaux des airs, et nous ne pouvons pas nous rendre de la même façon d'un endroit à l'autre. Par la science nous possédons tout le profit que nous procureraient de semblables pérégrinations, et aussi bien que si nous avions comme les oiseaux, la faculté de voler, de pays en pays, sans fatigue ni danger.

La Cosmographie ne nous fait-elle pas connaître la situation,

the scituation, temperature, and qualities of everie countrie in the world? yea, better and with lesse travayle then if we might flie ouer theim oure selues? for that, that many other haue learned throughe theire greate Travaylles and daungers, they haue lefte to vs to be learned with ease and pleasure. Can we not also, throughe the scyence of Astronomie, knowe the course of the planettes aboue, and theire coniunctions and aspectes, as certeynly as yf we weare emongst theim? and to the knowledge wherof by sight only we could neuer obteyne, thoughe we weare as agill as anie byrde. What is theare els profitable or necessarie for the coniuncte of mans lyfe heare in earthe, but in learninge it is thaught more perfectly and more complete then anie man can learne only by experience all dayes of his life? no, not so muche as youre feate in warre, Sir knight; no, not youre feate, good husband, but that either of theim are so exactly taught and set forthe in learninge that neither of youe bothe, thoughe youe be neuer so perfecte in the sayde feates, but might learne many pointes moe then euer youe saw by experience in either of theim; as youe, Sir knight, in Vigetius,, and youe, good husbandman, in Collumella.

That there is no facultie but is made more consummate by learnynge.

Vegetius. Columella.

KNIGHT. I saye agayne, might we not haue that in oure englishe tonge, and reade theim ouer, thoughe we neuer went to schole?

DOCTOR. Yea, well enoughe; and yet should ye be far from the perfecte vnderstandinge of theim, excepte ye had the healpe of other sciences; that is to saye of Arithmetik in disposinge and orderinge of youre men; and Geomatrie in devisinge of Ingynes, to wyñne townes and fortresses, and of brydges to passe ouer; in which Cæsar excelled other, by reason of the learninge he had in those thinges, and dyd wonderfull feates, which anie vnlearned man could neuer haue done. And yf ye had warre on the sea, how could youe knowe towarde what coste ye be sea driven, withoute knowledge of the latitude of the place by the poolle, and the lengthe by the starres? And now to youe, husbandman, for the perfection of the knowledge of husbandrie, ye had nede of the knowledge in Astronomie; as vnder what aspecte of the planettes, and in the entrie of what signe by the sonne and mone, it is time the earthe to dounge, to sowe, to reape, to set, to grafte, to cut youre woodde, youre timbere;

How Cæsar excellyd al other capitayns by reson of his great lernyng ioined with his prowes.

la température et le climat de toutes les contrées du monde ? Et bien mieux, certes, que si nous étions obligés de nous y transporter par un vol épuisant ? Nous en sommes redevables â ceux qui ont appris, à travers les périls de leurs grands voyages, ce qu'ils nous ont transmis pour que nous puissions nous l'assimiler à notre tour, à notre aise et plaisir.

Ne pouvons nous pas également, par la science de l'astronomie, connaître la course des planètes dans l'espace, leurs conjonctions, leurs aspects, aussi facilement que si nous circulions au milieu d'elles, connaissance à laquelle nous n'arriverions jamais, même si nous étions doués d'une agilité d'oiseau ?

Qu'est-il à la fois de plus profitable et de plus nécessaire pour le perfectionnement de la vie des hommes ici-bas, si ce n'est la Science qui nous renseigne d'une façon plus parfaite et plus complète que ne pourrait le faire l'expérience amassée par un individu pendant toute sa vie ? Non, Monsieur le Chevalier, en ce qui touche le métier des armes, comme en ce qui regarde votre métier, mon brave cultivateur, vous apprendrez toujours mieux le fonds des choses, de façon plus complète que par l'expérience, vous, M. le Chevalier, dans Vigetius, et vous, mon excellent fermier, dans Columelle.

Il n'est aucune faculté qui ne soit perfectionnée par la science

Vigetius

Columelle

LE CHEVALIER. — Je vous le demande encore, ne pourrions-nous pas posséder ces traités en langue anglaise ? Nous pourrions les lire sans être obligés d'aller à l'école.

LE DOCTEUR. — C'est vrai. Vous serez pourtant loin de les comprendre d'une façon complète, si vous n'avez pas le secours des autres branches de connaissances : c'est-à-dire de l'arithmétique pour ranger et disposer vos soldats ; de la géométrie, pour la mise en œuvre des engins de guerre, la conquête des places et forteresses et le passage des ponts ; toutes choses dans lesquelles César excellait ; c'est du reste parce qu'il les avait approfondies qu'il accomplit des exploits merveilleux qu'un ignorant ne serait jamais capable d'égaler. Et lors d'une guerre navale, comment sauriez-vous vers quelle côte vous voguez, si vous n'avez pas le moyen de déterminer la latitude par rapport au pôle, et la longitude au moyen des étoiles ?

Comment César dépassa tous les autres capitaines à cause de son grand savoir joint à ses talents.

En ce qui vous concerne, mon bon fermier, pour mener la culture à la perfection, il vous faut savoir sous quel aspect des planètes, sous quel passage du soleil ou de la lune dans les signes du zodiaque, il convient de labourer la terre, de serrer, de récolter, de façonner les arbres, de les greffer, de

yea, to haue some Judgementes of the weather that is like to come, and for mowinge of youre corne and grasse and howsinge of the same, and howsinge youre cattaill; yea of some parte of physike called veterinaria, werbv youe might knowe the deaseases of youre beastes, and heale theim. Then for true measuringe of Lands, had you not nede of some knowleidge in Geometrie to be a perfect husband? Then in buyldinge, what carpenter or mason is [so] conninge or experte but he might learne more by readinge of Vitruuius and other that write of Architectura, that is to say the science of buyldinge? And to passe ouer the sciences of logique and Retorique, wherof the first travelles aboute the description of the true reason from the false, the other aboute the perswation of that that is to be set furthe to the people, as a thinge to them profitable and expedient, wherof a goode and a perfecte counsellour might wante none of bothe well. Tell me what counsell can be perfecte, what common weale can be ordered and vpright, wheare none of the rulers or counsailers haue studied anie philosophie, and specially that parte that teachethe of maners? The other parte of philosophie I passe ouer now, which teachethe of natures, and is called phisique. What parte of the the common weale is neglected by morall philosophie? dothe it not teache firste howe euerie man should governe him selfe honestly and profitably? Secondlie, howe he should guyde his familie wisely; and thirdly, it shewithe how a Citie or Realme or anie other common weale should be well ordered and governed, bothe in time of peace and also in warre. What common weale can be withoute either a governour, or counsaylour, that should be experte in this kynde of learninge? This concernethe the pointe that we now talke of; if men expert of this science weare counsailed and folowed, the common weale should be ordered as few should haue cause to complaine. Therfore Platon, that devine philosopher, saide that happie is that common weale wheare either the kynge is a philosopher, or wheare a philosopher is the kynge.

That knowlege in moral philosophye is moste necessarye for a counseillor.

Plato.

KNIGHT. I wened before that theare had bene no other learninge in the worlde, but that theise men had that be doctours

couper votre bois et vos grosses futaies ; pour avoir aussi quelqu'idée du temps qu'il fera, pour rentrer vos grains et vos fourrages ainsi que votre bétail. Vous ne devez pas ignorer une partie de la médecine appelée Vétérinaire, qui vous donnera le moyen de remédier aux maladies de vos bêtes, après vous les avoir fait connaître. Et puis, pour mesurer exactement les terres, ne vous faut-il pas quelques notions de géométrie, comme à un agriculteur accompli ?

Enfin, en matière de construction, pas un charpentier ou un maçon ne peut se dire versé et ferré dans son art, s'il ne lui est pas possible de se perfectionner par la lecture de Vitruve ou des autres écrivains qui ont traité de l'Architecture, c'est-à-dire la science des constructions.

Je ne veux pas m'appesantir sur les sciences de la logique et de la rhétorique, qui s'occupent, la première de discerner la saine raison de l'erreur, la deuxième de l'art de faire accepter aux foules, comme utiles et profitables, les réformes que l'on propose ; toutes les deux indispensables à un Conseiller accompli et parfait.

Dites-moi si un Conseil est bien composé, si une république peut-être correctement administrée, alors qu'aucun des gouvernants ou des conseillers n'a étudié la philosophie, plus spécialement dans la partie qui traite de ces questions ? Je passe sous silence celle qui s'occupe des choses de la nature et qu'on appelle la physique. Est-il un seul problème relatif à la vie sociale qui soit laissé dans l'ombre par la philosophie morale ? N'enseigne-t-elle pas d'abord, comment l'individu doit honnêtement et utilement se conduire ? En second lieu comment il peut diriger sagement sa famille ? Enfin, elle nous montre comment une ville, un royaume ou toute autre république doit être commandée et gouvernée, en temps de paix, comme en temps de guerre.

La connaissance de la philosophie morale est des plus nécessaires à un Conseiller.

Quel pays pourrait se passer d'un chef ou d'un conseiller qui ne soit pas imprégné de cette étude ?

Tout ceci pour aboutir à notre conclusion dans le sujet qui nous occupe : si des hommes pleins de cette science étaient écoutés dans leurs conseils, la république serait administrée de telle sorte qu'il n'y aurait plus de place pour les plaintes de qui que ce soit. Aussi Platon, ce divin philosophe, disait-il, qu'il était également heureux pour un peuple, que le roi soit philosophe, ou qu'un philosophe soit roi.

LE CHEVALIER. — Jusqu'ici je croyais qu'il n'y avait d'autre science au monde que celle possédée par les Docteurs en Théo-

of divynitie, or of the lawe, or of phisique; wherof the first had all his connynge in preachinge, the second in mattiers of spirituall lawe, and the third in phisique; and lookinge of folkes waters that weare sicke; marie, youe tell me now of manie other sciences, verie necessarie for everie common weale, which I neuer hard of before; but either theare be few of theise doctors that can skill of theim, or els they disclose but little of theire connynge.

DOCTOR. Of truethe theare be to few of theim that can skill of theise sciences nowe a dayes; and of those that be, fewe are estemed anie thinge the more for theire knowledge therin, or called for to anie counsell. And therfore others, seinge theise sciences nothinge estemed or set by, they fall to other sciences that they see in some price, as to divinitie, or to the lawe, and to phisique; thoughe they can not be perfecte in none of theise withoute knowledge of the sciences above towched. And therfore it is ordeyned by the vniuersities that first men should be bachelers, and maisters of arte, ere they should medle with divinitie. And theise artes be the Seaven Liberall Sciences; as Gramer, Logicque, Retorique, Arithmaticque, Geomatrie, musicke, and Astronomy. And now they steppe ouer, and fall to divinitie by and by, before they haue gotten or purchased theim anie Judgement throughe the foresaide sciences; which makes theim to fall to theise dyuersities of opinions that we speake of nowe. For all beginners in everie science be verie quicke, and over hastie in givinge theire Judgementes of thinges, (as experience teachethe everie man); and then, whan they haue once vttered and published theire Judgementes and opinions, they will se nothinge that will [sounde] contrarie [to] the same, but either they will conster it to theire owne fantasie, or vtterly denie it to be of anie auctoritie. Pythagoras, to his schollers that came to learne his prophane sciences, commaunded silence for 5 yeares, that by all that space they should be hearers only, and not reasoners; and in this science, euerie boy that hathe not redde scripture past halfe a yeare shalbe suffered

What makithe learnide menne to be so fewe.

Younge students be alwais ouerhasty in vtterynge theire Judegement.

Pythagoras commaundid silence to his disciples for a tyme.

logie, ès-lois, ou en médecine ; les premiers exerçant leurs connaissances en prêchant, les seconds en scrutant l'esprit du droit, et les derniers, en se plongeant dans l'examen d'une foule de liquides répugnants. Voilà que vous m'en révêlez beaucoup d'autres, singulièrement utiles à toute république, dont je n'avais jamais entendu souffler mot. Je suis sûr que peu d'entre les docteurs, dont je viens de parler, pourraient s'y montrer compétents, ou bien c'est qu'ils cachent bien soigneusement leur savoir.

LE DOCTEUR. — En fait il n'en est pas beaucoup parmi eux qui soient à même d'exhiber leurs talents dans ces facultés, par le temps qui court; et, s'il y en a, peu d'entre eux se voient honorés à cause de leurs connaissances ou voient faire appel à leurs lumiéres.

Les autres, s'apercevant du peu de cas que l'on fait et du peu de profit que l'on tire de ces études, se rabattent sur celles qui leur apparaissent comme plus estimées, telles que la théologie, le droit ou la médecine, malgré la difficulté que l'on éprouve à atteindre la perfection dans ces spécialités, si l'on ne possède pas la moindre notion des études négligées, dont nous venons de parler.

C'est à cause de cela que les règlements des Universités portent l'obligation pour les étudiants de se faire recevoir bacheliers et maîtres ès-arts, avant d'aborder la théologie. Ces arts sont les sept sciences libérales : la grammaire, la logique, la rhétorique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Mais, à présent, on passe par là dessus, et on aborde la théologie immédiatement, avant de s'être formé le jugement dans les sciences susdites, ce qui fait que l'on tombe dans les divergences d'opinions dont nous nous sommes entretenus tout à l'heure.

Les débutants dans les sciences sont toujours très pressés et on ne peut plus irréfléchis à formuler leur avis sur les choses (ce que l'expérience nous apprend seule à faire); et, une fois qu'ils ont prononcé et affiché leurs jugements et opinions, rien au monde ne les fera rentrer dans le bon chemin ; ils interprètent à leur fantaisie les arguments contraires, ou soutiennent mordicus qu'ils n'ont aucune autorité.

Les jeunes étudiants sont toujours trop pressés d'émettre leur avis.

Pythagore prescrivait à ses disciples, qui venaient apprendre auprès de lui les sciences profanes, de garder le silence pendant cinq ans, de façon à n'avoir, pendant ce laps de temps, que des auditeurs et non des raisonneurs. Dans le même ordre d'idées, on laissera,

Pythagore ordonnait à ses disciples de rester

not only to reason and inquire thinges, (for that weare tollerable,) but to affirme new and straunge interpretations vppon the same neuer heard of before. What ende of opinions can theare be while this is suffered? Also Plato forbad anie man to come to his scole that was ignorante of Geomatrie. And to this highe scole of divinitie, he that knowethe not his gramer, muche lesse anie other science, shalbe admitted at the first, and I say not to learne, (for that might be suffered,) but to iudge; and theare cometh in the thinge that the same Plato sayeth to be [an] only cause sufficient to ouerthrowe a common weale wheare it is vsed; that is when they take vppon theim the Iudgementes of thinges to whom it dothe not apperteyne; as youthe of thinges perteyninge to old men, children ouer theire fathers, seruauntes ouer theire maisters, and priuate men ouer theire magestrates. What Shippe can longe be safe from wracke, wheare euerie man will take vpon him to be a pilate? what house well gouerned, wheare euerie seruaunt will take vpon him to be a maister or teacher? [I spake so myche of the Comendacion of learnynge, not onelye bycause I harde my frendde here, the Cappere, sette lyttle by learnynge], but also that I see [manye] now a dayes of this opinion; which care nothinge for anie other knowledge, but only that they may write, and reade, and learne the tonges; whom I can resemble well to men that esteme the barcke more then the tree, and the shell more then the kernell. Wherfore they seme to take the bright sonne from the earthe, that would take awaye learninge from vs; for the sonne is no more necessarie for the encrease of all thinges on the earthe, then learninge for the encrease of Civilitie, wisdome, and pollicie emonge men. And as muche as a reasonable man dothe excell all other creatures by the gyftes of Reason, so muche excellethe a learned man anie other, throughe the polishinge and orderinge of reason by theise sciences.

Plato commaundid that no man ignorant in geometrye shold entre into his scoole.

What harme may comme yf they be suffered to iudge a thynge to whom that dothe not apertaygne.

That it is not learnyng sufficient to knowe the toungs and to wryte.

KNIGHT. Youe sayde ere while, to my neighbour Capper, that we should haue learned men few enoughe with in a while,

chez nous, l'écolier qui a lu l'Ecriture à peine pendant six mois, non seulement raisonner et discuter les choses, ce qui est peut être acceptable, mais encore se livrer sur elles à des interprétations étranges et nouvelles, inouïes jusque là.

silencieux pendant un certain temps.

Où s'arrêteront ces flots d'opinions, si l'on tolère pareil état d'esprit ? Platon défendait l'entrée de son école à qui ignorait la géométrie ; chez nous, celui qui ignore sa grammaire, plus que tout le reste, est admis aux hautes études théologiques, je ne dis pas pour s'y instruire (ce que l'on pourrait souffrir), mais pour discuter. Et alors, on en arrive à ce que le même Platon nous dépeint comme une cause suffisante, si on la tolère, pour bouleverser à elle seule toute une République : c'est-à-dire, si l'on laisse les gens trancher des questions qui ne sont pas de leur compétence, comme les jeunes gens, les enfants, les serviteurs et les simples citoyens qui s'occuperaient de ce qui regarde les vieillards, les parents, les maîtres et les magistrats.

Platon défendait l'entrée de son école à quiconque ignorait la géométrie.

Quel mal résulterait de tolérer que chacun jugeât de ce qui n'est pas de sa compétence

Quel navire échapperait au naufrage, si chaque matelot voulait être pilote ? Quelle maison sera bien gouvernée, où tous les serviteurs voudront en remontrer et commander à leur maître ?

Je me livre ainsi à un long éloge de la science, non seulement parce que notre ami le Chapelier semble fort peu s'en soucier, mais aussi parce que je vois beaucoup de monde, de nos jours, partager son opinion, que l'on peut résumer ainsi : il n'est pas besoin de savoir autre chose que lire, écrire et connaître les langues. Je pourrais les comparer en cela à ces hommes qui prisent l'écorce plus que l'arbre et le noyau plus que l'amande.

Autant vaudrait retirer à la terre son soleil resplendissant, que de vouloir nous enlever la science ; le soleil n'est pas plus indispensable à la croissance des êtres sur le globe, que la science au développement de la civilisation, de la sagesse et de l'art de gouverner parmi les humains. Un homme sensé surpasse toutes les autres créatures par les dons de sa raison : dans la même mesure, un homme instruit lui est supérieur par la discipline et le perfectionnement dont les sciences font profiter son intelligence.

Ce n'est pas un savoir suffisant que de connaître l'écriture et les langues.

LE CHEVALIER. — Vous avez dit, il y a un instant, à notre ami le Chapelier, que, si cela continuait, nous n'aurions presque

if the world did continew. What meane youe therby, and what should be the cause therof?

DOCTOR. I shewed youe alreadie one greate cause of the same; that was, wheare I shewed youe that most men weare of that opinion, that they thought it learninge enoughe to write and reade. An other cause is they se no preferment ordeyned for learned men, nor yet anie honour or estimation given theim, like as hathe bene in times past, but rather then contrarie; the more learned the more troubles, losses, and vexacions they come to.

Why learnynge sholde decaye.

KNIGHT. How so? God forbid.

DOCTOR. Marie, haue youe note sene how manie learned men haue bene put to trouble of late, within these xij or xvj yeares, and all for declaringe theire opinions in thinges that haue risen in controversie? haue youe not sene whan one opinion hathe bene set furthe, and who so ever saide against it weare put to trouble; and shortly after that, whan the contrarie opinion was furthered and set furthe, weare not the other, that prospered before, put to trouble for sayinge theire myndes against the latter opinions? And so neither parte escaped busines; either first or laste he came to it, of whether side so euer he was; excepte it weare some wise fellowes, that could chaunge theire opinions as the more and stronger parte did chaunge theires. And what weare they that came to theise troubles? the singulerst fellowes of bothe partes; for theare came none other to the concertation of theise thinges but suche; who, sekynge honour and preferment, weare with dishonour and hinderance recompensed for a rewarde of learninge. A man will rather put his child to that science, that maye bringe him to better fruicte then this, or what scholler shall haue anie courage to studie to come to this ende? And the rarietie of schollers and solitude of the vniuersitie dothe declare this to be truer then anie man with speache can declare.

MERCHAUNTE. Then I perceive, euerie man findethe him selfe greved at this time, and no man goeth clear, as far as I can perceive; the gentleman, that he can not live on his landes onely, as his father did before. The artificer can not set so manie on worke, by reason all maner of victualles is so deare. The husbandman, by reason of his londe, is dearer rated then before hathe bene. Then we that be merchauntes paye dearer for

That euery state fyndith hymself greevede.

plus de savants. Qu'entendez-vous par là et qui peut vous suggérer cette opinion ?

Le Docteur. — Je vous ai déjà exprimé une des causes de mon sentiment à cet égard; c'est que la plupart des hommes estiment qu'on en sait assez quand on a appris à lire et à écrire. Une autre réside dans ce fait qu'on n'a plus aucune déférence particulière pour les gens instruits : ils n'ont plus ni honneur, ni distinctions, comme au temps jadis. C'est plutôt le contraire : plus vous savez, plus on vous tracasse, vexe et persécute.

Pourquoi le savoir ne serait plus en honneur.

Le Chevalier. — Comment cela, grand Dieu ?

Le Docteur. — C'est fort simple. N'avez-vous pas remarqué combien les hommes jouissant d'un grande culture intellectuelle ont été attaqués ces douze et seize dernières années, uniquement pour avoir émis leur opinion sur des questions dont on a fait depuis des sujets de controverse ? Il ne vous a pas échappé non plus que, quand une opinion était couramment admise, on inquiétait celui qui soutenait l'opinion contraire ; et, peu de temps après, quand celle-ci avait pris racine à la place de celle qui était primitivement en faveur, ne molestait-on, pas à son tour, celui qui combattait cette nouvelle façon de voir ? Personne n'y échappait, tôt ou tard il fallait y venir, de quelque bord que l'on soit, à l'exception de quelques prudents personnages qui savaient changer d'avis, au bon moment, quand le parti le plus fort et le plus nombreux modifiait le sien. Et qui étaient les victimes de cette situation ? Les hommes les plus éminents des deux camps. Seuls ils étaient capables de mener la polémique sur les questions en litige, et alors qu'ils pensaient en récolter honneur et distinction, ils ne recueillaient qu'avanies et défaveur.

Après cela, un père fera sûrement inculquer à son fils un savoir qui lui donnera de meilleurs fruits ; quel écolier aura le courage de s'instruire pour arriver à un pareil résultat ? La pénurie d'étudiants et la désertion des Universités le proclament de façon plus éloquente que n'importe quel discours.

Le Marchand. — Dans ces conditions, je vois que tout le monde a sujet de se plaindre par le temps qui court. Personne n'y échappe. Le gentilhomme, parcequ'il ne peut plus vivre uniquement sur son domaine, comme faisait son père. L'artisan, de son côté, ne peut plus faire travailler autant d'ouvriers, par la raison que la vie est trop chère ; le fermier ne fait plus ses affaires, parce que la terre est louée à un prix plus élevé qu'autrefois.

Toutes les classes ont à se plaindre.

Quant à nous, les marchands, nous payons plus cher tout ce

euerie thinge that comethe ouer the sea, even by the thirde parte well, and because they of beyonde the sea will not receive oure monie for theire wares, as they weare glad in times past to doe, we are fayne to bie Englishe wares for theim; and that dothe cost vs dearer by the thirde parte, [yea,] almost the one halfe dearer then [they] did before time; for we paye viij^{s}. for a yearde of clothe, that with in theise ten yeares we might haue bought for iiij^{s}. viij^{d}.; when we haue thus deare bought outlandishe ware, then we haue not so goode [vente] of theim agayne, as we haue had before time, by reason theare be not so manie byers for lacke of power; thoughe in deade in suche thinges [as] we sell, we consider the price we bought theim at.

DOCTOR. I doubte not in anie men haue licked theim selues whole youe be the same, for what oddes soeuer theare appen to be in [exchaunge] of thinges, youe that be merchauntes can espie it anone; ye lurched some of the coyne as sone as euer ye perceived the price of that to be enhaunced; ye, by and by perceivinge what was to be wonne theare in beyonde the sea, raked all the old coyne for the moste parte in this realme, and founde the means to haue it caried ouer; so as litle was lefte behind within this Realme of suche old coyne at this daye; which, in my opinion, is a greate cause of this dearthe that we haue now of all thinges.

That Marchaunts can beste save theym selves in euery alteracion.

Of our owlde coyne exhausted.

KNIGHT. How can that be? what makethe it the mattier what sorte of coyne we haue emongst oure selues, so it be currante from one hand to an other, yea, if it weare made of lether?

Whether it make any mattier of what mettal the coyne be made.

DOCTOR. Ye see, men commonly saie so; but the truethe is contrarie; as not only I could prove by common reason, but also that profe and experience hathe alreadie declared the same. But nowe we doe not reason of the causes of theise greiffes, but what state of men be greived in dede by this dearthe of thinges; and albeit I finde euerie man greved by it in one thinge or other, yet consideringe that, as manie of theim as haue wares to sell, doe enhaunce as muche in the price of all thinges that they sell as was enhaunced before in the price of thinges that they must bie; as the merchante, if he

qui vient par la mer, et au-delà du tiers ; et comme de l'autre côté de l'eau on ne veut pas recevoir nos espèces monétaires, tandis qu'on les acceptait volontiers dans le temps contre la marchandise qu'on nous livrait, nous sommes bien aises d'acheter avec notre monnaie des denrées anglaises ; il nous en coûte la moitié plus cher, car nous payons huit schellings, pour un yard de tissu qu'il y a dix ans nous aurions acheté quatre shellings huit pences. Enfin, quand nous avons acquis de la marchandise étrangère, hors de prix, nous ne trouvons plus à l'écouler avantageusement, tandis que nous aurions pu le faire auparavant.

Il y a, en effet, moins d'acheteurs, car moins de gens ont des moyens. Dans la vente de nos denrées, nous tenons compte, comme de juste, de notre prix d'achat.

Le Docteur. — Je ne crois pas, si des hommes ont pâti, que vous soyez du nombre; car s'il vient à se produire un mouvement dans l'échange des produits, vous, les marchands, pouvez-vous vous en apercevoir de suite : vous avez amassé du numéraire dès que vous avez connu le surhaussement dont il était l'objet. Puis, flairant ce qu'il y avait à gagner dans le commerce avec l'étranger, vous avez râflé toute la vieille monnaie, presque tout le stock du royaume, et vous vous êtes arrangés de façon à le faire sortir du territoire, de sorte qu'il ne nous reste plus que fort peu de nos anciennes pièces.

Les marchands sont mieux à même de se tirer d'affaire en cas d'altération des monnaies.

Il ne faut pas chercher ailleurs, à mon sens, une des causes principales de la cherté générale de toutes choses qui nous accable à présent.

De la disparition de notre vieille monnaie.

Le Chevalier. — Comment peut-il en être ainsi ? En quoi peut influer l'espèce de monnaie que nous possédons, du moment qu'elle circule de main en main, même si elle était en plomb.

Si la nature du métal monétaire a quelqu'importance.

Le Docteur. — Les hommes, voyez-vous, tiennent généralement ce langage, mais la vérité est tout autre. Je pourrais vous le démontrer par le pur bon sens ; l'expérience l'a prouvé également. Mais, pour le moment, nous ne discutons pas des causes de toutes ces calamités, nous recherchons seulement quelles catégories d'hommes souffrent de la cherté.

Je vois bien que chacun d'un côté ou de l'autre se trouve atteint ; nous devons considérer toutefois que la plupart de ceux ayant des produits à vendre élèvent leurs prix de vente d'autant plus que l'on a haussé celui des objets qu'ils ont dû acheter auparavant, et

Quels hommes ont pâti davantage de

What men are most pinched by this commen dearthe.

bie dear, he will sell deare agayne. So the artificers, as Cappers, clothiers, showmakers and farriers, haue respecte large enoughe, in sellinge theire wares, to the price of victuall, woll and yron, which they bie. I haue sene a cappe for xiiij^{d}., as good as I can get now for ij^{s}. vj^{d}. ; of clothe ye haue heard how the price is risen. Then a payer of shooes costethe me xij^{d}. now, that I haue in my dayes bought a better for vj^{d}. Then I can get neuer a horse shodde vnder x^{d}. or xij^{d}. [nowe], wheare I haue sene the common price was vj^{d}. for showinge of a horse rownd, yea and viij^{d}. [at the moste till] now of late. I can not, therfore, vnderstand that theise men haue greatest greife by this common and vniuersall dearthe, but rather suche as haue theire Lyvinges and stipendes rated at a certeyntie; as common laborers at vj^{d}. the daye, iorney men of all occupacions, servinge men [at] xl^{s}, the yeare ; and gentlemen whose landes ar let oute by theim or their auncestors either for lives or for terme of yeares, so as they can not enhaunce the rent therof thoughe they would, and yet haue the price enhaunced to theim of euerie thinge that they bie. Yea the kinges higheness, wherof we spake nothinge all this while, as he hathe most of yearly revenues and that certeyne, so hathe he most lost by this dearthe, and by the alteracion especially of the coyne. For like as a man, that hathe a greate nombere of seruauntes vnder him, yf he would graunte that they should pay him [pynnes] wekely wheare [before] they payde him [pence], I thincke he should be most looser him selfe. So we be all but gatherers for the kynges maiestie, that be his subiectes; we haue but everie man a poore lyvinge; the cleare gaynes comethe for the most [parte] to the kynges grace. Now if his grace doe take of vs the overplus of oure gettinge in this new coyne, wheare he was wonte to be paide in other good coyne, I reporte me to youe whether that will goe as farre as the other, in proportion of his necessaries and of the Realme. I thinke playnly no; for thoughe his highenes might, with in his owne realme, haue thinges at his owne price, as his grace can not in deade with oute greate grudge of his magistrates and subiectes ; yea, since his maiestie must haue, from beyonde the seaze, manie thinges necessarie,

That the kyngs highnes hathe lost most by this vniuersall dearthe.

que le marchand, s'il achète cher, vendra cher à son tour. Ainsi les artisans, comme les chapeliers, les tisserands, les bottiers, le maréchaux ferrands, ont une marge suffisante en vendant leurs produits aux prix où ils ont acquis leurs vivres, la laine et le fer.

la cherté générale.

J'ai vu vendre quatorze pence un chapeau d'une qualité égale à ceux vendus à présent pour deux shillings, six pence ; vous avez entendu tout à l'heure à quel point le tissu a augmenté. Une paire de chaussures me coûte douze pence, quand j'en ai acheté de bien meilleures, dans ma jeunesse, pour moitié moins. Impossible de faire ferrer un cheval, à moins de dix à douze pence, quand j'ai vu le prix courant d'une ferrure complète à six pence et à huit pence, encore dans ces derniers temps.

C'est pourquoi, je ne peux admettre que ces gens souffrent autant ou plus de la cherté générale et universelle que ceux dont les revenus et salaires sont tarifés d'une façon invariable, tels que les compagnons ordinaires à six pence par jour, les hommes de peine et les serviteurs à quarante shillings par an. Se trouvent dans le même cas les gentilshommes dont les terres sont concédées par eux ou leurs ancêtres, à vie ou à temps, et qui ne peuvent pas augmenter la rente comme ils le voudraient, alors que ce qu'ils achètent est d'un prix plus élevé.

En outre, le Roi, dont nous n'avons pas encore parlé, n'a pour la plus grande partie que des revenus fixes et annuels, il n'est pas douteux, en conséquence, qu'il ait excessivement perdu par suite de l'enchérissement des marchandises, et surtout par l'altération des monnaies.

Ce que le Roi a perdu par la cherté universelle.

Il est, en effet, dans la situation d'un homme qui possèderait sous ses ordres de nombreux tenanciers et qui leur concèderait de ne plus lui verser qu'une épingle par semaine, alors qu'ils lui payaient auparavant un penny ; il y perdrait encore davantage. Nous tous, sujets du Roi, nous n'amassons que pour sa Majesté ; nous n'avons que des revenus modiques et nos bénéfices les plus clairs s'acheminent pour la plus grosse part vers le Trésor Royal. Si le Prince nous enlève à présent le reste de notre épargne en nouvelle monnaie, quand on avait accoutumé de le payer en bonnes espèces, eh bien ! je vous le demande, cette nouvelle monnaie pourra-t-elle lui suffire comme l'autre, pour ses besoins et ceux du royaume ? J'affirme que non. Si Sa Majesté peut dans son propre royaume, obtenir les choses à un prix fait pour lui, cela n'a pas lieu sans de violents murmures des magistrats et de ses sujets ; s'il a besoin, en outre, de faire venir par mer, beaucoup

not only for his graces housholde and ornamentes, as well for his graces person and familie, as of his horsses, which (percase) might be by his grace somwhat moderated: but also for the furniture of his warres, which by no meanes can be spared; as armour, and all kindes of artillarie, anckers, cables, pitche, tarre, yron, steile, handgonns, gonpowder, and manie other thinges moe then I can recken, which his grace must nedes buye from beyonde the seas, at the price the straunger will set him theim at. I passe ouer the enhauncement of the chardges of his graces houshold, which is common to his grace with all other noble men. [Therefore,] I saie, is maiestie hathe most losse, by this common dearthe, of all other; and not only losse, but daunger to the Realme and all his subiectes, if his grace should wante treasure to purchace the sayde habylimentes and necessaries for warre, or to fynde soldiers in time of nede, which passethe all other privat losses that we spake of.

What dangier shold it be to the Realme yf the king shold want treasure in time of neede.

CAPPER. We heare saye, that the kynges maiestie maketh vp his losses that waie by the gaynes which he hathe by the minte an other waye. If that be to short, he suppliethe that lacke by subsidies and impositions of his subiectes, so as his grace can not lacke, so longe as his subiectes haue it.

DOCTOR. Youe say well theare. So longe as the subiectes haue it, so it is mete the kynge should haue it; but what and they haue it no? for they can not haue it, when theare is no treasure lefte within the realme. And as touchinge the mynte, I accompte the profite muche like, as if a man would take his woodde vp by the rootes, to make [the more proffytte therof at one tyme, and ever after to lose] the profite that might growe therof yearly, or to pull the wooll of his shepe by the roote. And as for the subsidies; how can they be large when the subiectes haue litle to departe with? and yet that waye of gatheringe treasure is not alwayes most salfe for the princes suertie; for we se manie times the profites of suche subsidies spent in appeasinge of the people that are moved to sedition partly by occasion of the same.

Howe the kyng can not haue treasure, when his subiects haue none.

To what proffit the newe mynt was like.

KNIGHT. Now that is was oure chaunce to mete with so

d'objets nécessaires au luxe de la Cour, de sa personne et de sa famille, ou pour ses chevaux, (toutes choses qu'il peut restreindre dans une certaine mesure,) et aussi pour les équipements de guerre, sur lesquels, il ne faut pas épargner, tels que les armes, toutes les espèces d'artillerie, les ancres, les câbles, la poix, le goudron, l'acier, les fusils, la poudre à feu, et tant d'autres, que je ne peux énumérer, eh bien ! toutes ces acquisitions ne peuvent se faire qu'au delà des mers et au prix que l'étranger sera maître de fixer.

Je laisse de côté la hausse des charges de la maison du Roi, ce qui lui est commun avec tous les nobles ; c'est pourquoi, dis-je, Notre Souverain a plus que tout autre, perdu par suite de cette cherté générale, et ce n'est pas une perte uniquement, ce serait aussi un danger pour le Royaume et ses sujets s'il avait besoin d'argent pour acheter ces équipements et provisions de guerres, ou s'il fallait trouver des soldats, danger bien plus grave que toutes les pertes particulières dont nous avons parlé.

Quel danger ce serait pour le royaume si le roi se trouvait sans argent en cas de besoin.

Le Chapelier. — Nous entendons dire que Sa Majesté compense les pertes qu'il fait d'un côté par les bénéfices qu'il retire d'autre part de la monnaie. Et si cela ne suffit pas, il supplée au déficit par des subsides et des impôts levés sur ses sujets, si bien que le souverain ne peut pas être gêné, tant que ses sujets ont quelque chose.

Le Docteur. — C'est exact. Tant que ses sujets posséderont quelque chose, le Roi sera assuré de l'obtenir ; mais si les sujets n'ont rien ? Car ils peuvent en être réduits à cette extrémité du moment qu'il n'y a plus d'argent dans le royaume.

Comment le Roi ne peut pas obtenir d'argent quand ses sujets n'en ont pas.

Pour ce qui est du monnayage, on ne saurait mieux comparer cette opération qu'à celle d'un homme, ou bien qui exploite son bois en arrachant les souches pour en tirer tout d'un coup un gros profit et perdre ensuite les bénéfices qu'il eut pu obtenir tous les ans, ou bien qui arrache la laine de ses brebis au lieu de la couper.

A quel bénéfice ou peut comparer celui tiré de la monnaie nouvelle.

Quant aux subsides, comment pourraient-ils être augmentés, quand les sujets n'ont pas de quoi y satisfaire ? Et encore, cette façon d'emplir le Trésor n'est pas toujours la moins dangereuse pour la sûreté du prince. Nous voyons souvent les produits des subsides employés à apaiser le peuple, soulevé à l'occasion de leur perception.

Le Chevalier. — Puisque nous avons eu le bonheur, M. le

wise a man as youe be, (maister doctor,) I would that we did goe throughe with the hole discourse of this mattier; and like as hetherto we haue ensearched the verie soares and greifes that euerie man felethe, so to trie oute the causes of theim; and the causes once knowne, the remedy of theim might be sone apparante. And thoughe we be not the men that can reforme theim, yet (percase) some of vs may come in place, wheare we may aduertise other of the same, and might further and helpe forwarde the redresse of theise thinges.

DOCTOR. In godes name, I am contente to bestowe this daye to satisfie youre pleasure; and thoughe this communication (percase) should doe no greate good, yet it can doe no greate harme, (I trust,) nor offend no man, sithe it is taulke emonge vs and in good maner.

KNIGHT. [No,] what man should be angrie with him that weare in a house, and espiethe some faulte in the beames or rafters of the same, and would of the defaulte certefie the goodman of the house therof, or some other dwellinge therin, as well for his safegarde as for others? But for as muche as we haue thus farre proceaded, as to the findinge oute of the greifes, which as farre as I perceave standethe in theise pointes: oure dearthe of all thinges, thoughe theare be scarsnes of nothinge, desolation of countries for Inclosures, desolation of townes for lacke of occupacions and craftes, and devision of opinions in mattiers of religion, which halethe men to and fro, and makethe theim to contend one agaynst an other. Now let vs goe to the gardeyn vnder the vyne, wheare is a goode, freshe and colde sitting in the shadowe for vs, wheareas we may procede further in this mattier at leisure; and I will bespeake oure supper withe myne hoste heare, that we may all suppe together. On goddes names, quoth everie one of the companye, for we are verie wearye of sittinge so longe heare. And so we all departed to the Gardeyn.

A recapitulacion of the commenne greues.

THEND OF THE FIRST DIALOGUE.

Docteur, de nous trouver en compagnie d'un homme aussi éclairé que vous, il me serait agréable d'approfondir toutes ces questions, et, à présent que nous avons dégagé les maux et les ennuis dont chacun est atteint, nous devrions en sonder les causes, et celles-ci une fois connues, les remèdes nous en apparaîtront bientôt d'eux-mêmes.

Nous ne sommes pas appelés, il est vrai, à appliquer des réformes, pourtant, par le fait du hasard, l'un d'entre nous peut être mis en posture de faire part de ses idées à autrui et d'aider d'une façon plus efficace au soulagement de ces souffrances.

LE DOCTEUR. — Pardieu, je suis heureux de passer cette journée à vous satisfaire. Si cet entretien ne fait pas grand bien, il ne peut nuire, (je l'affirme) ni offenser personne, puisque nous parlons entre nous et en termes mesurés.

LE CHEVALIER. — Certes ! Comment pourrait-on en vouloir à celui, qui, se trouvant dans une maison, découvrirait les défauts des charpentes et des fermes, et donnerait avis de ces défauts ou de quelqu'autre vice de construction au propriétaire, ou à l'occupant de l'immeuble, autant pour sa sécurité que pour celle d'autrui ?

Dans le cours de nos investigations, autant que je puis m'en souvenir, nous sommes arrivés en mettre en lumière les maux qui consistent dans la cherté générale des denrées, quoique nous ne manquions de rien ; la ruine des campagnes par les clôtures, la ruine des villes par suite du défaut de travail et de métiers, et, enfin, la division des opinions en matière de religion qui fait divaguer les hommes et les arme les uns contre les autres.

Récapitulation des griefs communs.

Allons donc au jardin sous la vigne ; il y a un bon endroit bien frais pour nous asseoir à l'ombre. Nous pourrons y continuer à loisir l'étude de notre sujet. Je commanderai le dîner ici, de façon à nous trouver encore ensemble à ce moment-là.

— Ma foi, s'écrièrent les autres de la Compagnie, nous sommes fatigués d'être restés assis aussi longtemps.

Et tous, nous nous rendîmes au jardin.

FIN DU PREMIER DIALOGUE.

THE SECONDE DIALOGE

KNIGHT. When we had walked vp and downe in the said gardein a preatie while, I thought longe till I herde more of the said doctoures communication; for he semed to me a verye wise man, not after the common sorte of theise clerckes wich can taulke nothinge but of the facultie which they professe; as if they be deuines, of devynitie; lawers, of lawe; and phisicions of phisique only. This man speaketh very naturally of euery thinge, as a man vniuersally sene, that had ioyned good Learninge with good witt. And therfore I desired hime and the rest of oure companyons to Resort agayne to the matters that we left off. And first, to search and discourse what should be the cause of the said common and vniuersall dearth of all thinges, sayinge to the doctor thus: I mervayll much, maister doctor, what should be the cause of this dearth; seinge all thinges are (thanckes be to gode) so plentifull. There was neuer more plentie of cattell then there is nowe, and yet [it] is scarcitie of thinges which commonly maketh dearth. This is a mervelous dearthe, that in such plentie cometh, contrary to his kynd.

That it is a merueilous dearth that comithe in tyme of plentye.

DOCTOR. Sir, yt is a thinge (no dowbt) to be mused vpon, and worthie of Inquisition; lett me heare euery mans opinion of yours, and then youe shall heare myne.

HUSBANDMAN. I thincke it is longe of youe gentlemen that this dearth is, by reason youe enhaunce youer landes to such an height, as men that liue theron must nedes sell deare againe, or els they were not able to make the rent againe.

Thoccacion of this dearth is laid to the gentilmen.

KNIGHT. And I saye it is longe of youe husbandmen, that we are forced to raise oure rentes, by reason we must bye all thinges so deare that we haue of youe; as corne, cattaill, goose, pigge, capon, chicken, butter, and egges. What thinges is there of all theise thinges, but ye sell yt dearer nowe by the

Fro the gentilman it is laide to the husbandman.

SECOND DIALOGUE

LE CHEVALIER. — Après une assez longue promenade dans le jardin, je fus impatient d'entendre la suite de notre entretien avec le Docteur. C'était, me semblait-il, un homme fort éclairé, non à la façon ordinaire de ces clercs qui ne peuvent s'intéresser qu'aux choses qu'ils professent, comme les théologiens à la théologie, les juristes, au droit, les médecins, à la médecine. Lui, au contraire, abordait tous les sujets avec facilité, comme un homme qui joint une science approfondie à un esprit juste. Aussi, désirais-je revenir avec lui et nos compagnons, sur la conversation que nous avions délaissée.

Tout d'abord, pour arriver à dégager et à étudier la cause de l'enchérissement des prix, je m'adressai au Docteur, en ces termes :

La cherté qui se produit dans une période d'abondance est une cherté merveilleuse.

Je suis, Monsieur le Docteur, fort curieux de savoir quelle pourrait bien être la cause de la cherté, alors que, Dieu merci, nous avons tout à profusion. Jamais nous n'avons vu telle abondance de bétail ; la disette des denrées les rend chères, ordinairement : nous sommes en face d'une cherté toute spéciale qui se produit dans une telle abondance. Elle est contraire à son essence même.

LE DOCTEUR. — Evidemment, Monsieur, c'est un phénomène à examiner de près, et, auquel on doit s'arrêter. Permettez-moi d'écouter vos avis à tous, je vous donnerai le mien ensuite.

La faute de l'enchérissement pèse sur les propriétaires.

LE FERMIER. — Je crois que la responsabilité de l'enchérissement incombe à vous, gentlemen, qui élevez les rentes de vos terres dans de telles limites, que ceux qui vivent de la culture doivent vendre cher à leur tour, sous peine de ne pouvoir payer leurs fermages.

Du gentlemen il est imputé au fermier.

LE CHEVALIER. — Eh bien ! je soutiens, moi, que c'est à vous, fermiers, qu'il faut s'en prendre si nous sommes obligés de vous louer plus cher, par la seule raison qu'il nous faut acheter vos produits, comme le grain, le bétail, les oies, le porc, les poulets, la volaille, le beurre et les œufs, à des prix exorbitants. Est-il une seule de ces den-

one halfe then ye did within theise viij yeres? Can not youre neihbours in this towne Remember that within theise viij yeares youe could bie the best pigge, or goose, that I could laie my handes one for iiij^{d}. which nowe cost me viij^{d}.; and a good Capon for iij^{d}. or iiij^{d}., a chicken for a peny, a hen for ij^{d}, which now will cost me double the mony; and yt is likwise of greate ware, as of mutton and beife.

HUSBANDMAN. I graunt that; but I saie youe and youre sort, men of Landes, are the first cause therof, by reason youe rayse youre Landes.

The gentlemens offer beynge resonable and excuse

KNIGHT. Well, if youe and all youre sort will agree therto, that shalbe holpen; vndertake youe, that youe and youre sort will sell all thinges at the price ye did xx^{ty} yeres agoe, and I dowt not to bringe all gentlemen to let vnto youe theyre landes at the rent they went at xx^{tie} yeres agoe. And that the fault is more in youe that be husbandmen then in vs that be gentlemen, it appeareth by this. All the land in the Realme, nor yet the one half, is [not] enhanced; for sume haue takinges therin, as lesses or copies not yet expired, wich cannot be enhaunced, thoughe the owners wold. And noble men and gentlemen therbe, that whan there landes be at theire disposition, yet they will enhaunce nothinge aboue the old rent; so as the most part of the landes of this Realme stand yet at the old Rent. And yet neuertheles there is none at all on youre sort, but thei sell all they haue derer then they weare wont to doe by thone half. And yet these gentlemen that doe enhaunce theire Rentes, doe not enhaunce yt to the dowble; thoughe I confesse that sume of vs, that had landes given vs by the kynges highnes, that belonged heretofore to Abbayes and priories, and were neuer surueyhed to the vttermost before, or otherwise descended vnto vs, haue enhanced [manye] of them aboue the old rentes; yet all that amounteth not to hal the landes of the Realme.

DOCTOR. Howe saie youe? he sayeth well to youe nowe; will youe sell youre wares as youe were wounte to doe, and he will lett youe haue his landes at the Rent youe were accustomed to haue? Whan the husbandman had paused a while he said.

HUSBANDMAN. Yf I had the price of all thinges that I must pay for besides brought downe, I wold be contented, or els not.

rées que vous vendiez moitié moins cher qu'il y a huit ans ? Les voisins de cette ville se souviennent qu'il y a huit ans, on pouvait se procurer du porc et de l'oie, de première qualité pour quatre pences la pièce, ce qui se paie aujourd'hui huit pences ; et un bon chapon pour trois ou quatre pences, un poulet pour un penny, une poule pour deux pences ; toutes choses qui valent le double à présent. Il en est de même des gros vivres tels que le mouton et le bœuf.

LE FERMIER. — Je l'admets ; mais je soutiens que vous et vos semblables, les propriétaires terriens, êtes la première cause du mal, par la raison que vous avez augmenté les fermages.

LE CHEVALIER. — Eh bien ! Si vous et les autres cultivateurs voulez adhérer à ce que je vais vous dire, la question sera tranchée. Voulez-vous, tous, tant que vous êtes, vendre vos produits aux mêmes prix qu'il y a vingt ans, et je me porte garant que tous les propriétaires vous reloueront leurs terres au taux d'il y a vingt ans ?

Les propriétaires ne demandent qu'à être raisonnables ; ils s'en justifient.

L'état actuel des choses semble vous être imputable, à vous fermiers, plutôt qu'à nous, propriétaires, pour le motif suivant : il s'en faut d'une bonne moitié que toutes les terres du Royaume soient l'objet d'une hausse de fermage, étant en partie données en tenure, ou soumises à des baux non encore expirés ; leur rente ne peut donc être augmentée, malgré le désir des propriétaires ; il se trouve, de plus, des nobles et des gentlemen qui n'accroîtront pas les fermages quand leurs domaines leur feront retour, de sorte que la plus grosse part des terres reste encore au taux de la rente ancienne.

Néanmoins, il n'en est pas de même de votre côté. Vous vendez tout moitié plus que d'habitude, quoique vos propriétaires ne vous aient pas augmentés dans la même proportion. Quelques uns d'entre nous, je le confesse, détiennent des terres qui leur furent concédées par la munificence royale, propriétés autrefois des abbayes et des prieurés, très mal administrées jusqu'à ce qu'elles nous soient échues, et dont le fermage a été élevé au-dessus de l'ancien tarif ; il s'en faut de beaucoup pourtant que cela atteigne la moitié des domaines du Royaume.

LE DOCTEUR. — Eh bien ! que répondez-vous ? Il vous fait une proposition équitable ; consentez-vous à lui vendre vos produits au prix que vous aviez accoutumé, et il vous abandonnera ses terres pour la rente qu'il percevait d'ordinaire ?

Après un instant de réflexion, le fermier dit :

LE FERMIER. — Si le prix des autres objets pouvait baisser par la même occasion, je serais d'accord ; autrement non !

DOCTOR. What thinges be those?

The husbandman refusith and puts ouer the fault to yron mongers and clothiers.

HUSBANDMAN. Marie, Iron for the ploughes, harrowes, and Cartes; tarre for my shepe; showes, cappes, linnen and wollen cloth for my meiney; which, If I should bye neuertheles as deare as I doe nowe, and yet sell my wares as good cheape, (thoughe my Rent weare therafter abated,) except the other thinges aforesaid myght abate [in] price together, I could neuer liue.

DOCTOR. Then I perceiue youe must haue the price of other thinges qualified, as well as the rent of youre Landes, or youe cane aforde youer wares good cheape.

HUSBANDMAN. Yea, but I thincke yf the land were brought downe, that the prices of all other thinges wold fall with all.

If all landes were abated in their rents whether this dearth wold be remedyed.

DOCTOR. Graunte that all the landlordes in this Realme wold with one consent agree that their landes should be in theire tenauntes handes at the lyke rent they were xx^tie^ yeres agoe; ye said before ye could not sell youre wares as good cheape as ye might xx^tie^ yeres agoe, because of the price that is raysed on other thinges that ye must bie. And if youe would saye, that those men [sholde] be driven againe to sell those wares that ye bie first better cheape and then youe will sell youres therafter, I praie youe howe might they be compelled to doe so. They be strangers, and not within obedience of oure soueraigne lord, that doe sell such wares; as yron, tar, flax and other. Then consider me, if youe cannot compell them, wether yt were expedient for vs to leue strangers to sell theire commodities deare, and we oures good cheape; yf it weare so, then weare it a great enrichinge of [other Countryes] and impouerishinge of oure owne; fort they should haue much treasure for theires, and haue oure commodities [from vs for a very lyttyl; excepte yee coulde devyce to make one price of owr comodytyes] emonst oure selfes, and an other outwarde, which I cannot se howe yt may be.

That it were not expedient that strangers sholde sell theire wares dere and wee ours good chepe.

KNIGHT. Nay, I will make my neighboures an other reaso-

Le Docteur. — De quels autres objets parlez-vous ?

Le Fermier. — Eh bien ! Du fer pour les charrues, les herses, et les chariots, du goudron pour mes brebis, des chaussures, linge et tissus de laine pour ma maisonnée. Si je les achetais toujours aussi cher, tout en vendant mes produits bon marché, tant que les prix ne seront pas abaissés, tout en profitant même d'une diminution de fermage, je ne pourrais pas joindre les deux bouts.

Le Fermier refuse et rejette la faute sur les marchands de fer et les tisserands.

Le Docteur. — Je vois, en ce cas, qu'il faudrait amoindrir le coût de toutes choses, aussi bien que celui du fermage, sans quoi vous ne pouvez pas vendre vos denrées à bon marché.

Le Fermier. — C'est bien vrai, mais je crois que si les fermages diminuaient, tous les prix diminueraient aussi du même coup.

Le Docteur. — Admettons que tous les propriétaires du Royaume consentent, d'un commun accord, à louer leurs terres aux taux où elles étaient il y a vingt-ans ; vous avez dit qu'alors même, vous ne céderiez pas vos produits aussi bon marché que dans ce temps là, parce que le prix des choses que vous devez acheter de votre côté est plus élevé. Si, d'autre part, vous venez soutenir que les vendeurs de ces objets seraient amenés les premiers à vendre moins cher et que vous feriez comme eux ensuite, je serais curieux de connaître comment on pourrait obtenir cette baisse de leur part.

Si les rentes de toutes les terres étaient diminuées, la cherté se trouverait-elle diminuée également ?

Ce sont des étrangers, en dehors de l'autorité de notre souverain, qui vendent les marchandises telles que le fer, le goudron, le lin, etc. Si vous n'avez aucune action sur eux, justifiez moi que ce serait une bonne affaire pour nous de leur acheter cher, à eux, étrangers, et de leur vendre bon marché. S'il en était ainsi, les autres nations auraient vite fait de s'enrichir, et la nôtre de s'appauvrir.

Il nous faudrait, en effet, leur donner beaucoup d'argent en échange de leurs marchandises et ils auraient les nôtres pour presque rien : à moins d'établir un prix spécial de nos denrées pour nos concitoyens et un autre pour le commerce extérieur : je ne vois pas le moyen d'y arriver.

Il ne serait pas expédient que les étrangers vendissent leurs marchandises chères, et que nous cédions les nôtres à bon marché.

Le Chevalier. — Je vais aller plus loin et faire à mes voi-

An other offer of the gentilman made to the husbandman.

nable offer, if they refuse this; let my tenauntes pay me the same coine they were wount to pay xx^tie yeres agoe, as the first agrement was at the first settinge furth of my landes; and yet I ame content to paye hime for all thinges at the price they goe nowe in the coine curraunt; and I dowbt not to bringe all other gentlemen to the same agrement.

HUSBANDMAN. Howe cane I doe so? for I must make my rent of such thinges as I doe rere vppon my takinge, and of no other thinge cane I make it; therfore such mony as I receue for my wares, youe must take for my rent.

KNIGHT. Yea, but then let my rent be encreaced as youre paiment is increased after the rate, and yet I ame contented.

HUSBANDMAN. What meane youe by that?

KNIGHT. I meane this; ye sell that ye were wont to sell afore time for xx^tie grotes, nowe for xxx^tie grotes; let my rent be encreaced after the proportione and rate; that is, for euery xxx^tie grotes old rent, ten [shillynges] of this payment, so as the price of youre ware riseth; and yet I doe kepe my land at the old stint.

HUSBANDMAN. My bargaine was but to pay for my takinge vi^l. xiii^s. iiij^d yerely of rent, and I pay that truly; youe cane require no more.

KNIGHT. I cannot much saie against that; but yet I perceaue I shalbe a losser still by this bargaine, thowghe I cannot tell the reason why; but I perceaue youe sell deare that youe liue one, and I good cheape that is my liuinge; helpe me, maister doctor, I praie youe, for the husbandmane driueth me to my shiftes.

DOCTOR. Marie, but me thinckes, touchinge the first matter ye did reason of, youe driue hime to his shiftes; that is, to confesse that the dearth Riseth not at youre handes. And though he defend hime selfe for his paiment to youe by coulor of a lawe, yet he semeth to confesse thus much, that the lawe compellethe youe to take litle for youre lande, and that there is no lawe to constraine hime, but he may sell his wares as deare as he list It is Inoughe, for youre purpose, that youe take in hand

sins une offre raisonnable, si la première ne leur plaît pas : que mes tenanciers me règlent avec la même monnaie qu'ils avaient accoutumés de faire il y a vingt ans, avec celle qui faisait l'objet des premiers baux que je passai de mes terres ; je ne verrai alors aucun inconvénient à leur payer leurs produits au prix actuel, avec la monnaie courante. Je suis bien sûr d'amener les autres gentlemen à faire de même.

Le gentlemen fait une autre offre au fermier.

Le Fermier. — Comment pourrais-je y arriver ? Je dois tirer mon fermage des produits des biens affermés, je ne peux pas le tirer d'ailleurs ; il vous faut donc bien recevoir pour votre rente l'argent que l'on me donne pour ce que je vends.

Le Chevalier. — Soit. Je me contenterai alors de ce que vous augmentiez mon fermage dans la proportion où sont augmentés les paiements que l'on vous fait.

Le Fermier. — Qu'entendez-vous par là ?

Le Chevalier. — Je veux dire ceci : vous vendez à présent trente groats (1) ce que vous aviez l'habitude de céder à vingt autrefois ; je demande que ma rente s'accroisse dans la même proportion et sur une base identique, soit dix shillings pour vingt groats de la rente ancienne, le prix de vos denrées s'étant accru d'autant ; je maintiendrai alors le vieux tarif des fermages.

Le Fermier. — Ma seule obligation est de verser annuellement, pour ma location, six livres treize shillings quatre pences de rente ; je m'exécute régulièrement, que peut-on me demander de plus ?

Le Chevalier. — Je n'ai pas grand chose à répondre à cela ; j'entrevois, cependant, qu'au fond, c'est moi qui suis en perte ; je ne peux pas en discerner le motif. Il est clair que vous vendez fort cher ce qui vous fait vivre, tandis que je livre à bas prix ce qui me procure ma subsistance. Mais venez à mon aide, Monsieur le Docteur, car notre ami me met à bout d'arguments.

Le Docteur. — Ma foi ! en ce qui touche le premier point, il me semble que vous l'avez poussé dans ses derniers retranchements, en lui faisant avouer que la cherté n'est pas de votre fait. Et, quoiqu'il s'abrite, pour ses paiements, derrière son droit strict, il reconnaît cependant ainsi, que la loi vous force à recevoir fort peu pour la jouissance de vos domaines, tandis qu'aucune obligation ne le contraint et qu'il a toute latitude pour vendre ses produits aussi cher qu'il voudra.

Qu'il vous suffise de lui prouver que vous n'êtes nullement la

(1) Le groat valait environ 0 fr. 40 c.

to proue that this dearth rose not first at youre hand; but wheare the price of all thinges encreaseth as they doe, it is reasone youe did raise youre wares, which is youre landes, or to be paid after the old rate, as when youe did let youre landes, yf youe be compelled to paye for youre prouisione after the new rate; wee will taulke of that hereafter, or lett that be considered of other men. Butt lett vs se if the husbandman weare forced to sell his thinges good cheape, whether all thinges should be well then. Put the case this; that the husbandman should be commaunded to sell his wheat at viij[d]. the bushell, Rie at vj[d]., Barley at iiij[d]., his pigge and goose at iiij[d]., his Capon at iiij[d]., his hen at a peny, his chiken at ob., his woll at a marke the tod, Beiffes and muttons after the old price, as In times past hath bene; he hathe then Inoughe to pay his landlord, as he had in times past; his landlord againe hath as much rent as he was wount to haue; and the same, whan the price is set, will goe as farre for the said wares, [whereof] the prices be thus sett, as so much of old coine, paid after the old rate, wold haue donne. All this is yet well; there is nether tenaunte nor Landlord yet greued. Well let vs goe further. The husbandman must bie yron, salt, tarre, pitche; and suppose he should be also forced to rere vp flax of his owne, and that the price of cloth, both linnen and wollen, and lether were sett after that rate. The gentleman must bie wines and spices, armor, glasse to glase his howese with all, yron also for tooles, weapons, and other instrumentes necessarie, salt, oyles, and such other diuers thinges more then I cane recken; without sume wherof they may in no case liue, as yron and salte, for that is within the Realme, (yet of both is not halfe sufficient for the same,) oiles, tarre, pitche, rosing, wherof we haue none at all; and withowt sume therof of the said commodities wold live but grosslie and barbarously, as withowt

Whether yf the husbandman were forced to abate the prices of his stuf this dearthe shold be then amendid.

cause initiale de la cherté. Quant à la question de savoir si, après une hausse générale des marchandises, vous avez trouvé en celle-ci un motif légitime d'accroître le prix des vôtres, c'est-à-dire de vos terres, ou si l'on doit vous régler au taux ancien de la rente, qui était en vigueur lors de vos premiers baux, alors que vous ne pouvez vous soustraire à la nécessité de payer vos vivres d'après le nouveau cours, nous y reviendrons tout à l'heure, ou bien nous laisserons ces questions à l'appréciation d'autrui.

Voyons plutôt, pour le moment, si tout s'accommoderait, à supposer que notre brave fermier soit forcé de vendre ses produits à bon marché.

La cherté serait-elle diminuée si le fermier était obligé d'abaisser le prix de ses denrées.

L'hypothèse est celle-ci : un fermier est contraint de livrer son froment à huit pences le boisseau, le seigle à six, l'orge à quatre, ses porcs et ses oies à quatre pences, ses poules à un penny, ses poulets à un liard, sa laine à un mark le tod (1), ses bœufs et moutons à l'ancien prix. Dans ces conditions, il a suffisamment pour payer son propriétaire, comme auparavant ; celui-ci, de son côté, a le même revenu qu'à l'ordinaire, et une fois les prix établis, comme je viens de le dire, il pourra suffire à acquérir les produits dont nous parlons et dont nous venons justement d'arrêter le coût, aussi bien qu'il eut pu le faire avec l'ancien fermage payé en monnaie de l'ancien temps.

Jusqu'ici tout va bien, ni le preneur, ni le bailleur ne sont lésés. Mais continuons.

Le fermier doit acheter du fer, du sel, de la poix, du goudron ; supposons qu'il soit obligé de faire pousser du lin sur ses terres et que les prix des tissus de laine et de lin et de la plume soient fixés sur les mêmes bases. Le gentleman, de son côté, ne peut se dispenser de faire l'emplette de vins, d'épices, d'une armure, de vitres pour toute sa maison, de fer pour les outils, pour les armes et les autres instruments d'utilité première ; il lui faut acquérir, en outre, du sel, de l'huile et tant d'autres objets divers que je ne pourrais venir à bout de les énumérer. On ne pourrait vivre si on était privé de certains de ces produits, tels que le fer et le sel, qui se trouvent dans le Royaume, mais en quantité insuffisante, et sans l'huile, le goudron, la poix, la résine que nous ne possédons pas chez nous ; enfin, si l'on manquait de quelques autres comme le vin, les épices et les soieries, on vivrait — c'est

(1) Le tod de laine représente un poids de 12 kil. 699.

wines, spices and silkes; these must be browght frome beyonde the seas. Shall we bie them as good cheape after the rate. A man wold thincke yes; for when strangers should se that, with lesse mony then they weare wont to taike for these wares, they maie bie as much of the commodities of this Realme as they weare wont before with more mony, they will be content to take the lesse mony, whan it goeth as farre as the more monie went before; [and] so sell theire wares as good cheape; as, for an example, where they sell nowe a yearde [of Velvet] for xx^s. or xxij^s., and paie all that for one tod of woll, weare it not as good for them to sell there velvet for a marke a yerd, so they had a tod of woll for a marke?

KNIGHT. I wold thincke so; for therbie he should be at no more losse then he is nowe. And so the licke reasone may serue for yron, salt, spices, oyles, pitch, tar, flax, wax, and all other owtwarde Commodities.

DOCTOR. Yf I should aske youe this Question, whether they should be Compelled by a lawe to sell there wares so or no, what could youe saie?

KNIGHT. It maketh no mater whether it weare so or no; and I thincke they cannot, because they be out of the kinges dominions, and at libertie whether they will bringe any to vs or no; but seinge they may haue all thinges [here] as good cheape at the price they sell for lesse mony, then they had before for the greate price, they will willinglie bringe theire wares and sell them so.

DOCTOR. Therof I dowbt, but yet not much; for I thincke they would sell still at the highest, as they doe nowe, or bringe nothinge to vs at all. For youe must vnderstande they come not always for commodities, but sumtimes to sell theires here; knowinge it is here to be best vendable, and to bie in other countryes other commodities where the same is best cheape; and somtime to sell in one part of the Realme theire wares that be most there desired, and to goe to sume other part of the Realme

vrai — mais d'une façon barbare et grossière ; ce sont des objets importés de par-delà les mers.

Ceci posé, allons nous faire ces acquisitions à bon marché, d'après les bases fixées dans notre hypothèse ? On pourrait répondre affirmativement. Voyant, en effet, qu'avec moins d'argent qu'ils n'avaient l'habitude d'exiger pour leurs propres marchandises, il serait possible d'avoir autant de produits du pays qu'autrefois, tout en déboursant moins de numéraire, les étrangers, de leur côté, se contenteraient de recevoir moins d'argent, puisque cette moindre quantité aurait un rôle identique à celui que remplissait jadis une quantité supérieure, et ainsi, ils vendraient également leurs produits à bas prix. Par exemple, alors qu'ils cèdent aujourd'hui un yard de satin pour vingt ou vingt-deux shillings et qu'ils paient la même somme pour avoir un tod de laine, cela ne leur reviendrait-t-il pas au même de vendre le yard de satin un mark, s'ils pouvaient également se procurer un tod de laine pour un mark ?

LE CHEVALIER. — Ce serait mon avis ; car dans ces conditions là, il n'y aurait pas plus de perte qu'à présent. Le raisonnement sera identique pour le fer, le sel, les épices, les huiles, la poix, le goudron, le lin, le soufre et toutes autres marchandises étrangères.

LE DOCTEUR. — Et que répondriez-vous, si je vous demandais si l'on pourrait, par une loi, contraindre les étrangers à vendre leurs produits de cette façon, ou bien à ne pas en vendre du tout ?

LE CHEVALIER. — Qu'ils soient l'objet d'un telle contrainte ou non, cela ne peut être mis en question ; je crois même qu'on ne peut pas leur imposer une semblable obligation, puisqu'ils sont hors des domaines du roi et libres de nous fournir ou non. Ils importeront cependant volontiers leurs marchandises pour nous les vendre, s'ils voient qu'ils peuvent acquérir ici toutes les denrées à des prix aussi bas de bon marché que les prix auxquels ils vendent, même si ces transactions représentent moins d'argent que celles opérées autrefois avec les cours les plus élevés.

LE DOCTEUR. — C'est ce dont je doute, dans une certaine mesure. Je crois plutôt qu'ils vendraient le plus cher possible, comme à présent ou bien ils n'importeraient rien. Vous devez, en effet, bien comprendre qu'acheter n'est pas toujours leur objectif ; ils désirent quelquefois vendre uniquement ; ils savent que la vente est excellente ici, et ils achètent ailleurs dans de meilleures conditions. D'autrefois ils se défont, dans une partie du Royaume, des produits qu'on y demande plus particu-

for the commodities that be there most aboundaunt and best cheape; or partly for oure countrie and partly for an other; and for that purpose coine vniversally currant is most [commodyous], especially yf they entend to bestowe it in anie other place then where they vnlode theire marchandize. And oure coine is not so alowed in other places as it is here; whearfore the strangers should bare a greate losse yf they should take oure coine for theire wares; they had then rather bringe theire wares. to other places, where they might haue coine curraunte in all places for it, [that] they might bestowe wheare and when they lyst. Yf They would loke but for oure wares for theires, thincke ye that they would not studie to bringe to vs such wares, or stuffe, as should be [beste] cheape with them and most deare with vs.

The strangiers will take but monney curraunt euerye where for their wares that they haue ouer their exchaunge.

KNIGHT. Yea, no dowbt, that is the pollicie of all merchauntes.

DOCTOR. What stuffe is that, trowe youe?

KNIGHT. Mary, glasses of all sortes, painted clothes and papers, oringes, pippins, cheries, perfumed gloues and such trifles.

DOCTOR. Youe saie well; they percase attempt vs with such; and such are good cheape with them that costeth them but theire labours; and theire people should els be idle; yet these thinges be sumwhat, after their prices, in other places vendable as well as here; but when we fele the lacke of yron, steyle, salt, hempe, flax, and such other, [suche] like wares as youe speake of will not be desired, but reiected, and these other looked for.

That straungiers and al marchaunts brynge things that be best chepe with theym and derest wythe vs.

KNIGHT. What other thinges els will they bringe, trowe youe? Percase silkes, wines, spices, youe meane.

DOCTOR. No, not that, for they be in good price els wheare.

lièrement, et ils vont dans une autre région du pays chercher les marchandises qui s'y trouvent en abondance et au plus bas prix ; ou bien encore ils partagent leurs achats et leurs ventes entre notre pays et d'autres nations. Pour ces sortes de transactions, la plus commode des monnaies est celle ayant cours partout, spécialement si on a dessein de l'employer dans un autre endroit que celui où l'on a vendu ses marchandises. Justement, notre monnaie, à nous, n'a pas cours sur les autres places, comme chez nous, d'où une grosse perte à supporter par les étrangers s'ils acceptaient notre numérairaire en paiement de leurs produits. Ils ont donc avantage à porter ces derniers sur les autres marchés où ils se procurent de la monnaie ayant cours partout, de façon à pouvoir l'employer où et quand ils en auront besoin.

Les étrangers n'accepteront en échange de leurs marchandises qu'une monnaie ayant cours partout.

S'ils n'avaient en vue que l'échange de leurs denrées contre les nôtres, pensez-vous qu'ils ne s'appliqueraient pas à nous apporter des marchandises et des provisions leur revenant au meilleur marché possible et qu'ils nous revendraient au prix le plus élevé ?

LE CHEVALIER. — Oui, sans aucun doute. Tous les marchands agissent de la sorte.

LE DOCTEUR. — D'après vous, quelles sont les marchandises qui se trouvent dans ce cas ?

LE CHEVALIER. — Parbleu, les verreries de toutes sortes, les toiles peintes, les oranges, les pommes reinettes, les cerises, les gants parfumés et autres bibelots.

LE DOCTEUR. — Vous êtes dans le vrai ; ils nous sollicitent avec ces produits qui leur reviennent au plus bas prix, uniquement le coût de leur travail, sans lequel ils resteraient oisifs. Mais ces choses là, eu égard à leurs prix, sont de bonne défaite aussi bien ailleurs qu'ici ; et quand il nous manque le fer, l'acier, le sel, le chanvre, le lin et autres denrées, nous nous soucions peu des objets dont vous avez fait l'énumération, nous nous préoccupons uniquement de ceux que je vous cite à l'instant.

De ce que les étrangers et les marchands nous apportent ce qui leur revient au meilleur compte et ce qui vaut pour nous le plus cher.

LE CHEVALIER. — Que pensez-vous qu'ils apportent d'autre, en ce cas. Voulez-vous faire allusion aux soieries, aux vins, aux épices ?

LE DOCTEUR. — Nullement, ces choses-là sont à bon marché ailleurs.

LE CHEVALIER. — Qu'ont-ils donc qu'ils nous importent, qui

KNIGHT. What then should they haue to vtter vnto vs, that is best cheape with them and dearest with vs?

DOCTOR. I will not tell youe it, except it be in youre eares only, nor it weare expedient it weare spoken abrode.

KNIGHT. I praie youe tell me.

DOCTOR. I knowe youre are a man of trust, and or goode zeale towardes the kinges maiestie and his Realme. It is, I may tell youe, brasse; for it goeth with them for good brasse indede, and therfore good cheape: and heare it goeth a great parte for siluer, and therfore dearer with vs; and it is that they will bringe vnto vs.

What thinge is of that sorte.

KNIGHT. Howe? in brasse pottes, pannes and other vessels of brasse?

DOCTOR. No. So no man will take such stuffe but for brasse indede.

KNIGHT. How then? Then the Doctor whispered in my eare, and tould me that it was coine made beyond the seas, like in all thinges to oure coine, which they brought ouer in heapes; and whan they see that estemede as siluer, thei bringe that for oure commodities; as for oure wolles, oure fealtes, chese, butter, cloth, tinne, and leade, which thinges euery mane will be glad to sell for the most they canne gett; and beinge offered of strangers more of oure coine then they may gett within the countrie, they will sell then rather to the strangers then to vs, with whom the price is sett. Then strangers may aforde that coine good cheape, for they make it them selues. And the stuffe is good cheape that they make yt off, and so they will geue therfore for oure said commodities as much as youe will aske. ¶ Then thoughe they made [not] such coine them selves, yet seinge they must pay more for oure wares, or els no man will bringe it to them, whan he maie haue as much at home of his neighboure, the stranger must nedes haue a consideration of that, in the price of the said owtwarde marchandize, so that they sell, and hould them dearer. And thus by [thone waye] they maie enhaunce our cheif commodities, and giue vs brasse for them, whearwith we cannot bie such other like com-

leur revienne à si bon compte et qu'ils nous fassent payer aussi cher ?

Le Docteur. — Je ne peux vous le dire que tout bas ; il serait fâcheux que de semblables propos viennent à s'ébruiter.

Le Chevalier. — Dites le moi, je vous en prie.

Le Docteur. — Vous êtes, je le sais, un homme droit, animé du plus grand zèle envers Sa Majesté et le Royaume. Eh bien ! je peux vous le confier, c'est le cuivre. A leur égard, c'est simplement du cuivre, qui, en conséquence, ne leur coûte pas cher ; mais ici ce cuivre joue en grande partie le rôle de l'argent ; il est donc bien plus cher en ce qui nous concerne. Voilà ce qu'ils nous importeront.

Quelle marchandise remplit ces conditions.

Le Chevalier. — Sous quelle forme ? En pots de cuivre, en casseroles ou autres vaisseaux du même métal ?

Le Docteur. — Non pas ! Personne ne s'en soucierait sous cet aspect.

Le Chevalier. — Comment alors ?

Le Docteur. — Le Docteur me dit à l'oreille qu'il s'agissait de la monnaie fabriquée de l'autre côté de la mer, en tout semblable à notre numéraire et qu'on nous apportait à foison : quand on lui voit une valeur égale à celle de l'argent, c'est avec elle que l'on nous paie nos marchandises. Ainsi pour nos laines, toisons, fromages, beurre, tissus, étain et plomb, toutes choses que chacun est heureux de vendre au plus gros bénéfice possible. Comme les étrangers en offrent une plus grosse somme, payable en monnaie du pays, c'est avec eux que l'on traitera de préférence, les prix en étant arrêtés pour nous. Il leur est possible de dépenser cette monnaie à bon compte, elle ne leur coûte que la peine de la fabriquer. Dans ces conditions, la marchandise qu'ils nous emportent ne leur coûte guère non plus, et ils en donneront tout ce qu'on leur en demandera.

A supposer même qu'ils ne fabriquent pas eux-mêmes cette monnaie, ils voient que nos marchandises leur sont surfaites, sans quoi aucun de nos concitoyens ne les leur livrerait, préférant les céder dans son voisinage à prix égal, les étrangers doivent donc prendre ces deux éléments en considération, pour fixer le prix des marchandises exotiques qu'ils nous cèdent, et ils le fixent très haut.

Ainsi, par le premier moyen ils arrivent à faire enchérir nos propres produits, à nous les payer en monnaie de cuivre, monnaie avec laquelle nous ne pourrions nous procurer, chez nous, ces mêmes produits s'ils n'y étaient pas en abondance. Cela

Glauci et Diomedis permutatio.

modities as we should want, if they were not plentie with in oure Realme. Much like the exchange that [Glaucus] made with diomedes, whan he gaue to [this] man his golden harnes for his brasen. But the other waie, thei must nedes be brought to sell theire wares deare to vs; and then if these husbandmen, and gentlemen, and so all other within this Realme, should be compelled to sell theire thinges good cheape, and yet bie all thinges deare that come from beyonde the seas, I cannot see how they should long prosper. I neuer knowe hime that bought deare and sold cheape, and did vse to doe anie Longe space, that did thriue.

He that selli-the good chepe and byethe deere shal not lyghtly thryue.

KNIGHT. There maie be searchers made for such coine as youe speake of comminge in, and punishmentes devised theirfore; and for goinge furth of victualles also, that none should passe this Realme.

DOCTOR. There maie be no devise Imagined so that ye be not deceiued in both pointes, as well in such coine browght in as in victualles browght furth; for manie hedes will devise manie wayes to get anie thinge by; and althoughe we be environed with a goode poole, that is to saie the sea, yet there is to manie posterns to gett in and out of yet vnwares of the maister. Whosoeuer hath a preatie howse with anie family of his owne, and one gate to goe furth at and come in at, [and] the maister of the howse never so attentiue yet sumwhat shalbe purloyned furth; much more out of such a large Realme, hauinge so manie waies and posterns to gett furth and come in. And yet if strangers should be content to taike but oure wares for theires, what should let them to avaunce the price of other thinges, thoughe oures weare good cheape vnto them? And then shall we be still losers, and they at the winninge hand with vs, while they sell deare and yet bie oures good cheape, and consequently enrich themselves and impouerishe vs. Yet had I rather avaunce oure wares in price, as they avaunce theires, as we now doe; thowghe some be losers therby, and yet not so manie as should be the other waie.

It is not possible to kepe owr treasour from goyng forthe of the Realme if it be in more estimacion elswhere.

ressemble beaucoup à l'échange que fit Glaucus avec Diomède, quand il lui donna une armure d'or contre une armure en bronze.

Glauci et Diomedi permutatio.

Ils sont, enfin, dans le second cas, poussés à nous vendre cher. Dès lors si les fermiers, les propriétaires et tout le monde étaient obligés de vendre leurs marchandises bon marché et d'acheter cher celles qui viennent d'au delà des mers, je ne vois pas trop comment ils pourraient longtemps faire face à leurs affaires. Je n'ai jamais connu qui que ce soit, achetant cher et vendant à bas prix, qui ait pu faire feu qui dure et prospérer.

Celui qui achète cher et vend bon marché ne peut prospérer.

LE CHEVALIER. — Rien ne s'oppose à la création d'inspecteurs chargés de surveiller l'importation de cette monnaie dont vous parlez, ni à l'établissement de peines pour la prévenir, ou à la prohibition de la sortie des marchandises hors du Royaume.

LE DOCTEUR. — On n'arriverait pas à rédiger une ordonnance qui ne soit une source de déception sur ces deux points : l'importation des monnaies, aussi bien que l'exportation des marchandises. Que d'ingéniosité ne déploiera-t-on pas à chercher les moyens de tourner la loi ? Nous sommes entourés d'un large fossé, soit : je veux parler de la mer ; mais il y a encore trop de poternes par lesquelles on en fera entrer et sortir à l'insu du Seigneur. N'importe quel propriétaire d'une grande maison où habite sa famille, s'il y a une porte d'entrée et de sortie, ne pourra, si attentif qu'il soit, empêcher un objet de lui échapper. Combien il en sortira davantage d'un royaume aussi étendu que le nôtre, ayant autant de chemins secrets et de portes dérobées par où se pratiqueront l'importation et l'exportation !

Il n'est pas possible d'empêcher notre numéraire de sortir du royaume s'il est plus estimé ailleurs.

Enfin, en admettant que les étrangers consentissent à ne prendre que nos denrées en échange des leurs, qui les empêcherait de hausser les prix d'autres marchandises, même si les nôtres leur étaient livrées à bon marché ? Et alors nous y perdrions encore ; tout l'avantage serait pour eux, car, nous vendant cher et achetant à bon marché, ils s'enrichiraient, tandis que nous nous appauvririons du même coup. Il serait préférable de hausser les prix de nos produits au niveau des leurs ; ce que nous faisons, du reste actuellement ; il est vrai que quelques-uns en pâtissent, mais ils sont moins nombreux que dans l'hypothèse que nous venons d'examiner.

And yet, what busines should therbe in makinge of prices for everie trifle; for so it would be, yf the prices of anie thinge weare abated by commaundement. And theirfore I can not perceaue that, no more [thanne the dearthe hathe rysen at eythere of yowr handes, so no more] can yt be remedied by anie of youe both, I mean youe gentleman and youe husbandman; for yf it rose al either of youre handes, [so] it might be remedied likwise at the same, by releasinge of the thinge againe at either of youre handes, that was the cause of this Dearth. But if either youe should release youre rent, or youe the price of youre victalles to the old rate, yet that wold not compell strangers to bringe downe the price of theires, as I haue saied; and so longe as theire commodities be Deare, it weare nether expedient, nor yet [could ye] thoughe youe wold, make youre commodities good cheape; except youe can devise a waie howe to liue withowt them, and they with out youe; which I thincke impossible; or els to vse exchange, ware for ware, without coine, as it was before coine was found, as I rede, in the time of homer. Also the Civill Lawe doth the same affirme. Which thinge weare verie cumbersome, and would Require muche cariadge of wares vp and downe, wheare now by the benifite of coine a man maie by those tokens fetch the ware he lacketh a far of, with owt anie great trowble of Cariadge; and hard weare it readely to find [all wares], that the one [hath], might paie the other of equall valew.

That the dearthe rose neither at the gentleman nor the husbandmans hands.

Permutacion of things before Coyne.

HUSBANDMAN. Yf neither the gentleman nor I maie Remedie this matter, at whose handes lieth it to be holpen at then?

DOCTOR. I vill tell youe my mynde therin herafter. But first let vs beate out the cause of this Dearth. Therfore let me learne what other thinge should be the cause therof.

CAPPER. Marie, these Inclosurs and great pasturs are a cause of the same, whearby men doe turne theire arable land, beinge a livinge for divers poore men before tyme, nowe to one mans hande. And wheare bothe corne of al sortes, and

Et puis quel tracas pour fixer les prix de la moindre bagatelle ; on devrait en venir là, en effet, si la loi entreprenait d'en diminuer le coût !

Je n'entrevois donc pas comment, n'ayant ni l'un ni l'autre causé l'enchérissement, vous pourriez y remédier (je parle de vous, Monsieur le Chevalier et de vous, mon brave fermier).

De ce que la cherté ne provient ni du fait du propriétaire ni du fait du fermier.

Si la cherté provenait de vous deux, il serait possible de la combattre en abaissant d'un côté comme de l'autre la valeur de la chose qui y donnerait lieu. Vous aurez beau diminuer, vous, votre rente, et vous ramener vos prix à l'ancien cours, rien ne saurait obliger les étrangers, comme je viens de vous l'expliquer, à réduire le prix de leurs marchandises. Tant que celles-ci seront chères, il ne sera pas opportun de diminuer les vôtres, auriez-vous tous pouvoirs pour le faire ; à moins que vous trouviez le moyen de vous passer les uns des autres : ce qui n'est pas possible ; à moins encore de pratiquer le troc, produit contre produit, n'usant pas de monnaie, comme cela se passait au temps d'Homère, avant l'invention du numéraire, ainsi que je l'ai lu. Ce fait nous est confirmé par le Droit Civil (1).

Du troc des objets avant la monnaie.

C'était un procédé encombrant, qui exigeait de grands déplacements de marchandise dans un sens et dans l'autre, tandis que, grâce à la monnaie, un seul homme peut, avec ses pièces, aller chercher ce qui lui faut, sans le grand ennui des transports. Il serait, d'ailleurs, extrêment difficile de trouver, à point nommé, les marchandises à donner en paiement, toutes d'une valeur strictement égale.

LE FERMIER. — Puisque le propriétaire ni moi ne pouvons remédier à cela, de quel côté se tourner alors pour apporter un allègement au mal ?

LE DOCTEUR. — Je vous dirai plus tard mon sentiment à ce sujet. Pour le moment épuisons les causes de la cherté. Veuillez donc m'en faire connaître encore d'autres raisons.

LE CHAPELIER. — Parbleu, les clôtures et les grands pâturages y sont pour une grosse part. On transforme les terres arables qui étaient autrefois le gagne pain de nombreux pauvres diables, et qui se trouvent aujourd'hui concentrées dans une seule main. Et jadis où poussait du grain de toutes sortes et s'éle-

Plaintes contre les propriétaires de troupeaux.

(1) Hales fait ici allusion au *Digeste* XVIII, tit. I. 1.

Complainte aganst sheep masters.

also cattaile of all kinde, weare reared afore tyme, nowe is there nothinge but only shepe. And in stead of some C. or CC. parsons, that had their livinges theron, now be theare but thre or foure sheppards, and the maister only, that hathe a livinge therof.

DOCTOR. Youe touch a matter that is much to be considered, albeit I take not that only [to be] the cause of this dearth at this time; but this I thincke in my mind, that yf that kinde of inclosures doe asmuch increase in xx^{tie} yeres to come as it hath done xx^{tie} yeres past, it maie come to the great dissolucion and weakninge of the kinges straingthe of this Realme, which is more to be feared then dearth. And I thincke it to be the most occasion, of anie thinge ye spake of yet, of these wyld and vnhappie vprors emongst vs; for by Reasone of these enclosures manie of the kinges subiectes haue no grounde to Liue vppon, as they haue had before time, and occupations be not alwaies set on worke all alyke; and therfore the people still encreasinge, and theire Liuinges demenished, yt must nedes cume to passe that a greate parte of the people shalbe Idle and lacke liuinges; and hunger is a bitter thinge to beare. Wherfore, when they lacke, they must murmur against them that haue plentie, and so stirr vp these tumultes.

That enclosures is occacion of desolacion and wekenynge the pour of the Realme.

KNIGHT. Experience should seme plainlie to proue that Inclosures should be profitable, and not hurtfull to the common weale; for we se that countries, wheare most Inclosures be, are most wealthie, as essex, kent, devenshire, and such. And I hard a civilian once saie, that it was [taken for a] maxime in his lawe, [this] sainge, that which is posessed of manie in common, is neclected of all; and experience sheweth that tennauntes in common be not so good husbandes, as when euery man hath his part in seuerall. Also I haue hard saie, that in the most countries beyond the seas, they know not what a common grounde means.

Quod in communi possidetur ab omnibus negligitur.

Reasons to defend Enclosures.

DOCTOR. I meane not all Inclosures, nor yet all commons, but only of such Inclosures as turneth commonly arrable feildes into pastures; and violent Inclosures, without Recompense of them that haue right to comen therin; for if land weare seuerallie inclosed, to the intent to continue husbandrie theron, and euerie man, that

What kynde of enclosures is hurtfull.

vait du bétail de tout genre, on ne trouve plus que des moutons. Au lieu de cent ou deux cents personnes qui arrivaient à y subsister, on rencontre seulement trois ou quatre bergers et leur maître qui vit de ce mode d'exploitation.

LE DOCTEUR. — Vous abordez là une question digne d'être prise en grande considération, quoique je n'en fasse pas la cause unique de la hausse actuelle. Mais je pense, quant à moi, que si cette sorte de clôtures continue encore à s'étendre pendant vingt ans, comme elle s'est accrue pendant la précédente période, nous pourrons en arriver à l'épuisement et à l'anéantissement complet de la puissance du souverain de ce royaume, ce qui serait bien plus redoutable que la cherté. Les clôtures, à mon sens, sont la cause bien déterminante d'une chose à laquelle vous faisiez allusion : je veux parler de ces violentes et malheureuses émeutes que nous venons d'avoir. Les clôtures privent beaucoup de sujets du roi des terres sur lesquelles ils pourraient vivre, comme auparavant; aucune profession ne fournit plus un travail aussi abondant qu'autrefois : c'est pourquoi la population augmentant et les moyens d'existence diminuant, il arrive forcément que beaucoup de gens se trouvent sans ouvrage et sans ressources et la faim est difficile à supporter. Si donc ils sont dans la misère, ils murmurent contre ceux qui jouissent de l'abondance, et c'est ainsi que se produisent les mouvements populaires.

De ce que les clôtures sont la cause de la ruine et des soulèvements des pauvres du Royaume.

LE CHEVALIER. — L'expérience semblerait pourtant prouver complètement que les clôtures sont avantageuses et non pas nuisibles à la prospérité générale. Nous voyons, en effet, que les régions où il se trouve davantage de clôtures sont les plus riches, comme l'Essex, le Kent, le Devonshire et d'autres.

J'ai, de plus, entendu, une fois, un juriste dire que le droit proclamait comme un axiome que la chose, possédée en commun par un grand nombre, est négligée de tous. La pratique nous montre du reste que les communistes ne sont pas aussi bons fermiers que celui qui possède un lot séparé. J'ai entendu affirmer également que de l'autre côté de la mer les mots : terre commune, sont vides de sens.

LE DOCTEUR. — Je ne prétends pas incriminer toutes les clôtures, non plus que toutes les propriétés collectives, mais bien les clôtures qui transforment en pâture des champs cultivés, et celles dont la création s'accompagne de spoliations, et n'est pas suivie d'indemnités pour ceux qui avaient le droit de parcours sur leur sol. Si

Quelle espèce de clôtures est nuisible.

had Right to commen, had for his portion a pece of the same to him selfe Inclosed, I thincke no harme but rather good should come therof, yf euerie man did agre theirto. But it would not sodenly be done; for there be manie a M. Cottagers in england, which, hauinge no landes to liue of theire oune but their handie labours, and some refreshinge vppon the said commons, yf they weare sodenly thrust out from that commoditie might make a great tumult and discorde in the common wealth. And percase also, yf men weare suffered to inclose theire groundes, vnder pretence to kepe it still in tillage, within a while after they would turne all to pasture, as we se they doe now to fast, the more is the pittie.

KNIGHT. Yf they find more proffite therby then other wise, why should they not?

Whether that that is proffitable to one may be proffitable to al other yf he vse the same eate.

DOCTOR. I can tell youe [well] inowgh why they should not, for they maie not purchace them selues proffitt by that that may be hurtfull to others. But how to bringe them that [they] would not doe so, is all the matter; for so longe as they find more proffitt by pasture then by tillage, they will still inclose, and turne arrable landes to pasture.

KNIGHT. That well maie be restrained by lawes, yf it be thowght most proffittable for the common weale; but all men doe not agre to that poynct.

DOCTOR. I wote well thei doe not, and therfore it weare hard to make a lawe therin, (so manie as haue proffit by that matter resistinge it). And yf such a law weare made, yet men studiinge still there most proffit, would defraud the lawe by one meane or other.

KNIGHT. I haue hard oftentimes much Reasoninge in this matter; and some, in mainteyninge these Inclosures, would make this Reason. Euerie man is a member of the common weale, and that that is proffitable to one maie be proffitable to another, yf he would exercise the same feat. Therfore that is proffitable to one, and so to a nother, maie be proffitable to all, and so to the common wealth. As a great masse of treasure consisteth in manie pence, and one penny added to a nother, and so to the thrid and fourth, yt maketh vp the great some; so

les terres se trouvaient, en effet, encloses par lot, et qu'on y continuât la culture, et si tous ceux qui avaient le droit de parcours se trouvaient, en retour, nantis personnellement d'une parcelle qu'ils puissent enclore, je crois qu'il résulterait plus de bien que de mal de cette façon de faire, à la condition que tous soient d'accord pour la mettre en pratique.

Mais cela ne s'exécuterait pas d'un seul coup. Il existe, en Angleterre, quelques milliers de cottagers n'ayant pas de terres en propre pour vivre, mais seulement leur travail manuel et quelques petits profits tirés des terres communes, qui pourraient causer des émeutes et des querelles dans l'Etat, s'ils se trouvaient subitement privés de cette ressource.

Et si, par hasard, on tolérait la clôture de ces terres, sous la condition de les laisser en labour, elles seraient, en peu de temps, transformées en pâturages, comme cela se produit actuellement, et avec trop de rapidité, ce qui est fâcheux.

LE CHEVALIER. — Pourquoi ne pas le faire; puisqu'on y trouve son avantage?

LE DOCTEUR. — Pourquoi? Je puis bien vous le dire : parce qu'on ne doit pas chercher son profit dans ce qui peut tourner au détriment d'autrui. Comment empêcher les gens d'agir de la sorte, c'est là, du reste, qu'est le problème. Car, tant que l'on trouvera plus d'avantages dans le pâturage que dans le labourage, on continuera à enclore et à transformer les terres arables en prairies.

Ce qui profite à un individu n'est-il également profitable à quiconque se livrera à la même profession.

LE CHEVALIER. — Les lois pourraient bien y apporter des obstacles, si l'on pense qu'en s'y opposant cela doive être profitable au bien commun ; il est vrai que tout le monde n'est pas du même avis à ce sujet.

LE DOCTEUR. — Je sais bien que l'on n'est pas d'accord là-dessus : c'est pourquoi il serait très dificile de promulguer une loi (tous ceux, tirant avantage de l'état actuel, s'y refusant). Et si une telle loi se trouvait decrétée, les hommes, qui n'envisagent que leur plus grand profit, s'empresseraient de la violer.

LE CHEVALIER. — Souvent, à perte de vue, j'ai entendu discuter cette matière ; ceux qui étaient pour le maintien des clôtures en donnaient la raison suivante : chaque individu est membre de la communauté, et tout métier lucratif pour l'un peut l'être aussi pour qui voudra l'exercer également ; ce qui est profitable à l'un le sera donc aussi à son voisin et, en conséquence, à tout le monde. Un gros trésor comprend de nombreuses pièces ; un penny ajouté à un second penny, à un troisième puis à un

eche man, added to a nother, maketh vp the whole bodie of the common weale.

DOCTOR. That Reason is goode, (addinge so much and more to yt). Trew it is that that thinge which is proffitable to eche man by him selue, (so it be not preiudiciall to anie other), is proffitable to the whole common weale, and not other wise; or els robbinge and stelinge, which percase is proffitable to some men, weare proffitable to the whole common weale, which no man will admitt. But this feate of Inclosing is so that, wheare it is proffitable to one man, it is preiudiciall to manie. Therfore I thinke that Reason sufficiently answered.

KNIGHT. Also they will lay for them an other Reason; sayinge that that is oure owne Commodities should [bee] alwais advaunsed as much as myght be, and these sheapes proffit is one of the greatest commodities we haue. Therfore yt ought to be advaunsed as high as it might be.

Euery commoditie must be so aduaunced so as it be not preiudiciall to other greter commodities.

DOCTOR. I could answere that argument with like reason as I did the other. Trew it is, we ought to advaunce oure owne commodities as much as we can, (so it be not to the [hyndraunce], as much or more, of [owr] other commodities); for wheare as the breed of conyes, dere and such like, is a commodities to this Realme, yet yf we should all turne oure arable gronde to nowrishe that commoditie, and giue vp the plowe, and all other commodities, it weare a greate follie.

KNIGHT. They will say againe that all grounde is not mete for shepe.

DOCTOR. It is a verie evill grounde but either it servith to breed or to feade them vpon, and yf all that is mete for the one [or for thother were] turned to the maintynaunce of shepe and no other thinge, wheare shall we haue oure other commodities growe?

KNIGHT. All can not doe so, thoughe some doe.

DOCTOR. What should let them to doe all that some doe? yea, what should better enchourage them to doe then to se them become notable Rich men by the doinge therof, in short time?

quatrième et ainsi de suite, arrivent à constituer une grosse somme : de même l'individu ajouté à un autre, etc., forme le corps entier de la République (1).

Le Docteur. — Cette raison est bonne, pourvu qu'on la complète dans une certaine mesure : il est exact qu'une chose profitable à l'individu lui-même (pourvu qu'elle ne nuise pas à autrui), soit également profitable à tout l'ensemble, mais en aucun autre cas ; sinon le vol et la filouterie, qui procurent quelquefois un avantage à certains individus, seraient un bien pour la communauté ; ce que personne ne voudrait admettre.

Eh bien ! il n'en est pas autrement des clôtures, car, si elles profitent à un seul, elles préjudicient à beaucoup. Voilà, il me semble, votre argument amplement réfuté.

Le Chevalier. — On en met encore un autre en avant : on dit que nous devons développer dans ses dernières limites ce qui cause notre richesse ; le profit donné par les moutons est la plus grande de nos richesses, aussi devons nous lui donner toute l'extension qu'il comporte.

Le Docteur. — Il m'est facile de répondre à cet argument d'une façon analogue au précédent. Il est vrai que nous devons développer une richesse dans la mesure du possible (pourvu que cela ne soit pas un obstacle, d'une manière quelconque, au progrès des autres). Rien n'empêche de considérer comme une richesse pour le Royaume de pourvoir à la nourriture des lapins, des daims et autres animaux, ce serait pourtant folie d'abandonner la charrue et de transformer nos terres arables en pâturages pour produire cette richesse, sans plus nous préoccuper des autres.

Toute commodité doit être produite de facon à ne pas préjudicier à d'autres commodités de plus grande utilité

Le Chevalier. — On vous dira, en outre, que toute terre ne convient pas aux moutons.

Le Docteur. — Il faut que ce soit un bien mauvais terrain pour qu'on ne le consacre pas, soit à l'élevage, soit à l'engraissement des troupeaux ; et si l'on utilise pour ces deux usages tout ce qu'il est possible d'y employer, sur quoi ferons nous pousser les autres produits du sol ?

Le Chevalier. — Tout le monde, si quelques uns agissent ainsi, peut ne pas faire de même.

Le Docteur. — Qui pourrait les empêcher d'imiter cette façon d'agir ? Certes, est-il, dans cette voie, un encouragement

(1) Hales veut dire ici, un peu obcurément, que la richesse de la Nation est composée de la somme totale des bénéfices individuels.

And then, yf euerie man should doe so, (followinge the example of anie other,) what should ensue therof but a mere sollitude and vtter dissolation to the whole Realme, furnished only with shepe and shepherdes in stead of good men; whearby it might be a pray to oure enymies that first would sett vppon it; for then the shepe masters and theire shepheardes could make no resistaunce to the contrarie.

KNIGHT. Who can let them to make the most advauntage of that which is theire owne.

DOCTOR. Yes, marie; men may not abuse theire owne thinges to the dammage of the common weale; yet for all this that I se, it is a thinge most necessarie to be prouided for; yet I can not perceaue it should be the only cause of this dearth. For this Inclosinge and great graisinge, yf it weare occasion of dearth of anie thinge, it muste be of corne cheiflie; and now, these ij or iij yeres paste, we haue had corne good cheape inowghe; and the dearth that was then was most of cattaill, as beafes and muttons; and the breede af these rather encrease then deminishe by pastures and closinges.

No man may abuse his owne things to the preiudice of the commen weale.

KNIGHT. Why should men be then offendid so much with these Inclosures?

DOCTOR. Yes, and not withowt a great cause; for thoughe these thre or foure yeres past, throughe the great bountie of god, we haue had much plentie of corne, whearby it hath bene good cheape, one acre beringe as much as two weare wounte commonlie to doe; yet yf these yeres had chaunced but meanlie fructfull of corne, (no dowbt,) we should haue had as great dearthe of corne as we had of other thinges; and then it had bene in manor [an] vndoinge of the poore commons. And yf after theire should chaunce anie barren yeres of corne to fall, we should be assured to find as great extremytie in the price of corne, from that yt was wount to be, as we find now in the price of other victualles. And especially, yf we haue not ynowghe to serue within the Realme, which may happen hearafter more likly then in times past, by reason theire is much land turned to pasture. For euerie man will seke wheare most advauntage is, and they see theire is most advantage in grasinge and breedinge then in husbandrie and tillage, by a great deale. And so longe [as] it is so, the pasture shall [evere] encroche

plus pressant que l'exemple de ceux que l'on voit en peu de temps devenir des hommes notables et cossus? Et, alors, si chacun faisait en sorte de prendre les autres pour modèle, ne s'ensuivrait-il pas, tout simplement, la ruine et la désolation complète de tout le Royaume qui serait bondé de troupeaux et de bergers, au lieu de posséder de braves citoyens ; ce qui en ferait une proie facile pour les ennemis qui lui fondraient dessus? Ni les propriétaires des troupeaux, ni leurs bergers ne sauraient, en effet, opposer une grosse résistance.

LE CHEVALIER. — Peut-on vous empêcher de tirer de ce qui est votre propriété, le plus grand avantage possible?

LE DOCTEUR. — Oui, parbleu! On ne doit pas faire de sa chose un usage abusif pour nuire à la communauté. Pourtant, tous ces inconvénients que je signale, auxquels il est de la dernière nécessité de remédier, ne sont pas la cause unique de l'enchérissement. Si, en effet, les clôtures et l'élevage sur une grande échelle doivent occasionner la hausse de quelques denrées, c'est celle du grain, principalement. Or, le grain a été à bon marché ces deux ou trois dernières années, tandis que la cherté frappait surtout le bétail comme les bœufs et les moutons dont l'élevage a plus augmenté que diminué par suite de l'accroissement des parcs et enclos.

On ne doit pas faire de son bien un usage abusif préjudiciable à la communauté

LE CHEVALIER. — D'où vient alors la violence des plaintes formulées contre les clôtures?

LE DOCTEUR. — Ces plaintes ne se produisent pas, certes, sans de graves motifs. Je veux bien que depuis deux ou trois ans, par la grande bonté du Ciel, nous ayons récolté du grain en abondance, ce qui nous l'a fait avoir à bas prix, une acre ayant produit le double de l'ordinaire; mais, si ces années étaient tombées à être médiocres, quant aux récoltes (cela n'est pas douteux), nous aurions souffert de la cherté des grains, comme pour le reste ; et alors s'en serait suivie la ruine des pauvres gens. S'il venait ensuite à surgir une disette de grains pendant plusieurs années, nous serions assurés de trouver le prix des céréales aussi loin du prix normal que les autres vivres. Cela a, du reste, plus particulièrement de chances de se produire qu'autrefois, par la raison qu'une plus grande quantité de sol se trouve transformée en pâturage.

L'homme se tourne, en effet, du côté où est son plus grand avantage, et il ne manque pas de s'apercevoir que cet avantage est à présent dans l'élevage et l'engraissement plutôt que dans le labourage et la culture. Tant qu'il en sera ainsi, la pâture

vpon the tillage, for all the lawes that euer can be made to the contrarie.

KNIGHT. And how thincke youe this maie be remidied then?

DOCTOR. To make the proffitt of the plow to be as good, rate for rate, as the proffit of the graisiers and shepmasters.

KNIGHT. How cane that be done?

DOCTOR. Marie, I coniecture two maner of waies; but I feare me they shall seme at the first blusse so displeasaunt vnto youe, ere youe consider it throwghly, that youe will reiect them ere youe examin; for we taulke now to haue thinges good cheape And then, yf I should moue a meane that should make some thinge dearer for the time, I should be [anone] reiected, as a man that spake against euerie mans purpose.

Howe inclosures might be remedied withowte cohercion of Lawes.

KNIGHT. Saie on youre mind, and spare not; and thowghe youre [reason] at the first seme vnreasonable, yet we will heare whether youe can bringe it to anie reasonable ende.

DOCTOR. Remember what youe haue in hand to treat of now; not how the prices of all thinges maie onlie be browght downe, but how these Inclosures maie be [broken vp] and husbandrie more vsed; of the price of thinges we shall speake of heareafter.

KNIGHT. We will remembere well that.

DOCTOR. What maketh men to multiplie pastures and Inclorures gladly?

KNIGHT. Marie, the proffit that groweth therby.

DOCTOR. It is verie true, and no other thinge. Then find the means to doe one of these two thinges that I shall tell youe, and youe shall make them as glad to exercise tillage as they doe now pastures.

KNIGHT. What be those two thinges?

DOCTOR. Marie, ether [make] as litle gaynes to growe by pastures as there groweth by tillage; or els make that theare maie growe as much proffit by tillage as did before by pastures. And then, I dowbt not, but tillage shalbe well cherished of euerie man, as well as pasture is.

l'emportera sur la culture, malgré toutes les lois qu'on fera pour l'empêcher.

LE CHEVALIER. — Comment pensez-vous qu'on puisse alors y porter remède ?

LE DOCTEUR. — En rendant les bénéfices de la charrue égaux, prix pour prix, à ceux que gagnent les herbagers et les propriétaires de moutons.

LE CHEVALIER. — Comment cela peut-il se faire ?

LE DOCTEUR. — Eh bien ! je vois deux façons d'y parvenir ; mais je crains qu'elles vous semblent, au premier aspect, si déplaisantes que vous les rejetiez avant de les examiner et de les discuter sérieusement. Nous recherchons le moyen d'avoir les marchandises à bon marché, et si je viens alors vous préconiser un procédé dont l'effet serait de faire hausser quelques objets, vous ne m'écouterez pas plus qu'on ne s'arrête à quelqu'un qui parle à l'encontre du but poursuivi par les autres.

Comment on pourrait enrayer les clôtures sans recourir à la contrainte légale.

LE CHEVALIER. — Dévoilez-nous votre idée sans rien cacher ; si votre pensée nous paraît d'abord peu raisonnable, nous vous écouterons néanmoins pour savoir si vous pouvez la conduire à une conclusion acceptable.

LE DOCTEUR. — Rappelez-vous donc le sujet immédiat de notre entretien en ce moment ; il s'agit, non pas de faire seulement baisser le prix de toutes les choses, mais bien d'enrayer les clôtures et de développer la culture ; la question des prix viendra ensuite.

LE CHEVALIER. — Nous ne l'oublierons pas.

LE DOCTEUR. — Pourquoi multiplie-t-on les pâturages et les clôtures avec autant d'ardeur ?

LE CHEVALIER. — Parbleu, à cause du plus grand profit que l'on en tire.

LE DOCTEUR. — C'est fort exact, il n'y a pas d'autre motif. Il suffira, en ce cas, de trouver les moyens de réaliser une des deux choses que je vais vous expliquer et alors on s'adonnera à la culture avec autant d'entrain qu'on en met à créer des pâturages, à l'heure actuelle.

LE CHEVALIER. — Quelles sont ces deux choses ?

LE DOCTEUR. — Tout simplement, ou bien de ramener les profits tirés de l'élevage à un taux aussi bas que celui des profits tirés de la culture, ou bien encore d'élever ceux-ci au niveau des bénéfices produits par les pâturages. Alors, n'en doutez pas, la culture sera recherchée de tous, à l'égal de l'élevage.

KNIGHT. And how may that be done?

DOCTOR. Marie, the first way is to make that woll be of as base a price [to] the breder therof as the corne is; and that shalbe, yf youe make alike restraynt of wolles, for passinge ouer the sea vnwrowght, as ye make of corne. Ye haue a lawe made that no corne shall passe ouer and it be aboue a noble the quarter; yf it be vnder ye giue fre libertie for it to passe over; let woll be restrained likewise, for passinge over, so longe as it is above xiij^s. iiij^d. the tod; and whan it is vnder, let yt haue fre passage; that is one waie. An other is, to encrease the custome of woll that passeth over vnwroght; and by that the price of it shalbe based to the breders, and yet the price over the sea shalbe never the lesse. But that is encreased in the price therof [on] straungers shall come vnto the kinges highnes; which is as proffitable to [the] Realme as thowgh it came to the breders, and myght releue them of theire subsidwes. Thus far as towchinge the bringinge downe the price of wolles; now to the enhauncinge of the same price in corne, to be as equivolent to the husbandman as woll should be. And that might be browght to passe yf ye will let it haue as fre passage ouer sea, at all times, as ye haue now for woll.

That a like restraint of woole sholde be made as is of corne, or none to be sent ouer vnwroughte.

MERCHAUNTE. By the first two wayes, men would send lesse woll over sea then they doe now; and by that waie, the kinges customes and proffittes of his staple should be minished; by youre latter way, the price of corne should be much enhaunced, wheare with men should be muche greved.

DOCTOR. I wote well it would be deare at the first; but yf I can perswade youe that it weare reasonable it weare so, and that the same could be no hinderaunce to the Realme vniversally, but great proffitt to the same, then I thincke we would be content it should be so; and as towchinge the kinges custome, I will speake afterward.

MERCHAUNTE. I will graunt, yf youe can show me that.

DOCTOR. I will assaie it, albeit the matter be sumwhat intricate, and as I showed youe before, at the first face will

LE CHEVALIER. — Comment y arriver ?

LE DOCTEUR. — Eh bien ! le premier moyen consiste à faire en sorte que le prix de la laine soit pour le producteur aussi bas que celui du blé ; cela arrivera si on prohibe la traversée de la mer pour les laines brutes, comme on prohibe l'exportation du grain. Celui-ci d'après une loi en vigueur, ne peut être exporté s'il est au-dessus d'un noble le quarter, mais on lui laisse toute facilité de passage s'il est au-dessous. Qu'il en soit de même pour la laine, qu'on interdise son exportation tant qu'elle sera au-dessus de 13 shell. 4 pences le tod, et qu'elle ait libre passage quand elle sera au-dessous : voilà un procédé.

De ce que l'on devrait règlementer les laines comme le blé et ne pas tolérer son exportation à l'état brut.

Le second consiste à élever la taxe sur les laines exportées encore brutes, de sorte que le prix en sera abaissé pour le producteur, tandis qu'à l'étranger il ne subira aucune diminution. Toute cette hausse de prix pesant sur les étrangers ira dans les caisses du Roi, ce qui profitera au royaume exactement comme si elle allait aux éleveurs qui se trouveront soulagés de leurs impôts. Tandis que l'on abaisserait ainsi le prix des laines, en haussant parallèlement le prix des grains, le dernier arriverait pour le cultivateur à égaler le premier. Il arriverait même à le dépasser si on laissait au grain, comme pour la laine actuellement, une liberté complète d'exportation.

LE MARCHAND. — Par suite de vos deux premiers procédés on enverrait au dehors moins de laine qu'on en expédie ce moment, par là les douanes du Roi et les profits de son entrepôt se trouveraient diminués ; votre autre moyen aurait comme conséquence d'augmenter considérablement le prix du blé, et de causer à tous un grand dommage.

LE DOCTEUR. — J'admets que, tout d'abord, il sera un peu cher ; mais si j'arrive à vous établir que cela serait raisonnable et que loin d'être l'occasion d'aucun préjudice à l'ensemble du Royaume, ce serait plutôt la source d'un gros avantage, nous pourrons, je pense, nous estimer satisfaits d'un tel résultat. En ce qui touche les douanes royales, nous en reparlerons tout à l'heure.

LE MARCHAND. — Je suis de votre avis, si vous pouvez me montrer cela.

LE DOCTEUR. — Je vais essayer, quoique la matière soit un peu confuse et comme je vous l'ai dit, décevante au premier abord. On me dira, en effet, voulez-vous donc faire encore enchérir le blé ; n'y a-t-il pas assez de cherté comme cela ? Trouver

displease many; for they will saie, would youe make corne dearer then it is? haue youe dearth inowghe els withowt that? nay I praie youe find meanes to haue it better cheape, yf it maie be, it is deare inowghe alreadie; and such other like reasons would be said. But now let the husbandman answer suche men againe. Haue not ye graisers raised the price of youre wolles and peltes? and youe merchaunt men, clothiers and cappers, raised the price of youre merchaundize and wares over it was wount to be, in maner dowble? Is it not as good reason then I should raise the price of my corne? What reason is it that youe should be at large, and I to be restreined? Ether let vs all be restrained together, or els let vs all be at like libertie. Ye maie sell [yowr woole] over the sea, youre felles, youre tallow, youre chese, youre butter, youre lether, which riseth all by graisinge, at youre pleasure, and that for the dearest penny ye can get for them. And I shall not send owt my corne, except it be at x[d]. the bushell or vnder. That is as moch to saie, as we that be husbandmen should not sell oure wares, except it be for nothinge, or for so litle we shall not be able to live theron. Thincke youe that yf the husbandman here did speake these wordes, that he did not speake them reasonable?

Reasons whye the husbandman sholde be at like libertie as others to set his wares.

HUSBANDMAN. I thancke youe with all my hart; for youe haue spoken in the mattier more then I could doe my self, and yet nothinge but that is true. We felt the harme, but we wist not what was the cause therof; manie of vs saw, xij yere ago, that oure proffittes was but small by the plowes; and therfore divers of my neighboures that had, in times past, some two, some thre, some fowre plowes of theire owne, have laid downe, some of them [parte, and som of theym] all theire teames, and turned ether part or all theire arable grounde into pasture, and therby haue wexed verie Rich men. And everie day some of vs encloseth a [plote] of his ground to pasture; and weare it not that oure grounde lieth in the common feildes, intermingled one with a nother, I thincke also oure feildes had bene enclosed, of a common agreament of all the townshippe, longe ere this time. And to saie the truthe, I, that haue enclosed litle or nothinge of my grownd, could [never be able] to make vp

plutôt des moyens de l'avoir à meilleur compte, si c'est possible; il est déjà assez élevé ; sans compter les autres objections de même nature que l'on me fera. Mais laissons les fermiers répondre à leur tour aux raisonneurs. Vous autres herbagers, n'avez-vous pas augmenté le prix de vos laines et de vos cuirs ? Et vous marchands, drapiers et chapeliers, n'avez-vous pas augmenté le prix de vos marchandises et produits du double au-dessus du prix accoutumé? N'est-ce pas un motif plausible pour que je hausse également le prix de mon grain ? Pourquoi auriez-vous toute licence, et serais-je, seul, l'objet d'une contrainte ? Soyons tous réglementés ou jouissons tous d'une égale liberté. Il vous est loisible de vendre à l'étranger vos toisons, votre suif, votre fromage, votre beurre, votre cuir qui vous proviennent de l'élevage, et cela comme bon vous semble, et pour le prix le plus élevé qu'il vous est possible d'en tirer. Et moi, je ne pourrais pas exporter mes grains s'ils ne sont pas à dix pences le boisseau ou au-dessous. Cela équivaudrait à dire que nous ne pourrons, nous, les fermiers, écouler nos produits, si ce n'est pour un prix presque nul, ou si modique, que nous n'arriverons pas à en vivre.

Pour quelles raisons le cultivateur devrait jouir de libertés identiques aux autres pour le commerce de ses marchandises.

Croyez-vous que si un cultivateur parlait ainsi, il ne tiendrait pas un langage tout à fait sensé ?

LE FERMIER. — Je vous remercie du fond du cœur, car vous venez de causer sur cette matière, mieux que je n'eusses pu le faire moi-même. Rien n'est plus vrai que tout cela. Nous avons souffert du mal sans en deviner la cause. Beaucoup d'entre nous avons vu diminuer les produits de l'agriculture; il en est parmi mes voisins, qui jadis possédaient tantôt deux, tantôt trois et même quatre charrues dans leur matériel; ils ont délaissé, les uns une partie, les autres la totalité de leur train de culture, et ils ont, du coup, transformé tout ou partie de leur terre arable en pâturage. Ils sont devenus, de ce fait, des gens cossus. Tous les jours encore on voit des fermiers enclore un morceau de leur terre pour créer un nouvel herbage.

Nos héritages se trouvent enclavés dans les terres communes, entremêlés les uns dans les autres, je crois sans cela qu'ils auraient également été enclos, du consentement général de tous les gens du pays, bien avant aujourd'hui. Et pour dire toute la vérité, moi qui n'ai enclos que rien ou presque rien de mes terres, je serais incapable d'amasser le fermage de mon pro-

C'est par l'élevage que le cultivateur obtient ses profits les plus clairs.

That by breedinge the husbandman hathe moste cleere gaines.

my lordes rent weare it not for a litle brede of neate, shepe, swine, gese, and hens that I doe rere vpon my ground; whearof, because the price is sumwhat round, I make more cleare proffitt then I doe of all my corne; and yet I haue but a bare liuinge, by reason that manye thinges doe belonge to husbandrie which now be exceadinge chargeable, over they weare in times past.

CAPPER. Thoughe this reason of maister doctors here doth please youe well that be husbandmen, yet it pleaseth vs that be artificers nothinge at all, which must bie both bread corne and mault for oure penny. And whear as youe, maister Doctor, saie it weare as good Reason that the husbandman should raise the price of his corne, and haue as fre vent of the same over sea as we [doo and have of owr wares], I can not greatly denie that; but yet I saie, that euerie man hath nead of corne, and so they haue not of other wares so much.

That proffit aduauncyth all facultyes.

DOCTOR. Therfore the more necessarie that corne is, the more be the men to be cherished that rered it; for yf they se there be not so much proffitt in vsinge the plowghe as they se in other feates, thincke youe not that they will leve that trade, and fall to the other that they see more proffitable? as ye maie perceave by the doinges of this honest mans neighbours, which haue turned theire arable land to pasture, because thei se more proffitt by pasture then by tillage. Is it not an old sayinge in [latten], honos alit artes, that is to saie, proffit or advauncement norishethe euerie facultie; which sayinge is so true, that it is alowed by the common Judgement of all men. We must vnderstand also that all thinges that should be done in a common wealth be not to be forced, or to be constrained by the streyght penalties of the law; but some so, and some other by allurement, and rewardes rather. For what law can compell men to be industrious in travell, and laboure of theire bodies, or studious to learne anie science or knowledge of the mynd? to these thinges they maie be well provoked, encouraged, and allured, yf they that be industrious and painfull be well Rewarded for theire paines, and be suffered to taike gaines and wealth as reward of theire labours. And so likewise [they] that

Honos alit artes.

That some things are to be alured by rewards and some other with streighte pains forced in a comen weale.

priétaire, si je n'avais pas l'appoint des quelques bœufs, moutons, porcs, oies et volailles que j'élève sur mon terroir. Le prix en est assez rond ; aussi j'en tire un profit plus clair que de tous mes grains. Ma vie est pourtant des plus simples, car la culture supporte actuellement des charges excessives, bien plus lourdes que jadis.

LE CHAPELIER. — Si le raisonnement de M. le Docteur emporte votre suffrage, à vous, cultivateurs, il ne saurait en rien nous satisfaire, nous, les artisans, qui devons acheter avec notre argent et le froment et l'orge. Quand vous dites, monsieur le Docteur, que le fermier possède autant de motifs de hausser le prix de son grain et de l'exporter que nous pouvons en avoir pour augmenter de même nos propres produits, je ne suis pas capable d'y contredire, mais j'affirme pourtant que le blé est d'une utilité générale et que les autres denrées ne sont pas aussi indispensables.

LE DOCTEUR. — C'est pourquoi plus le blé est nécessaire, plus on doit s'intéresser à ceux qui le font pousser. S'ils voient, en effet, que le labourage n'est pas aussi profitable que les autres professions, pensez-vous qu'ils n'abandonneront pas leur culture et ne se livreront pas à un métier qui leur paraîtra plus lucratif ? Vous pouvez en juger par l'exemple de nos braves voisins qui ont transformé leurs terres de culture en pâturages parce que ceux-ci leurs rapportent plus de profit que le labour. N'est-il pas un vieil adage latin : *Honos alit artes ?* ce qui revient à dire que l'appât du lucre et de la gloire active le développement de toutes les facultés. Ces paroles sont si vraies que le consentement général des hommes les a consacrées.

Le profit développe tous les métiers.

Honos alit artes.

Il nous faut bien comprendre aussi que, dans une République, tout ce que l'on peut faire ne doit pas être l'objet d'une obligation, ou d'une défense sous des peines légales. Qu'il en soit ainsi pour quelques cas, soit, mais pour d'autres, il est préférable d'encourager, de récompenser même. Est-il une loi capable de contraindre les hommes à se montrer actifs dans le travail et le labeur corporel, ou à s'appliquer à l'étude de la science et aux connaissances de l'esprit ? On peut les y amener, les encourager, les attirer, en récompensant ceux qui travaillent et se donnent du mal, et en leur laissant acquérir gains et richesses en retour de leurs efforts. Et, dans le même ordre

Dans une République, on doit encourager certains actes par des récompenses et en interdire d'autres sous menace de peines.

be learned, yf they be advaunced and honored accordinge to theire forwardnes in learninge, euerie man will then studie ether to be industrious in bodely labour, or studious in thinges that pertaine to knowledge. Taike this reward from them, and goe abowt to compell them by lawes therto, what man will plowghe or digge the grounde, or exercise anie manuell occupation whearin is anie payne? Or who will adventure over sease for anie marchandize? or vse anie facultie whearin anie perill or dainger should be, seinge his Rewarde shall be no more then his that sittethe still? But ye will percase answere me, that all theire Rewardes shall not be taiken awaie, but part of it. Yet then youe must graunt me, that as yf all these rewardes weare taken from them, all these faculties must nedes decay; so yf part of that rewarde be minished, the use of those faculties shall minishe withall, after the rate; and so they shalbe the lesse occupied, the lesse they be rewarded and estemed. But now to oure purpose; I thincke it more necessarie to devise a meane how husbandrie might be more occupied, rather then lesse, which I can not perceave how it maie be browght to passe, but as men doe se the more gaines therin, the gladder they will occupie the feate. And this to be true, [that] some thinges in a common wealth must be forced with paines and some by rewardes allurede, [may appere] by that, that the wise and pollitique senator Tully writeth, sayinge, that is was the wordes of solon, which was one of the seaven men of Greace, and of those seaven the only man that made lawes, that a common wealth was holden vp by ij thinges Cheifly, that is, by reward and paine; of which wordes I gather that men should be prouoked to good deades by rewardes and price, and [to] abstaine from evill doinges by paines. Trow youe, yf husbandmen be not better cherished and prouoked then they be to exercise the plowghe, but in processe of time so manie plowghes wilbe layed Downe, (as I feare me there be alreadie,) thaf yf a vnfructfull yere should happen emongst vs, as commonlie doth once in seaven yere, we should then not only haue dearth, but also suche scarsnes of corne, that we should be driuen to seake it from outwardes partes, and paie deare for it.

The lesse proffit or honor is geuen to anny arte the lesse it shalbe frequentid.

Cicero in Ep. at Atticum.

d'idées, si ceux qui sont instruits recevaient un avancement et des honneurs proportionnés au degré de leur science, chacun s'appliquerait à devenir actif dans le travail physique ou assidu à l'étude.

Enlevez cet appât et essayez de contraindre ces gens par des lois, quel est celui qui voudra labourer ou bêcher la terre ou encore se livrer à un travail manuel qui comporte quelque fatigue ? Qui donc consentira à aventurer sur mer une marchandise quelconque, ou à cultiver un talent, s'il n'entrevoit pas en retour du péril ou du danger qu'il encourt, un avantage supérieur à celui dont il jouit déjà ?

Vous me répondrez, peut-être, qu'une partie seulement de la rémunération sera supprimée. Il vous faut bien me le concéder, si cette rémunération disparaissait, tous les travaux seraient négligés ; de même, si elle était seulement amoindrie, la mise en œuvre des talents diminuerait dans la même proportion ; moins on les tiendrait en honneur et les rémunérerait, moins ils seraient cultivés.

Moins un art se trouvera honoré moins il sera cultivé.

Mais pour en revenir à notre sujet, je pense qu'il est plus urgent de s'arranger de façon à faire pratiquer la culture que de la faire abandonner et je ne vois pas comment on pourrait y arriver, si ce n'est en s'appuyant sur cette idée qu'on se livre d'autant plus facilement à une occupation qu'on en espère un gain plus rémunérateur.

Il faut, dans une République, ordonner certaines choses sous la menace de peines, et en encourager d'autres par des récompenses. On peut contrôler la vérité de cette pensée, dans ce qu'écrit le sage et avisé sénateur Tullius à savoir que l'un des sept Sages de la Grèce, et le seul d'entre eux qui ait fait des lois, Solon, soutenait que deux choses principales servaient à la direction d'un Etat : la récompense et la répression. Je conclus de ces paroles que l'on peut pousser au bien les hommes par la récompense et les éloigner du mal par les peines. N'est-ce pas votre avis que si les cultivateurs ne sont pas mieux protégés et encouragés à s'adonner au labourage, ils en viendront, dans la suite des temps, à délaisser un grand nombre de charrues (ce qui a déjà eu lieu, je le crains), de sorte que si une année stérile venait à se produire, comme cela arrive tous les sept ans, nous serions victimes, non seulement de la cherté, mais encore de la disette des grains, et nous serions forcés d'en faire venir de l'étranger, en le payant un prix excessif.

Cicera in Ep. ad atticum.

KNIGHT. How could youe haue them better cherished to vse the plowghe?

DOCTOR. To let them haue more proffitt by it then they haue, and libertie to sell it at all times, and to all places, as frely as men maie doe theire otheir thinges. But then no dowbt the price of corne would rise, specially at the first more then at the lengthe; yet that price would provoke everie man to set plowghe in the ground, to husband waste groundes, yea to turne the landes which be Inclosed from pasture to arable lande; for every man will the glodder folow that whearin they se the more proffit and gaines. And therby must nedes insue both greate plentie of corne, and also much treasure should be browght into this Realme by occasion therof; and beside that, plentie of all other victualles increased emonst vs.

KNIGHT. That would I faine here youe declare how?

DOCTOR. Youe haue hearde that by the fre vent and saile of corne, the husbandmans proffit is advaunced. Then it is showed how everie man naturally will folow that whearin he seeth most proffit. Therfore men will the gladder occupie husbandrie. And the more doe occupie husbandrie, the more plentie of corne must nedes be; and the more plentie of corne there is, therof better cheape; and also the more wilbe spared over that that shall suffice the Realme; and then, that maie be spared in a good yere shall bringe vs againe other corne, or els the commodities of other countries necessarie for vs. Then the more husbandrie is occupied, the more vniversall brede should be of all victualles, as of neate, shepe, swyne, gese, eges, butter, and chese, for all these are rered much of corne.

Proffit will make husbandrye more occupiede and thereby more plentye and consequently better chepe of corne.

KNIGHT. Yf men should sell, when a good reasonable yere is, all that is overplus whan the Realme is served, what should we doe yf a barren yere should happen, when no store of corne is left of the good yere before?

DOCTOR. First, youe must consider that men be sure they will keape inowghe to serve them selves with in the Realme, or they sell anie forthe of the same; and hauinge libertie to sell at theire plesure, Dowt ye not, but they had lever sell theire

LE CHEVALIER. — Comment obtiendrez-vous qu'on s'adonne avec plus d'ardeur au labourage ?

LE DOCTEUR. — En procurant au cultivateur un profit supérieur à celui qu'il gagne ; en lui laissant la liberté de vendre en tout temps, sur tous les marchés, sans plus d'entraves que les autres pour d'autres produits. Sans aucun doute, le prix du blé monterait, au début surtout plus que dans la suite ; et ce prix entraînerait chacun à attaquer la terre avec le soc, à affermer de vastes étendues de territoire et même à transformer le sol qui est en clôtures, en créant, de nouveau, des terres arables avec les pâturages ; car chacun ira plus volontiers à ce qui lui donnera un profit et un gain plus élevés. Forcément, il en résultera une grande abondance de grains. Ce sera l'occasion d'un apport considérable d'argent dans le Royaume, et, en outre, la masse de nos autres provisions ne fera que s'accroître.

LE CHEVALIER. — Je serais curieux d'avoir de vous une explication là dessus.

LE DOCTEUR. — Vous venez d'entendre que la liberté du commerce et de l'exportation des grains ferait augmenter le bénéfice des cultivateurs. Je vous ai démontré que chacun va naturellement où il entrevoit le plus de profit. On s'adonnera donc plus volontiers à la culture. Plus celle-ci sera en honneur, plus nous devrons avoir du grain en abondance ; plus nous aurons de grain, meilleur marché il sera et plus on pourra en économiser au-delà de ce qui est nécessaire à la consommation du Royaume. Et alors, ce que nous aurons mis de côté dans une bonne année, nous permettra de nous procurer davantage de grain ou encore les commodités qui nous sont nécessaires et que nous tirons des autres pays. En conséquence, plus on s'occupera de la culture, plus la production des autres vivres, comme les bœufs, les moutons, les porcs, les oies, les œufs, le beurre, le fromage, deviendra générale, car elle dépend principalement de celle des grains.

Le gain favorisera le développement de la culture et, de là, une plus grande quantité grain qui sera pour cette raison à meilleur marché.

LE CHEVALIER. — Si l'on vendait, après une bonne année moyenne, tout ce qui constitue le superflu, une fois le Royaume pourvu, que ferions-nous s'il arrivait un mauvaise récolte et s'il ne restait aucune provision de la bonne année précédente ?

LE DOCTEUR. — Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue que l'on conservera sûrement du blé pour la consommation intérieure du Royaume avant d'en vendre au dehors une quantité quelconque. On aura beau posséder la liberté de vendre selon

corne ij^{d}. or iiij^{d}. better cheape with in the Realme, then to be at chardges with carryinge, and perill of adventure, in sendinge it over the sea, and sell it derer, (except it be for much more gaines). And thus men, beinge prouoked with lucre, will kepe the more corne, Lokinge for a deare yere in the countrie, whearby must nedes be the greater store. And thoughe they did not soe, but should sell over the sea all that they might spare over that serveth the Realme when the yere is plentifull, yet by reasone that, throwghe the meanes aforesaide, more plowes are sett aworke then would suffice the Realme in a plentifull yeare, yf a scarce yeare should fall after, the corne of so manie plowes, as in a goode yeare woulde be more then inowghe, in [an vnfrutefull] yeare at the Least would be sufficient to serve the Realme. And so should the Realme be served with inoughe of corne in a scarce yeare, and in a plenteus yeare no more then inoughe, which might be sold over the sea for greate treasure or other commodities; wheare now, in a plentifull yere, we seake to haue as much as maie suffice the Realme. Then yf a scarce yere should happen, we must nedes lacke of oure owne to serue, and be driven to bie from beyonde the sea. And then, yf they weare as envious as we are, mighte they not saie, when we required anie corne of them, that seinge they could get none frome vs, when we had plentie, why should they let vs haue anie corne when we haue scarsitie? Surelie common reason would that one region should healpe a nother whan it lacketh. And therfore god hath ordeined that no countrie shoulde haue all commodities; but that, that one lacketh, an other bringeth furth, and that, that one countrie lacketh this yeare, a nother hath plentie therof the same yeare, to the entent that one maie know they haue nede of a nothers healpe, and therby Loue and societie to grow emonst all the more. But here we will doe as thoughe we had nede of no other countrie in the earthe, but to liue all of oure selues; and [as] thoughe we might make the market of all thinges as we list oure selues; for thoughe god is bountifull vnto vs and sendeth vs manie great commodities, yet we could not liue with owt the commodities of others. And, for an ensample, of yron [and] salt, thoughe we haue competentlie

son caprice, on préférera, n'en doutez pas, laisser le grain à deux ou quatre pences meilleur marché dans la région, plutôt que de supporter les frais du transport, les risques de la grosse aventure en l'envoyant sur mer, pour le vendre un peu plus cher (à moins qu'il y ait un gros bénéfice à gagner). Et ainsi, poussés par l'appât du gain, nos concitoyens garderont plus de blé en vue d'une année de cherté dans le pays, d'où il résultera nécessairement un plus gros approvisionnement. En admettant même qu'ils ne fissent pas ainsi, et s'ils vendaient par delà les mers ce qui dépasserait la consommation annuelle du Royaume dans une année d'abondance, en conséquence de ce que je vous ai exposé, nous aurions en service, même en cas de disette, plus de charrues qu'il ne serait nécessaire pour alimenter le pays dans une année fructueuse ; et le grain qu'elles produisent, étant plus que suffisant dans l'hypothèse d'une bonne récolte, serait au moins suffisant dans l'hypothèse d'une mauvaise.

Le Royaume se trouverait donc muni d'assez de grains dans une année stérile et en cas d'abondance il n'en aurait pas trop, puisqu'on pourrait le vendre à l'étranger contre quantité de bonnes espèces et contre d'autres commodités ; tandis qu'à présent nous nous contentons de viser uniquement à l'approvisionnement pur et simple du pays, en cas de bonne récolte.

Et, si celle-ci ne réussissait pas, nous n'en aurions pas assez avec ce que nous produisons et nous serions obligés d'en acheter de l'autre côté de la mer. Si les étrangers, dans cette occurence, se montraient aussi jaloux de leur grain, que nous-mêmes, ne pourraient-ils pas nous dire, quand nous nous adresserions à eux, qu'ils ne voient pourquoi ils nous en céderaient, dans notre disette, puisqu'ils ne peuvent en obtenir de nous, quand nous sommes dans l'abondance ?

Le sentiment général exigerait sûrement qu'une région vint au secours de celle qui est dans le besoin. Pour cette raison, Dieu a voulu qu'aucune contrée ne renfermât toutes les commodités ; ce dont l'une est privée, il entend que l'autre le lui fournisse, et ce dont l'une manquera une année, une autre sera pourvue au même moment, de manière à faire connaître aux hommes qu'ils ont besoin les uns des autres, et à développer parmi eux l'union et la concorde. Mais nous voulons nous conduire comme si nous n'avions besoin d'aucune Nation, vivre pour nous seul, et comme si nous pouvions nous suffire pour toutes les choses que nous désirons. Si Dieu, dans sa bonté, nous comble de ressources, cependant, nous ne pouvons pas vivre sans les richesses des autres. Par exemple, nous avons pas mal de fer et de sel, et

therof, yet we haue not the iij part to suffice the Realme; and that [canne] in no wise be spared yf we will occupie husbandrie. Then tar, rosin, pitch, oile, steile, we haue none at all; as for wynes, spices, linnen cloth, silkes, and collers, thoughe we migh liue so without them, yet farre frome anie Civilitie shoulde it be. As I denie not [but mannye thynges wee myght have here sufficyentlye that wee bye nowe from beyonde the Seas, and] manie thinges we might spare wholy; whearof, yf time shall serve, I will talke more hereafter. But now to returne to the first poinct that I spake of before, to be one of the meanes to bringe husbandrie vp, that is by abasinge the estimacion of woll and felles; thoughe I take not that waie to be as goode as the other, for I doe not allow that meane that may base anie of oure commodities except it be for the enhauncinge of a better Commoditie; but yf bothe Commodities maie be enhaunced together, as by the last devise I thincke they might be, I allowe that waie better; neuerthelesse wheare as youe, brother merchante, showed before that ether by restraininge of wolles or other commodities, till they weare equivolent with in the Realme after the Rate of the corne, or by enhaunsinge the custome of woll and other the saide commodities, till the price, beside the custome of the saide commodities, weare browght like to the corne in proporcion, The kinges highnes custome should be minished; I thincke not so; for the one waie, as much as he should haue for the more woll vented ouer, so much should he haue for the lesse woll at a greater custome vented over. And thother waie is, asmuch as his grace should lose by his custome of woll, so much or more should his grace winne by the custome of clothes made within the Realme. But one thinge I doe note by this Latter Devise, that yf they should take place, we must doe; that is, yf we kepe with in vs much of oure commodities, we must spare manie other thinges that we haue now frome beyonde the seas; for we must alwaies take hede that we bie no more of strangers then we sell them; [for so wee sholde empouerishe owr selves and enriche theme].

Whether the kings custome sholde be minished bye restraint of woole vnwrought.

il s'en faut du tiers que cela suffise au Royaume, et ce n'est pas le moment de s'en montrer ménager si l'on veut développer la culture. Et puis, le goudron, la résine, la poix, l'huile, l'acier, nous manquent totalement ; quant aux vins, épices, tissus de lin, draps, soieries, teintures, s'il nous est possible de vivre sans en faire usage, ce serait pourtant rétograder que de nous en passer. Nous pourrions nous procurer chez nous, pour beaucoup de choses, la quantité qui nous en est nécessaire, je veux bien le reconnaître, et que nous achetons au-delà des mers; il y en a beaucoup aussi dont il nous serait possible de nous passer entièrement; j'y reviendrai plus tard, si j'en ai le temps.

Mais à présent, pour rester dans le sujet dont je vous entretenais tout d'abord, si l'on veut relever la culture, il faut abaisser la valeur de la laine et des cuirs; pourtant je ne crois pas ce moyen aussi bon que l'autre, car je ne saurais admettre un procédé qui avilisse une de nos richesses, à moins que ce soit pour augmenter la valeur d'une autre richesse plus importante. Mais si toutes les deux pouvaient prospérer en même temps, comme cela finirait par arriver, je le présume, je préférerais le moyen qui aménerait un semblable résultat.

Les douanes du Roi seraient-elles amoindries par la prohibition d'exporter les laines brutes?

Dans tous les cas, je ne pense pas que les douanes de sa Majesté seraient diminuées, comme vous l'avez prétendu, Monsieur le Marchand, si l'on supprimait la liberté du commerce des laines et des autres commodités jusqu'à ce que celles-ci se trouvent par leur prix au niveau des grains, oui si l'on haussait les droits sur la laine et les autres commodités, jusqu'à ce que leur prix, outre les droits, soit ramené au prix des grains, toutes proportions gardées. Dans le premier cas, en effet, l'exportation d'une quantité de laine moindre, mais frappée de plus gros droits, compenserait ce que Sa Majesté percevrait sur l'exportation d'une plus grosse quantité (au tarif actuel). D'autre part, le Roi pourrait perdre, sans inconvenient, par les droits sur les laines, alors qu'il recouvrerait une somme égale sinon supérieure par les droits frappant les tissus fabriqués dans le Royaume. Mais il est une chose qu'il nous faudrait faire, si cette dernière hypothèse se réalisait, je dois le dire en passant : c'est que, si nous gardions par devers nous beaucoup de commodités, nous devrions nous passer d'une grande quantité d'objets que nous faisons venir d'outre mer. Il ne faut pas oublier, en effet, de ne pas acheter aux étrangers plus que nous leurs vendons, sans quoi nous nous appauvririons pour les enrichir.

For he weare no goode husband that hath no other yearly revennewes but of husbandrie to Liue on, that will bie more in the markett then he selleth againe. And that is a poinct we might saue much by of oure treasure, in this Realme, yf we would. And I mervell no man taketh heade vnto it, what nombre first of trifles commeth hether from beyonde the seas, that we might ether clene spare, or els make them with in oure owne Realme, for the which we paie enestimable treasure euerie yeare, or els exchange substauncial wares and necessarie for them, for the which we might receiue great treasure. Of the which sort I meane glasses, as well lookinge as drinckinge, as to glasse windowes, Dialles, tables, cardes, balles, puppetes, penhornes, Inckehornes, toothepikes, gloues, kniues, daggers, pouches, broches, agletes, buttons of silke and siluer, erthen potes, pinnes, poyntes, haukes belles, paper both whit and browne, and a thowsand like thinges, that might ether be clene spared, or els made within the Realme sufficient for vs. And as for sume thinges, they make it of oure owne commodities and send it vs againe; whearby they sett theire people on worke, and doe exshause much treasure out of this Realme. As of oure woll they make clothe, cappes, and carsies; of oure felles they make spanishe skinnes, gloues, girdles; of oure tinne, saltes, sponnes and dishes, of oure broken linnen cloth and ragges, paper both whit and browne. What treasure, thincke youe, goeth out of this Realme for euerie of these thinges? And then for all together it excedeth my estimation. There is no man that can be contended with anie other gloues then is made in fraunce or in spaine; or carse, but is must be of flaunders die; nor cloth, but it must be of french die or fresadow; nor broche nor aglet, but of venys makinge or millian; nor dagger, sworde, nor gridle, or knife, but of spanishe makinge; no not so much as a spurre, but it must be fett at the milliners hand. I haue sene within these xx[tie] yeres, when there weare not of these haberdashers that sell french or millan cappes, glasses, Daggers, swerdes, gridles and such thinges, not a dossen in all London. And now from the towere to

Howe strangers do fetche from vs our great comodityes for very tryfles.

Owre delicacye in requirynge strangers wares.

Thencrease of haberdasshers and

Il ne serait pas un bon père de famille, celui qui, n'ayant pour vivre d'autre ressource que sa culture, acheterait au marché plus qu'il n'y vendrait. Ce serait pour nous un moyen d'accumuler beaucoup d'argent dans le Royaume, si nous le voulions. Il est étonnant que personne ne se soucie de la quantité de bibelots que nous faisons venir par mer, dont nous pourrions absolument nous passer ou que nous pourrions fabriquer sur notre propre territoire, quantité pour laquelle nous versons tous les ans des sommes considérables ou en échange de laquelle nous livrons des denrées de valeur et d'utilité premières, denrées qui pourraient n'être échangées, au contraire, que moyennant de grosses sommes d'argent.

Comment les étrangers viennent avec des bagatelles chercher chez nous nos principales commodités.

Dans toutes ces bagatelles je range les vitres, les horloges, les tables, les cartes, les boules, les marionnettes, les écritoires en corne, les encriers de corne, les aiguillettes, les boutons de soie et d'argent, les poteries de terre, les épingles, les clous, les clochettes pour les faucons, le papier blanc et gris ; et mille autres choses semblables qu'il serait possible de complètement éviter, ou de fabriquer en quantité suffisante pour notre usage, dans le Royaume. Bien plus, il y en a qui sont confectionnées avec nos propres matières premières et nous sont revendues sous leur forme nouvelle. C'est ainsi que les étrangers procurent aux leurs du travail, et font sortir de grandes quantités d'argent de notre territoire. Ainsi, pour notre laine, on en fait du drap, des capes, et de la bure ; de nos toisons, on fait des peaux d'Espagne, des gants, des ceintures ; de notre étain on fabrique des salières, des cuillères et des plats ; de nos chiffons et de nos loques, on confectionne du papier blanc et du papier gris. A quelle somme évaluez-vous ce qui sort du Royaume à l'occasion de chacune de ces marchandises ? Elle dépasse certainement mon estimation. Personne n'est satisfait d'une paire de gants si elle n'est pas fabriquée en France ou en Espagne, ni d'un gros drap s'il ne porte une marque flamande, ni d'un tissu s'il n'est français ou hollandais, ni d'un poignard, d'un sabre, d'un baudrier, d'un couteau s'ils ne sont de fabrication espagnole ; il n'y a pas jusqu'aux éperons qui doivent avoir été façonnés par des mains milanaises. J'ai constaté, il y a vingt ans, l'absence de ces bazars où l'on vend des capes françaises ou milanaises, de la verrerie, des poignards, des sabres, des ceinturons et autres objets analogues ; il n'y en avait pas une douzaine dans tout Londres. Et à présent, de la Tour jusqu'à Westminster, les rues en sont

Notre raffinement à rechercher des produits étrangers.

millioners ouer thery were wonte to be.

westminster alonge, euerie streat is full of them; and theire shoppes glisters and shine of glasses, aswell lookinge as drinckinge, yea all manor vesselles of the same stuffe; painted cruses, gaye daggers, knives, swordes, and gridles that is able to make anie temporate man to gase on them, and to bie sumwhat, thoughe it serue to no purpose necessarie. What nede they beyonde the sea to travell to Peru or such farre countries, or to trie out the sandes of the river Tagus in spaine, [Pactolus] in asia and Ganges In Inda, to gett emongst them small sparkes of goulde, or to dig the bowelles of the earthe, for the mynde of siluer and gould, when they can of vncleane claye, not farre sowght for, and of [peoble] stones and fearne rootes make [good] gould and silver more then a great manie of gould myndes woulde make. I thincke not so litle as a hunderd thowsand pounde a yeare is fett of oure treasure for thinges of no valew of them selues, but onlie for the labors of the workers of the same, which are sett on worke all of oure chardges. What grossnes be we of, that se it and suffer such a continuall spoile to be made of oure goodes and treasure, by such meanes. And speciallie, that will suffer oure owne commodities to goe, and set straungers on worke, and then to bye them againe at there handes; as of oure woll they make and die carsies, fresadowes, brodeclothes, and cappes, beyond the seaze, and bringe them hether to be sold againe; whearin note, I praie youe, what they doe make vs paye at the end for owre stuffe againe; for the stranger custome, for the workmanshippe, and coullers, and lastly for the second custome in the returne of the wares into the realme againe; wheareas, with workinge the same with in oure Realme, oure owne men should be set on worke at the chardges of straungers; the custome should be borne all by traungers to the kinge, and the cleare gaines to remaine with in the Realme.

Howe the strangers finde an easier way to get treasure by things of no valewe than by any mynes of galde or siluer.

Howe strangiers finde their people with owr comodities and on our charges.

KNIGHT. Yf we weighe such thinges, and other which goeth over the sea yearly from vs for the same, youe speake to litle by asmuch againe; for one thinge I haue marked, that albeit it is true, that thowghe straungers bie theire woll deare, and

garnies et les boutiques resplendissent et étincellent de verres à vitre, de gobelets et même de toute sorte de vaisselle en verre, de burettes coloriées, de poignards reluisants, de couteaux, de sabres et de ceinturons; tout cela est étalé de façon à obliger l'homme le plus indifférent à y jeter un coup d'œil et à en acheter, quoiqu'il n'en ait pas un besoin immédiat.

De l'augmentation anormale du nombre des merciers et des bazars.

Que sert d'aller au-delà des mers, explorer le Pérou et les contrées lointaines, ou de fouiller les sables du Tage en Espagne, du Pactole en Asie, du Gange dans l'Inde, tout cela pour y trouver quelques pépites d'or ; que sert de retourner les entrailles de la terre pour creuser des mines d'argent ou d'or, quand on peut, de la glaise immonde, à notre portée immédiate, des cailloux et des racines de fougères, créer du bel or et du bon argent, et plus que des mines d'or ne sauraient en produire ?

Comment les étrangers trouvent plus facile de gagner de l'argent à nos dépens avec des choses de peu de valeur, plutôt que d'en rechercher dans les mines d'or ou d'argent.

Je crois qu'il ne sort pas moins de cent mille livres par an, de nos caisses, en échange d'objets sans aucune valeur intrinsèque, si ce n'est par le travail de leurs confectionneurs qui se procurent de l'ouvrage à nos dépens. Quelle balourdise est la nôtre de supporter cela, de nous laisser dépouiller continuellement de nos biens et de notre argent par des moyens semblables, et spécialement de permettre à nos matières premières de quitter le pays, de devenir une occasion de travail pour les étrangers à qui nous les rachetons ensuite !

Comment les étrangers font vivre les leurs avec nos marchandises et à nos dépens.

C'est ainsi que de notre laine on fait des pièces de gros draps, des draps légers de Fryse, des tissus pour vêtements, et des manteaux, on nous les rapporte d'outre mer ici pour nous les revendre : notez, je vous prie, ce que l'on nous fait payer pour ce qui, en fin de compte, est notre propre marchandise : la douane étrangère, la main-d'œuvre, la teinture, et, pour finir, la deuxième douane au retour des denrées dans le royaume. Tandis que, si cette laine était manufacturée dans notre pays, nos artisans travailleraient aux dépens des étrangers ; la douane payée par ces derniers serait un profit pour le roi et le plus clair du bénéfice nous resterait.

Le Chevalier. — Si nous voulions approfondir cette question et passer en revue toutes les choses qui vont outre mer, tous les ans, à notre détriment, vous ne nous en diriez pas encore assez de la moitié. Il est un fait que j'ai remarqué justement, qui est exact, à savoir que si les étrangers achètent la laine chère,

daie twise custome, that is, both at goinge out of the woll and whan it returneth in cappes, yet the same shalbe better cheape then that is made within the Realme; wherof that should be longe, I would faine know.

DOCTOR. Whether it be longe of oure slothe, or of oure chargable fare, or of oure Idlenes, which we Englishe men doe vse, percase more then anie nation, I know not; yet it weare better for vs to paie more to oure owne people for those wares then lesse to straungers; for how litle gaines so ever goeth over, it is lost to vs cleare. But how much so ever the gaines be, that goe from one of vs to a nother, it is all saved with in the Realme; and a like reason as youe made now, I hearde a bookebinder make me, when I asked him why we had no white and browne paper made within the Realme, [as well as they had made beyonde the Sea. Thanne he aunsweryd me that there was paper made a whyle within the Realme]. At the last, said he, the man perceaued that made it that he could not fourd his paper as good cheape as that came from beyonde the seaze, and so he was forced to lay downe makinge of paper. And no blame to the man; for men would giue neuer the more for his paper because it was made heare; but I would haue ether the paper staied from cumminge in, or els so burdined with custome that, by that time it came hether, oure men might afford theire paper better cheape then straungers might doe theires, the custome considered.

Whie strangiers may aforde wares made by theim better chepe then wee may the same made here, and yet that in were better for vs to bye our owne thoughe thei were deerer.

KNIGHT. Marie, theare youe speake a thinge that the kinges attornie would not agre vnto; for if such ware weare made with in the Realme, then the kinges custome should be lesse, by reason that litle or no such wares should come from beyond the seaze.

DOCTOR. Yf the kinges attorney did regard as well the proffitt that should come after, as that is present before the eys, he would agre to this well inough; for by this meanes inestimable treasure should be saued with in the Realme. And then it would not grow to the proffitt of the subiectes only, but it must nedes grow also to the proffitt of the kinge, for the wealth of the subiectes is the wealth of the kinge.

The most durable and most, vniuersall proffit is more to be estemid then the shorte

s'ils paient deux fois la douane, c'est-à-dire à la sortie de la laine, puis à sa rentrée sous forme de tissus, ceux-ci sont pourtant meilleur marché que ceux fabriqués dans le Royaume ; d'où cela provient-il ? Je serais curieux de le savoir.

LE DOCTEUR. — Si cela provient de notre apathie, de notre vie coûteuse, ou de notre paresse, défauts dont nous autres Anglais sommes moins dépourvus que n'importe quelle nation, je n'en sais rien ; mais il serait cependant plus avantageux pour nous de payer un peu plus à nos propres nationaux, pour ces différents produits, qu'un peu moins à des étrangers ; le profit que ceux-ci en retirent, si petit soit-il, constitue pour nous une perte sèche équivalente.

Pourquoi les étrangers peuvent nous fournir des marchandises confectionnées par eux à meilleur compte que nous ne pourrions le faire chez nous, alors pourtant qu'il nous serait plus profitable de les acheter même à un prix plus élevé dans nos propres villes.

Au contraire, les bénéfices que nous payons aux nôtres, si élevés soient-ils, sont conservés dans le royaume. J'ai entendu un relieur me faire une remarque identique à la vôtre, quand je lui demandais pourquoi on ne fabrique pas de papiers blancs ou gris dans le pays, semblable à celui produit à l'étranger. Il me répondit que pendant un certain temps on en avait fabriqué. Mais, à la fin, ajouta-t-il, le manufacturier s'aperçut qu'il ne pouvait pas produire son papier à un prix aussi bas que celui de l'étranger, ce qui l'obligea d'abandonner l'industrie papetière. On ne pouvait blâmer cet homme, car personne ne se résoudrait à payer plus cher pour avoir du papier fabriqué chez nous ; mais je voudrais que l'on enrayât l'importation du papier, ou bien qu'elle soit grevée, à l'entrée, de droits tels, que nos nationaux puissent produire à meilleur marché que ne pourraient le faire les étrangers, en tenant compte des droits de douanes.

LE CHEVALIER. — Eh bien ! vous nous émettez là une idée à laquelle jamais un ministre du Roi ne voudra se rallier ; si, en effet, on fabriquait ce produit dans le Royaume, les douanes royales baisseraient par la raison qu'il n'en viendrait plus par mer qu'une quantité infime, sinon nulle.

LE DOCTEUR. — Si le ministre consentait à comparer le profit à venir avec le profit actuel, il serait vite de mon avis, car ce serait le moyen de conserver des sommes inestimables dans le royaume. Ces sommes ne s'accroîtraient pas uniquement pour l'avantage des sujets, mais aussi pour celui du roi qui s'enrichirait en même temps que son peuple. A mon avis, ce n'est pas veiller au mieux des

On doit préférer le gain le plus durable et le

and particuler proffit. And in my opinion, they doe not best provide for his graces proffit that procureth onlie a present commoditie, but rather that commoditie that maie longe endure with out the griefe of his subiectes.

KNIGHT. Youe would haue a lawe made, that no such ware should be brought from beyond the sea to be sold heare, of such thinges as could be made heare as well as theare.

DOCTOR. Yea forsouth, so I would wishe.

KNIGHT. I was once in the parlament, when such a thinge was moued, but only for Cappes, That none made beyond the seaze should be soulde within the Realme. And then it was answered by a greate wise man, that it was to be feared least it towched the league made betewne the kinges highenes and some forrein prince. What thincke youe then would haue bene saide, yf we would haue moved a law to be made that nothinge made of oure woll, or tinne, or lead, or hides beyond the sea should haue bene sould heare?

Whether suche restraints doo toche the leagues with owtwarde prynces.

DOCTOR. I can not tell wheter that should touch the league or no, nor whether anie such league be; but I saie to youe, I thincke it a merveilus league that should let vs make lawes that might be proffittable vnto vs. And yf theare weare anie such league, I had rather it weare broken then kept; which beinge broken should doe vs goode, and beinge kept should doe vs harme. And I suppose, that when we entre anie league, the same is ment to be for oure wealth, and not for oure hinderaunce. Therfore the league would not be estemed that might hinder oure common wealth.

No legue is to be cherished that is not for the commen wealth.

KNIGHT. What and they would make a lawe beyond the sea, that wares made within this Realme should not be sould there? as they made of late, when we devised a law that no wines should hither in straunge bottomes.

DOCTOR. Yet would they be forced rather to dissolue theire law then we oures; for oure stuffe is necessarie for theim that is made heare; as cloth, lether, tallow, beare, butter, cheise, pewter vessell, and such. Theirs be to vs more to serve pleasure then necessitie; as tables, cardes, perfumed gloues, glasses, gallie pottes, Dialles, oringes, pippins and cheres; yea, theire

intérêts de Sa Majesté que de les faire reposer seulement sur une commodité présente et passagère; il vaudrait mieux que cette commodité durât longtemps et ne grevât pas les sujets.

plus général à un gain de peu de durée et tout à fait spécial.

Le Chevalier. — On devrait alors promulguer une loi défendant d'importer et de vendre ici toute marchandise dont la fabrication serait possible dans notre pays, comme dans les pays d'outre-mer.

Le Docteur. — Oui, certes, ce serait à souhaiter.

Le Chevalier. — Je me trouvais une fois au Parlement, quand on proposa une mesure de ce genre, mais uniquement pour les capes : on voulait interdire la vente de celles fabriquées au dehors. Un homme de grand sens répondit alors qu'il fallait éviter de violer le traité passé entre le gouvernement de Sa Majesté et un prince étranger. Que serait-il advenu, dites-moi, si nous avions proposé une loi défendant la vente, dans le royaume, des objets fabriqués à l'étranger avec notre laine, notre étain, notre plomb et nos cuirs?

De pareilles prohibitions heurteraient-elles les traités passés avec les princes étrangers ?

Le Docteur. — Je ne peux pas vous dire si cela porterait atteinte ou non au traité, ni si un traité de cette sorte existe; mais, je le proclame, ce serait un traité merveilleux celui qui nous laisserait promulguer des lois profitables à nos intérêts. Si une convention de la nature de celle dont vous parlez est en vigueur, je préférerais la voir rompue plutôt que respectée, car sa rupture serait avantageuse et son maintien nuisible. Je suppose que quand nous entrons dans une alliance, ce doit être en vue de notre prospérité et non pour notre ruine. C'est pourquoi on ne devrait pas avoir d'égards pour un traité qui peut porter préjudice à notre Nation.

On ne doit rechercher que des accords profitables à l'Etat.

Le Chevalier. — Qu'arriverait-il si l'on promulguait, de l'autre côté de la mer, une loi interdisant la vente des marchandises fabriquées dans ce Royaume, ainsi que cela s'est produit jadis lors de la mise en vigueur de notre loi défendant l'importation des vins sous pavillon étranger?

Le Docteur. — Ils seraient obligés de rapporter leurs lois avant que nous abrogions les nôtres. Les marchandises produites par notre pays leur sont nécessaires, comme les tissus, le cuir, le suif, la bière, le beurre, le fromage, la vaisselle d'étain, etc. Quant aux leurs, elles répondent à notre désir de bien-être, plutôt qu'à un besoin immédiat : telles sont les tables, les cartes, les gants parfumés, la verrerie, les vases de gré, les horloges, les

cheife Commodities might be better spared of vs then retained of theim; without as wines, silkes, spices, Iron, and salt. I would to god we would folow the example of a poore haven towne, that I know did of late, in the merches of wales, called Carnarvin; when theire came a certaine vessell out of england, all loaden with apples, which afore time was wount to bringe theim good corne, the towne commaunded that none should bie the said apples, vppon a great paine; and so the bote stode so longe at the heaven, without saile or vent, till the apples weare putrified and lost; and when the owner demaunded of the balife of the towne why he had staied his saile and vent, The baylife answered againe, that the said vessell came thyther to fett the best wares they had in the countrie, as freses, brode clothes, and woll; and instead of that he sould leave in the countrie, that which should be spent and wasted in lesse then a weke. And said, bringe to vs corne and mault, as youe weare wount to doe, wherof the countrie hath nede, and ye shall be welcome at all times, and ye shall haue fre vent and sale in oure port. Thincke ye the great citie of london sowthampton, bristow, Chester, and other, might not learne a good lesson of this poore walshe towne in this doinge? Might they not say, when shippes full of oringes, pippins or cheres, come in, that yf they woul take plomes, Damsons and strawbereis for them, they should haue free exchange? and when they bringe glasses, puppetes, Ratles and such thinges, they should like trifles for them, yf anie such weare to be had within the Realme, as there be not. But yf they come for oure wolles, for oure clothes, carseys, corne, tinne, lead, yea oure gould, silver, and such substaunciall and necessarie thinges, let them bringe in againe, flax, tar, oyle, fish and such other; and not to vse theim as litle children, geue them an aple for the best Juell they haue abowt theim. And thus we are impouerished of oure treasure and chefe commoditie, and can not perceaue it; such is the fines of straungers wites, and the grossnes of oures; yet it weare more tollerable yf we did but cherishe theire devises that be straungers; but we doe now a dayes Devise oure selues manie other wayes to impouerishe oure selues and to exhause

A worthie example to be folowed in vsing of strangiers.

oranges, les pommes et les cerises. Ils seraient plus vite fatigués de conserver leurs principales denrées plutôt que nous de nous en abstenir, comme des soieries, des vins, des épices, du fer et du sel.

Un digne exemple à suivre dans la conduite à tenir avec les étrangers.

Je voudrais que nous suivions l'exemple d'un pauvre petit port du pays de Galles appelé Carnavin. Voici ce qu'il fit, d'après ce que j'ai appris, quand un vaisseau venu d'Angleterre y aborda, tout chargé de pommes, alors qu'il avait accoutumé d'apporter du bon grain ; la municipalité défendit, sous des peines graves, d'acheter de ces pommes. Et le navire séjourna longtemps sans faire d'affaires et sans vendre, si bien que les pommes pourrirent et furent perdues. Et quand le patron demanda au baillift de la ville pourquoi il l'avait empêché de faire des affaires et de vendre, le bailliff répondit que le navire venait enlever les meilleures denrées du pays, telles que des tissus, des draps et de la laine et qu'il n'allait laisser, à la place, qu'une marchandise qui serait épuisée et consommée en moins d'une semaine. Il ajouta : — Apportez-nous du blé, de l'orge comme d'habitude, car le pays en a besoin, et vous serez chaque fois les bienvenus ; vous aurez libre pratique et vente dans le port.

Pensez-vous que les grandes cités de Londres, Southampton, Bristol, Chester et d'autres, ne pourraient pas profiter de la bonne leçon donnée ainsi par cette pauvre petite ville Galloise ? Leur serait-t-il bien difficile de dire, quand des vaisseaux pleins d'oranges, de reinettes ou de cerises y arrivent, qu'ils auraient libre pratique à la condition de n'emporter en échange que des prunes, des pruneaux et des fraises ? De même quand ils nous apportent des verreries, des poupées, des crécelles et semblables bibelots, on devrait leur imposer, comme condition, de ne recevoir que des bagatelles du même genre, s'il s'en trouve dans le Royaume ; ce qui n'est pas. Mais si ces navires viennent pour avoir nos laines, nos tissus, nos draps, notre grain, notre étain, notre plomb et aussi notre or et notre argent, exigeons qu'ils nous fournissent par contre de la résine, du goudron, du poisson, etc., plutôt que de nous laisser traiter par les étrangers comme des bambins à qui l'on donne une pomme en échange de leur plus beau jouet.

C'est ainsi que nous sommes dépouillés de notre monnaie et de nos principales richesses, sans nous en apercevoir, tant les étrangers ont l'esprit délié, et tant le nôtre est épais. Le mal serait plus tolérable si nous nous contentions d'être en butte aux entreprises des étrangers ; mais, à présent, nous recherchons

Of the coyne, what harme comes and may come of the alteracion of it.

oure treasure. And now I must come to that thinge, that youe brother marchaunt towched before; which I take to be the cheife cause of all this dearth of thinges, and of the manifest imporishment of this Realme, and might in breife time be the distruction of the same, yf it be not the [rathere remedyede[1], that is the basinge or rather corruptinge of oure coine and treasure; whearbie we haue devised a waie for the straungers not onlie to bie oure gould and silver for brasse, and not onlie to exhause this Realme of treasure, but also to bie oure cheife commodities in manor for nothinge. It was thought it should haue bene a meane, not onlie to bringe oure treasure home, but to bringe much of others; but the [experience hathe] so plainlie declared the contrarie, so as it weare a verie dullardes part to be in dowbt therof.

KNIGHT. Forsowth, such a dullard ame I indede, that can not perceave what hinderaunce it should be to the Realme to haue this mettall, more then that, for oure coine; seinge the coine is but a token to goe from man to man. And sithe it is stricken with the kinges seall to be currant, [what makithe it the mattiere] what mettall it be of, yea thoughe it be but lether or paper?

DOCTOR. Youe saie but as most part of men doe saie, and yet they be far wide from the trewthe, as men that doe not consider the thinge throughly; for by that reason god could never send dearth emongst vs, but the kinge might quicly Remedie it; as yf corne weare at a crowne the bushell, The kinge might prouide crownes inoughe for him selfe and also his subiectes, made of brasse, to paie for the same. And so to make it as easie for him and his subiectes to paie a crowne of such mettall for a bushell, as it should be now for theim to paie j^d^. for the same. And as te price of corne did rise, the kinge might raise the estimation of his coyne after the rate; and so kepe the corne alwaies at one stint in deed, thoughe in name it did seme to rise. As for example, Suppose wheat this yeare to be at a grote the bushell, the next yeare ij grotes, the kinge might cause the grote to be called viij^d^.; and yf the bushell rose to xij^d^. he might raise the estate of the grote to xij^d^; and so whether it weare by making of coine of other

nous-mêmes bien d'autres moyens de nous appauvrir et d'épuiser notre argent. J'en arrive ici, à ce dont vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Marchand, — je pense que c'est là une cause efficiente de la cherté des choses et de l'appauvrissement manifeste du Royaume; peut-être même de sa ruine prochaine, si l'on n'y porte remède dans un bref délai.

De la monnaie et du dommage provenant et pouvant provenir de son altération.

Je veux parler de l'avilissement ou plutôt de l'altération de notre monnaie et de notre numéraire. Nous avons fourni par là aux étrangers un moyen, non seulement de se procurer notre or et notre argent avec du cuivre, non seulement de vider le trésor du Royaume, mais aussi d'acheter, en quelque sorte pour rien, nos produits.

On croyait que c'était un procédé de retenir l'argent chez nous, et de nous en procurer beaucoup de l'étranger, mais l'expérience a démontré pleinement le contraire. En douter serait une grosse balourdise.

LE CHEVALIER. — S'il faut l'avouer, je suis alors un balourd, car je n'arrive pas à discerner en quoi cela peut nuire au royaume d'avoir pour monnaie plus d'un métal que d'un autre, attendu que la monnaie est un signe destiné à circuler de l'un à l'autre. Pourvu qu'elle soit frappée de l'effigie du roi, pour avoir cours, qu'importe le métal dont elle sera faite, ou même que ce soit du cuir ou du papier ?

LE DOCTEUR. — Vous ne parlez pas autrement que la majorité des gens qui, n'allant pas tout au fond des choses, sont bien loin de la vérité. Si l'on admettait votre raisonnement, autant vaudrait prétendre que jamais Dieu ne pourra nous envoyer la cherté qu'aussitôt le roi n'aît faculté d'y parer ; ou encore que, si le blé valait une couronne le boisseau, le roi pourrait frapper d'avance des couronnes de cuivre en quantité suffisante pour lui permettre ainsi qu'à ses sujets de payer le grain à ce prix; ils n'éprouveraient pas à cela plus de difficultés que nous n'en rencontrerions à le payer, à présent, un penny le boisseau. A mesure que le cours du grain monterait, le roi pourrait hausser la valeur de la monnaie dans la même proportion, et maintenir, en fait, le blé toujours au même niveau, alors qu'en apparence il semblerait s'élever.

Je prends un exemple. Supposons que le blé soit cette année à un groat le boisseau, l'année d'après à deux groats, le roi pourrait alors dire que le groat vaudra 8 pence ; et si le boisseau monte à 12 pences, Sa Majesté élèvera le taux du groat à 12 pences également. Et ainsi, soit par la frappe de métaux autres

mettalles then be of price receauede emongst all men, or by the enhauncinge the price of the onlie coine made in mettall of estimation, the kinge might, yf youre reason weare true, kepe alwais, not only corne but also all other victalles and necessaries for mans life, alwaies at one price indede, thoughe in [terme] they should varie. But youe maie se dailie by experience the contrarie hervnto; for whan god sendeth dearth of corne, or of other thinges, Theare is nether Emperour not kinge can healpe it; which they would gladly doe, yf they might, aswell for theire owne ease as for theire subiectes. And might soune doe it yf youre reason towched afore might take place; that is, yf ether they maie make coine of what [Estimat] they would of vile mettalles, or els enhaunce the value of coines made in mettalles of price to what some they would. Yet a man at the first blushe would thincke that a kinge in this Realme might doe this easyly, and make what coine he would to be curraunt, and of what estimation it pleased him. But he that so thincketh marketh but the tearmes, and not the thinges that are vnderstanded by theim. [As] yf a man made no difference betewne 6 grotes that made [an] oz. of silver, and xij grotes that made an owncе of silver; by the grote of the first sort, the vj[th] part of an ownce, or by a grote of the other sort, [ys] the xij[th]] part of an ownce of silver vnderstanded. And so theire must be as much difference betewne the one grote and the other as is betewne tow and one, the hole thinge and halfe; thoughe either of theim be called but vnder one name, that is a grote. We must consider, thoughe Gould and silver be the mettalles commonly whearin the coine is stricken to be tokens in exchange of thinges betewne man and man, yet is it the wares that be necessarie for mans vse that are exchanged in dede for the owtward name of the coyne, and yt is the rarietie and plentie therof that maketh the price therof base or higher. And because it weare verie combersome and chargeable to carie so much of the wares as [wee haue aboundaunce of to exchaunge for the wares that] we waunt alwaies; both for the weightes of oure wares, and also for that they could not be caried so far without perishinge of the same; nor proportioned so even as theare should be alwayes neither more or lesse brought of oure wares then weare equivolent with other wares that we can receue. Thearfore weare the mettalles of gould and siluer devised, as wares in so small weight most in value, and least combersome to carie, and least subiect to

That the substaunce and quantitie is estemid in coyne and not the name.

Aristo. Li. 5 Eth.

que ceux actuellement reçus par tous, soit par le surhaussement de la monnaie composée de métaux ayant cours, le roi pourrait, si votre raisonnement était juste, toujours maintenir, en fait, au même prix, non seulement le grain, mais encore les autres victuailles et les nécessités de la vie des hommes, quoique dans les termes ils aient pu varier.

Il vous est facile, par une expérience quotidienne, de voir se produire le contraire. Quand Dieu nous envoie la cherté du grain ou d'autre chose, ni empereur, ni roi ne peuvent y remédier. Pourtant ils le feraient bien volontiers, et au plus vite, pour leur soulagement et celui de leurs sujets, si votre argument était applicable : c'est-à-dire en fabriquant de la monnaie de la valeur qu'ils voudraient, avec des métaux vils, ou en haussant à leur gré la valeur des monnaies frappées en métaux précieux.

On pourrait croire, au premier abord, qu'un roi de notre nation, ne rencontrerait aucun obstacle à frapper de la monnaie, et à la mettre ensuite en circulation pour la valeur qui lui plairait. Mais quiconque pense ainsi, ne se préoccupe que des mots et non des choses que ces mots recouvrent. Comme si un homme ne devait faire aucune différence entre six groats valant une once d'argent et douze groats valant aussi une once d'argent : par le groat de la première sorte il faut entendre le sixième d'une once d'argent, et par celui de la seconde sorte, seulement la douzième partie. De sorte qu'il y aura entre un groat et l'autre la même différence que de un à deux, du tout à la moitié, quoiqu'ils portent l'un et l'autre une appellation identique : le groat.

De ce que la matière et le titre sont seuls recherchés dans la monnaie, sans qu'on se préoccupe de son nom.

Il ne faut pas perdre de vue que, si l'or et l'argent sont les métaux employés généralement à la frappe du numéraire destiné à l'échange d'hommes à hommes, cependant, ce sont les marchandises nécessaires à l'usage des humains qui sont en réalité échangées sous le couvert de la monnaie ; c'est donc leur rareté ou leur abondance qui en élève ou abaisse le prix. Il serait encombrant et impraticable de transporter les denrées que nous avons en abondance pour les échanger contre une égale quantité de celles dont nous avons toujours besoin, tant à cause du poids de nos produits que par suite de la difficulté de les expédier si loin sans risque d'avarie ; ils ne seraient pas non plus proportionnés de façon assez précise pour être exportés en quantité strictement équivalente aux marchandises que nous aurions à recevoir.

C'est pourquoi on s'est arrêté aux métaux d'or et d'argent, comme à des marchandises d'un poids très modique pour une

That necessitie of mutual traffique and commoditiie of exchaunge made coyne to be deuised.

detriment or hurt in the cariage therof, and maie be cut and devided in most peices and porcions with out anie losse, to be as the meane to exchange all other wares by. And yf the thinge weare to be a new Devised, necessitie would cause vs to divise the same waie againe. For, put the case theare weare no vse of mony emongst vs, but only exchange of wares for wares, as [sumtymes] I doe reade haue bene. We must at a time haue such plentie of thinges in oure Realme, as for example, of corne, woll, and peltes, chese and butter; and over so much as we should vent out for other commodities as weare sufficient for vs, theare should remaine with vs so great store that spend it we could not, nor kepe it longe from perishinge; would not we be glad to exchange [that] aboundaunce of thinges, that could not abide the kepinge, [for such wares as wolde abyde the keepynge,] which we might exchange againe for such wares as I rehersed, or anie other as necessarie, when scarcetie of the same should happen emongst vs? ye verelie; and that we should studie to haue in that exchange such wares as would lie in lesse Romes, and contineweth longest with out perishinge, and be caried to and fro with lesse charge, and be most currant at all times and at all places. Ys not gould and silver the thinges that be most of that sort? I meane most of valew, most light to be caried, longest able to abide the kepinge, [apteste] to Receave forme or marke, and most currant in all places, and most easily devided into manie peces without losse of the stuffe. In some of the poinctes, I confesse precious stones doe excell silver and gould, as in valew, or lightnes of cariage; but [thenne] they maie not be devided with out perishinge of the substaunce, nor put againe to gether after they be once devided, nor manie of theim abide so manie daungers with out perishinge of the matter, nor yet receaue any stampe or marke easilie, nor be so vniversally estemed. Therfore they be not so mete for

Homerus de contu [*sic*] emptione, et venditione. Li. primo.

Whye golde and siluer were the stuf moste meete for coyne to bee stricken in.

très grande valeur, d'un encombrement des plus minimes pour le transport, exposés à une perte ou une détérioration inappréciables dans la manipulation ; on peut enfin les couper et les diviser en lingots et en morceaux fort nombreux sans aucun déchet. Si on devait trancher à nouveau cette question, de toute nécessité il faudrait en revenir là.

Supposons, en effet, que la monnaie ne soit pas en usage parmi nous, mais seulement le troc de denrée contre denrée, comme j'ai lu parfois qu'il en fut ainsi.

De ce que les nécessités du commerce et les commodités de l'échange ont rendu indispensable la création du numéraire.

A un moment donné nous possédons dans le royaume une grande quantité de toutes sortes de produits, tels que grains, laine, peaux, fromage et beurre, au-delà de ce qui nous est nécessaire pour acheter les commodités dont nous avons besoin ; il nous en resterait un gros stock que nous ne pourrions venir à bout d'épuiser, ou que nous ne pourrions empêcher de se gâter à la longue. Ne serions nous pas enchantés d'échanger ce superflu, incapable de se conserver longtemps, (car de telles marchandises ne peuvent se conserver), de façon à nous procurer les commodités comme celles que j'ai déjà énumérées, où toutes les autres dont le besoin ou la rareté se ferait sentir parmi nous ? Oui, très certainement. Dans ce but, il faudrait nous préoccuper d'avoir des marchandises qui tiennent le moins de place possible, qui se gardent un fort long délai sans crainte d'avarie, que l'on ait la facilité de transporter de gauche et de droite sans qu'elles soient d'un trop gros poids et que l'on accepte enfin partout et en tout temps.

Homerus de contu (sic) emptione et venditione. Li. primo.

Pourquoi l'or et l'argent sont les matières les plus propres à la frappe de la monnaie.

L'or et l'argent ne se rapprochent-ils pas extrêmement d'objets de cette nature ? Je veux dire en ce qui concerne la valeur maxima, le moindre poids dans le transport, la faculté de conservation la plus indéfinie, l'aptitude la plus grande à recevoir une forme et une empreinte, le cours le plus répandu en tout lieu, et enfin la plus grande facilité de division en fragments nombreux sans perte de substance.

Sur quelques-uns de ces points, je l'avoue, les pierres précieuses égalent l'or et l'argent, notamment pour la valeur et la commodité du transport ; mais on ne peut les diviser sans dépréciation de l'objet, ni réunir les morceaux une fois qu'on les a séparés ; beaucoup d'entre elles ne sont pas susceptibles d'être exposées sans perte à tant de risques, ni de recevoir aisément une marque ou une empreinte ; elles ne sont pas non plus universellement prisées. Aussi ne sont-elles pas propres à constituer,

Instrumentes of exchange as silver and gould be, or els they for theire prise or lightnes of cariage might be. And because gould and silver haue all these commodities in theim, they are chosen by a common consent of all the world, that is knowen to be of anie civilitiė, to be instrumentes of exchange to mesure all thinges by, most apt to be ether caried far, or kept in store, or to receaue [for] thinges wherof we haue aboundance, and to purchase then by theim other thinges which we lacke, when and wheare we haue most [neede]. As for example, yf theare weare no coyne currant, but exchange of thinges, as I saie somtime theare was, set this case; that a man had asmuch corne in one yeare as he could not well spend in fower yeares after, and perceaued he might not kepe it so longe as till a deare yeare or a scarce yeare should come, and yf he did, much of it should perishe, or all; weare it not wisdome then for him to exchange the overplus of that corne for some other ware that might be longer kept, with out dainger of wast or minishinge, for the which he might at all times haue [eyther] corne againe at his nede or some other necessarie thinge? Yes, no doubt, yf theare weare no silver nor gould, he would haue tin, brasse, or lead, or such other like thinge that would abide the kepinge with lesse detriment; and would desire to haue that thinge most that weare in lesse weight most in valewe, and in lesse dainger of wearinge or perishinge, and most vniuersally receaved, wheare in gould and siluer excell all other mettalles.

Publica mensura. Aristo. 5 eth.

KNIGHT. What makethe these mettalles to be of more valew then other?

DOCTOR. No dowbt theire excellencie aboue other mettalles, both in pleasure and vse, and partly the rarietie of theim.

KNIGHT. What be these qualities? Yf youe praise gould for his weight and pliablenes, lead doth excell it in these poinctes; yf youe commend his coullor, Siluer by many mens Judgementes, whose coullor resembleth the day light for clearnes, passeth him, and heroldes preferreth it in his armes; because it is fardest of sene in the feild, and never semeth other coullor but his owne, be it never so far of, wheare all other seme blacke a far of, and so lose the strenghe of theire owne.

DOCTOR. Asmoch as the lead approcheth to gould in that

comme l'or et l'argent, des instruments d'échange, quels que soient leur prix et leur facilité de transport. L'or et l'argent ayant toutes ces qualités ont été choisis, du consentement universel, comme cela est admis dans tous les pays civilisés, pour être ces instruments d'échange et la commune mesure de toutes choses, les plus aptes à se transporter au loin et à se conserver longtemps, les plus commodes à recevoir, pour tenir lieu des marchandises dont on est abondamment pourvu, et pour acheter, où on les trouve, celles dont on manque quand le besoin s'en fait sentir.

Publica mensura Aristo. 5me

Par exemple, s'il n'y avait pas de monnaie en circulation, et si l'on était réduit au troc, comme je vous ai expliqué que cela se produisit, supposez qu'un homme possède en une année autant de grains qu'il ne pourra en consommer en quatre ans, et qu'il s'aperçoive de l'impossibilité où il se trouve de les conserver jusqu'à la venue d'une année de cherté ou d'une année de disette, sous peine de le voir avarié en tout ou en partie ; ne sera-ce pas sage de sa part d'échanger le surplus de son grain contre quelqu'autre denrée se gardant plus longtemps, sans risque de perte ou de diminution, au moyen de laquelle il pourra en tout temps se procurer à nouveau du grain suivant ses besoins ou tout autre chose indispensable ? Oui, sans doute aucun, s'il n'y avait ni or ni argent, il se munirait d'étain, de cuivre, de plomb ou de n'importe quelle matière qui affronte, sans péril, une mise en réserve prolongée ; il chercherait, en outre, à se procurer une denrée qui ait la valeur la plus considérable sous le moindre poids, qui ne lui laisse craindre ni avarie ni destruction, acceptée de tous ; qualités par lesquelles l'or et l'argent surpassent les autres métaux.

LE CHEVALIER. — A quoi tient-il que ces métaux aient plus plus de valeur que d'autres ?

LE DOCTEUR. — Sans aucun doute, leur supériorité sur les autres métaux provient à la fois du plaisir qu'ils causent, de l'usage que l'on en fait et en partie de leur rareté.

LE CHEVALIER. — Quelles sont ces propriétés ? Si vous appréciez autant l'or pour son poids et sa malléabilité, le plomb remplit à merveille ces deux conditions. Si vous prisez sa couleur, l'argent, de l'avis de beaucoup, qui égale par sa splendeur la lumière du jour, lui est supérieur ; et les héraldistes le préfèrent dans les armoieries parce qu'on le voit plus aisément sur le champ et qu'il ne paraît jamais sous un autre aspect que sa couleur réelle, à n'importe quelle distance, tandis que tous les autres paraissent noirs de loin et perdent ainsi leur éclat.

LE DOCTEUR. — Si le plomb se rapproche beaucoup de l'or

Whie gold and siluer are esteimid before all other mettals.

poinct, I speake of weight and pliablenes, it is cast behind it in other qualities, far more commendable; and so in coullor, it either passeth silver by some other mens Judgementes, because it resemblith the coullors of the celestiall bodies, as the sonne and starres, beinge the most excellent thinges that cometh vnder the vew of the bodely sences of man, or it is equivolent vnto it. In armes I know not how much it is estemed; well I wote princes blase theire armes most with that coullor, whether it be for excellencie of the same or for that they loue the mettall so well it is made of, I can not tell. But now to esteme theire other qualities; gould is never wasted nor consumed by fier; yea the more it is burned the purer it is, which youe can saie of no other mettall. Then it wearith least by occupyinge, and foulleth not the thinge it toucheth, as siluer doth, with whom youe maie draw lines, which is a declaration the stuffe faulleth awaie; albeit that writers doe mervail that it should draw so blacke a line, beinge of that brightnes and coullor of it selfe. Then theare is [no] rust nor skurf that mynishe that goodnes, or wasteth the substance of gould. It abbydeth the fretinge of liccours, of salt, [and] viniger, with out damage, [which] weareth anie other thinge. It nedeth no fier or it be made gould, as other requier it, it is gold as sonne as it is found. It is drawen with out woll, as it weare woll. It is easyly spred in leaues, of a mervelous thinnes; ye maie adorne or gild anie other mettalles with it, yea stones and timber. It is also nothinge inferior in commoditie of makinge vessell or other Instrumentes to siluer, but rather pewrer, clener and more swete to kepe liccour in. Next him approcheth silver in commendacions, as in cleanes, bewtie, swetnes and brightnes. And it [serveth] not only to make vesselles or other Instrumentes, but it is also spoonne, but not with out wol as gold maie be; thoughe they could not doe it afore time but with gold only; as I haue hearde vestures weare made only of gold then, and now of late of this silver; beinge spoonne with silke and gilded, they counterfet the ould excesse of cloth of gold and tissue. Now to speake of other mettalles, youe se what vses they served for, which, yf they weare awaie, they should be more estemed. Then

Pourquoi l'or et l'argent sont estimés plus que tout autre métal.

en ce qui concerne le poids et la malléabilité, il reste bien loin en arrière pour les autres propriétés qui sont de beaucoup plus appréciées; pour la couleur, l'or surpasse l'argent, au goût de beaucoup de personnes parce qu'il s'approche de la teinte des corps célestes, comme le soleil et les étoiles qui sont bien ce qui peut exister de plus parfait pour frapper la vue des sens corporels de l'homme; il est en tout cas égal à l'argent.

J'ignore si on l'estime beaucoup dans les armoieries; je sais cependant que les princes, le plus souvent, blasonnent leurs armes avec cette couleur; je ne puis dire, cependant, si cela vient de la préexcellence ou d'un goût particulier pour le métal lui-même. Mais revenons à l'étude de leurs autres qualités : l'or n'est jamais détérioré ni consommé par le feu; même plus il est chauffé plus il est pur, ce que l'on ne peut dire d'aucun autre métal. En outre, il ne s'use pas par la manipulation, il ne noircit pas les objets qu'il touche, comme l'argent avec lequel on peut tracer des lignes, ce qui prouve que la matière se désagrège. Quelques écrivains s'étonnent même de voir ainsi des lignes si noires, alors que le métal est lui-même d'une couleur aussi brillante. Et puis il n'est ni rouille ni crasse qui altère l'excellence ou qui détériore la substance de l'or. Celui-ci supporte sans inconvénient le contact des liquides, du sel, du vinaigre, qui ternissent toutes choses. Il n'est point besoin de brasier pour créer l'or; quand on le trouve, il est déjà à l'état d'or. Il s'étire en fils fins comme ceux de la laine. On en fabrique aisément des feuilles d'une minceur merveilleuse dont on peut orner et couvrir d'autres métaux, ainsi que des pièces de bois. Il n'est pas non plus inférieur en rien à l'argent dans la facilité avec laquelle on en fait de la vaisselle et d'autres ustensiles, d'une plus grande pureté, même, plus nets et plus convenables pour y renfermer des liqueurs.

Immédiatement à côté de l'or se place l'argent, à cause de sa netteté, sa beauté, son poli, son brillant; non seulement il est employé dans la confection de la vaisselle et d'autres récipients, mais on le file aussi, non sans le secours de la laine, alors que pour l'or seul on n'use pas de cette dernière et quoiqu'on y ait réussi quelquefois, mais seulement en l'associant à l'or. J'ai entendu dire que des tissus étaient jadis confectionnés uniquement avec de l'or, et depuis longtemps en argent; celui-ci filé avec de la soie et doré, imite et remplace la dépense excessive d'or contenue autrefois dans les draps d'or et les tissus.

Parlons à présent des autres métaux : vous voyez à quels usages

I tould youe Rarietie commendeth the said mettalles of gold and silver yet more then this; for as they doe excell in qualities, so againe nature semeth to haue layd them vpp in a farder warde then her other guyftes, to shew vs that all fare thinges be rare, and that the farest thinges, as they be hardest to be attained, so they be most to be estemed. Yf glasse, as Erasmus saith, weare as rare as silver, it should be as deare as silver, and not with out cause; who could glase a window with silver, so as he might [keepe] out the Iniurie of the whether, and nevertheles receaue the commoditie of the light throughe the same into his howse, as with glasse he myght? And so I might commend other thinges for theire vse, before gold and silver; as Iron and stele, with whom we make manie better tooles for manie necessarie vses then with gold or silver; but for [the vses that wee talke of, Silvere and Golde doo cleerlye excell all other metails]. I passe over this matter. Thus I haue shewed some reasons why those mettalles of gold and silver are growne in estimation aboue others.

KNIGHT. Why doe kinges and princes strikes these mettalles and other with a coine, but because they would haue that coine, of what valew so ever it be, to beare the Estimation that the coine pretendith; which they did in vaine, yf they could make the mettalles that beareth that no better nor worse in estimation. Then I had lever haue small [gadds or] plates of silver and gold, with out anie coine at all, to goe abrode from man to man.

DOCTOR. Surely the time was even so emongst the Romanes, when nether brasse, silver, nor gold was coined, but weare estemed only by the weight. And therof to this daie remaineth these vocables of coine, as libra, pondo, dipondium, and as solidus, dinarius, vocables of weight; that afterward weare gyven to coines pretendinge the same weight; also the common officers, that wheihed these rude mettalles, weare called libripendes, wherof we haue mencion in Cyvell; but, because of great trafique and assemblie of biers and sellers, it was tedious to tary for the weighinge of these mettalles and triinge of them, it was thought good that princes should stricke these mettalles with severall markes, for the varietie of the weightes they weare of, to assure the receaver, the

Plini li. 33. ca. 3.

Sumtyme brasse, siluer and golde were waied before coyne made.

Inst. de test. ord.

ils servent ; ils seraient estimés davantage s'ils étaient plus rares. Je vous ai expliqué déjà que la rareté nous fait apprécier l'or et l'argent bien plus que les autres. En effet, de même qu'ils excellent par leurs propriétés, de même la nature semble en avoir été plus jalousement parcimonieuse que de ses autres dons. Si le verre, comme dit Erasmus, était aussi rare que l'argent, il vaudrait autant et non sans raison. Qui donc placerait à ses chassis des vitres d'argent, même si, par ce moyen, on pouvait se préserver des intempéries et, comme avec du verre, recevoir, néanmoins, dans sa demeure la lumière bienfaisante, au travers de sa fenêtre? C'est ainsi qu'il me serait facile de vous indiquer différents corps qui sont préférables à l'or et à l'argent, par l'usage auquel on les destine, comme par exemple le fer et l'acier, qui servent à fabriquer des outils bien mieux appropriés aux nécessités de leur emploi, que s'ils étaient d'or et d'argent ; mais en ce qui touche les usages dont nous entretenons, l'argent et l'or surpassent évidemment tous les autres métaux. J'abandonne donc ce sujet ; je vous ai prouvé ainsi les raisons pour lesquelles l'or et l'argent sont tenus en si haute estime.

LE CHEVALIER. — Pourquoi donc les rois et les princes frappent-ils ces métaux et d'autres encore avec un coin, dans le but unique d'en faire de la monnaie qui ait la valeur gravée sur l'empreinte, quelle que soit, du reste, cette valeur ? C'est inutile s'ils n'arrivent pas à fournir au métal qui porte l'inscription une valeur intrinsèque plus ou moins forte ou faible. Je préférerais des petits lingots ou des jetons d'argent ou d'or sans frappe aucune, pour circuler de l'un à l'autre.

LE DOCTEUR. — Il en fut sûrement ainsi chez les Romains, quand, ni le cuivre, ni l'argent, ni l'or n'étaient monnayés, mais appréciés uniquement d'après leur poids. De là sont restés jusqu'à nos jours les noms des monnaies, comme : libra, pondo, dipondium, et comme solidus, dinarius, mots exprimant le poids. Ces noms furent dans la suite assignés aux pièces comportant un poids équivalent, de même que les officiers qui avaient l'habitude de peser les métaux bruts, furent appelés libripendes, ainsi que nous en trouvons la mention dans le droit civil. Mais, par suite du trafic grandissant et du nombre élevé des acheteurs et des vendeurs, il parut fastidieux de perdre son temps à la pesée et à l'essai des métaux. On pensa qu'il était préférable que les princes les marquassent avec des signes variés, d'après la diversité de leur poids, de façon à garantir à celui qui

Plini li. 33. Ca. 3.

Le cuivre, l'or et l'argent furent pesés quelquefois avant la fabrication de la monnaie.

Inst. de test. ord.

same to be no lesse then [the] weight it pretended. As for planer example, they strocke the pound weight with the marke of the pound, and the ounce with the marke of the ounce; and so after the varietie of the weightes of other peces variably marked, whearby began the names of coines; so that the people nided not to be troubled with weighinge and triinge of everie pece, beinge advertised by the marke of the print that everie pece conteined the weight that was assigneued by the marke set on euerie one. The princis credit was such then emonge theire subiectes as they doubted nothinge. As sone as they attempted to doe otherwise, that is to marke the halfe pound with the marke of the pound, and the halfe ounce with the marke of the ounce, [a] while theire credit made those coines currant, as I reade emonst the Romans practized more then once; but as sone as it was espied, the ij peces of D. li. went no furder [thanne the one] pece of a hole pound went before; and at lengthe, as much as they wonne of the first they lost at the last in paiment of theire rentes, customes, and senses; and so the nerer to east, the further from west; and they consequently lost theire credit, much like as I haue knowen certain townes in england to haue donne; which weare wount to make theire clothes of a certaine breadth and length, and so sett theire sealles to the same; while they kept theire Rate truly, strangers did but looke vppon theire seall, and receaved theire wares, whearby those townes had greate vent of theire cloth, and consequently prospered very well. Afterward some in the townes, not content with reasonable gaynes, continually desiringe more and more, devised clothes of lesse lengthe, breadthe, and goodnes then they weare wounte to be, and yet, by [the commendacion] of the seall, to haue as muche monie for the same as they had before for good clothes; and for a time they gat much, and so abased the credit of theire prodescessors to theire singuler luker, which was recompensed with the losse of theire posteritie; for after these clothes weare founde faultie, for all theire sealles they weare not only never the better trusted, but much lesse for theire seall, yea, thoughe theire clothes weare well made; for whan theire falsehod and vntrweth was espied, then no man would bie

What losse commes of losse of credence.

en prenait possession, qu'on lui remettait le poids précis auquel il avait droit. Pour être plus clair, on frappait, par exemple, la pièce d'une livre de poids, avec la marque de la livre, l'once avec la marque de l'once, et ainsi de suite, d'après la diversité des pièces marquées selon la variété de leur poids : de là vinrent les noms des monnaies. De sorte que l'on n'eut plus à se préoccuper de peser ou d'essayer chaque pièce, averti que l'on fut par le signe de l'empreinte que chaque lingot contenait bien le poids qui lui était attribué par la marque qu'on lui avait imposée.

Le crédit des princes était tel alors, parmi leurs sujets, que ceux-ci n'avaient pas la moindre défiance. Peu à peu ils essayèrent d'agir autrement, c'est-à-dire de marquer la demi-livre avec l'empreinte de la livre, et la demi-once avec l'empreinte de l'once ; pendant un certain temps, le crédit faisait circuler ces monnaies ; j'ai lu que ce fait se produisit plus d'une fois chez les Romains ; mais, au fur et à mesure qu'on s'en aperçut, deux pièces d'une demi-once n'eurent pas plus de valeur qu'une seule pièce d'une once et autant les princes gagnèrent tout d'abord, autant à la fin ils perdirent dans le paiement des redevances, douanes et cens, et cela se répercutant de l'est à l'ouest ils ruinèrent leur crédit comme firent ces villes d'Angleterre dont j'ai entendu parler.

Quelle perte peut résulter de la disparition du crédit.

Les cités en question avaient coutume de confectionner leurs tissus d'une certaine largeur sur une certaine longueur et d'y placer aussi leur estampille ; tant qu'elles restèrent fidèles à leur tradition, les étrangers se contentaient de n'examiner que l'estampille et achetaient leurs marchandises ; ces villes gagnaient ainsi un grand débouché pour leurs tissus et aussi une grande prospérité. Dans la suite, quelques unes d'entre elles, non satisfaites d'un bénéfice raisonnable, de plus en plus avides, fabriquèrent des draps moins longs et moins larges et de qualité inférieure à ceux fabriqués de coutume, et cependant, par la vertu de leur sceau, elles en tiraient un prix aussi élevé que jadis pour leurs tissus non fraudés. Pendant un certain temps, elles eurent de gros profits, mais elles entamèrent le crédit que leur singulière entreprise avait reçu de leurs prédécesseurs, entreprise qui eut pour dénouement la ruine de leurs successeurs. En effet, quand on eut découvert que leurs tissus étaient fraudés, on n'eut plus confiance dans aucune de leurs marques ; celles-ci, bien plus, inspirèrent au contraire la défiance, quoique certains tissus fussent de bon aloi ; car, lorsque leur tromperie et leur déloyauté

theire clothes till they weare searched and vnfolded, Regardinge nothinge the seall. And yet, because they found theim vntrew in sume part, they mistrusted theim in other; and so would give lesse for theire clothes then they would for anie other like, havinge no sealles to the same; whearby the credit of the same townes was lost, and the townes vtterly decayd. Doe ye not see that oure coine is discredited alredy emongst strangers, which evermore desired to serve vs before all other nations, at all oure nedes, for the goodnes of oure coine? And now they let vs haue nothinge frome theim, [but oneylye] for oure commodities, as woll, felles, talow, butter, chese, tinne, and lead; and wheare before time they weare wount to bringe vs for the same ether good gold or silver, or els as necessarie commodities againe, now they send vs other trifles, as I spacke of before; as glasses, gally pottes, tennis balles, papers, gyrdelles, browches, owches, buttons, dialles, or such like wares that standes them in no charge or vse; or els, yf it be trew that I haue hearde saie, as I tould youe in youre eare before, they send vs brasse for oure treasure of gold and silver, and for oure saide commodities. I warrant youe, youe see nether gold nor silver browght over vnto vs, as it was here before vsed, and no mervaile. To what purpose should they bringe silver or gold hither, whearas the same is not estemed? Therfore I haue hearde say of a trewth, and I beleve it the rather to be trew, because it is likely, that sence oure coine hath bene based and altered, strangers haue conterfeted oure coine, and founde the meanes to haue greate masses transported hither and heare vttered it, as well for oure gold and silver, as for oure chefe commoditie; which thinge I reporte me to youe, what Inconvenience it maie bringe the kinges highnes and this Realme vnto yf it be suffered, and that In brefe time.

What doo straungers send vs for our treasure and chief comodities.

KNIGHT. Theare be searchers that maie let that mattier well enowghe, yf they be trew, both for staiinge such false coine to come in and of oure ould coine to goe forthe.

DOCTOR. I saide so to the man that tould me the tale, that I

furent reconnues, personne ne voulut plus acheter de ces étoffes avant de les avoir examinées et dépliées, sans se préoccuper en rien de l'estampille. Voilà comment, ayant été trouvées en faute d'un côté, elles se déconsidérèrent totalement, et c'est ainsi qu'on en était arrivé à payer leurs draps beaucoup moins cher que n'importe lequel ne portant pas de marque. A la suite de ce fait, le crédit de ces villes fut perdu et elles-mêmes furent totalement ruinées.

Ne voyez vous pas que notre numéraire est déjà décrié chez les étrangers qui, auparavant, cherchaient à nous fournir, de préférence aux autres nations, de toutes nos nécessités, à cause de la bonté de la monnaie ? Et maintenant, ils ne nous livrent plus rien de leurs marchandises, si ce n'est pour se procurer nos propres commodités, comme la laine, les peaux, le suif, le beurre, le fromage, l'étain et le plomb. Et quand, jadis, ils avaient l'habitude de donner à la place de cela du bon or et du bon argent ou quelqu'autre commodité d'utilité première, ils nous apportent aujourd'hui plutôt les bibelots dont je vous ai déjà parlé, comme la verrerie, des pots de terre, des balles de paume, des papiers, des ceintures, des broches, des boutons, des bagues, des horloges et tous autres produits qui ne leur sont d'aucun usage et leur coûtent peu, ou bien encore, si ce que l'on m'a affirmé est exact, comme je vous l'ai dit tout à l'heure à l'oreille, ils nous envoient du cuivre, en échange de notre stock d'or et d'argent ou des commodités susdites.

Ce que les étrangers nous livrent en échange de notre numéraire et de nos commodités principales.

J'en suis convaincu, vous ne voyez plus qu'on nous apporte de l'or et de l'argent, comme autrefois ; cela n'a rien de merveilleux. Dans quel but nous amènerait-on de l'or et de l'argent puisqu'ils ne sont pas estimés ici ? C'est pour celà que j'ai entendu affirmer, et je suis certain que c'est exact, parce que c'est très vraisemblable, que depuis l'abaissement et l'altération de notre monnaie, les étrangers l'ont contrefaite et ont trouvé le moyen d'en introduire chez nous de grandes quantités, qu'ils ont répandues partout, aussi bien en échange de notre or et de notre argent que de nos principales marchandises. Ce fait que je vous cite vous montre quel préjudice il peut en résulter dans un bref délai pour sa Majesté le Roi et pour le royaume, si on le tolère.

LE CHEVALIER. — Il y a des inspecteurs qui peuvent y mettre bon ordre, s'ils sont fidèles, en empêchant, soit la fausse monnaie d'entrer, soit notre vieux numéraire de sortir.

LE DOCTEUR. — C'est ce que j'objectai à la personne qui me

Houe our owlde coyne may be transported, and the kyng or his officers not ware.

tould youe of even now; and he answered me, theare weare manie waies to deceaue the searchers, yf they weare never so trew; as by puttinge the saide coine in theire ships balast, or in some vesselles of [wyne], or other liquor transported either to vs or from vs. Then everie Creicke in the Realme haue not searchers; and yf they had, they be not such saintes as would not be corrupted for monie. And besides this, haue ye not made proclamacions, that oure ould coine, specially of gold, that it should not be currant heare aboue such a price? is not that the Rediest waie to drive awaie oure gold from vs, as everie thinge will goe wheare it is most estemed? and therfore oure treasure goeth over in shippes.

Wee devise the rediest way to drag away our treasure.

KNIGHT. I beleue well that these be meanes to exhause oure olde treasure frome vs, which ye haue rehersed; but howe it should make everie thinge so deare amonge oure selves, as ye say it dothe, I can not yet perceave the Reason.

DOCTOR. Why, doe ye not perceaüe that, by reason herof, [yee] paie dearer for everie thinge that we haue from beyonde the seas then we weare wount to doe?

KNIGHT. That can not be denied.

DOCTOR. By how much, trow youe?

KNIGHT. By the third part well, in all manor of thinges.

DOCTOR. Must not they that bye deare, sell deare againe their wares?

KNIGHT. That is trew, yf they intend to thrive; for he that selles good cheape, and bies deare, shall never thrive.

DOCTOR. Ye haue youre selfe declared the reason, why thinges with [in] the Realme be so deare; for we must bie deare all thinges broughht from beyonde the seas, and therfore we must sell againe as deare oure thinges, or els we should make ill bargaines for oure selves. And thoughe that reason makes it plaine, yet experience makethe it plainer; for wheare youe saie that everie thinge brought beyond the sea is commonly dearer by the third part then it was, Doe ye not see the same proportion raised in oure wares, yf it be not more, yea in the old coine

Why things within the Realme shold be so dere.

racontait le fait dont je viens de vous faire part. Elle me répondit que les moyens ne manquaient pas de dépister les inspecteurs, si ces derniers étaient loyaux ; par exemple en mettant ladite monnaie dans le lest du navire, ou dans les fûts de vin ou d'autre liqueur importés ou exportés de chez nous. Et puis, chaque crique du Royaume n'a pas de douaniers ; s'il y en a, ce ne sont pas de tels saints que l'argent corrupteur n'ait pas prise sur eux. N'avez vous pas, en outre, fait des proclamations portant que nos vieilles espèces, spécialement celles d'or, n'aurait plus cours chez nous au-dessus d'un certain prix ? N'est-ce pas là le procédé le plus sûr pour expulser de notre territoire tout notre or, toute chose allant là où elle est le plus estimée ? C'est pour cela que notre argent s'échappe par les navires.

Comment on peut exporter notre vieille monnaie à l'insu du roi et de ses agents.

Nous avons pris la meilleure voie pour perdre tout notre numéraire.

LE CHEVALIER. — Je crois que vous venez de nous dépeindre les moyens par lesquels s'enfuient nos vieilles monnaies ; mais en quoi cela peut-il aboutir à une telle cherté dans notre pays, comme vous le soutenez ? je n'en vois pas la raison.

LE DOCTEUR. — Eh bien, ne sentez vous pas, par les motifs que je vous indique, que nous payons plus cher qu'auparavant tout ce qui arrive d'au-delà des mers ?

LE CHEVALIER. — On ne peut le nier.

LE DOCTEUR. — Dans quelle proportion, d'après vous ?

LE CHEVALIER. — Un tiers au moins, pour toutes espèces de choses.

Le DOCTEUR. — Ceux qui achètent cher, ne doivent-ils pas vendre leurs produits cher, à leur tour ?

LE CHEVALIER. — C'est exact, s'ils veulent s'enrichir, car celui qui achète cher et vend bon marché ne réussit jamais.

LE DOCTEUR. — Vous venez, vous même, de donner la raison pour laquelle les marchandises sont aussi chères dans le Royaume ; il nous faut, en effet, acheter cher les produits qui nous viennent par mer, c'est pourquoi nous devons vendre nos produits également cher, sans quoi nous ferions de mauvaises affaires. Bien que cette raison soit décisive par elle-même, l'expérience est là pour la confirmer.

Pourquoi les choses sont aussi chères dans le royaume.

Quand vous dites, en effet, que tous les produits d'outre mer se vendent, en général, à un prix d'un tiers plus élevé qu'autrefois, ne voyez vous pas que nos propres marchandises ont haussé dans la même proportion, peut-être davantage en ce qui

it selfe? Is not the angell that was before but xx^{tie}, now at xxx^{tie}, and so all other old coine after the same rate? But I thincke theare is no more silver given in the xxx^{tie} grotes now then was before in xx^{tie}, yf it be so much. And so I thincke, settinge oure coine apart, that we shall haue as much silke, wines, or oyles from beyonde the seas, for oure todde of woll now as we might haue had before the alteration of this coine.

MERCHAUNTE. I would vndertake to serve youe so.

KNIGHT. What losse haue we by this, when we sell oure commodities as deare as we bie [theres]?

DOCTOR. I graunte, to one sort of men I count it no losse; yea to some other, gaines more then losse; but yet to some other a greater losse, then it is proffitt to thother; yea, generally to the impoverishinge of the Realme, and the weakeninge of the kinges maiesties power excedinglie.

KNIGHT. I praie youe, what be these sortes that yow meane; and first, of those that ye thincke haue no losse therby?

DOCTOR. I meane all those that live by byinge and sellinge; for as they bie deare, so they sell theareafter.

KNIGHT. What is the next sort that ye saie winnes by it?

DOCTOR. Marie, all such as haue takinges, or farmes in theire owne maintenaunce, at the olde rent; for wheare they paie after the olde rate, they sell after the new; that is, they paie for theire land good cheape, and sell all thinges growinge therof deare.

Sum haue gayns by thalteracion of the coyne.

KNIGHT. What sorte is that which youe said had greater losse theareby then those men hade proffitte?

DOCTOR. It is all noble men, and gentlemen, and all other that live by a stinded rent, or stipend, or doe not maner the grounde, or doe occupie no byinge or sellinge.

KNIGHT. I praie youe, pervse those sortes as youe did [the other], one by one, and by cours.

touche notre vieille monnaie d'or ? L'angel qui n'était autrefois que de vingt groats, n'est-il pas à présent à trente, et ainsi de tout notre ancien numéraire dans une proportion identique. Mais je ne crois pas que trente groats actuels renferment plus d'argent que vingt n'en contenaient jadis, c'est tout au plus s'ils en contiennent autant. Je crois malgré tout, en faisant abstraction de notre monnaie, que nous obtiendrons à présent, pour un tod de notre laine, autant de soie, de vin et d'huiles d'outre mer que l'on nous en livrait avant l'altération de notre numéraire.

LE MARCHAND. — Je voudrais arriver à vous servir de cette façon.

LE CHEVALIER. — Quelle perte en résulte-t-il pour nous, puisque nous vendons nos commodités aussi cher que nous achetons celles des autres ?

LE DOCTEUR. — Je l'admets ; je ne remarque aucun préjudice pour une certaine catégorie d'individus ; il est même des gens qui tirent plus de gain que de perte de cet état de choses ; mais, il en est d'autres encore qui en souffrent un dommage supérieur au profit de ceux-là, d'où un appauvrissement général du Royaume et un affaiblissement excessif de la puissance de sa Majesté le Roi.

LE CHEVALIER. — Je vous en prie, dites-nous à quelles catégories de gens vous faites allusion, et en premier lieu quels sont ceux qui, à votre avis, ne subissent aucun préjudice ?

LE DOCTEUR. — J'entends par là tous ceux qui vivent de l'achat et de la vente, car s'ils achètent cher, ils revendent cher également.

LE CHEVALIER. — Quelle est ensuite la catégorie qui, dites-vous, en tire un bénéfice ?

LE DOCTEUR. — Parbleu, tous ceux qui ont des tenures ou des fermes en jouissance, au taux de l'ancienne rente ; si, en effet, ils paient d'après l'ancien tarif, ils vendent d'après le nouveau ; ce qui revient à payer la terre bon marché, et à vendre cher tout ce qui pousse sur elle.

Certains tirent un bénéfice de l'altération de la monnaie.

LE CHEVALIER. — Et, enfin, qui sont ceux qui endurent des pertes plus considérables que les profits dont vous venez de parler ?

LE DOCTEUR. — Ce sont tous les nobles, les gentlemen et tous ceux qui vivent d'une rente fixe ou d'appointements, ou qui ne travaillent pas la terre ou qui ne vendent ni n'achètent.

LE CHEVALIER. — Je vous en prie, passez en revue ces diffé-

Who hathe losse by thalteracion of the coyne.

DOCTOR. I will gladly. First, the noblemen and gentlemen live for the most on the yearly revennewes of the landes and fees given them of the kinge. Then ye knowe, he that maie spend 300^{li}. a yeare by such revennewes and fees, may kepe no better porte then his father, or anie other before him, that could spend but 200^{li}. And so ye maie perceaue, it is a great abatment of a mans [countenaunce] to take awaie the third part of his livinge. And therfore gentlemen doe so much studie the Increase of theire landes, enhauncinge of theire rentes, and so take farmes and pastures into theire owne handes, as ye se they doe; and also to seke to maintaine theire [countenaunce], as theire prodecessors did, and yet they come short thearin. Other, seinge the charges of howsehold so muche as by no provision they can make can be holpen, they give over theire howseholdes, and get theim chambers in London, or abowte the courte; and theare spend theire time, some of theim with a servaunte or ij, wheare he was wounte to kepe xxx^{tie} or xl^{tie} persons daily in his howse, and to doe good in the countrie, in kepinge good order and rule amonge his neighboures. The other sorte be, everie servinge man and men af warre, that havinge but theire old stinted wages, can not finde theim selves therwith as they might afore time, without Ravine or spoile. Ye know vj^{d}. a daie will not now goe so far as $iiij^{d}$. would afore time; and thearfore ye haue men so vnwillinge to serve the kinge now a daies, [from] that they weare wounte to be; also wheare xl^{s}. a yeare was good honest wages for a yeoman afore this time, and xx^{d}. a wekes borde wages was sufficient, nowe double as much will scant beare theire charges.

KNIGHT. That is longe of the excesse as well In apparell as in faire; for now a daies servinge men are more costly in apparell, and looke to fare more daintely, then theire masters weare wounte to doe in times past.

DOCTOR. No doubte that is one greate [cause of the greater] charge of howsehold; for I knowe when a servinge man was

rentes classes de personnes, comme vous avez fait des autres successivement.

Le Docteur. — Très volontiers. Tout d'abord, les gentlemen et les nobles vivent pour la plupart sur les revenus annuels de leurs terres et des honoraires que leur donne le Roi. Vous savez que celui à qui il est loisible de dépenser 300 livres par an, provenant de ces revenus et honoraires, n'est pas capable de mener plus grand train que ne le faisaient son père ou ses ancêtres, avec deux cents livres. Vous pouvez facilement vous rendre compte que le train de vie d'un homme est singulièrement réduit, si on lui retire le tiers de ses ressources. De là le grand empressement des gentlemen à arrondir leurs domaines, à hausser leurs rentes, et à prendre en mains propres des fermes et des pâturages, comme vous le leur voyez faire. Ils cherchent ainsi à soutenir leur train, comme leur prédécesseur, et ils y arrivent à grand peine. D'autres, voyant les charges de leur maison devenir si grandes qu'ils ne peuvent plus y suffire par aucun moyen, abandonnent leur demeure, vont habiter Londres ou se rendent à la Cour ; ils passent le temps ainsi, certains avec un ou deux serviteurs seulement, quand ils avaient l'habitude d'en faire vivre trente ou quarante chez eux, tout en se rendant utiles dans le pays par le maintien du bon ordre et des lois parmi leurs voisins.

Qui sont ceux qui sont lésés par suite de l'altération de la monnaie.

La seconde catégorie renferme ceux qui sont en service et les gens de guerre, qui n'ayant de gages que ceux anciennement fixés, ne peuvent s'en tirer comme autrefois, sans rapine ou sans chapardage. Vous savez que six pences par jour ne font pas autant que quatre pences jadis. De là vient que l'on trouve actuellement tant de gens qui ne se soucient pas de servir le Roi, contrairement à ce qui se passait auparavant. Aussi, alors que 40 shillings par an étaient une solde honnête pour un yeoman, et 22 shillings par semaine, une solde suffisante pour un matelot, à présent, ces gens peuvent difficilement faire face à leurs charges avec le double.

Le Chevalier. — Cela provient tant de la manière de vivre à l'intérieur que de l'appareil extérieur. De nos jours, les serviteurs sont équipés d'une façon plus coûteuse et paraissent exiger de leurs maîtres, pour leur entretien, beaucoup plus qu'autrefois.

Le Docteur. — Sans aucun doute, c'est là une cause sérieuse du poids plus lourd du train de maison. J'ai connu le temps où un serviteur se contentait en été d'un vêtement en tissu de

Of excesse in apparel and fare.

content do goe in a kendall cote in somer, or in a frese cote in winter, and with a plaine white hose made mete for his hodie, and with a pece of beof or sume other dishe all the weke longe. Now he will lake to haue, at the least, for somer a cote of the finest cloth maie be had for mony, and his hosen of the finest carsey, and that of sume strange coullor or die, as flanders die, or french puke, that a prince or great lord can weare no finer, yf he weare cloth; then theire cotes shalbe garded, cut, and stiched; and the briches of theire hosen so drawne with silkes that the worhemanshipe shall farre passe the price of the stufe; and this thinge is not restrained, as it should be, but rather cherished of theire masters, one strivinge with an other who maie be most proude, and whose retinewe may most lavishe, or goe gaie for a time of shew; wheare as, throughe suche excesse, they are faine all the rest of the yeare, to kepe the fewer servauntes. And so in excesse of meates they fare at some time, that In the hole yeare after they kepe no howses at all, or yf they doe, it shalbe verie small. Like excesses, as well in apparell as in fare, weare vsed in Rome, a litle before the declination of the empire, so as wise men haue thought it was occasion of the decaie therof. And therefore Cato, and divers others wise Senators at that time, would haue had lawes made for the restrainte of such excesse; and for that, thorouge the insolencie of some that maintained the contrarie, the same weare not daily executed, such pride ensued theare, and of pride devision, and throughe devision, vtter desolacion of the common wealthe. I praie god, this Realme may beware by that example, and especially London, the head of this empire, wheare suche excesses, by reason the wealthe that is of all this Realme is heaped vp, as the corne of the field into a barne, be most vsed; for in other partes commonly of this Realme, the lawe of necessitie kepes men in good case, for excedinge ether in apparell or fare. I thincke we weare as much dreaded, or more, of oure enemies when oure gentlemen went simply and oure servingemen plainly, with out cut or garde, bearinge the hevie sworde and bucler, on theire

Kendall, ou d'un habit de drap de Frise en hiver, avec un haut de chausse tout blanc fait sur mesure ; ajoutez à cela un morceau de bœuf ou un autre plat quelconque tout le long de la semaine. Maintenant il lui faudra au moins, en été, un justaucorps du tissu le plus fin que l'on puisse se procurer, et un haut de chausse du plus beau drap, d'une couleur ou d'une teinture étrangère, comme la teinture flamande ou la couleur puce de France ; le tout tel qu'un prince ou un grand seigneur ne porterait rien de plus beau, s'il s'habillait de même. Il faut aussi que ces vêtements soient ornés, tailladés, étoilés et les jambes des hauts de chausse brodées de soie, de telle sorte que le travail dépassera le prix de la matière première. Ce luxe n'est pas réprimé, du reste, comme on devrait le faire, il est plutôt encouragé par les maîtres, renchérissant l'un l'autre à qui sera le plus orgueilleux et à qui aura la suite la plus fastueuse et la plus ruineuse, ou qui présentera la plus splendide dans un revue d'apparat.

Des excès commis dans le train de vie et la table.

Aussi, après de tels excès, les maîtres sont incapables, tout le reste de l'année, de garder le moindre serviteur. Ils font parfois de telles dépenses de table qu'il leur est impossible de conserver un train de maison, et en tout cas, fort restreint, s'ils y arrivent. De tels excès de faste et de table étaient communs à Rome, un peu avant la décadence de son empire, de sorte que quelques philosophes y virent la cause même de cette décadence. C'est pourquoi Caton, et d'autres sénateurs de son temps, bien inspirés, auraient voulu que l'on promulguât des lois pour la repression de ce luxe. Mais, par suite de l'insolence de quelques-uns qui persistèrent à braver les lois, ces dernières ne furent pas régulièrement appliquées, d'où s'ensuivit l'étalage impudent d'un luxe effréné, et de celui-ci vint la discorde, et de la discorde la ruine de la République.

Je prie Dieu que cet exemple serve de leçon au Royaume et en particulier à Londres, la capitale de l'Empire, où se produisent de si grands excès, parce que la richesse du Royaume s'y entasse, comme le grain d'un champ dans une grange ; dans les autres parties de la nation, la loi de la nécessité maintient en effet les hommes dans la bonne voie en ce qui concerne les excès de table et de vêtements.

Il me semble que nos ennemis nous redoutaient tout autant, si ce n'est davantage, quand nos gentlemen étaient vêtus simplement, ainsi que les soldats, sans crevées et sans galons, portant à leur ceinture un sabre pesant et leur bouclier, au lieu d'avoir

thighes, in steade of cuttes and gardes, and light daunsinge swordes, and Rapiers. And when they rode, caryinge goode speares in theire handes, in stead of white roddes which they carie now, more like ladies, or gentlewomen, then men; all which Delicasies makes oure men cleane effemenate, and without streingthe.

KNIGHT. We maie thancke oure longe peace and quietnes with in the realme, that men be not forced to ride so stronge; it was a troublous worlde, as well with in the Realme as with oute, when men went and rode as youe speake of.

DOCTOR. What can youe tell when suche a worlde may come? Wise men saie that in peace men must locke and provide for warre, and in warrè againe for peace; yf men weare suer alwais of peace, theare neded no man to kepe men at all; but sithe it is otherwise, and that the iniquitie of men is suche as they cannot be longe with oute warre, and that we recken here in Englonde oure cheif streingthe to be in servingemend and yomen, it weare wisdome to exercise them, in time of peace, with such apparell, fare, and hardnes, as they must nedes sustaine in time of warre. Then the same shalbe no noveltie to theim when they come to it; and theire bodies shalbe stronger to beare that, that they weare accustomed with all before. Let this I saie be of no credit, yf delicasie and tendernes was not the Just occasion of the subduinge the greatest empires that weare.

In peace loke for warre.

KNIGHT. Suerly ye saie verie well, and that which soundeth to good reason; for I must nedes alow that I haue found trew my selfe; for my men are so tenderly vsed in time of peace that they can not awaie with anie hevie armor in time of warre, but ether shirtes of male or cotes of linnen ragges, which at a shott maie happen to deceiue vs. Then, what saie youe to oure buildinges, that we haue heare in Inglond of late daies, farre more excessiue then at anie time heretofore; doth not that empoverishe the Realme, and cause men to kepe lesse howses?

DOCTOR. I saie all these thinges be tokens [and] ornamentes of peace, and that no dowbte is cause of lesse hows-

des crevées et des galons, et des petites épées sautillantes et des rapières, et quand ils tenaient à cheval de bonnes lances, à la place de ces blanches badines avec lesquelles ils se promènent à présent, ayant plutôt des allures de ladies ou de femmes. Toutes ces délicatesses effemminent nos guerriers et les amollissent.

LE CHEVALIER. — Nous pouvons remercier la longue paix et la tranquillité dont l'on jouit dans le royaume, qui évitent aux hommes l'obligation de semblables chevauchées. C'était une époque troublée, chez nous comme à l'étranger, que celle où des gens parcouraient les pays dans l'appareil que vous venez de décrire.

LE DOCTEUR. — Qui vous autorise à soutenir que des temps semblables ne reviendront pas ? Les sages disent que pendant la paix on doit songer et se préparer à la guerre, et que durant la guerre on doit penser à la paix. Si cette dernière était toujours assurée, il n'y aurait pas besoin d'hommes pour veiller sur les autres. Mais il en est autrement, et puisque l'iniquité des hommes est telle que l'on peut rester longtemps sans se battre, et puisque en Angleterre nous considérons les serviteurs et les yeomen comme notre force principale, il serait sage de les exercer, en temps de paix, avec l'équipement, la nourriture et les difficultés qu'ils doivent avoir en temps de guerre. Ce ne sera plus pour eux une nouveauté quand ils s'y trouveront réellement : leurs corps seront plus forts pour les supporter, ayant été habitués auparavant à les affronter.

Pendant la paix, prévois la guerre.

Ce que je vous dis là n'aurait pas sa raison d'être si l'effeminement et la mollesse n'avaient été la cause réelle de l'asservissement des plus grands empires qui furent jamais.

LE CHEVALIER. — Vous dites vrai, évidemment, et ce que vous dites répond à la saine raison. Je dois vous avouer, en effet, que j'en ai expérimenté l'exactitude par moi-même. Mes hommes se comportent si mollement en temps de paix qu'ils ne peuvent, durant les hostilités, marcher avec une armure pesante ; ils préfèrent les cottes de mailles, ou les cuirasses de toile qui ne répondent pas à ce qu'on en attend, en face d'un coup de feu.

Que dites-vous, à présent, des constructions que l'on entreprend depuis quelque temps en Angleterre, avec un luxe qui dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour ? Cela n'appauvrit-il pas le royaume et n'oblige-t-il pas les gens à restreindre leur train de vie ?

LE DOCTEUR. — Je dis que ce sont là les futilités et les distractions de la paix ; j'y vois sans aucun doute une cause de l'a-

holdes, sith the buyldinge and trimminge of these howses spent awaie that that should be otherwise spent in howshold. But it doth not impoverishe the Realme at all; for all the expenses of buyldinges, for the most parte, is spent emonge oure selves, and emonge oure neihhboures and countriemen; as emonge carpenters, masons and laborers; except men will fall to gildinge or paintinge of these howses, for in that much treasure may be spent to no vse. Allso the arrisses, verderers, and tapstrie worke, wheare with they be hanged, commonly conveieth over into flanders, and other strange countries wheare they be had fro, muche of oure treasure.

KNIGHT. Sir, yet I must remember youe of one thinge more, which men doe suppose to be a greate occasion of this spendinge of treasure abroade; and that is this, wheare theare is cominge into te kinges handes, of late, much landes, by reason of monesteries, Colleges and chauntres dissolved; which men suppose hath bene the cause, ij maner of waies, that theare is lesse treasure in the Realme. One is, because the Revennues of the said places dissolved, hearetofore weare spent in the countrie, and went from hand to hand [there], for vittalles, cloth and other thinges, and now hath gotten to one place owte of the countrie; an other is, that divers men, which had anie Riches or wealth, vttered the same to bie parcell of the dissolved landes lyinge commodious for theim; whearby, the one waie and the other, the [riches of the] whole countrie is cleanne sweped awaie.

DOCTOR. Trewth it is also; that makes the countrie abroade bare for the time, and had kept it so still, yf the kinges maiestie had not disperced the same landes abroade amonge theim in the countrie againe; but now that his highnes hath departed with a greate deale of those possessions, parte by guift, and parte by sale, treasure shall shortly increase againe abroade, as much as ever it was, yf it be not letted by other meanes. So that [I] take it to be no great cause of this dearth that we haue, for the soile is not taken awaie, but the possession therof is only transferred from one kind of person to a nother.

KNIGHT. Then to returne to the matter of the coine wheare we left; I haue heard [yowr] conceit, how the alteration thearof doth sume men no harme, as biers and sellers; some other it doth good, as vnto fermers that had land at the old rent; and some other, as gentlemen, [menne] of warre, servingmen, and

moindrissement dans la manière de vivre, mais le royaume ne s'en trouve pas du tout appauvri. Tous les frais se répartissent pour la plus grande part au milieu de nous, chez nos voisins et nos concitoyens ainsi que parmi les charpentiers, maçons et artisans. J'excepte le cas de ceux qui se laissent aller à dorer et à peindre leurs demeures, en quoi ils dépensent beaucoup d'argent sans aucune utilité. De même pour les tapisseries d'Arras, les ouvrages de verdure, et les tapisseries en général qui nous viennent des Flandres ou de tous autres pays étrangers : ceux-ci nous enlèvent par ce moyen beaucoup d'argent.

Le Chevalier.— Je dois, cependant, Monsieur, vous rappeler un fait que beaucoup de gens supposent être une cause sérieuse de ce gaspillage lointain de notre argent. Cela proviendrait de la concentration, entre les mains du roi, de terres nombreuses, à la suite de la suppression des monastères, collégiales et chanteries ; on croit trouver là, par deux voies distinctes, l'origine de la diminution du numéraire dans le royaume. La première est la dispersion des revenus de ces monastères qui se dépensaient jusqu'alors dans le pays et qui circulaient de main en main pour les achats de vivres, vêtements et autres objets ; la seconde consiste en ce que diverses personnes qui possédaient des richesses et de grosses ressources les ont employées à l'acquisition de morceaux de domaines dispersés qui leur étaient avantageux. De sorte que, d'une façon ou de l'autre, tout le numéraire de la région entière se trouve complètement balayé.

Le Docteur. — Cela est vrai également. De ce fait le pays a subi sur le moment une large saignée et cela durerait encore, si Sa Majesté n'avait pas à nouveau distribué les terres ; mais à présent que le Roi a morcelé une grande partie de ces domaines, soit par dons, soit par ventes, l'argent s'accumulera tout à l'entour en aussi grande quantité qu'autrefois, s'il n'est pas absorbé par d'autres moyens.

Je n'y vois pas une raison sérieuse de la cherté dont nous souffrons, car le sol n'a pas disparu ; seule, sa possession s'est trouvé transportée d'une catégorie de personnes à une autre.

Le Chevalier. — Pour revenir, maintenant, à la question de la monnaie que nous avons délaissée, j'ai bien entendu votre exposé sur ce que l'altération du numéraire dans le Royaume n'avait causé aucun dommage à quelques-uns, tels que ceux qui achètent et revendent ; elle aurait même profité à d'autres, comme les fermiers qui détiennent des terres au taux des vieilles rentes ; et enfin les gentlemen, les gens de guerre, les serviteurs et tous ceux qui vivent d'une rente fixe et bien établie ou de salaires, y

all other livinge by anie rated and stinted rent or stipend, are greate loosers by it. I hard youe saie, it was so much with all to the losse of the kinges maiestie, that it might be to the great perill, not only of this Roiall estate, but also to the whole Realme in processe of time; I merveill how it should be so, for I heard wise men saie, that the kinges father did winne inestimable greate somes by the alteration of the coine.

DOCTOR. So it was for the time; but I [lyken] that gaines to such as men haue, when men sell awaye theire landes, to haue the greater some at one time, and ever after to lose the continuall encrease that should grow thearof. For ye knowe all the treasure of this Realme must once in few yeares come to the kinges highnes handes, by one meane or other; and from him it should goe abrode againe to his subiectes; as all springes runne to the ocean sea, and oute of it they sprede abroade agayne. Then, as they came in of late in good mettall, they came fourth in such as ye se now. And albeit it semes at the first face to impoverishe but the subiectes only, at length it is to be feared lest in doe impoverishe the kinges highnes; and then yf his grace should want, in time of warre, speceally sufficient treasure to paie for armore, weapons, tacklinges of shippes, goounes, and other artillarie, necessarie for the warre, that could by no meanes have of his subiectes wheare with to bie the same, what [case] should his grace be in, and his Realme? Suerly very ill. And thearfore these coines and treasures be not with out cause called of wise men [nervi] bellorum, that is to saie, The senowes of warre. And that is the greatest danger that, I consider, should grow for want of treasure, to the kinge and his Realme; for thoughe the kinges highenes maie haue what coine he will currant with in the Realme, yet the strangers can not be compelled to take theim. And I graunt yf men might live with in theim selves altogether, with oute borowinge of anie thinge outwarde, we might devise what coine we would; but sence we must haue nede of other, and other of vs, we must frame oure thinges, not after oure fantasies, but to folowe the common market of all the world; and we maie not set the price of thinges at oure pleasure, but folowe the price of the vniversall market of all the world. I graunte brasse hath bene coined ere this, yea,

Howe the alteracion of the coyne is moste losse to the Kynge.

Mony is caulyde Nerui bellorum.

perdraient énormément. Mais je vous ai entendu dire aussi que cela causait un tel préjudice au prince qu'il en pourrait résulter, dans la suite, un grand danger, non seulement pour les revenus royaux, mais encore pour le royaume. Je me demande comment il pourrait en être ainsi, car des gens intelligents m'ont affirmé que le père du roi avait, par l'altération de la monnaie bénéficié de sommes inestimables.

Le Docteur. — Il en fut ainsi sur le moment; mais je compare ces gains à ceux que l'on obtient en vendant ses terres pour avoir plus d'argent à un instant donné et pour perdre ensuite l'accroissement continuel dont la valeur de ces mêmes terres pourrait bénéficier. Vous savez en effet que l'argent du royaume doit en peu d'années passer par les mains du roi, d'une façon ou de l'autre, et de là se répandre à nouveau parmi les sujets de sa Majesté, de même que toutes les sources vont à l'Océan, qu'elles en sortent à nouveau, pour y retourner ensuite. Eh bien ! de même qu'elles ont afflué chez sa Majesté sous forme de bon métal, elles y reviennent à présent de la façon que vous savez. Bien que, tout d'abord, les sujets paraissent seuls s'appauvrir, en fin de compte, il est à redouter que Sa Majesté s'appauvrisse également. Et si Sa Grâce avait besoin en temps de guerre d'un trésor destiné à payer les armures, les armes, les agrès des navires, les canons et l'artillerie dont on use pendant les hostilités, elle ne pourrait, en aucune façon, tirer de ses sujets de quoi acheter tout cela. Dans quelle situation se trouverait alors le royaume ? Sûrement dans une passe dangereuse. Et c'est pourquoi la monnaie et les trésors sont appelés par les sages : nervi bellorum, c'est-à-dire le nerf de la guerre. Le plus grand danger serait, je pense, que le roi ou le royaume vinssent à manquer d'argent. Si sa Majesté peut, en effet, mettre en circulation autant d'argent qu'elle voudra, elle n'a aucun moyen de contraindre les étrangers de l'accepter. J'admets que si nous pouvions vivre isolés [des autres peuples], nous suffisant à nous-même, sans avoir à nous préoccuper de rien acheter à l'extérieur, il nous serait loisible d'avoir une monnaie à notre choix ; mais, du moment que nous avons besoin des autres, et que les autres ont besoin de nous, il ne faut pas régler nos affaires d'après notre fantaisie, mais nous conformer au contraire aux usages communs à toutes les nations ; il nous est également impossible de fixer à notre plaisir le prix de chaque objet; nous devons suivre, par contre, le prix du marché général de l'univers.

Comment l'altération de la monnaie est une cause importante de perte pour le roi.

L'argent est appelé : Nervi bellorum.

and lether in some places; but ever I rede that was an extreme nede, which thinge is not to be folowed as an example, but to be eschued as longe as possible may be. Also I heare saie, that in fraunce [and] flanders theare goeth abroade such coine at these daies; but that doth not exile all other good coine; but they be currant with all, and plentie thearof, howsoever they vse it; and because I haue no experience of theire vsage theare, how both coynes are vsed, Thearefore I will thincke it wisdome we did learne of theim how we might vse thone and thother, [kepynge] either of like rate, as they doe; so that they should never desire anie of oure coine for anie greater valew then they be estemed at with theim [nor wee theyres for annye greater estimate with vs than with theym]. And then should we be sure to kepe oure treasure at a staie. And as for recoveringe of old treasure that is alreadie gonne, theare might be order that some commoditie of ours weare so restrained from theim that it should not be sold but for silver or gold, or for the third part or halfe in such coines as is vniversally currant; and thus cheifly oure treasure might be recovered by these ij meanes; first, yf we forbid bringinge in of so many trifles, as I before rehersed to be brought vs from beyonde the seas; and that nothinge made beyonde the sea, of oure cmmodities, should be sould heare. And secondly, yf we forbid that none of oure commodities should passe over vnwrought; which, beinge wrought heare and then sould over, should bringe infinite treasure in short time.

For recouering of our thresure home again.

KNIGHT. Marie, and theare youe be contrary to the opinions of many greate wise men; which thincke it better that all oure woll weare sold over the sea vnwrought, then anie clothiars should be set a worke within the Realme.

DOCTOR. That weare a strange thinge in my opinion, that anie man should thincke so; and what should move them to be of that opinion, I pray youe?

KNIGHT. I will tell youe; they take it that all these Insurrections doe stirre by occasion of all these clothiers; for when oure clothiers lacke vent over sea, theare is greate multitude of these clothiers idle; and when they be idle, then they assemble in

Je consens que l'on ait monnayé du cuivre avant nous, et même du cuir en certains endroits, mais j'ai toujours lu que ce fut en cas d'extrême nécessité. On ne doit donc pas prendre ces faits pour exemples, mais au contraire éviter autant que possible de les imiter.

On m'a dit qu'en France et dans les Flandres il y a de la monnaie de cette sorte en circulation ; elle ne chasse pourtant pas le bon numéraire, elle circule en quantité concurremment avec lui, malgré l'usage que l'on en fait. Je n'ai aucun renseignement sur la façon dont cela se pratique, ni sur l'emploi parallèle des deux monnaies. Aussi, serait-il sage, à mon sens, d'apprendre de nos voisins comment nous pourrions, à leur exemple, nous servir de l'une et de l'autre, tout en gardant à chacune sa valeur respective, de telle sorte qu'ils ne recherchent jamais notre numéraire pour une valeur plus élevée que celle que nous lui attribuons dans nos rapports avec eux, et que nous fassions de même en ce qui touche le leur. Ainsi nous aurions la certitude de garder et de fixer notre argent chez nous.

Du moyen de recouvrer à nouveau notre argent.

Pour recouvrer notre anciennne monnaie qui est déjà partie, on pourrait ordonner que quelques-uns de nos produits soient prohibés aux étrangers, en sorte qu'ils ne puissent leur être vendus si ce n'est contre de l'or et de l'argent, ou pour un tiers ou la moitié contre de la monnaie universellement reçue. Notre argent pourrait ainsi nous rentrer par deux voies : la première en interdisant l'importation de toutes ces futilités dont je vous ai démontré l'arrivée par mer, et en défendant également la vente dans le royaume de tout produit confectionné au-delà des mers avec nos matières premières ; en second lieu, en prohibant l'exportation de nos matières premières à l'état brut, car si elles étaient manufacturées ici, elles nous procureraient en peu de temps une richesse considérable.

LE CHEVALIER. — Ma foi, vous voici en opposition avec l'opinion de beaucoup d'hommes d'une grande sagesse qui estiment préférable de vendre notre laine à l'état brut, plutôt que de voir des drapiers établis à la travailler dans le royaume.

LE DOCTEUR. — C'est, à mon avis, une chose étrange qu'on puisse avoir une semblable idée ; et qui peut leur donner cette opinion, je vous prie ?

LE CHEVALIER. — Je vais vous le dire. Ils estiment que toutes les émeutes proviennent du fait des ouvriers tisserands, car lorsque ceux-ci ne trouvent plus de débouché de l'autre côté de la mer, beaucoup d'entre eux sont réduits au chômage, et quand ils

Whether al our woole were expedient to be solde ouer and vnwroughte.

companies, and murmur for lacke of livinge, and so pike one quarrell or other to stirre the power commons, that be as Idle as they, to a commocion ; and somtime, by occasion of warres, theare must nedes be some staie somtime of clothes, so that they can not alwayes haue saile or vent ; at everie which time, yf the said clothiars should take occasion of commocion, they thincke it weare better theare weare none of theim in the Realme at all, and consequently that the woll weare vttered vnwrought over sea, then to haue it wrought heare.

DOCTOR. · So it may seme them that consider on Inconvenience and not an other. Surely whosoever hath anie persons vnder his governaunce, shall haue much adoe to governe theim in quiet ; and he that hath a greate familie shall haue some time trowble in the rewlinge of theime. [Yet were it but a meane pollicie eyther for a prince to minishe his nomber, or for a master of a house to putte awaye his seruauntes, because he wolde not haue anye troble with the gouernaunce of them.] Now he that would so doe, might be well resembled to a man that would sell his land, because he would not be troubled with the accompte of it. I thincke it meter that we did not onlie increase the feate of clothinge, but also Intende divers other feates and occupations whearby the people might be set a worke, rather then to take a waie any occupation from theim ; speciallie such a clothinge is, that settes so manie thowsandes a worke, and inricheth both towne and countrie. Yea wheare it is occupied In venis as I heard, and in many other places beyonde the sea, they weare rewarded and cherished, everie man that bringes in anie new arte or mistorie whearby the people might be set aworke, with such thinges as should both finde theire workemen aworke, and also bringe some treasure or commoditie into the countrie. And shall we, contrariwise, labour to destroie oure best and most proffittable trade, which is by clothinge ? I woulde know what would bringe vs treasure from beyonde the seas and from strange partes, or wheare with so manie people should be set a worke, as haue now theire livinges by clothinge, yf that occupation weare laide downe ?

That misteries are rather to be increased then diminished.

KNIGHT. Marie, we might haue treasure enoughe from outward partes for oure wolles, thoughe none weare wrought with in the Realme. And as for occupation to sett clothiers a worke,

chôment ils se réunissent en bande et se plaignent de leur manque de ressources, et ainsi ils cherchent un mauvais prétexte ou un autre pour soulever les communes pauvres, où il y a des gens aussi dénués qu'eux. Quelquefois par suite des guerres, il se produit nécessairement un arrêt dans la fabrication des draps que l'on ne peut plus vendre, ni expédier par mer, et chaque fois, puisque les drapiers s'en font une occasion de s'ameuter, les gens dont je vous parlais, pensent qu'il serait préférable de n'en pas avoir du tout dans le royaume, et que la laine soit, en conséquence, exportée non manufacturée plutôt que de la faire travailler ici.

Est-il sage de vendre toute notre laine à l'étranger, à l'état brut ?

LE DOCTEUR. — Il me semble que ces personnes ont ainsi uniquement envisagé le côté fâcheux de la question, négligeant de voir les autres. Sûrement, quand on a quelqu'un à gouverner, on éprouvera quelque difficulté à le faire sans accroc et celui qui possède une nombreuse famille aura quelquefois de la peine à la diriger. Mais, est-ce se montrer bien prévoyant, pour un prince, de diminuer le nombre de ses sujets, ou pour un père de famille de renvoyer ses serviteurs pour s'éviter l'embarras de les conduire? Qui agirait de la sorte pourrait être également comparé à un homme qui vendrait sa terre pour ne pas avoir de tracas à son sujet.

Je pense, au contraire, qu'il faudrait non seulement développer l'industrie des drapiers, mais aussi divers autres métiers et profession, de façon à procurer du travail aux gens, plutôt que de s'ingénier à le leur enlever, et spécialement le tissage qui donne de l'ouvrage à des milliers de personnes et enrichit à la fois la ville et la campagne. Dans les pays où l'on se livre à l'industrie, à Venise, comme je l'ai entendu dire, et dans beaucoup villes d'autres d'outre-mer, on récompense et on honore quiconque introduit un art nouveau ou un métier qui fasse travailler la population. C'est ainsi que les ouvriers ont de l'ouvrage et que l'on procure au pays de l'argent et des richesses. Allons-nous, contrairement à ces principes, nous efforcer de ruiner notre commerce le plus florissant et le plus profitable, la draperie ? Je voudrais bien savoir comment nous attirerions l'argent d'outre-mer et de l'étranger et comment nous fournirions de l'ouvrage à la masse des gens qui tirent leur subsistance du tissage, si nous abandonnions cette industrie ?

On devrait développer l'industrie plutôt que de la restreindre

LE CHEVALIER. — Parbleu, nous aurions bien assez d'argent de l'étranger avec nos laines, mêmes si elles n'étaient pas mises

they might be set to the plowghe and to husbandrie; and that should make husbandrie to be more occupied, and grasinge lesse vsed, when all these people that nowe doe occupie cloth should fall to husbandrie.

DOCTOR. As to the first that ye saide, that woll is sufficient to bringe in treasure. Yf it weare, as it is not [in dede], yet that feate weare not for the common wealthe nor continuance of the Realme; for then everie man would fall to brede shepe and to encrease woll; and so at lengthe all the occupacions should be set aside, and bredinge of shepe onlie occupied. Then youe knowe a few shepe master would serve for a whole shire; so in prôces of time the multitude of the kinges subiectes should be worne away, and none left but a few shepmasters and sheppardes, which weare no number sufficient to serve the kinge in his nede, or defende his realme from enemies. As to the other parte of [your] tale, wheareby ye would that these clothiars shoul fall from that occupacion to husbandrie; how could so many, added to them that occupie husbandrie alredie, get theire livinges by the same, when they that be husbandmen now haue but a scant lyvinge therby? And yf youe would saie to me that they should have free vent or sale of theire corne over the sea, then comes the same Inconvenience in, that ye thought to avoide before, by puttinge theim from clothinge; for in some yeares that should happen, either throughe warres or by reason of plentie in all partes beyonde the seas, that they should haue no vent of theire corne, and theareby be driven to be idle; and consequently for lacke of livinges to assemble together and make like vprores as ye spake of before. They haue in fraunce more handicraftes occupied, and greater multitude of artificers, then we haue heare, by a greate deale; and for all that they haue made manie greate sturres and commotions before this, yet they will not destroie artificers, for they know that the highest princes of theim all, with oute such artificers, weare not able to maintaine theire estate. Doth not all these tolles, custome, taxes, tallages, subsidues, cheifly grow by such artificers? What Kinge can maintaine his estate by his yearly revennwes only growinge of his Landes? for as manie servauntes in a howse well set on worke gaines every daie sumwhat to theire master, so doth every artificer in a Realme gaine ech

en œuvre dans le Royaume. Quant à l'occupation à fournir aux ouvriers drapiers, on pourrait les mettre à la charrue et à la culture ; celle-ci serait beaucoup moins délaissée et l'élevage serait, en conséquence, moins pratiqué le jour où tous les travailleurs du drap afflueraient.

Le Docteur. — En ce qui touche ce que vous dites en premier lieu, à savoir que la laine suffit à faire affluer l'argent ; s'il en était ainsi, contrairement à la réalité des faits, cette seule production n'aurait pas une influence salutaire sur la prospérité générale et sur la puissance du Royaume ; chacun, en effet, en arriverait à élever des moutons et à produire de la laine ; ainsi toutes les industries finiraient par être délaissées au profit de l'élevage des moutons. Vous savez qu'il suffit déjà de quelques éleveurs pour occuper tout un comté ; aussi, dans la suite, la grande masse des sujets du Roi se trouveraient ruinés, et il ne resterait plus qu'un nombre restreint de maîtres de troupeaux et leurs bergers, dont la quantité serait insuffisante pour servir le Roi, en cas de besoin, et pour défendre le Royaume contre ses ennemis.

Pour ce qui est de la seconde partie de vos paroles, à savoir que vous voudriez voir les drapiers quitter leur métier pour la culture, comment pourraient-ils se joindre en masse à ceux qui s'y adonnent déjà, comment pourraient-ils en tirer leur subsistance, alors que les cultivateurs ont toutes les peines du monde à en vivre à présent ? Et si vous me disiez qu'ils auraient le libre commerce et la vente de leur grain par delà les mers, alors se produirait le même inconvénient que celui auquel vous voulez parer en leur faisant quitter la draperie. En peu d'années, en effet, soit par suite de guerres, soit par suite de l'abondance dans tous les pays d'outre-mer, ils n'auraient plus l'écoulement de leur blé et, par là, ils seraient amenés à chômer encore, et ensuite, faute de ressources, à se rassembler et à s'ameuter comme vous le disiez tout à l'heure.

En France, on a beaucoup plus d'ouvriers qui travaillent et un plus grand nombre d'artisans que chez nous ; c'est pourquoi il s'y produit plus d'émeutes et de soulèvements, et cependant on n'y supprime pas les artisans, car on sait que, sans ces travailleurs, les plus hauts seigneurs ne pourraient pas tenir leur rang. Est-ce que les péages, les douanes, les taxes, les tailles, les subsides ne s'accroissent pas du fait de ces artisans ? Quel Roi serait capable de soutenir son train par les seuls revenus annuels provenant de ses domaines ? De même que de nombreux serviteurs bien assidus à leur travail, dans une maison, gagnent

sumwhat, and altogether a greate masse to the Kinge every yeare.

KNIGHT. Well, youe haue hearde what minde many wiser men the I ame are of.

DOCTOR. I perceaue that theare be manie greate men of that opinion in this Realme; or els they had not dowblted the custome of cloth, nor charged all cloth made with in the realme with xij. on every pound in the last subsidie; which was the very highe waie to make clothiers give vp theire occupynge, as I feare me it hath donne; and bread much of the Inconvenience that ye sawe heare the last somer, and is like to be occasion of more, yf they hold on in that opinion. And now, because we are entred into communication of artificers, I will make this devision of theim. Some of theim doe but bringe monie oute of the countrie; some other, that which they doe get, they spend againe in the countrie; and the third sorte of artificers be they that doe bringe treasour into the countrie. Off the first, I recken all mercers, grocers, vinteners, haberdashers, mileyners, and such as doe sell wares growinge beyond the seas, and doe fetche oute oure treasure of the same. Which kinde of artificers, as I recken theim tollorable, and yet are not so necessarie in a common wealth but they might be best spared of all other; yet yf we had not other artificers, to bringe in as much treasoure as they bringe furth, we should be greate losers by theim. Of the second sort be these: Shomakers, tailors, carpenters, masons, tilers, bowchers, brewers, bakers, vitailers of all sortes, which like as they get theire livinge in the countrie, so they spende it; but they bringe in no treasour vnto vs. Thearfore we must [cherishe] well the third sorte; and these be clothiars, tannars, cappers, and worsted makers, only that I knowe, [which,] by theire misteries and faculties, doe bringe in anie treasour. As for oure woll, felles, tinne, lead, butter and chese, these be the commodities that the ground beares, requiringe the Industrie of a few persons; and yf we should

Three sorte of misteryes.

One bringes oute treasure.

An other spend that they gette in the same contreye agayne.

The thirde sorte bringes in treasore, and therfore moste to be cherished.

chaque jour quelque chose pour leur maître, de même chaque artisan, dans un Royaume, gagne quelque peu de son côté, et tous les artisans réunis ramassent une grosse somme tous les ans pour le profit du Roi.

LE CHEVALIER. — Eh bien! vous n'avez fait qu'entendre l'opinion de beaucoup de gens plus avisés que moi.

LE DOCTEUR. — Je sais qu'il y a un grand nombre de hauts personnages qui pensent ainsi dans le Royaume, autrement on n'aurait pas doublé les droits sur le drap, ni imposé, lors du vote des derniers subsides, tout drap confectionné dans le Royaume, de 12 sh. par livre. C'était le vrai moyen de pousser les tisserands à délaisser leur métier, comme je crains qu'il n'en soit déjà ainsi, et d'amener beaucoup de calamités du genre de celles que vous avez vu se produire l'été dernier ici ; cela en causera même davantage, si l'on persiste dans cette manière de voir.

Puisque nous nous occupons en ce moment des artisans, je vais en opérer la classification. Il en est qui font sortir l'argent du pays, d'autres dépensent dans la région ce qu'ils gagnent, et la troisième catégorie renferme ceux qui font entrer de l'argent dans le Royaume. Dans la première classe, je range tous les merciers, les épiciers, les marchands de vins, les propriétaires de bazars, les marchands de modes et tous ceux qui nous vendent des marchandises produites dans les pays d'outre-mer; c'est ainsi qu'ils font sortir notre argent. Je considère cette sorte d'artisans comme tolérable ; ils ne sont pas tellement nécessaires dans une République que l'on ne puisse s'en passer plus facilement que des autres. Si nous n'en avions pas à côté d'eux qui nous fassent rentrer autant de numéraire qu'ils nous en font sortir, nous subirions de leur fait de grosses pertes de monnaie.

Trois sortes de métiers.

La première nous dépouille de notre argent au profit de l'étranger.

De la deuxième catégorie sont les cordonniers, les tailleurs, les charpentiers, les maçons, les couvreurs, les bouchers, les brasseurs et les marchands de vivres de toutes sortes qui dépensent dans le pays l'argent qu'ils y gagnent; ils n'en font pas entrer dans le Royaume. Aussi devons-nous donner nos préférences à la troisième classe, qui est composée des tisserands, des tanneurs, bonnetiers, filateurs de laine, les seuls que je sache, qui, par leur métier et leur travail, nous procurent de l'argent. Quant à nos laines, peaux, étain, plomb, beurre et fromage, ce sont des commodités provenant de la terre, demandant l'industrie d'un petit nombre

La seconde dépense dans le pays ce qu'elle y a gagné.

La troisième fait affluer chez nous la

only trust to such, and devise nothinge ells to occupie oure selves, a few persons wold serve vs for the reringe of such thinges, and few also [it wolde] find; and so should the Realme be like a [graunge], better furnished with beastes then with men; whearby it might be subiect to the spoile of other nations aboute; which is the more to be feared and eschued, because the countrie of his owne kind is apt to bringe furth such thinges, as is said before, for the brede of cattaill, then for such thinges as [be] for the nowrishement of men; Yf Pomponius mela be to be beleved, which, describinge the Iland, saith thus: plana, ingens, fecunda, verum ijs que pecora quam homines benignius alunt. That is to saie, it is plaine, large, and plentifull, but of those thinges that norisheth beastes more kindly then men. So many forestes, Chases, Parkes, marshes and wast groundes, that be more heare then most commonly ells wheare, declare the same not to be all in vaine that he affirmes; that hath not so much arable grounde, vines, olives, fructes, and such as be most necessarie for the foode of men. And as they require manie handes in the culture, so they find most personnes foode; as fraunce, Spaine and divers other countries haue. Thearefore as much grounde, as heare is apte for those thinges, would be [turned] (as much as maie be) to such vses as maie find most persons. And over that, townes and Cities would be replenished with all kind of artificers; not only clothiars, which as yet weare oure naturall occupation, but with cappers, glovers, paper makers, glasiers, pointers, goldsmithes, blacke smithes of all sortes, coverlet makers, nedle makers, pinners and such other; so as we should not only haue enowghe of such thinges to serve oure realme, and saue an infinite treasour that goeth now over for so manie of the same, but also might spare of such thinges redie wrought to be sold over, whearby we should fetch againe other necessarie commodities and treasours. And thus should be both replenished the Realme of people able to defende it, and also winne much treasour to the same. Such occupations alone doe enrich divers countries, that be els barren of theimselves; and what riches they bringe to the countrie wheare they be well vsed, the countrie

Pomponius Mela.

Misteries do enriche countres that bene els barren.

d'individus. Si nous devions n'avoir d'autre occupation que de nous adonner à la production de ces seules marchandises, il suffirait d'une quantité restreinte de personnes pour s'y livrer, nous en trouverions du reste fort peu. Le Royaume serait ainsi comparable à une ferme mieux fournie de bétail que de gens, et, par là, exposé aux incursions des nations voisines, ce qu'il faut redouter et éviter avant tout. Notre pays est, en effet, capable de produire, comme je l'ai déjà dit, tout ce qui est nécessaire à l'élevage du bétail, plutôt que de fournir ce dont les hommes ont besoin pour leur nourriture ; si toutefois il faut en croire Pomponius Mela qui s'exprimait en ces termes dans la description de notre île : *plana, ingens, fecunda, verum iisque pecora quam homines benignius alunt.* Ce qui signifie que notre île est plate, grande et fertile, mais en choses qui sont plutôt utiles à la nourriture des bestiaux qu'à celle des hommes. Toutes nos forêts, le gibier qu'elles renferment, tous les parcs, les marais et les vastes territoires que l'on rencontre chez nous plus que partout ailleurs, nous prouvent bien que cette opinion n'est pas formulée à la légère. Notre pays ne renferme pas en quantité semblable des terres arables des vignes, des oliviers, des fruits et tout ce qui est indispensable à la subsistance des hommes. Et comme ces produits exigent, pour leur culture, beaucoup de main-d'œuvre, presque tout le monde en vit, notamment en France, en Espagne et divers autres pays. C'est pourquoi, toutes les terres susceptibles de productions analogues, devraient, chez nous, autant que faire se pourrait, être converties à des usages de nature à employer le plus possible de travailleurs.

monnaie, c'est pourquoi on doit la favoriser davantage.

Pomponius Mela.

Et, en plus de cela, les villes et cités devraient se remplir de toutes espèces d'artisans ; non seulement de drapiers qui se livrent à notre industrie normale, mais encore de bonnetiers, gantiers, papetiers, verriers, cloutiers, orfèvres, forgerons de toutes sortes, fabricants de couvertures, d'aiguilles, d'épingles, de telle sorte que nous ayions non seulement de quoi approvisionner le Royaume de leur production et empêcher des sommes d'argent considérables de s'enfuir comme cela arrive à présent, mais encore avoir une réserve toute prête pour la vente à l'extérieur et nous permettre d'acquérir ainsi d'autres commodités et et un trésor. Du coup, le Royaume renfermerait suffisamment de gens pour le défendre et l'enrichir. Ces différents métiers, à eux seuls, font la fortune de divers pays qui sont stériles par eux-mêmes. Quelle

L'industrie enrichit les pays qui, autrement,

of flaunders and Germany doe well declare; wheare, throughe such occupations, it hath so manie and wealthie Cities, that it weare vncredible in so litle grounde to be. Wheare fore in my mynde they are farre wide of rihht consideration, that would haue none or lesse clothinge with in the Realme, because it is somtimes occasion of busines or tumultes, for lacke of vent. Theare is nothinge everie waie so commodious or necessarie for mens vse, but it is sometime by ill handlinge occasion of displeasure; no, not fiere and water, that be so necessarie as nothinge can be more.

KNIGHT. Yea, master doctor, we stand not in like case as fraunce or flaunders, that youe speake of; yf they haun not vent one waie, they may haue it an other waie alwaies, for firme lande is rounde abowte theim in maner; yf they be at warre with one neighbour, they wilbe an other, to whose countries they maie send theire commodities to sell.

DOCTOR. So maie we be, yf we be wise [we may] kepe ond freind or other alwaies in hand. Who wilbe so mad, beinge a private man, but he wilbe sure to doe so? [Lette wise] men consider what freindes this Realme hathe had in times past; and yf they be lost, or interrupted an other waie sence, let vs purchase other for theim, or els give as little occasion of breach with oure neighbors as may be. The wise man, as I remember, saith in eclesiastes: Non bonum est homini esse solum.

Aliaunces with straungers are to be cherished.

KNIGHT. Also in fraunce they haue divers bandes of men of armes, in divers places of the realme, to represse such tumultes quickely, yf anie should arise; yf we had the like heare, we might be bold to haue as manie artificers as they haue

Whether men at armes were as necessarye here as in fraunce.

HUSBANDMAN. God forbid that we haue anie such tirantes come amongst; for as they saie, such will in the countrie of fraunce take pore mens hens, chikens, pigges, and other provision, and paie nothinge fort it; except it be an evell turne, as to ravishe his wife or daughter fort it.

MERCHAUNTE. Marie, I thinke that waye wold be rather occasion of commotions to be stirred, then to be quenched, for,

aisance ne procurent-ils pas à la contrée qui les exerce intelligemment ? Nous en trouvons la preuve dans les Flandres et l'Allemagne, où, à cause de ces industries, on trouve tant d'opulentes cités, ce qui est incroyable sur un territoire aussi restreint.

ne produiraient rien.

C'est pourquoi, à mon sens, il ne faut pas prendre au sérieux ceux qui voudraient qu'il n'y eut plus aucun drapier dans le royaume, ou qu'il y en eut moins, sous le prétexte que les drapiers causent des émeutes quand ils sont sans travail. Il n'existe rien, nulle part, de si commode ou de si nécessaire à l'homme, qui ne devienne quelque fois une source d'ennuis, par suite d'un emploi malencontreux ; non, surtout l'eau et le feu qui sont plus utiles que quoi que ce soit.

LE CHEVALIER. — C'est vrai, M. le Docteur ; mais nous ne sommes pas dans la situation de la France ou des Flandres, dont vous nous parlez. Si elles ne font pas d'affaires d'un côté, elles peuvent toujours en faire d'un autre. Car ces deux pays sont entourés par la terre ferme. S'ils sont en guerre avec un voisin, ils sont en paix avec un autre sur le territoire duquel ils envoient vendre leurs produits.

LE DOCTEUR. — Il peut en être de même pour nous, si nous sommes prudents, et nous pouvons toujours nous garder un ami d'un côté ou de l'autre. Quel individu serait assez fou pour agir autrement ? Que les conseillers se rappellent quels alliés le royaume a possédés au temps jadis ; si nous les avons perdus ou si on les a rebutés depuis, cherchons en d'autres ou bien donnons à nos voisins le moins possible d'occasions de rupture. Le sage, il m'en souvient, dit dans l'Ecclésiaste : Non bonum est homini esse solum.

On doit rechercher les alliances avec les étrangers.

LE CHEVALIER. — On possède également en France des troupes de gens d'armes, placées en divers endroits du royaume pour réprimer rapidement les émeutes au cas où il s'en produit ; si nous avions ici la même chose, nous serions tout disposés à admettre autant d'artisans que les Français.

Les hommes d'armes seraient aussi nécessaires chez nous qu'en France.

LE FERMIER. — Dieu nous préserve de la venue au milieu de nous de pareils tyrans ; car, dit-on, ces soldats dépouillent, en France, les pauvres gens de leurs poulets, volailles, porcs et autres provisions, sans rien payer ; heureux quand ils ne font pas pire, comme d'enlever leurs femmes ou leurs filles par dessus le marché.

LE MARCHAND. — Parbleu, je vois là une occasion de soulèvement plutôt que d'apaisement ; car, ainsi que vous le dites, les

as he saide, the stomakes of Englishmen would neuer beare that, to suffer suche iniurie and Reproches, as I knowe suche vse to doe to the subiectes of france, in reproche of whome we call theim paisantes.

KNIGHT. Marie, but the Kinge owr maister mighte restraine theim well inoughe, for doinge outrages, vpon great paines.

DOCTOR. What and it weare skant in his power to doe it? The Romaines had sometyme suche men of armes in divers places, for the defence of the empire, it was thoughte, but at the lengthe it overthrew the same. Julius Caesar dothe declare the same; and manie tymes after, when the Emperours died, the men of warre erected what emperour they lusted; somtyme a slave, contrarie to the election of the Senate of Rome, beinge cheife counseillours of thempire, till the whole empire was destroyed. It is not for commotions of subiectes that france keapethe suche, but the estate and necessitie of the countrie, which is environned about white enemies, and neyther sea nor wall betwene; against whose iniuries and invasions they mainteine these men of warre of necessitie. They would faine ley theim downe, yf they durst for feare of theire neighbors. And some wise men haue said and written, that the same men of armes maie be the destruction of theire kingedome at lenhth. And besides that, the largenes of the dominion and situacion of the same towardes the other countries doth [not require] such men. And moreover the Revennwes of this Realme is not able to make vp the like number with fraunce; and yf we should make uppe a lesse number, we should declare oure selves inferior in power to Fraunce, to whom we haue bene counted hitherto superiors in successe, throwghe stoutnes of oure subiectes only. And therfore I would not haue a small sore cured with a greater griefe; nor for avoidinge of sedition emonge people, which happenethe very seldome and soune quenched, to bringe in a continuall yocke and charge, both to the kinge and his subiectes.

The lesse griefe wolde not be holpen with a greater sore.

KNIGHT. Y saie well, and so as I cane saie no more against youre sentence; but yet I would wishe youre sainge could suffice other, as well as it doth me.

DOCTOR. Well, now it is time to make an ende; I haue troubled youe here with a tedious and longe talke.

cœurs des Anglais ne supporteraient jamais qu'on leur infligeât de telles injures et des hontes semblables à celles que l'on a coutume de faire supporter aux sujets de la France, que, par dérision, nous appelons à cause de cela des paysans.

LE CHEVALIER. — Mais le roi, notre maître, arriverait facilement à les empêcher de se livrer à de tels excès en les frappant de châtiments sévères.

LE DOCTEUR.— Comment serait-il en son pouvoir de le faire? Que de difficultés pour y parvenir ! Les Romains eurent quelquefois des gens d'armes en des endroits divers pour défendre l'empire, du moins on le croyait, car ils finirent par le bouleverser. Jules César en est la preuve ; et souvent dans la suite, quand les empereurs moururent, les soldats proclamèrent un autre empereur de leur choix, parfois un esclave, contrairement aux suffrages du Sénat de Rome, où siégeaient les premiers conseillers de l'Empire. Tant et si bien que celui-ci fut détruit. Ce n'est pas en vue des soulèvements de ses sujets que la France conserve des hommes de guerre, mais à cause de la nécessité où la place sa situation comme pays entouré d'ennemis dont rien ne la sépare, ni murailles, ni la mer. C'est donc une obligation de garder ces gens de guerre pour se protéger des outrages et des invasions. Les Français s'en passeraient bien volontiers, n'était la crainte des voisins. Des gens avisés ont dit et écrit que ces mêmes soldats pourraient bien causer à la longue la ruine de ce royaume. Outre cela, l'étendue de notre puissance et notre situation relativement aux autres pays n'exige pas de telles forces. Enfin les revenus de notre patrie ne sont pas suffisants pour nous permettre d'en avoir d'aussi grandes que la France ; cette infériorité du nombre établirait notre infériorité de puissance à l'égard de cette nation, à laquelle nous nous sommes toujours montrés supérieurs jusqu'ici, rien que par la vigueur de nos sujets.

On ne doit pas soigner un petit malaise par une plus grave maladie.

C'est pourquoi je ne voudrais pas voir soigner un petit malaise par une plus grave maladie, ni, dans le but d'éviter une sédition populaire, qui se produit rarement et qu'on apaise bientôt, nous voir imposer un joug continuel et un fardeau pesant pour le roi comme pour ses sujets.

LE CHEVALIER. — Vous parlez si justement que je ne puis rien dire à l'encontre de vos paroles ; je désirerais seulement que celles-ci profitassent aux autres comme à moi-même.

Le DOCTEUR. — Eh bien ! il est temps de nous arrêter ; je vous ai retenus ici par des discours longs et fastidieux.

KNIGHT. I would be contented to be troubled longer after that sorte.

MERCHAUNTE AND CAPPER. And so coulde we, thoughe it weare all this daie, but for troublinge of youre selfe, good master doctor.

KNIGHT. Yet the most necessarie point, which we speacke of, is yet behinde. That is, howe these maie be remedied : and therfore we will not goe from youe till we haue youre advise herein.

DOCTOR. A godes name, I will showe youe my fantasie in that parte, but let vs first goe to supper, wheare oure host hath prepared honestly for vs.

THE ENDE OF THE SECOND DIALOGE.

LE CHEVALIER. — Je serais fort heureux d'être retenu davantage de la sorte.

LE MARCHAND ET LE CHAPELIER. — Il en est de même quant à nous, et nous y passerions la journés si nous ne craignions de vous ennuyer vous-même, M. le Docteur.

LE CHEVALIER. — Le point le plus intéressant dont nous nous entretenions est loin maintenant : je veux dire comment on pourrait remédier à tout cela, aussi nous ne vous quitterons pas avant d'avoir eu votre opinion là-dessus.

LE DOCTEUR. — Eh bien ! je vous ferai connaître ma fantaisie sur ce sujet, mais allons dîner d'abord ; notre hôte nous a préparé un repas fort honnête.

FIN DU SECOND DIALOGUE.

THE THIRD DIALOUGUE

AFTER we had well refreshed oure selves at supper, I thought longe till I had knowen the iudgement of maister Doctor, aboute the remidies of these thinges aboue remembred, howe he thought they might be best redressed, and with lest daunger or alteration of thinges; and therfore I saide to him thus: Sins yowe haue declared vnto vs (goode maister Doctor) oure deseases, and also the occasions therof, we praie youe leave vs not destitute of convenient remidies for the same; ye haue perswaded vs fully, and we perceaue that oure selves, that we are not now in so good state as we haue bene in times past; and ye haue shewed vs proveable occasions that hath brought vs to that case; therfore now we praie youe, shew vs what might remedie these oure greifes.

DOCTOR. When a mane dothe perceaue his greife, and the occasion also of the same, he is in a goode waie of amendment; for knowinge the occasion of the greife, a man may soune avoyde the same occasion; and that beinge avoided, the greife is also taken awaye; for as the Philosopher saithe: Sublata causa tollitur effectus. But let vs breifly recounte them, and then the occasions thearof, and thirdly, goe to the inquisition of the remides for the same. First, this generall and vniversall dearth is the cheifest greife that all men complaine most on. Secondly, the exhausinge of the treasure of this Realme. Thirdly, inclosures and turninge arrable grounde to pasture. Fourthely, decayinge of townes, towneshippes and villages; and last, devision and diversitie of opinions in religion. The occasions of these, althoughe I haue diversly declared after the diversitie of mens myndes and opinions, yet here I will take to be the same, but only such as I thincke veryly to be the very iust occasions in dede. For, as I

The common griefes.

TROISIÈME DIALOGUE

Après nous être bien rafraîchis à souper, je désirai vivement connaître l'avis du docteur sur les remèdes à apporter aux maux dont il est fait mention plus haut, et sur le moyen de les faire disparaître sans trop de danger et de bouleversement. Aussi, je lui adressai la parole en ces termes :

— Puisque vous nous avez éclairés, mon cher Docteur, sur nos calamités et sur leurs causes, nous vous prions de ne pas nous laisser ignorer les remèdes qu'il convient d'y appliquer. Vous nous en avez pleinement convaincus, et nous le voyons par nous-mêmes, nous ne sommes plus dans un état aussi satisfaisant que jadis. Vous nous avez découvert les raisons qui nous ont conduits à cette situation ; maintenant, nous vous le demandons, indiquez-nous quels soulagements peuvent comporter nos peines.

LE DOCTEUR. — Quand un homme connaît son mal et la cause de ce mal, il est en bonne voie de guérison. S'il connaît la cause du mal, il peut facilement l'éviter, et celle-ci étant évitée, le mal lui-même disparaît également ; car le philosophe a dit : *Sublata causa, tollitur effectus.*

Mais rappelons en deux mots nos calamités et leur origine, et en troisième lieu recherchons en les remèdes.

Maux communs.

Tout d'abord, la cherté générale et universelle constitue le principal de nos maux et celui dont on se plaint le plus.

En second lieu, la raréfaction des espèces dans le Royaume.

Troisièmement, les clôtures et la transformation des terres arables en prairies.

Quatrièmement, la ruine des villes, des bourgs, des villages, la division des hommes et la divergence des opinions en matière de religion.

J'ai énuméré les causes de ces calamités, d'après la variété des esprits et des avis ; à présent je vais les rechercher encore, mais je me bornerai à celles que je rends et pense réellement responsables de nos malheurs.

shewed youe before, divers men diversly iudgethe this or that to be the cause or occasion of this or that greife; because there maie be divers causes of ones thinge, and yet but one principall cause, that bringeth fourth these thinges to passe. Let vs seke oute that cause, omittinge all the meane causes, which are driven forward by the first originall cause; as in a presse, goinge in at a streight, the formost is driven by him that is next him, and the next by him that folowes him, and the thirde by some violent and stronge thinge that drives him forward; which is the first and principall cause of puttinge forward the rest before; yf he weare kept backe and staied, all they that goe forewarde would staie with all. To make this more plaine vnto youe; as in a clocke theare be many wheles, yet the first whele beinge stirred it drives the next, and that the third, till the last that moves the Instrumentes that strikes the clocke. So in makinge of a howse, theare is the maister that would haue the howse made, theare is the carpenter, theare is the stuffe to make the howse with all. The stuffe never stirres till the workeman set it foreward. The workeman never travailes, but as the maister provokes him with good wages; and so he is the principall cause of this howse makinge. And this cause is of clerkes called efficient, as that that bringes the thinge principally to effecte; perswade this man to let his buyldinge alone, and the howse shall never come to passe; yet the howse can not be made with oute stuffe and workemen; and therfore they be called of some, Causa sine quibus non, and of other some, Materiales, and formales; but all comethe to one purpose; that is the efficient cause and principall cause, with oute removeinge of which cause the thinge can not be remedied. And because it was grafted in everie mans Judgement, that the cause of anie thinge beinge taken awaie the effecte is taken awaie with all, therfore men toke the causes of these thinges that be talked of withoute iudgement, not by descerninge the principall cause from the meane causes, but by takinge awaie of these causes that be but secondarie as it weare, and so they weare never the nearer to remedie the thinge they went aboute, Much like the wife of Aiax, that

The originall cause in euery thing is to be serched.

Diuers sortes of causes there bee.

Ainsi qu'en effet je vous l'ai montré, les hommes proclament que ceci ou cela est la cause de tel ou tel mal ; une chose peut sans doute avoir des causes diverses, mais il en est une principale qui détermine la manifestation des phénomènes. Cherchons-la, en négligeant celles qui sont secondaires et dont la mise en jeu dérive de la cause première et originale. Supposons, par exemple, une foule qui se presse dans un passage étroit, le premier est poussé par celui qui se trouve près de lui, lequel subit l'impulsion de celui qui le suit, et celui-là est entraîné en avant par une force violente et irrésistible. Cette force est la cause initiale et principale de la marche de ceux qui sont placés devant elle. Si cette force était maintenue dans l'immobilité, tous ceux qui sont poussés se trouveraient arrêtés du coup.

En toute chose, on doit rechercher la cause primordiale.

Pour vous le faire mieux saisir, prenons une horloge où il y a de nombreux rouages, la première roue étant mise en mouvement entraîne la suivante, qui entraîne la troisième et ainsi de suite jusqu'à la dernière qui fait mouvoir l'instrument chargé de frapper la sonnerie.

Ainsi dans la construction d'une maison, il y a un propriétaire qui voudrait voir la bâtisse terminée, il y a le charpentier, il y a les matériaux pour achever l'édifice. Les matériaux ne sont mis en œuvre que par le travail de l'ouvrier, qui fait sa besogne seulement si le propriétaire l'y convie par l'appât de bons salaires — le propriétaire est donc la cause principale de la construction de la maison. C'est ce que les clercs appellent la cause efficiente, comme étant celle qui amène principalement une chose à être effectuée. Persuadez au propriétaire d'abandonner sa construction et celle-ci ne sera jamais achevée ; il faut pourtant des matériaux et des ouvriers pour faire une maison, c'est pourquoi les uns les appellent : *Causæ sine quibus non ;* et d'autres : *Materiales et formales*. Mais tout cela en revient à ce point unique qu'il y a une cause efficiente et principale sans la suppression de laquelle il est impossible de porter remède à la chose qu'elle affecte.

Il y a diverses sortes de causes.

Il était ancré dans l'esprit de tous qu'une fois la cause disparue l'effet s'évanouirait en même temps; à cause de cela, chacun rechercha l'origine des calamités dont nous nous entretenons, sans distinguer la cause principale des causes de moindre importance, mais en s'efforçant de supprimer ces dernières, et celles-ci n'étant que secondaires, on n'apporta à la situation aucun soulagement plus appréciable. Cela ressemble beaucoup au cas de

lost hir housband in the shippe called Argos, wished that those firre beames had never bene felled in Peleius woode, wheare the saide shippe was made; when that was not the efficient cause of the losinge of hir howsbande, but the wildefier cast in the said shippe did set it one fiere. Suche causes as they be, be called Remotae, at is weare to farre of; so they be also idle, and of no operation of them selves, with oute some other to set them on worke. And percase I, while I degresse so farre from my matter, shalbe thought to goe as farre from my purpose, yet to come to oure matter and to applie this that I haue saide to the same. Some thincke this dearthe beginnes by the tenaunte, in sellinge his ware so deare; some other, by the Lord in raisinge his land so highe; and some, by those Inclosures; and some other, by raisinge of oure coyne and alteration of the same. Therfore some, by takinge some one of these thinges awaye, (as theire opinion served them to be the principall cause of this dearthe,) thought to remedie this; but as the triall of thinges shewed, they towched not the cause efficient or principall, and therfore theire devise toke no place. And yf they had, the thinge had bene remedied fourthe with; for that is proper to the principall cause, that as soune as it is taken awaie, the effect is removed also. Yet I confesse that all these thinges risethe together with this dearthe, that everie of theim shoulde seme to be the cause of it. Neverthelesse, it is no goode proofe that they shoulde be the causes of it; no more then was the steple made at Dover the cause of the decaye of the haven at Dover, because the haven beganne to decay the same time that the steple beganne to by buylded. Nor yet, thoughe some of these be cause of the other, yet in dede they be not all the efficient causes of this dearthe. But as I haue saide before, of men thrustinge one au nother in a [thronge], one drivinge an other, and but one first of hall, that was the cheife cause of that force; so in this mattier that we talke of, theire is some one thinge that is the originall cause of these causes, that be as it weare secondary, and makes theim to be the causes of other. As I take, the raisinge of the prices of all vittailes at the husbandmans hand is the cause of the raysinge of the rent of his Landes; and that gentlemen fall so muche to take farmes into theire owne handes, Lest they

Sublata causa tollitur effectus.

Howe one thing is cause of an other, and that of the thirde.

la femme d'Ajax qui perdit son mari sur le navire appelé Argos, et qui maudissait le mont Pelée d'avoir fourni le bois dont était construit le vaisseau, alors que là n'était pas la cause efficiente de son malheur; le feu du ciel avait, en effet, enflammé le navire. De telles causes sont appelées : *Remotæ*, comme étant trop lointaines; elles sont inactives et sans efficacité par elles-mêmes si quelqu'autre chose ne vient pas les mettre en mouvement. Moi-même, par exemple, pendant que je m'éloigne de mon sujet, on pourrait croire que je perds de vue le but que je me propose, et pourtant j'en arrive à notre affaire et je vais appliquer tout ce que je viens de vous dire.

Les uns pensent que la cherté vient du tenancier, qui vend ses produits plus cher, d'autres qu'elle provient du Landlord qui élève d'autant le prix de sa terre, quelques-uns en attribuent l'origine aux clôtures, et ceux-là au surhaussement de notre monnaie et à son altération. Aussi, il en est qui pensent remédier à la cherté, en faisant disparaitre celle de ces choses que, dans leur esprit, ils prennent pour en être la cause primordiale ; mais ainsi que l'a établi l'expérience, ils n'ont pas touché à la cause efficiente et principale ; c'est pourquoi leur avis n'a pas été appliqué. Si cet avis avait été pris en considération, la cherté n'aurait pas été modifiée, car c'est le propre de la cause principale de faire disparaître l'effet, en même temps qu'on la supprime.

Sublata causa tollitur effectus.

Je confesse, cependant, que toutes ces questions se soulèvent à propos de la cherté, en sorte que chacune d'elle pourrait en paraître la raison d'être. Néanmoins, il n'y a pas de preuve bien frappante de cela, pas plus qu'on ne peut dire que le clocher construit à Douvres soit la cause de la ruine du port de Douvres, parce que cette ruine a commencé au moment où le chocher fut construit. Les choses susdites ne sont pas davantage les causes efficientes de la cherté, quoiqu'elles puissent dériver les unes des autres. Mais ainsi que je vous l'ai expliqué tout à l'heure en vous parlant de gens se pressant dans un passage, l'un poussant l'autre ; un seul de tous est la cause de ce mouvement. De même dans ce qui fait le sujet de notre entretien, quelque chose est la cause de ces causes qui ne sont que des intermédiaires et qui semblent par là même avoir une influence sur le résultat final.

A mon avis, la hausse des prix de tous les vivres entre les mains du cultivateur est la cause de l'accroissement de ses fermages et de ce que les gentlemen en arrivent si souvent à reprendre en mains

Comment une chose en engendre une autre, qui en

be driven to by theire provision so deare; and that is a greate cause againe that inclosures is more vsed. For gentlemen, havinge muche landes in theire handes, and not beinge able to welde all, and to se it manured in husbandrie, (which requirethe the industrie, Labor and governaunce of a greate many of persons,) dothe convert most of that Lande to pastures; whearin is required bothe lesse charges of persons, and of the which neverthelesse comethe more cleare gaynes. Thus one thinge hanges vppon an other, and settes forwarde one a nother; but one, first of all, [is] the cheife cause of all this circuler motion and impulsion. I shewed a while eare, that the cheife cause was not in howsbandeman, nor yet in the gentleman. Let vs se whether it be in the marchaunt. It appeares, by reason that all wares bought of him are dearer now farre then they weare wount to be once, the husbandman is driven to sell his commodities dearer. Nowe that the mattier is brought to youe, maister marchaunt, howe can youe avoyde the cause from beinge in yow?

MERCHAUNTE. Sir, easilie enowghe; for as we nowe sell dearer all thinges then we weare wounte to doe, So we bie dearer all thinges of straungers. And therfore let them put the mattier from theim theare, for we disburden oure selves of this faulte.

DOCTOR. And they be not beare to make answere; yf they weare, I would aske theim why they sell theire wares dearer nowe then thei were wount to doe?

MERCHAUNTE. Marye, and to that I hard manie of theim answere ere this, when they weare asked that question, ij maner of wayes. One was, they sold no dearer then they weare wount to doe; sayinge, for proufe therof, that they woulde take for theire commodities as much and no more of oure commodities then they weare wounte to doe; as for oure todde of woll, they will geue as muche wine, spice or silke as [they] weare wonte to geue for so muche; yea, ffor an ounce of oure silver or golde as much stuffe as ever was gyuen for the same. And theire other answer was, that yf we did recken that they did sell theire wares dearer, because they demaunded more peces of oure coyne then they

The strangers answere touchinge this dearth.

leurs fermes, obligés qu'ils sont d'acheter aussi cher leurs provisions ; c'est là encore une raison du développement des clôtures. Les propriétaires, ayant à leur disposition beaucoup de terres qu'ils ne peuvent faire mettre en état de culture et exploiter, (ce qui exige, l'industrie, le travail et la direction d'un nombreux personnel) transforment la plupart de ces terres en pâturages, ce qui nécessite moins de frais de main-d'œuvre et rapporte un bénéfice beaucoup plus net.

engendre une troisième.

Ainsi, une chose dépend de l'autre et elles s'aggravent l'une l'autre, mais il en est une, la première, qui est la cause principale de l'impulsion donnée à ce mouvement circulaire. Je vous ai montré, précédemment (1), que cette cause originaire ne se trouvait pas chez le cultivateur, ni chez le gentleman. Voyons si elle ne serait pas chez le marchand ? Il est flagrant que le cultivateur est obligé de vendre ses produits plus cher puisque toutes les denrées achetées au marchand sont d'un prix beaucoup plus élevé qu'elles n'avaient coutume de l'être jadis. Maintenant que je vous ai mis en cause, M. le Marchand, comment pourrez-vous repousser toute responsabilité ?

LE MARCHAND. — Assez facilement, Monsieur, car nous vendons nos marchandises plus cher que nous n'avions l'habitude de le faire, dans la mesure où nous les achetons nous-mêmes aux étrangers. C'est pourquoi, c'est à eux de se disculper, comme je viens de le faire en ce qui nous concerne.

LE DOCTEUR. — Ils ne sont pas là pour répondre, sans quoi je leur demanderais pourquoi ils vendent à présent leurs denrées plus cher qu'autrefois.

LE MARCHAND. — Ma foi ! j'en ai entendu, beaucoup répondre de deux façons quand on leur posait cette question. D'une part, ils prétendaient ne pas vendre plus cher que de coutume, disant, pour le prouver, qu'en échange de leurs marchandises ils ne prenaient pas une quantité de nos produits supérieure à celle qu'ils prenaient jadis, mais une quantité équivalente : ainsi pour notre tod de laine, ils nous livreront autant de vin, d'épices ou de soierie qu'il était d'usage de nous en livrer ; et, pour une once de notre argent ou de notre or, nous aurons autant de denrées qu'ils nous en fournissaient pour le même poids de métal. Leur seconde réponse était que, si nous croyions qu'ils vendaient leurs produits plus cher, parce qu'au contraire d'autrefois, ils nous demandaient un

Réponse des étrangers relativement à la cherté.

(1) Vid. suprà, p. 66-67.

weare wonte to doe, that was no other faulte, they saide, but oures, that made oure peces lesse, or lesse worthe, then they weare in times past; therfore they demaunded the more peces of theim for [their] wares, sayinge they cared not what names we would giue oure coynes, they woulde consider the quantitie and right valew of it that they weare estemed at everie wheare throughe out the worlde.

KNIGHT. Then I would haue answered him after this sorte. Yf they came hither but for oure commodities, what made it mattier to theim what valew or quantitie our coyne weare of, so they might haue as muche of oure commodities for the same as they weare wonte to haue? If they came agayne for oure siluer and golde, it was nether lawfull nor expedient they should haue anye from vs. Whearfore I would thinke that was no cause whie they shoulde sell theire wares dearer then they weare wonte to doe.

DOCTOR. Then he might haue answered againe, that it chaunced not alwayes together, that when they had wares which we wanted, we gad agayne all those wares that they looked for. And they, havinge (percase) more wares necessarie for vs then we had of suche wares as they looked for, woulde be glade to receiue of vs suche stuffe, currant in most places, as might bie that they looked for els wheare at theire pleasure; and they will saye was not oure coyne suche. And as for oure lawes of not transportinge over sea anie gold or siluer, they passed not therof, so they might haue the same once conveyed theim; as they haue many wayes to haue it so, which I haue before remembred. Finally, he might saye that we had not in dede oure coyne in that estate oure selves, that by the name they pretended, but estemed bothe in valew and quantitie of the stuffe it was made of; for yf they had brought to vs halfe an oz of silver, we would not take it for an oz; nor yf thei brought vs brasse mingled with siluer, we would not take it for pure silver; and yf we would not take it so at theire handes, whie should they take it otherwise at oures? Then they sawe no man heare [but] would rather haue a cuppe of [siluer] then a cuppe of brasse; no, not the maisters of oure mintes, thoughe they would otherwise perswade the one to be as goode as the other. Wherfore, seinge

plus grand nombre de pièces de notre monnaie, il n'y avait pas de leur faute, mais bien de la nôtre, car, disaient-ils, nous avons amoindri nos pièces et diminué la valeur qu'elles avaient dans le temps passé. De là leur plus grande exigence ; ils ajoutaient qu'ils se souciaient peu du nom que nous pouvions donner à nos monnaies ; une seule chose les préoccupant : le titre et la valeur réelle auxquels on les estimait de par le monde.

LE CHEVALIER. — A quoi j'aurais répondu de cette sorte : s'ils viennent chez nous pour se procurer nos commodités, que leur importe la valeur ou le titre de notre numéraire, attendu que pour une somme égale de ce dernier, ils peuvent toujours obtenir la même quantité que jadis de nos marchandises. S'ils viennent pour avoir notre or et notre argent, il n'est ni licite, ni avisé de nous en dépouiller à leur avantage. C'est pourquoi je croirais volontiers que là n'est pas la cause pour laquelle ils nous vendent leur marchandise plus chère qu'autrefois.

LE DOCTEUR. — En ce cas, ils auraient pu vous répliquer qu'ils n'ont pas toujours la chance que nous possédions toutes les denrées qu'ils recherchent, alors qu'ils en détiennent dont nous avons besoin. Si les denrées qui nous sont nécessaires se trouvent entre leurs mains en quantité supérieure aux marchandises que nous détenons et qu'ils désirent pour eux-mêmes, ils seront heureux de recevoir de nous, en retour, une marchandise acceptée dans la plupart des centres commerciaux et leur permettant d'acheter, à leur fantaisie, ce dont ils ont besoin ; ils vous diront alors que notre monnaie ne remplit pas ce but. Quant à nos lois interdisant d'emporter par mer l'or et l'argent, elles n'auraient aucun effet ; ils pourraient toujours se faire livrer ces deux métaux, ayant tant de moyens de s'en procurer que je vous ai déjà rappelés.

Finalement, on pourrait vous répondre que nous ne possédons pas de monnaie ayant la valeur intrinsèque que sa dénomination leur faisait rechercher, mais d'une valeur nominale égale au double de sa valeur intrinsèque et de la quantité de métal entrant dans sa composition. Ils nous auraient dit encore que s'ils nous avaient offert une demi-once d'argent, nous ne l'aurions pas acceptée pour une once entière, pas plus que nous n'aurions reçu d'eux pour de l'argent pur, un alliage de cuivre et d'argent, s'ils nous l'avaient proposé. Et quand nous ne voulons pas le prendre de leurs mains, pourquoi l'accepteraient-ils des nôtres ? Et puis, il n'est ici personne qui ne préférerait une tasse d'argent à une tasse de cuivre, personne, pas même les directeurs de notre monnaie, quoiqu'ils veuillent nous persuader que l'une équivaut à

vs esteme the one in dede better then the other, as all the worlde dothe beside, whie should not they esteme oure coyne after the quantitie and valew of the substance therof, bothe after the rate it was estemed amonge vs and also everie other wheare? And so, as in moe peces theare is but the valew that was in fewe peces before, therfore they demaunde greater nomber of peces, but yet the like valew in substaunce, that they weare wonte to demaunde for theire wares. Now let vs se whether goeth the cause of this mattier frome the stranger. For me thinckes he hath reasonably excused him selfe, and put it from him.

KNIGHT. By youre tale it must be in the coyne, and consequently in the kinges highenes, by whose commaundment the same was altered.

DOCTOR. Yet percase it goes further yet; yea, vnto suche as weare the [firste] counsellers of that dede, pretendinge it shoulde be to his highnes greate and notable commoditie; which, yf his grace maie now perceaue to be but a small proffitte and continuall losse, bothe to his highnes and also to his whole realme, may be sooner revoked agayne by his grace. And as a man [that] intendithe to heale a nother by a medicine that he thinckes goode, thoughe it proue otherwise, is not muche to be blamed; no more is the Kinges maiestie in no wise, in whose time this was not doonne, nor his highnes father, which is not to be supposed to haue intended therby no losse, but rather commoditie to him selfe and his subiectes, to be here in reprehended, albeit the kinge succeded beside purpose.

KNIGHT. Then ye thincke plainly that this alteration of the coyne is the cheifest and principall cause of this vniversall dearthe?

DOCTOR. Yea, no doubte, and of many of the said greifes that we haue talked of, by meanes it beinge the originall of all. And that, beside the reason of the thinge, (beinge plaine Inowhge of it selfe,) also experience and proufe dothe make more plaine; for even with the alteracion of the coyne beganne this dearthe; and as the coine appered, so rose the price of thinges with all. And this to be true, the few peces of old coyne yet remaininge testefiethe; for ye shall haue, for anie of the sayde coine, as muche of anie ware either inwarde or outwarde as muche as ever was

That the alteration of the coyne shoulde be the uery cause of this derth, and consequently of other griefes.

l'autre. C'est pourquoi, voyant que nous attachons plus de prix à la première qu'à la seconde, comme tout le monde, du reste, pourquoi les étrangers n'estimeraient-ils pas notre monnaie d'après la quantité et la valeur du métal, selon que nous la prisons nous mêmes et selon que chacun la prise partout ailleurs ? Aussi, comme il faut à présent un plus plus grand nombre de pièces quand il en fallait moins autrefois pour arriver à former une valeur égale, les étrangers en exigent une plus grande quantité. mais d'une valeur intrinsèque équivalente à ce qu'ils avaient coutume de demander pour leurs marchandises. Voyons donc si les étrangers ne se trouvent pas disculpés à leur tour. Quant à moi, je crois qu'ils se sont fort raisonnablement excusés et déchargés.

LE CHEVALIER. — D'après vos paroles, la faute doit résider dans notre monnaie, et en conséquence doit s'imputer à Sa Majesté, par les ordres de qui le numéraire a été altéré.

LE DOCTEUR. — La cause remonte peut-être plus haut ; à ceux qui les premiers conseillèrent cette mesure, qui soutinrent que c'était pour le grand bien et le plus grand avantage du roi, mesure qu'il est facile au roi de rapporter s'il s'aperçoit qu'il n'en résulte qu'un profit inappréciable et une perte continuelle pour lui et pour le royaume. C'est comme un homme qui prétendrait en guérir un autre par un remède qu'il juge efficace et qui acquiert la preuve du contraire ; on ne saurait le blâmer. Sa Majesté, sous le règne de qui cela fut mis en œuvre, ne saurait davantage en être critiquée, pas plus que son père, à qui l'on ne peut prêter le dessein d'avoir voulu faire une mauvaise opération, mais plutôt d'avoir cherché son propre bien et celui de ses sujets, quoique le succès n'ait guère répondu à son désir.

LE CHEVALIER. — Ainsi vous êtes pleinement d'avis que l'altération de la monnaie est la cause principale et déterminante de la cherté universelle ?

LE DOCTEUR. — Oui, sans aucun doute, et c'est également la cause de beaucoup des calamités dont nous avons parlé ; c'est l'origine de toutes, indirectement. Outre le raisonnement qui est déjà suffisamment convaincant, nous en trouvons une preuve irréfutable dans les faits eux-mêmes, la cherté commença avec l'altération de la monnaie, et aussitôt que celle-ci se produisit tous les prix haussèrent. On en a démonstration par les vieilles pièces qui subsistent encore, car, avec elles, vous allez vous procurer soit chez nous, soit à l'étranger, la même quantité de marchandise qu'autrefois, et plus le titre de cette monnaie sera faible plus il en

De ce que l'altération de la monnaie serait la cause précise de la cherté, et conséquemment de nos autres calamités.

wounte to be had for the same; and so as the measure is made lesse, theare goethe [the more] some to make vp the tale And because this risethe not together at all mens handes, therfore some hathe greate losse, and some other greate gaynes therby, and that makes suche a general gruge for the thinge. And thus, to conclude, I thinke this alteration of the coyne to be the first originall cause that straungers first selles theire wares dearer to vs; and that makes all fermors and tennauntes, that rerethe any commoditie, agayne to sell the same dearer; the dearthe therof makes the gentlemen to rayse theire rentes, and to take farmes into theire handes for the better provision, and consequently to inclose more groundes.

KNIGHT. Now what remedie for all these thinges?

DOCTOR. Ye se nowe the meane youre selfe, yf this be the efficient cause, as I doe thinke it is; and I knowe no meane to amende anie thinge that is amisse, but eyther by an other president that is well, or by arte. And yf we take the first waie, we may take either oure common welthe, when it was well, for a president, or an other common welthe that we se well ordered, to whose example we might conforme oure thinges. Yf the other way doe like vs better, to doe it by arte, we must then seke oute the right causes of these effectes, and by takinge the cheife and efficient causes, these effectes be taken away that proceade, as I haue oft said.

Either by example or by arte any thinge must be amended.

KNIGHT. I praye youe, tell playnly youre devise; what causes are these that ye would haue taken away, and howe these thinges may be remedied.

DOCTOR. I will, [vnder protestation,] that if ye like it not, ye doe tell youre fantasies to it, and doe reiect it; if ye like it, or anie parte thearof, vs it at youre pleasure. I meane (quod he) that all the coyne nowe curraunte [shoulde be after a certayne daye not currant,] but as men list to take theim, after the estimation of the

The remedie to be by restoringe the coyne to the

faudra pour faire le compte. Et comme tout le monde ne peut pas montrer les mêmes exigences, il en est qui subissent de grosses pertes tandis que d'autres ramassent de grands profits ; de là proviennent tant de plaintes sur ce chapitre. Ainsi pour conclure, je pense que l'altération des monnaies est la cause première et déterminante de ce que les étrangers nous vendent d'abord leurs marchandises plus cher ; cela fait que tous les fermiers et tenanciers qui produisent des commodités nous cèdent, à leur tour, celles-ci à un prix plus élevé, cette nouvelle cherté oblige les gentlemen à hausser leurs rentes et à reprendre possession de leurs fermes pour en tirer davantage, et par conséquent à enclore plus de terres.

LE CHEVALIER. — Et (1) maintenant, le remède à tout cela ?

LE DOCTEUR. — Vous pouvez en juger par vous-même, à présent, si la cause efficiente est celle que je pense.

Une chose peut-elle être réparée par l'exemple ou par un procédé quelconque ?

Quant à moi, je ne connais pas de moyens de réformer une chose défectueuse, si ce n'est, soit en adoptant une meilleure organisation, soit en appliquant un plan bien conçu. Si nous nous arrêtons au premier moyen, nous pourrons avoir comme modèle, ou notre propre Nation, au temps où elle nous paraissait en bon ordre, ou bien quelqu'autre pays bien administré. Si le second moyen nous semble préférable, il nous faut alors dégager les véritables causes des effets constatés ; et, en supprimant les causes primordiales et efficientes, les effets disparaîtront du même coup, ainsi que je vous l'ai souvent expliqué.

LE CHEVALIER. — Je vous en prie, dites nous, entièrement, votre pensée ; ces causes que vous voudriez voir supprimer, quelles sont-elles et comment peut-on remédier à tout cela ?

LE DOCTEUR. — Je le veux bien, mais sous la réserve que si vous n'admettez pas mon opinion, vous me ferez part de vos objections à cet égard et que vous la discuterez. Si une partie quelconque vous agrée, vous en userez à votre fantaisie. Je voudrais (ajouta-t-il), que tout le numéraire actuellement en cours, soit à partir d'un certain moment, retiré de la circulation mais seulement pour la valeur vraie du métal, et après l'essai

Le remède est le rétablissement de la monnaie au titre ancien et sous ses

(1) W. S., dans l'édition de 1581, remplace tout ce passage jusqu'à ces mots : LE CHEVALIER. — Je suis on ne peut plus satisfait et de tous points....... par quelques pages dont nous donnons le texte et la traduction en appendice.

olde rate and names.

stuffe; and the olde coyne or newe, after like value and quantitie and names, to be only from thence curraunt; and so the coyne throughly restored to the old rate and goodnes.

KNIGHT. All the treasure in this Realme is not able to doe that by and by at once, except it might be amended by a litle and a litle, some this yeare and some the next yeare.

DOCTOR. Howe meane youe that?

KNIGHT. I meane thus, to amend the grote by one halpeny this yeare, and so the next yeare an other.

DOCTOR. God forebid that youe should advise the Kinge to doe so, for that shoulde be a meane as it hathe bene alredie to put the King to charge and the mattier never a whitt the better amended.

KNIGHT. Howe so?

DOCTOR. Marie, I will shewe youe yf youe meane one waye, (thus). If thys coyne that we haue, beinge curraunt, the Kinge would [mend] his newe coine that he makes from henceforthe a porcion. as a q^u or a ob., in a pece, youe will graunte when that coine comethe abroade, the same shalbe in iust valew better by a penny or ob. then the other that we haue nowe.

KNIGHT. Yea, no doubte.

DOCTOR. Then shall not the other coine be as curraunt as it abroade?

KNIGHT. Yes.

DOCTOR. Well then, when goldsmithes, marchauntes, and other skilled persons in mettall doe perceaue that the one grote is better then the other, and yet that he shall haue as muche for the worse grote as for the better, will not he lay vp the better grote alwayes, and turne it to some other vse, and put forthe the worse, beinge like curraunte abroade? Yea, no doubt, even as they haue donne of Late with the new golde; [for they,] apperceavinge the new coyne of gold to be better then the new coine of siluer that was made to countervalew it, piked out all the gold, as fast as it came forthe of the minte, and layde that aside for other vses; so that nowe ye haue but a litle more then the old curraunt. And so bothe the

All the coyne used together currant must be of equall value in proporcion one towardes another.

de son titre ; puis la vieille et la nouvelle monnaie ayant repris des valeurs, des titres et des noms identiques, seraient seules mises en cours ; ainsi la monnaie serait entièrement rétablie à l'ancien taux et dans sa vieille rectitude.

anciennes dénominations.

LE CHEVALIER. — Tout le numéraire du Royaume est insuffisant pour opérer d'un coup cette métamorphose, à moins qu'on l'effectue petit à petit, un peu cette année, un peu encore l'année suivante.

LE DOCTEUR. — Comment l'entendez-vous ?

LE CHEVALIER. — Je veux dire, par là, qu'il faudrait, cette année, augmenter le groat d'un demi-penny et encore d'un autre l'année prochaine.

LE DOCTEUR. — Dieu vous préserve de conseiller au Roi un semblable expédient, ce serait une mesure comme on en a déjà employé, n'ayant d'autre résultat que de grever Sa Majesté, sans apporter la moindre amélioration à la situation.

LE CHEVALIER. — Comment cela ?

LE DOCTEUR. — Parbleu, je vais vous montrer comment cela se produirait : Si, tout en laissant en circulation la monnaie que nous possédons, le Roi voulait augmenter la nouvelle monnaie qu'il frappe d'une certaine quantité à partir d'aujourd'hui, comme d'un farthing ou d'un huitième par pièce, vous me concéderez bien que quand cette monnaie ira à l'étranger, elle vaudra un farthing ou un huitième de plus que le numéraire actuellement possédé par nous.

LE CHEVALIER — Oui, sans aucun doute.

LE DOCTEUR. — Et ce dernier ne circulera-t-il pas aussi bien que l'autre ?

LE CHEVALIER. — Oui.

LE DOCTEUR. — Eh bien, alors, quand les orfèvres, les marchands et les autres personnes connaisseurs en métaux, s'apercevront qu'un groat vaut plus que l'autre, et qu'un groat faible lui procurera autant de marchandise qu'un groat fort, ne mettra-t-il pas de côté ce dernier pour l'employer à un autre usage, et ne laissera-t-il pas aller le faible qui circule parallèlement ? Oui sans aucun doute. C'est même ce que l'on a fait récemment avec notre nouvel or; quand on s'est aperçu que celui-ci était d'un meilleur aloi que la nouvelle monnaie d'argent frappée sous une valeur nominale équivalente, on a râflé tout l'or au fur et à mesure qu'il sortait du monnayage et on l'a mis de côté pour d'autres usages.

Toutes les monnaies qui circulent en même temps doivent être d'égale valeur dans leurs rapports réciproques.

Kinges highnes is deceaved of his treasure, and the thinge intended never the more brought to passe; and all is because theare is no dew proportion kept betewnes the coines, while the one is better then the other in his degre. And as I ment to shew youe an other waie; that is, yf the Kinges highnes should call in sodenly all his now curraunt monie, and set forthe a new coyne somewhat better, but yet not all so pure as the olde; I take the like deceipte shall growe vnto the Kinge by his minters; for while the mettalles be confounded together, and can not be iustly proporcioned, with oute resolvinge agayne everie one to his owne kinde, the minters may doe what deceipt they lust, and vse that incertantie for theire owne lucre. And If in a ounce or tow they should be found [faultie], then might they saie, We melted together a greate quantitie, and that lackes of oure standerd in this [porcion] is supplied in an other. And so they can never be burdened to doe theire dewties, left to theire owne conscience; which I feare me will be Large inoughe. And yet this waye weare but a patchinge of the thinge; and as muche as it mended one thinge one waye, it should paie an other waie.

Confusion of metalles geues occasion of deceipte.

KNIGHT. What, and the kinge would make the grote lesse, and all other his coines besides?

DOCTOR. All should then come to one mattier; for I had as leve haue x[li] of brasse as one oz of silver. And it is not in the power of any prince to make the oz of silver worthe two of it, of gold nor of anie other mettall. And I had as leve haue a halpenny called a halpenny, as a halpennie that should be called a penny. Well, a man may chaunge the name of thinges, but the valew in anie wise ye can not, to indure for anie space; except we weare in suche a countrie as Eutopia was imagined to be, that had no traffique with anie other outwarde countrie. And therfore I would haue the iust and dwe proportion kepte in this poincte, not only in quallitie but also in quantitie; for yf yow should admitt alteration, either in one or in the other, ye must bringe in with all manie absurdities; for albeit the prince might strike coines

Not onely the substaunce and quantitie, but also

De sorte que nous en avons à peine une plus grande quantité qu'autrefois en circulation.

Ainsi le roi est privé de sa monnaie et le but poursuivi n'est jamais atteint, et tout cela parce que l'on ne garde pas un rapport fixe entre les monnaies, et que l'une est meilleure que l'autre pour la même valeur nominale.

Il est un autre procédé que je voulais vous exposer : c'est, si le Roi faisait rentrer soudain toute sa monnaie actuellement en circulation, et en émettait une nouvelle un peu plus forte mais n'égalant pas l'ancienne en pureté. Je prétends que le Roi tomberait dans des embarras équivalents du fait de ses monnayeurs. Les métaux, en effet, se trouvent alliés l'un à l'autre, et l'on ne peut exactement déterminer leurs proportions sans les isoler entièrement l'un de l'autre ; les monnayeurs peuvent alors se livrer à leur aise à toutes les filouteries et tourner à leur profit cette difficulté. Si pour une once ou deux on les trouve en défaut, ils peuvent alors répondre : — Nous avons fondu une très grande quantité et ce qui manque au titre légal de ce côté se trouve compensé d'un autre. Ainsi on ne peut pas exiger d'eux le respect d'une règle stricte, abandonnés qu'ils sont à leur propre conscience, qui sera toujours suffisamment élastique. Ce moyen ne serait donc jamais qu'un replâtrage, et on perdrait d'une façon ce que l'on gagnerait d'un autre côté.

L'alliage des métaux est une occasion de fraude.

LE CHEVALIER. — Qu'arriverait-il si le Roi frappait le groat à un taux plus faible et les autres monnaies à un taux plus élevé ?

LE DOCTEUR. — Tout cela ne changerait rien, car il me serait indifférent d'avoir dix livres de cuivre ou une once d'argent. Il n'est pas au pouvoir d'un prince de donner la valeur de deux onces à une once d'argent, d'or ou d'un métal quelconque. Ce serait la même chose d'avoir un demi-penny appelé un demi-penny, ou un demi-penny appelé penny. Eh bien, un homme peut changer le nom des choses, mais on ne peut pas, d'aucune façon, modifier leur valeur pendant un certain temps, à moins de se trouver dans un pays légendaire comme l'Utopie, n'ayant, disait-on, aucun trafic avec les pays étrangers. C'est pourquoi je voudrais que dans cette matière, on gardât un rapport précis et raisonnable dans la qualité comme dans la quantité. Si vous admettez l'altération soit dans l'une, soit dans l'autre, vous en arriverez à toutes sortes d'incohérences.

Non seulement le métal et le titre, mais aussi les noms des pièces de monnaies doivent être rétablis suivant les anciennes coutumes.

Car, bien que le prince puisse frapper des monnaies de titre

the names of the peces of coyne must be after the accustomed maner.

[of other quantities and of other names] then they weare of before time, thoughe they weare never so pure, yet, because thaccomptes of mens Lyvinges, rentes, stipendes, debtes and dewties vsethe the names of coines hearetofore accustomed, as poundes, markes, nobles, Rialles, and shillinges, and all writinges made by these names, ye can not alter anie of the same, but ye must bringe much alteracion with all in everie manes revennwes, debtes, and duties; as it appeareth well, by the alteration of the goodnes of the coine, it hathe bene donne; which the Kinges highenes cheifely, and next his grace the noble men and gentlemen of this Realme, maye well finde [at] theire accomptes, yf they consider the mattier well.

KNIGHT. That I fele to be true in my selfe, thoughe I knowe not the reason whie; for albeit I may spend now more then I could xvj yeares agoe, yet I ame not able to kepe the like howse I did then.

That the coyne is the common measure. Aristoteles li. 5, Cap. 5, Eth.

DOCTOR. No mervaile it should be. Ye remember, I trowe, that I sayd to day morninge vnto youe, that the coine in Aristotle is called a common mesure of all thinges. Then, put case ye had no rent in monie, but paid youe in suche necessaries as youe must nedes occupie, as in so many bushelles of corne and so many yeardes of clothe; the yarde and the bushell also being at the measure they be nowe at when ye did set forthe youre Landes. Yf the bushell and the yearde shoulde be made lesse by one halfe, and then, [if ye] weare paid but of so many [busshels of corne and so many] yardes of clothe as ye haue before in numbere, and yet after that measure that was after made lesse, might [ye] then fede so manie persons and clothe theim as [ye] did before.

It is not inoughe for a man to be paid in like number, but also in like quantitie.

KNIGHT. Not by one halfe; for so muche is taken awaie of the stuffe that I should doe it with all, by youre reckeninge But is the coine a common measure, accompted as youe [saye], that may take suche diminution or abridgement as other measures may?

DOCTOR. It is not my sayinge only, but Aristotles, the sharpest philosopher of witt that ever was, as I saide before.

KNIGHT. Marie, yf that be true, the Kinge him selfe is most loser, and then his nobles and gentlemen, which is his cheife

et de noms autres que celles qui existent, et si elles ne sont plus aussi pures, comme le montant des ressources des gens, leurs rentes, salaires, dettes et redevances sont fixés en monnaies en cours jusqu'alors, tels que livres, marcs, nobles, réaux et shillings, et comme les écrits sont également rédigés dans ces termes, il est impossible de les modifier à moins d'apporter une grande perturbation dans les revenus, dettes et redevances de chacun. Cela nous est apparu du reste quand on a altéré la monnaie droite. C'est ce que le Roi d'abord, et après lui les nobles et les gentlemen du Royaume pourront constater en ce qui les concerne, s'ils vont au fond des choses.

LE CHEVALIER. — Je sais que cela est exact à mon égard, quoique je n'en découvre pas la raison, car si je puis dépenser actuellement plus que n'avais le moyen de le faire il y a seize ans, je n'arrive pas cependant à garder un train pareil à celui que j'avais alors.

LE DOCTEUR. — Cela n'a rien de merveilleux. Vous vous rappelez, je pense, comme je vous l'ai dit ce matin, que la monnaie est appelée, par Aristote, la commune mesure de toutes choses. Supposez maintenant que vos fermages ne vous soient pas payés en argent, mais en nature au moyen des denrées dont vous avez besoin, c'est-à-dire tant de boisseaux de grain et tant de yards d'étoffe, le yard et le boisseau étant restés identiques à ce qu'ils étaient comme mesures lors de la location de vos terres ; supposez encore que le boisseau et le yard aient été diminués de moitié, et que, dans ce cas, on vous paie avec un nombre de boisseaux de grain et de yards d'étoffe égal à celui que vous receviez à l'origine, pourriez-vous, après cette diminution de moitié dans les dites mesures, nourrir et vêtir autant de gens que vous le faisiez auparavant ?

L'argent est la commune mesure. Aristoteles li. 5, Cap. 5, Eth.

Ce n'est pas suffisant d'être payé avec un nombre égal de pièces, il faut encore l'être avec des pièces d'un titre égal.

LE CHEVALIER. — Il s'en faudrait de la moitié ; car, d'après votre compte, je manquerais d'une quantité de la marchandise égale à celle dont j'ai besoin pour nourrir tout mon monde. Mais la monnaie est-elle une commune mesure, comme vous l'appelez, qui puisse subir des diminutions ou de contractions comme les autres mesures ?

LE DOCTEUR. — Ce n'est pas moi seulement qui le dis, mais encore Aristote, le philosophe à l'esprit le plus aiguisé qui fut jamais, comme je vous l'ai expliqué déjà.

LE CHEVALIER. — Parbleu, s'il en est ainsi, le roi lui-même y perd le plus, et après lui ses nobles et ses gentlemen qui sont

strengthe in time of nede, and all other that be paid by this measure, beinge of old appoynted to a certeyne numbre of poundes, marckes, or shillinges. And I perceaue that they that paye by this newe measure, and yet but after the old number, must nedes be greate gayners.

DOCTOR. I perceaue youe feele the matter youre selfe?

KNIGHT. Yea, no doubte it must be thus. But one thinge more I must aske, how they doe in fraunce and flaunders, where they haue [both] brasse coyne, mixte coyne, pure siluer, pure gold, curraunt together?

It made no matter thoughe some coyne were of brasse, so it kepte a dewe proporcion of his estimate toward siluer and golde.

DOCTOR. I warrant youe by kepinge of dew proportion everie mettall towardes other, as of brasse towardes siluer a hundred to one, of siluer towardes gold xij to one. For the proportion of siluer towardes gold, I thinke, can not be altered by the auctoritie of anie prince; for yf it mought haue bene, it should haue bene ere this, by some one nedie prince or other with in two thousand yeares; for so longe it is since Plato that other philosopher was; which for his excellent wisdome was called Diuinus plato. He, in his dialouge called Hipparchus, shewethe that the the said proportion was in his time betwene siluer and gold; and the same is now still, for xij oz of siluer is worthe but one oz of pure gold at this daye. And so when vj aungels made an oz of gold, xx^{ty} grotes of pure siluer, makinge ij oz^{s} of siluer, countervalued one aungell. And so xld. in silver answered the xl^{s}. in gold.

Plato in dial. Hipparc.

What proporcion was betwene siluer and golde ij thousand yere ago, the same is yet at this daye.

KNIGHT. Still, youe would haue vs retorne to oure old pathe whence we straied; bull all the masterie is in devisinge of the meane howe.

DOCTOR. Surely it requirethe seme sharpe and provident devise; but it is nothinge so harde, nor the [inconueniences] growinge therof, as some percase must nedes be, so

son principal secours en cas de nécessité, ainsi que tous ceux que l'on paie d'après cette mesure, et à qui l'on doit depuis longtemps un certain nombre de livres, marcs et shillings. Je vois que ceux qui paient avec la nouvelle mesure une somme due depuis longtemps doivent forcément y gagner beaucoup.

Le DOCTEUR. — Je m'aperçois que vous saisissez fort bien la question.

LE CHEVALIER. — Oui, il ne peut pas en être autrement. Mais il est encore quelque chose que je veux vous demander : Comment fait-on en France et dans les Flandres où l'on a à la fois de la monnaie de cuivre, de la monnaie d'alliage, de l'argent pur et de l'or pur circulant en même temps ?

LE DOCTEUR. — Je puis vous l'affirmer, c'est en gardant un rapport exact, entre un métal et un autre, comme celui de cent à un entre le cuivre et l'argent et de douze à un entre l'argent et l'or. A mon sens le rapport de l'or à l'argent ne peut pas être modifié par l'autorité du prince, sans quoi il y a longtemps que le fait se serait produit sur l'ordre de quelque prince besoigneux ou autre, depuis deux mille ans ; c'est-à-dire depuis l'époque où vivait Platon, cet autre philosophe qui par sa haute sagesse fut surnommée le divin Platon. Dans son dialogue intitulé Hipparque, il montre que le rapport susdit existait déjà de son temps entre l'or et l'argent ; c'est le même qui subsiste encore de nos jours, car douze onces d'argent équivalent à une seule once d'or, vingt groats d'argent pur, font deux onces d'argent équivalentes à un angel, d'où quarante pences en argent répondent à quarante shillings en or (1).

Il importe peu qu'il existe de la monnaie de cuivre si on lui fait garder un strict rapport de valeur avec l'or et l'argent

Plato in dial. Hipparc.

Quel rapport existait il il y a deux mille ans entre l'or et l'argent ; il est resté identique jusqu'à ce jour.

LE CHEVALIER. — Voici que vous voudriez nous ramener encore au vieux chemin que nous avons délaissé ; mais toute la difficulté consiste à trouver le moyen d'y parvenir.

LE DOCTEUR. — Sûrement il faudra pour cela un esprit prévoyant et aiguisé, mais les inconvénients qui en résulteront, car

(1) Pour expliquer ce passage, Miss Lamond (p. 190) fait remarquer que Hales veut démontrer la persistance du rapport de 12 à 1 entre l'or et l'argent. Ainsi, la sixième partie de l'once d'or (un angel) valait deux onces d'argent (20 groats) De même 40 pences (c'est-à-dire 10 groats ou une once) d'argent avaient le même poids que 40 shillings d'or (c'est-à-dire 6 angels ou une once). Des poids égaux d'argent et d'or valent respectivement 40 pences et 40 shillings. Voir première partie : La Monnaie.

busie to provide for as these be, and are like more and more to growe, by the sufferinge of the coine to be in that case it is in nowe; and thinges naturally [do] revert and with lesse difficultie to the old trade then to anie rare or insolent vsage. And people must nedes be pleased with that they weare accustomed vnto before, and then wilbe contented to beare some paine to bringe it therto.

KNIGHT. Well, set the case as youe would haue it, and let me and my frendes heare what inconvenience maie growe therby.

DOCTOR. Ye put me to a greate mattier, and excedinge my simple witte; that would be devised by the greate wise heades of the counsell, or of the perleament, or of some piked numbere of learned and wise men, chosen of theim and put together to consulte of this mattier a greate space. I haue percase waded further then my parte was, to speake so farre to tell that the thinge must once be donne.

KNIGHT. What harme is it, thoughe we imagined heare a hole common wealthe amonge oure selues, so it be not set forthe as thoughe we would nedes haue it after oure devise? This good percase it may doe, that heare of youe, maister doctor, I maie heare some sensible reason, that, when I come to the parleament (whearof I ame vnworthie), I maie declare theare, which might enter into some mens eares, that might doe good heare in; and therfore tell youre devise. It shall no further for vs.

DOCTOR. It is daungerous to medle in the kinges mattiers, and specially yf it maie haue anie likelyhoode to minishe his proffitte.

KNIGHT. Trewe it is, if a man did speake in place wheare it should doe harme in deade and to that intent.

DOCTOR. I doe not so, but all to the best purpose, I take god to recorde, and to the Kinges highnes most proffitte, honoure and safetie at lengthe; yet some percase will saie, that pertaynes not to me to me to studie for. Yes I ame a subiecte, and I owe him not only obeysaunce but also the obseque I can, either in deade or in devise; and therfore I will put the case thus. Graunt the Kinge should make proclamation that, after michelmas next

il s'en présentera nécessairement, n'auront rien d'aussi gênant que ceux qui forcément se produiront, quelqu'attention qu'on apporte à les prévoir et qui ne feront que s'accroître, si l'on tolère que la monnaie reste comme elle est à présent ; les choses ont d'ailleurs une tendance plus prononcée à revenir à leurs vieilles traditions plutôt qu'à demeurer dans une situation pénible et anormale. Le peuple doit préférer un état dont il avait autrefois l'habitude. Il souffrira volontiers quelqu'ennui pour y retourner.

LE CHEVALIER. — Eh bien, supposez que tout se trouve rétabli selon votre désir, et faites nous savoir à nos amis et à moi quel inconvénient pourrait survenir.

LE DOCTEUR. — Vous me placez sur un terrain périlleux ; cela dépasse mon faible esprit. Cette question devrait être agitée par les hautes intelligences du Conseil, du Parlement ou d'une assemblée choisie d'hommes sages et instruits, élus entre tous et réunis pour discuter longuement cette matière. Je m'y suis égaré plus qu'il n'était dans mon rôle et je ne puis me risquer à présent à dire ce qu'il faut faire.

LE CHEVALIER. — Quel mal y a-t-il à cela ? Quoique nous puissions nous imaginer que nous débatons les intérêts de la nation, rien ne nous oblige à le raconter, comme si nous voulions mettre nos désirs à exécution. De vous écouter, Monsieur le Docteur, cela peut avoir ce bon résultat de porter à ma connaissance quelqu'argument sérieux que je puisse faire entendre quand je me rendrai (quoiqu'indigne) au Parlement, argument qui sera peut-être entendu de quelques-uns : à la suite de quoi, on pourra peut-être améliorer le sort du pays. C'est pourquoi découvrez nous notre pensée. Cela n'ira pas plus loin que nous.

LE DOCTEUR. — Il est dangereux de se mêler des affaires d'un roi, surtout si l'on semble avoir pour but de diminuer ses profits.

LE CHEVALIER. — C'est exact, s'il s'agit d'un individu parlant dans un endroit où il puisse effectivement faire du mal, et dans le but d'en faire.

LE DOCTEUR. — Tel n'est pas mon dessein, je suis animé, au contraire, des meilleures intentions, j'en prends Dieu à témoin, et j'agis pour le plus grand bien, le plus grand honneur, et enfin la plus grande sécurité du Roi. On pourrait dire, cependant, qu'il ne m'appartient pas de m'en préoccuper. C'est vrai, je ne suis qu'un sujet et je lui dois l'obéissance et même toute la soumission dont je suis capable, soit dans mes actes, soit dans mes pensées.

Je poserai donc mon hypothèse de la façon suivante :

Supposez que le roi lance une proclamation en vertu de la-

comminge, theare should be no coyne curraunte with in this Realme, but only after the rate; and that everie man should bringe in his newe coyne to the kinges minte, and theare to haue billes, that for everie x^{s} of new coyne brought in the Kinge to geve theim betwene michelmas and Christmas next after, or suche a time, an angell noble, either in good gold or in good siluer, of the old value, viz, x grotes to the oz of siluer and vj angelles to the ounze of gold; I aske what harme showld come therof?

KNIGHT. Marie, no harme at all, yf it might be so brought to passe. But wheare should the kinge haue treasure to do it with all? His grace hathe nether so muche in his owne treasure, nor yet percase all his subiectes with all, as would make coyne sufficient for the trafique of the whole realme.

DOCTOR. I denie not but it wilbe a yeare, two, or thre, ere this Realme be full furnished as it was before, ant that the kinges highenes shall haue some wante of treasure for a time to doe this with all; but the difficultie is not so greate as it semes, and that should be at the beginninge. For first, the kinges maiestie should haue some treasure tried oute of his newe coine that should be brought in to the minte. Some old coine theare is, yet left in the Realme, which would come in to the kinge for rent, yf it weare in his just estimate; some plate is also left, that men would be glad to bringe in to coyne, yf they might haue it agayne in pure siluer, as they weare wonte to haue. And provision might be made in the meane time that no woll, clothe, or tinne, or suche like commodities, should be vttered forthe of the realme, but it should be paid for in good gold or siluer after the old rate. Aud yf his grace did provide that men might haue bullion coined better cheape then ever they had before, or yet as good cheape, men would bringe in siluer apace to the minte.

Howe the treasure might be had to reforme the coyne.

KNIGHT. This would require a longe time, ere so muche siluer and gold weare brought in or coined as would serue for all the realme. How should the people in the meane time vse the traffique, hauinge not coyne enoughe therfore?

DOCTOR. By change of thinges partly, and partly by suche porcion of the corrected [coyne] as went abroad till more weare made.

quelle après la Saint-Michel qui vient, la monnaie ne circule plus dans le Royaume si ce n'est d'après sa valeur intrinsèque ; supposez également que le Roi ordonne à chacun d'apporter ce qu'il a de numéraire, à la Monnaie, où il recevra un billet lui garantissant que, pour chaque somme de 10 sh. de monnaie nouvelle rapportée, le Roi lui remettra entre la Saint-Michel et la Noël qui suivra ou à une autre époque, un angel noble en bon or ou en bon argent au titre ancien, c'est-à-dire dix groats par once d'argent et six angels par once d'or. Je vous demande maintenant quel mal en résulterait.

LE CHEVALIER. — Parbleu pas le moindre, si l'on pouvait exécuter cette mesure, comme vous dites. Mais où le Roi trouverait-il l'argent nécessaire pour y faire face ? Sa Grâce n'a pas son propre trésor suffisamment garni ; et tous ses sujets réunis ne possèdent pas de quoi fournir l'argent nécessaire pour le trafic de tout le Royaume.

LE DOCTEUR. — Je ne nie pas qu'il faille un an ou deux ou même trois, jusqu'à ce que le Royaume se trouve muni à nouveau comme autrefois, ni que le Roi n'ait besoin d'argent pendant un certain temps pour faire face à son entreprise ; mais la difficulté n'est pas si grande qu'elle semble en apparence ; elle se produirait surtout au début. Tout d'abord, Sa Majesté tirerait parti de la monnaie rapportée à la frappe. Il existe encore un peu de vieux numéraire dans le Royaume, que le Roi recevrait en paiement de rentes si elle était estimée à sa juste valeur ; il y a aussi de la vaisselle que l'on livrerait volontiers à la frappe, pourvu que le numéraire rendu en échange soit en argent de bon titre comme cela se pratiquait auparavant. On pourrait ordonner, en outre, que pendant tout le temps nécessaire ni laine, ni drap, ni étain, ni commodité d'aucune sorte ne seraient exportés hors du territoire, à moins d'être payés en bon or ou en bon argent au titre ancien. En outre, si Sa Grâce veillait à ce que l'on puisse avoir des espèces frappées à meilleur marché qu'autrefois, ou au moins à aussi bon compte, on lui apporterait rapidement de l'argent au monnayage.

Comment la Trésorerie pourrait arriver à reformer la monnaie.

LE CHEVALIER. — Il faudrait un long délai pour que la quantité d'or et d'argent nécessaire aux besoins du royaume soit rapportée et frappée. Comment marcherait le commerce pendant ce temps, si l'on n'avait pas assez de numéraire ?

LE DOCTEUR. — En partie, par le troc des objets, et en partie avec la monnaie refondue qui se trouverait alors émise en certaine quantité, jusqu'à ce qu'on en ait fabriqué davantage.

KNIGHT. How should the kinge and gentlemen be paide of theire rentes the while?

DOCTOR. The kinges highnes might be paied of his rent in his owne curraunte money; and the gentlemen in commodities growinge on theire tenauntes Landes, beinge estemed at certaine prises, in payment of his rent for the first halfe yeare; and by the next halfe yeare theare should come over for oure wolles, felles, tinne, and lead and other commodities, as muche as would paie the kinge and all other Lordes theire rent in good siluer and gold; for I thinke this, that everie tenaunt rerethe yearly, of some commoditie or other, as muche as may paie his lordes rent. And the Lordes againe maie spare as muche of the commoditie which they receaue of theire tenauntes, as will suffice to paie the kinges [maiestie] his rent at the least. And yf theare weare nothinge els to make this mattier with all, yet this only thinge would in one whole yeare bringe in as muche good coine as would serue the necessarie traffique of the realme; for theare is no tenaunt can well spend more then he getes, nor Landlorde more then his yearly revenwes. And yf one amonge manie doe exceade, an other will spare as muche as that comes to. And yf one yeare doe not furnishe the realme of sufficient coine, an other will; and the third will make vs as riche as ever we weare.

A prince ought to have greate treasure, or els his subiectes, agaynst all euentes.

For it is not enoughe for a prince or a realme to haue sufficient for one yeare, and so to live as they saie from hand to mouthe, as we doe nowe, but to haue some store for sodeyne eventes, ether of warres or of dearthe. For yf we should haue warres or dearthe, as we haue had, and should nede ether artilerie, [municions,] or other aide of straungers, it is not the coine we haue nowe could provide vs that. And so likewise, yf we shonld haue greate scarcitie of corne with in the realme, for the which we should be driven to fetche it from outewarde partes, it is not oure money would purchase it. Then oure commodities weare not able in a notable scarcitie to contervalewe it, sithe nowe in plenteous yeares it dothe bringe in but skant enoughe of thinges necessarie. Then, yf bothe warre and dearthe should come together, as it hathe ere this, howe should we doe? Surely we should be in a verie harde case, and muche

LE CHEVALIER. — Comment, pendant ce temps, le roi et les gentlemen seraient-ils payés de leurs rentes ?

LE DOCTEUR. — Sa majesté pouvait être payée de ses redevances avec sa propre monnaie en cours, et les gentlemen pendant la première période de l'année seraient réglés [en nature] avec les produits provenant de leurs terres affermées, produits dont les prix auraient été préalablement évalués ; durant la seconde période, on viendrait nous acheter nos laines, nos cuirs, notre étain et notre plomb, et autres commodités, on en enlèverait ainsi suffisamment pour permettre de payer le roi et les autres lords de leurs redevances, en bon argent et bon or. J'estime en effet que chaque tenancier récolte annuellement, une quantité suffisante d'une denrée quelconque pour faire face au fermage de son propriétaire. Ceux-ci de leur côté, peuvent sur les fermages qu'ils reçoivent, épargner au moins, de quoi s'acquitter de leurs impôts envers sa Majesté. Rien que cela, dans une seule année, en l'absence de toute autre ressource, nous assurerait assez de bonne monnaie pour faire face au trafic du royaume. Il n'est pas un fermier qui dépense plus que son profit, et pas un Landlord qui dépasse ses revenus annuels. Si l'un d'eux dans la masse, va au-delà de cette limite, un autre le compense par une épargne plus considérable. Si une année ne fournit pas au Royaume un numéraire suffisant, une autre y pourvoiera et une troisième nous fera aussi riches que jamais. En effet, ce n'est pas assez pour un prince ou un Royaume que d'avoir le strict nécessaire pour une année, et de vivre, comme l'on dit, de la main à la bouche, ainsi que nous faisons actuellement ; il faut encore quelques provisions en vue des événements soudains comme la guerre et la cherté.

Un prince ou ses sujets doivent avoir beaucoup d'argent en prévision des événements.

Si nous avions la guerre ou la cherté, comme cela s'est produit et si nous avions besoin d'artillerie, de munitions, ou d'autres secours de l'étranger, ce n'est pas la monnaie que nous possédons aujourd'hui qui nous permettrait d'en acquérir. De même, s'il survenait une grande pénurie de grains dans le Royaume, nous serions obligés d'en aller chercher au dehors, et l'état de notre numéraire ne nous permettrait pas d'en acheter. Nos commodités ne pourraient pas alors, dans une grande disette, faire équilibre à nos besoins, puisque dans les années d'abondance c'est à peine si nous en avons ce qu'il nous faut. Alors si la guerre et la disette se produisaient en même temps, comme cela est arrivé déjà, comment ferions nous ? Nous nous trouverions sûrement dans une passe très difficile et en grand

in daunger of straungers. On the other side, yf theare weare some store of treasures with in the Realme, thoughe theare should happen bothe warres and dearthe, yet we should be able to abyde them for a yeare, or ij, or iij ; for I had as leve a thousand men had in deare yeare 100000li amonge theim in good coine, as [a thousand] barnes full of corne worthe a [c.] pounde a pece ; for the money would fetche as muche corne as all the barnes would come to. And money is, as it weare, a storehouse of anie commoditie ye would haue, as I haue said to youe before in oure communication afore nowe, which may longest be kept withoute corruption, and easalest be caried two and fro for all exchaunge, [and] is most vniuersally curraunte yf it be gold or siluer. Never the lesse, but for the cumbraunce in cariadge, I had as leve haue as muche brasse, tinne, or leade in valewe, as the said money should come vnto; for they be as mete to abide the lenge kepinge, and are vniversally receaved in theire valewe, but they are verie combersome to carie. As yf a man lacked a commoditie that weare at London, he him selfe dwellinge at barwicke, weare it not a greate ease for him, yf he had ware to exchaunge for the same, whiche he might carie in his sleves to the valwe of a hundred pounde, vpon a little nagge, to London with small costes, rather then yf he had ware to the value, which would requier a carte to carie it thether ?

KNIGHT. Yes, no doubte, but yet he shoulde be surest this way, which youe spake last of, from robbinge.

DOCTOR. That is true, yea and surest of all, yf he had nether of bothe.

KNIGHT. I haue hard divers men of youre sorte ere this exclame against the first inventors of gold and siluer, because they weare occasion of muche murders [felonyes] and mischeifes ; for [it is lucre] drives men to all kinde of mischeife.

That that in vniuersally estemed must not be reiected of any common

DOCTOR. I wote well they doe ; as [well] against the founders of siluer and gold, as also of Iron and stele, because also it is the instrumentes of muche murder, and slaugheter amonge men. And so I wold wishe nether of bothe to be, so it weare vniversally amonge all. But and yf we should caste awaie oure tooles and weapons, and not other nations that be

péril des étrangers. Au contraire, s'il y avait une certaine réserve de monnaie dans le Royaume, même au cas où les guerres et la disette fondraient sur nous, nous serions en état de les affronter pendant un, deux ou trois ans. Car, je le prétends, il serait indifférent d'avoir mille hommes possédant 100.000 livres à eux tous, en bon numéraire, ou un millier de granges pleines de blé valant cent livres chacune. La monnaie nous procurerait en effet autant de grain que toutes les granges en pourraient renfermer. La monnaie est le grenier d'abondance de toutes les commodités désirables, comme je vous l'ai expliqué dans notre précédent entretien. On la conserve pendant un temps indéterminé sans crainte de détérioration, on la transporte de tous côtés, le plus facilement du monde, pour les échanges; elle est d'une circulation universelle, si elle est d'or ou d'argent.

Néanmoins, n'était l'encombrement dans le transport, il serait indifférent d'avoir une valeur équivalente en cuivre, en étain, en plomb, ou bien que la monnaie revienne chez nous ; ce sont des matières capables de supporter une longue garde et on les accepte universellement pour leur valeur, mais elles sont fort encombrantes à transporter. Supposez un homme, habitant Berwick et ayant besoin d'une marchandise que l'on se procure à Londres ; ne serait-ce pas pour lui préférable d'avoir de la marchandise échangeable, transportable dans ses poches à concurrence de 100 livres, sur un petit cheval, jusqu'à Londres, sans grands frais, plutôt que d'avoir une marchandise de valeur égale, mais exigeant un chariot pour l'amener dans la capitale ?

LE CHEVALIER. — Oui, sans aucun doute, mais dans le second cas il serait davantage à l'abri du vol.

LE DOCTEUR. — C'ést exact, mais alors, le plus sûr de tout serait de n'avoir ni l'un ni l'autre.

LE CHEVALIER. — J'ai déjà entendu diverses personnes de votre caractère s'élever contre les premiers inventeurs de l'or et de l'argent, parce qu'il ce fut l'occasion de meurtres nombreux, de trahison et de mauvaises actions, car le lucre entraîne les hommes à toute espèce d'actes répréhensibles.

LE DOCTEUR. — On s'emporte ainsi, je le sais, aussi bien contre les inventeurs de l'or et de l'argent que contre ceux du fer et de l'acier, parce que ces derniers sont les instruments de meurtres nombreux et de crimes parmi les hommes. Je souhaiterais que ni les uns ni les autres n'existassent à la condition qu'il en fût ainsi dans tout l'univers. Mais si, au contraire des nations voisines, nous délaissions nos outils et nos armes,

On ne doit pas rejeter d'une République qui est obligée d'entretenir des relations

weale that must haue traffique with other.

aboute, we should make oure selves naked of all defence, and be subiecte to theire spoyle; so yf we alone should caste awaye oure gold and siluer, because of the harme that comes, not of theim but of the evell vsinge, and other countries should retayne theim still, we should weaken oure selues and strenghthen theim muche. Thoughe it be commendable in some private man, for contemplacions sake, to set a side as muche as he maye well vse of oure money, it is not necessarie for the common wealthe that all men should doe so, no more then [for all men to be uirgines], thoughe privately in some it is commendable.

KNIGHT. I haue harde that princes ere this haue coined lether, and made it curraunte in time of nede.

DOCTOR. Ye maye saye well that it was at a greate nede then, and for a small time; and yet I never reade that more then one did so, which was called fredrerike, surnamed Aenobarbus, one of the emperours of Almaine, which lived aboute the yeare of oure lorde [1193]. He once in warres, at a time of greate nede, when his money was donne and his soldiers was redie to departe from him, stroke a coine of lether, and fixed a naile of siluer in everie pece with his marke, desiringe his souldiours to take theim for the time in steade of goode coine, promisinge after the warres finished he would restore theim good curraunt money for the same, as he did in deade. By which meanes he retained his souldiours againe, and atchived his enterprice; and toke in the lether coine, and paide theim good for it. And so princes, kepinge theire credit and promisse, maye doe wounderous thinges amonge theire subiectes in time of nede; which, yf they doe not, should bringe theim to seke healpe at straungers handes to theire greate losses, as experience hathe declared not longe agoe.

Coyne ones made of lether, but that in time of greate nede and for a small space.

KNIGHT. But heare to retorne wheare we left; yf the kinge should paie forthe goode aungelles, (as ye speake,) for everie x^s. of this new coine brought in to the minte, his graces revennues for one hole yeare would scant serue therto.

DOCTOR. It weare a yeares revennues well bestowed to save tenne; and it weare a honest purchase, with one yeares rent or ij, to purchase the grounde for ever. Yf the kinges

nous nous priverions de toute défense et nous serions exposés à leurs attaques ; de même, si nous rejetions notre or et notre argent, à cause du mal qu'ils causent, non par leur nature elle-même, mais par suite du mauvais usage que l'on en fait, nous nous affaiblirions et nous augmenterions beaucoup la puissance des autres. S'il est recommandable pour l'homme privé, au point de vue purement moral, d'éviter dans la mesure du possible l'usage de la monnaie, il n'est pas nécessaire pour la République que tout le monde agisse de même, pas plus qu'il n'est obligatoire pour tous de rester chastes, tandis qu'individuellement cela est préférable.

avec les autres, ce qui est universellement estimé

LE CHEVALIER. — J'ai entendu dire que des princes avaient fait de la monnaie de cuir et l'avaient, en cas de besoin, mise en circulation.

LE DOCTEUR. — Vous pouvez dire que ce fut alors en cas de nécessité absolue et pour un temps restreint. Pourtant, d'après ce que j'ai lu, un seul le fit, ce fut un empereur d'Allemagne appelé Frédéric surnommé Ahenobarbus, qui vivait en l'an 1193 de N. S. Etant en guerre, n'ayant plus un sou, alors qu'il se trouvait sans ressources et que ses soldats étaient sur le point de l'abandonner, il émit de la monnaie de cuir et fixa une lame d'argent avec son effigie dans chaque pièce, voulant que ses soldats s'en contentassent momentanément comme de bonne monnaie, leur promettant qu'une fois la guerre finie, il leur donnerait, en échange, de bonne monnaie ayant cours ; ce qu'il fit, d'ailleurs. C'est ainsi qu'il conserva ses soldats et acheva sa campagne : il fit rentrer la monnaie de cuir et émit du bon numéraire en ses lieu et place. Ainsi les princes gardant leur crédit et leurs promesses, peuvent, en cas de nécessité, accomplir des prodiges avec leurs sujets. Si le contraire se produisait ils seraient obligés de rechercher l'aide de bras étrangers, à leur grand détriment, comme, il n'y a pas longtemps, nous en avons eu la preuve.

On a fait de la monnaie de cuir, mais ce fut en cas de nécessité absolue et pour peu de temps.

LE CHEVALIER. — Mais pour en revenir au sujet que nous avons quitté, si le roi payait de bons angels (comme vous dites) pour chaques dix shillings de la monnaie récente qui rentrerait au monnayage, ses revenus d'une année entière y suffiraient à peine.

LE DOCTEUR. — Ce serait une année de revenus bien employée pour en sauver dix autres ; ce serait aussi une spéculation honnête, que de reprendre pied pour toujours, en y employant les rentes d'un an ou deux. Si Sa Majesté donnait un angel nouveau

maiestie should paie his subiectes a good new angell for the noble nowe curraunte, his grace should doe as frederike did. And yet his grace had longer the vse of his subiectes coine (as reason, and necessitie so requiringe, would); yet more then so, by this ordinaunce also, his grace should winne the thirde parte, when for [every] x[s]. his grace should paie but a noble.

KNIGHT. Then, yf men should haue theire coine forged, or coined for litle or nothinge, but for the workemens laboures, the kinges highenes, which hathe nowe greate advauntage by the coinage, should be by youre wayes a greate loser.

DOCTOR. So I doubte not the coyners will beare the kinge and his his counsailers in hand. But I woul beleue theim as well herin, as I would in that they promised before as well and fayled, that is howe, they could make of brasse silver, and of siluer gold; which thinge, howe well they haue brought to passe, I reporte me vnto youe, muche like a dreame, that chaunces contrarie; for they haue torned the while oure siluer to brasse, and oure gold to I wote not what. And yet one waye I must confesse they haue turned oure brasse to siluer, and siluer to gold; that is, to theim selues warde; but in the meane time they haue exhaused the princes cofers, and his treasure house, whch is the Realme; as the Alcmistes weare wounte to doe with private men, promisinge theim to multiplie, when of truethe they did minishe; yet they will beare in hand they doe still multiplie. And so they doe in number, but minishe in valwe twise as muche againe. For in steade of one pece they give forthe ij, [but] so as that one was worthe iij of this sorte they put forthe. And thoughe they perswade the prince that the gaines of all that comes to his grace, yet the most gaynes cleavethe by theire owne fingers. And whie? Because the proportion in these confused mettalles is so vncerteyne to be knowen by the assaie, as the kinges officers can not evenly charge theim to kepe a certaine standerd; and yf they did, it weare not so muche to the kinges proffitte as it bearethe the face; but most of the cleare gaines commes to theim, as it [was] wonte to come to Alcmistes and multipliers. And that appearethe well by suche as haue the feate in hand, or haue had; howe they wax sodenly riche, as thoughe they had

Howe the mynters do multiplie.

et de bon aloi pour un noble ayant actuellement cours, il agirait comme Frédéric Ahenobarbus. Sa Grâce détiendrait ainsi davantage l'argent de ses sujets, comme le veulent la raison et la nécessité ; et de plus elle y gagnerait un tiers, en ne payant qu'un noble pour chaque somme de dix shillings.

LE CHEVALIER. — Mais alors, si l'on frappait et fabriquait la monnaie moyennant une rétribution dérisoire ou nulle, ne comprenant en tout cas que la main-d'œuvre, le Roi qui tire actuellement de grands profits de la frappe, supporterait une grande perte, en suivant votre avis.

LE DOCTEUR. — Aussi je ne doute pas que les monnayeurs continuent à tenir le Roi et ses Conseillers dans leurs griffes. Je voudrais pouvoir, sur ce point, me fier à eux comme j'aurais voulu pouvoir le faire quand autrefois ils promettaient avec tant d'assurance ce qu'ils n'ont pu tenir, à savoir de faire de l'argent avec du cuivre et de l'or avec de l'argent. Tout cela, je vous en prends à témoin, s'est évanoui comme un rêve que le hasard vient contrarier, car pendant tout ce temps ils ont transformé notre argent en cuivre, et notre or je ne sais pas en quoi. Et pourtant, je dois confesser qu'ils ont en quelque sorte tiré de l'argent de notre cuivre et de l'or de notre argent, mais c'est uniquement à leur bénéfice ; ils ont épuisé, en même temps, les trésors du prince et vidé son coffre-fort qui est le Royaume. Ils ont agi en cela comme les alchimistes avaient accoutumés de faire avec les particuliers, promettant à ceux-ci de multiplier leurs biens quand, en réalité, ils les consommaient ; et s'il leur arrive d'opérer des multiplications, on n'en est pas moins leur dupe.

Comment les monnayeurs entendent la multiplication.

De même pour la monnaie, on en augmente la quantité, mais on en diminue la valeur de deux fois autant. Car au lieu d'une pièce on en émet deux, mais telles que la première vaut trois fois celles mises en circulation, et bien que les monnayeurs persuadent au prince que le gain de tout cela lui revient, cependant le plus clair du bénéfice reste collé à leurs doigts. Et pourquoi ? Parce que la proportion dans les métaux ainsi alliés est tellement difficile à apprécier par l'essai, que les agents du Roi ne peuvent même pas les contraindre à se conformer à un étalon déterminé, et si on y arrivait ce ne serait pas encore à l'avantage du Roi, comme on pourrait le croire, le plus gros profit leur reviendrait encore, comme cela se produit avec les alchimistes et les multiplicateurs. La preuve en est dans ceux qui sont dans cette administration ou qui y ont été. Avec quelle rapidité n'ont-

founde Giges ringe, as the sayinge is. And this appearethe by one honest man, called knight, which I knowe had an office a while aboute the minte, and continued theare, as I hearde saie, but ij yeares or theare abowtes, and then fell sike and died. But on his deathe bedde, (as he was a verie honest man of good conscience,) perceavinge that he had gotten in that office muche more then his fee, bequethed to the kinge, as I hearde credi-blye, abowte M. markes, in satisfaction of his vnlawfull gaynes had from the kinge; muche like as men weare wont to give to theire parishe churches for tithes forgotten. Then yf suche an honest man could get this money in suche a short time, what maie an other doe, that hathe no conscience in get-tinge of his goodes? But to answer youre obiection; the kinge gettes not so muche by his coininge as he loosethe [in] his yearely revenues, customes, subsidies, fines, and suche other like profittes, when the same coine revertes to his grace agayne.

Knight his name was.

A mynters rare example.

KNIGHT. Well, yf we had youre devise that all men, after michelmas next, should be bounde to paie all duties after the old coine in pure gold or siluer, then I put this case: that, since the raisinge of the coine, a man had taken landes at xl. a yeare, which before the enhauns-inge of the coine was worthe but xx nobles a yeare, no more then that it should be nowe yf the coine weare reformed to the old rate; how should he and suche other doe, which be a greate multitude in this Realme? They weare like to be vndone, yf they weare forced to paie theire xli a yeare after the rate of the olde coyne.

A case to be prouyded for, if coyne were amended, touching mens rent lately enhaunsed.

DOCTOR. That is well remembred of youe. Manie should incurre greate inconvenience, yf that case weare not provided for. Albeit it weare not so vniuersall a hurte to let a few paie so, that be in that case, as it was to all Landlordes generally throughe the Realme, to be paide theire rentes after the rate of the coine that now is. Neverthelesse this would be provided for, seinge it maye easaly be done, as thus: all men that haue anie landes or possessions to ferme, [sins] the inhauncinge of the coine, to paie for everie xs. that he would paie, from mi-

ils pas fait une fortune soudaine, comme s'ils avaient, suivant le proverbe, trouvé l'anneau de Gigès! La preuve en est encore dans un brave homme, du nom de Knight, qui avait, ainsi que je l'ai su, un office à la Monnaie, et qui y resta comme on me l'a appris, deux ou trois ans, après quoi il tomba malade et mourut. Mais à son lit de mort, comme c'était un très honnête homme et de conscience scrupuleuse, il se rappela qu'il avait tiré de sa charge beaucoup plus que ses appointements, et il légua au Roi, d'après ce qu'on m'a dit et ce qui est vraisemblable, environ mille marks, en réparation des gains illicites qu'il avait réalisés au détriment de Sa Majesté, comme beaucoup de gens avaient coutume de donner à leur église paroissiale pour les dîmes oubliées. Si un homme aussi scrupuleux avait pu ramasser cette somme en si peu de temps, que peut faire un autre qui n'éprouve aucun remords à se procurer des biens de cette façon ? Mais, pour répondre à votre objection, le Roi ne gagne pas autant par la frappe qu'il perd annellement dans ses revenus, douanes, subsides, droits et autres profits similaires, quand la monnaie lui revient à nouveau.

Knight était son nom.

Rare exemple donné par un monnayeur.

Le Chevalier. — Eh bien, supposons que votre plan soit mis à exécution, et, qu'après la prochaine Saint-Michel, chacun soit obligé de payer toutes ses redevances d'après l'ancienne monnaie d'or et d'argent purs ; supposons encore que depuis la hausse de la monnaie, un homme ait pris des terres à dix livres par an, qui avant la hausse ne valaient que vingt nobles par an, ni plus ni moins qu'elle ne vaudrait de nos jours si la monnaie était ramenée à son ancien taux, comment s'en tirera-t-il, lui et ses pareils, qui sont légions dans le Royaume ? Ils seraient ruinés vraisemblablement, si on les obligeait à payer leurs dix livres par an, au taux de l'ancienne monnaie.

Un cas à prévoir si la monnaie était réformée et concernant les gens payant des rentes récemment augmentées.

Le Docteur. — C'est très exact à vous de rappeler cela. Beaucoup seraient exposés à de graves ennuis, si ce cas n'était pas prévu. Il est vrai que le malaise qui en résulterait, si on laissait quelques personnes dans l'obligation de s'acquitter de la sorte, serait plus restreint que celui dont sont atteints, en ce moment, presque tous les propriétaires payés avec la monnaie actuelle ; néanmoins, on y remédierait, ce qui est facile à faire, notamment de la façon suivante : tous ceux qui ont des terres et des biens à ferme, depuis le surhaussement de la monnaie, verseront à partir de la prochaine Saint-Michel un angel en mon-

chelmas forward, an aungell of the corrected coine of the valew of the old aungell. And so nether tenaunte nor lord [should be] greved nor bargaines altered.

KNIGHT. Then I put this case. If a man weare bounde nowe to paie a C^li^ to a nother man after michelmas nexte comminge, he must paie it then in the coine that should be then curraunte, which would be more in valew by a hundred nobles then the C^li^ that was then at the makinge of the said obligacion; and then he should be a greate looser, which weare no reason, seinge he mente to paie after the coine nowe curraunte. Howe should suche doe againe?

DOCTOR. Even a like provision would be made as in the other case before. That suche debtors should paie for everie x^s^. he did owe, by anie bande entred since the inhaunsinge of the coine, an aungell noble. And so the C^li^ that he should paie, by force of the said obligación, to be discharged by payment of a C markes in this converted coine; and so nether partie greved.

KNIGHT. How sould men, that toke landes to farme, or entred in bandes of debte before the inhaucinge of the coine [do]?

DOCTOR. As for suche landes that weare set owte before the inhaunsinge or alteringe of the coine, and so of debtes knowledged, no man ought to be greved to paie after the old rate; for it was no otherwise mente at this time of bargaines made; yet this provision was not taken when the coine was altered first, which made all noble men and gentlemen to smarte. And so percase, divers other cases like these maie occurre vppon this alteration, rather then restitution of thinges; for in makinge of anie newe ordinaunce, it weare harde to make it sa perfitte as it should hinder no particuler person, for that weare impossible. It is enoughe, if it be so as that pollitike Senator Tullie saithe, that [it] maye be profitable to the most nombere, and doe hurte [but] to the fewest. But suche cases would be provided for as they doe appeare. Thus I told youe my simple opinion, howe I thinke this vniuersall dearthe maie be easiest remedied, which is caused by oure selfe, and not by the sendinge of god. For when god is disposed to send vs dearthe of anie thinge, as of corne, cattal,

naie rectifiée, de la valeur d'un ancien angel, et cela pour chaque somme de dix shillings dont ils seraient débiteurs. Ainsi ni le propriétaire, ni le fermier ne souffriront et les contrats ne seront pas violés.

LE CHEVALIER. — Je prends alors cette hypothèse : si quelqu'un était contraint de payer cent livres à un autre individu après la prochaine Saint-Michel, il devrait le faire avec la monnaie qui serait alors en circulation, valant cent nobles de plus que les cent livres qui ont fait l'objet de la dette ; il y perdrait donc sans aucun motif, puisqu'il avait entendu se libérer avec la monnaie actuellement en cours. Que faire encore en cette occurrence ?

LE DOCTEUR. — On prendrait des précautions dans ce cas, comme dans l'autre. Tout débiteur de cette catégorie se libérerait de chaque somme de 10 shillings par lui due, à l'occasion d'obligations contractées depuis le surhaussement de la monnaie, par le versement d'un angel noble. Et ainsi les cent livres qu'il lui faudrait payer par suite de sa dette seraient acquittées en se contentant de débourser cent marcs en monnaie rectifiée ; en sorte que personne ne serait lésé.

LE CHEVALIER. — Comment feront les gens qui ont pris des fermes à bail ou qui ont contracté des dettes avant le surhaussement du numéraire ?

LE DOCTEUR. — Pour les terres qui furent prises à bail avant la hausse ou altération des monnaies, ainsi que pour les dettes constatées, personne ne devrait être contraint de payer selon le cours ancien, car rien de semblable ne fût décidé au moment où les contrats furent passés. On n'avait pas prévu cela lors de la première altération de la monnaie, ce qui causa un grave préjudice aux gentilshommes et aux gentlemen. Il peut arriver que divers autres cas analogues à ceux-ci et relatifs à l'altération des monnaies se présentent avant que les choses ne soient rétablies dans leur état normal. En promulguant une nouvelle ordonnance, il serait difficile de la faire si parfaite qu'elle n'atteigne personne ; ce serait même impossible. Il suffirait qu'il en soit comme disait le Sénateur Tullius, politique fort habile, à savoir que la majorité en profite au seul détriment du plus petit nombre. D'ailleurs toutes ces questions seraient résolues aussitôt que soulevées.

Je vous dévoile ainsi ma simple opinion au sujet de cette cherté universelle et comment on pourrait y remédier le plus aisément du monde, cherté dont nous sommes seuls cause et qui ne vient pas de Dieu. Quand Dieu est, en effet, disposé à nous affliger par l'enchérissement d'une chose telle que le blé, le bétail ou autres

or other vittaill, theare is nothinge can healpe that devised by man, hut only praier and amendment of life, for whose punishement he sendes the same.

KNIGHT. Nowe youe haue so well towched the occasion of this dearthe, and amendment of the same so fully, I ame well satisfied with all. I praie youe showe me the remedies of these greate inclosures, wherof all the Realme complaines of so muche, and hathe complained longe vpon. For ye haue well perswaded, howe it is a meane of greate desolation of the Realme ; and that is longe of the greate profitte that men haue by pastures, over that they haue by tillage, that they torne so muche to pasture. Nowe I would faine heare howe it might be remedied againe ; for I haue harde this mattier of longe time and ofte reasoned vpon, as well in parliament as in counsaile ; and yet small remedie founde therfore that toke effecte.

DOCTOR. If I then, after so manie wise heades as weare in those parliamentes and counselles, would take vpon me to correcte (as they saie) magnificat, and to find a remedie for this thinge, which they could never doe, I might be rekoned verie arrogant.

KNIGHT. Yet tell youre fansie hearein ; for thoughe ye misse of the right meane to reforme that, it shall be no more shame for youe to doe so then was it for so manie wise men as I spake of to misse.

DOCTOR. Ye saie truethe. And since I spake nothinge in this parte that I would haue taken as it weare a lawe, or determined thinge, but as a certaine motion for otherwise men to consider, and to admitte or reiecte, as [to] theire better reason should seme goode. Therfore, as I haue boldened me alredie with youre patience to saie thus farre, I wil not spare to declare my minde in this. But still I must keape my grounde that I spake of, that is to trie oute the effectuall cause of these inclosures, and then by takinge awaye of the cause to redresse the thinge.

KNIGHT. I praie youe doe so ; for to me it semes verie resonable that youe saie, and agreable to that I hearde a phisition tell me once, when I was shike of an ague ; when I asked

vivres, l'intelligence de l'homme n'y peut rien faire, si ce n'est par la prière et le changement de conduite, car Dieu nous envoie alors l'enchérissement pour nous punir de nos fautes.

LE CHEVALIER. — Je suis on ne peut plus satisfait, et de tous points, de vous avoir entendu nous exposer si nettement les causes de la cherté et si complètement les remèdes à y apporter. A présent, je vous en prie, faites nous connaître les moyens d'enrayer le développement des grands enclos, dont on se plaint tant dans le royaume pour en avoir déjà tant souffert. Vous nous avez précédemment montré combien c'est une occasion de ruine pour le pays, et comment cela provient du profit plus grand tiré des pâturages, profit plus considérable que celui tiré du labour que l'on quitte si facilement pour ces derniers. Je désirerais vivement savoir maintenant comment y apporter un soulagement, car depuis longtemps j'ai entendu agiter cette question et la discuter à perte de vue, aussi bien au Parlement que dans les Conseils du Roi, et pourtant on a trouvé fort peu de remèdes ayant produit quelqu'effet.

LE DOCTEUR. — Eh bien ! si, moi, après les intelligences élevées qui se rencontrent en si grand nombre au Parlement et dans les Conseils, je tentais de corriger, comme l'on dit, le Magnificat et de trouver un remède, alors qu'elles ont échoué, on pourrait me taxer d'outrecuidance.

LE CHEVALIER. — Dévoilez nous néanmoins votre pensée là-dessus, car si vous ne possédez pas le vrai moyen de réformer cela, ce ne sera pas une honte pour vous que d'échouer là où tant de gens avisés, dont je viens de vous parler, ont échoué eux-mêmes.

LE DOCTEUR. — Vous avez raison. Aussi bien je n'ai rien avancé sur ce sujet que j'entende poser en article de foi ou en chose indiscutable, mais bien au contraire une opinion que je livre à l'appréciation d'autrui, que l'on peut admettre ou repousser, suivant qu'un raisonnement plus sûr en dictera aux gens une autre qui soit plus rationnelle. Aussi, puisque j'ai tant fait que d'abuser de votre patience aussi longtemps, je n'hésiterai pas à vous faire part de mon avis. Mais encore faut-il que je reste sur le terrain qui nous occupe, c'est-à-dire faire disparaître la cause effective de ces clôtures et alors par la suppression de la cause, guérir le mal.

LE CHEVALIER — Je vous en prie, ainsi faites ; car vos paroles me semblent fort raisonnables, et aussi dignes d'approbation que les propos que me tenait un médecin un jour que j'avais la fièvre. Alors que je lui demandais pourquoi il me don-

kim whie he gaue me a purgation that made me yet weaker then I was, beinge weake enoughe alredie, sainge, Ye haue more nede to geve thinges that should make me stronger. Then he answered me, that choller was the cause of my sickenes, and that he gaue me those purgations to avoide these humors, by which, the cause of my desease once taken awaie, the sickenes should be rid from me with all. And thearefore I praie youe, vse youre accustomed order in this mattier, and tell the causes of these inclosures.

Sublata causa tollitur effectus.

DOCTOR. I showed to youe before, in oure communication in the garden, the thinges that I thought to be the cause therof, and partly remedie of the same.

KNIGHT. So did other men amonge vs tell theire fantasies as then; but nowe I praie youe, tell which of all those causes youe take for the necessarie and efficient cause of this mattier.

DOCTOR. To tell youe plainly, it is Averice that I take for the principall cause therof; but can we devise that all covetousnes maie be taken from men? No, no more then we can make men to be withoute Ire, withoute gladnes, withoute feare, and withoute all affections. What then? we must take awaie from men the occasion of theire covetousnes in this parte. What is that? The exceadinge lucre that they se growe by these inclosures, more then by husbandrie. And that maie be donne by anie of these ij meanes that I will tell youe: either by minishinge the lucre that men haue by grasinge; or els by advaunsinge of the proffitte of husbandrie, till it be as good and as proffitable to the occupiers as grasinge is. For everie man, as Plato saithe, is naturally covetouse of lucre, and that wheare in they se most lucre they will most gladlie exercise. I shewed before, that theare is more lucre by grasinge of x acres, to the occupier alone, then is in tillage of xx[ti]; and the causes therof be manie. One is, that grasinge requires small charge and small labor, which in tillage consumes muche of the maisters gaines; thoughe it be true that the tillage of x acres bringes more gaines generallie amonge the maisters and all theire meanie, then the grasinge of xx[ti] acres An other greate cause theare is, that what so ever thinge is rered vppon grasinge hathe fre vent,

Howe inclosures may be remedied.

Omnes sunt lucri cupidi.

nait une purgation qui devait encore m'affaiblir, tandis que j'étais suffissamment épuisé, lui disant : Vous devriez plutôt me faire prendre quelque chose de fortifiant ; il me répondit que la bile était la cause de ma faiblesse et qu'il m'administrait une purgation pour évacuer les humeurs, après quoi une fois la cause de ma maladie disparue, la faiblesse disparaîtrait également.

Sublata causa tollitur effectus.

C'est pourquoi, je vous prie, suivez votre procédé ordinaire dans la discussion et exposez-nous les raisons d'être des clôtures.

LE DOCTEUR. — Je vous ai déjà, dans notre précédent entretien au jardin, dévoilé leurs causes et une partie des remèdes à y apporter.

LE CHEVALIER. — Bien d'autres personnes nous ont fait part de leurs fantaisies sur ce sujet, mais à présent, je vous prie, dites nous, parmi toutes ces causes, celles que vous considérez comme la cause vraie et efficiente en cette matière.

LE DOCTEUR. — A vous parler sincèrement, c'est l'avarice que je tiens pour la cause première de cet état de choses ; mais, pouvons-nous, par des lois, empêcher la convoitise d'exercer son empire sur les hommes ? Non ; pas plus que nous ne sommes capables de les empêcher de subir la colère, la tristesse, la crainte, ou tout autre passion. Il nous faut donc, en ce cas, supprimer la cause de la cupidité des gens. Quelle est cette cause ? C'est le bénéfice excessif qu'ils tirent de ces clôtures, bénéfice supérieur à celui de la culture.

Cela peut se faire de deux façons que je vais vous indiquer : soit en diminuant le bénéfice que l'on tire de l'élevage soit en favorisant le gain du cultivateur au point qu'il devienne égal et aussi profitable au fermier que celui de l'élevage. Chacun, a dit Platon, est naturellement porté au lucre, et chacun se portera plus volontiers vers l'endroit où il apercevra le plus de bénéfice à réaliser.

Comment on peut remédier aux enclôtures.

Omnes sunt lucri cupidi.

Je vous ai montré déjà qu'on gagne plus à faire pâturer dix acres qu'à en cultiver vingt, et les raisons en sont nombreuses. Tout d'abord parce que l'élevage requiert peu de frais et de main-d'œuvre, choses qui absorbent la majeure partie des produits dans la culture, quoiqu'il soit prouvé que la culture de dix acres rapporte aux propriétaires, pris en masse, une quantité de grains valant plus que le produit provenant de l'élevage sur vingt acres. Une autre raison importante est que tout ce qui provient de l'élevage jouit de la liberté dans les tran-

bothe on this side and also beyonde the sea, to be sold at the highest penny. It is contrarie by all thinges rered by tillage, for it requires bothe greate charge of servauntes, and of labor; and yf anie yeare be goode cheape of corne, it paiethe scant for the charge of tillage; and then, yf the markett doe rise, either with in the realme or with oute, the poore husbandman shalbe so restrained from sellinge his corne, that never after he shall haue anie ioye to set his ploughe in the grounde; which makes everie man forsake tillage, and fall to grasinge, which bringes in all these Inclosures.

KNIGHT. Nowe what remedie for that?

DOCTOR. Marie, as for the first pointe, that is towchinge the vnequall charge of tillage and grasinge, that can not be holpen in all pointes, by reason the nature of bothe requires the contrarie; therfore the lattine tonnge calles the one that is pasture, Pratum; that is as muche to saie, Paratum, redie; but the other thinge might be remedied, that the husbandman might haue as muche libertie at all times to sell corne, either within the realme or withoute, as the grasier hathe to sell his; which should make the husbandmen more willinge to occupie theire ploughe. And the one seinge the other thrive would turne theire pasture to tillage. And thoughe it inhaunsethe the market for a time, yet would it cause muche more tillage to be vsed, and consequently more corne; which, in time of plentie with in the Realme, might bringe in muche treasure; and in time of scarsitie would suffice for the Realme, as I shewed youe before. And thus with lucre they should be intised to occupie the ploughe, yea and with other privileges. I haue red that in this Realme theare was suche a lawe, as yf a man haue trespassed the lawe, of misadventure, he might haue taken the ploughe taile for his sanctuarie. Also the occupation was had so honorable amonge the Romans, that one was taken from the ploughe to be consull in Rome; who, after his yeare ended, thought no scorne to resorte to the same feate againe. What occupation is more necessarie or so profitable for mans life as this is? or what misterie is so voide of all crafte as the same is? and howe litle is it regarded? yea, howe muche is it vilipended, that this last nobilitie reputes them but as villaines, pesauntes, or slaues, by whom the proudest of theim haue theire livinges. So that I mervaile muche theare is anie (seinge a vilitie and contempte of the thinge) will occupie the feate of husbandrie at all; for as honor norishethe all sciences, so must dishoner nedes decaie them. And therfore

Pratum quasi paratum.

sactions, d'un côté du détroit comme de l'autre, et qu'on peut le vendre au plus haut prix. C'est tout le contraire pour les produits de la culture. Or, celle-ci nécessite de grands frais de serviteurs et de main-d'œuvre ; si une année les blés sont à bon marché, les frais d'exploitation se trouvent réglés avec peine ; si le cours se hausse, soit dans le Royaume, soit à l'extérieur, le pauvre cultivateur rencontrera alors tant d'obstacles pour vendre, qu'il n'éprouvera plus que du dégoût à entamer le sol de son soc.

LE CHEVALIER. — Et alors quel remède appliquer à cette situation ?

LE DOCTEUR. — C'est bien simple ; sur le premier point, relatif aux charges inégales du labour et de l'élevage, on ne peut y parer complètement par la raison que leur essence diffère ; c'est ainsi qu'en latin on appelle le pâturage : Pratum, ce qui revient à dire Paratum : prêt. Mais sur le second point, il est facile de faire en sorte que le cultivateur ait la liberté de vendre son blé en tout temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume. Cela poussera les fermiers à s'adonner plus volontiers à la charrue. Qui verra prospérer son voisin transformera sa pâture en culture ; et, quoique il ne doive résulter une hausse de prix pendant un certain temps, cela aurait pour conséquence de remettre le labour en honneur, y aurait davantage de blé, ce qui, dans un moment d'abondance, et il servirait à faire entrer dans le royaume une grande quantité de numéraire, et à l'approvisionner en cas de disette, comme je vous l'ai déjà expliqué.

Pratum quasi paratum.

C'est ainsi que les gens seront amenés à s'adonner à la charrue, par l'appât du gain, et aussi par d'autres privilèges. J'ai lu qu'il existe dans le royaume un texte décidant que si quelqu'un avait par malheur violé une loi, il trouverait un asile en saisissant le manche d'une charrue. Chez les Romains, le labourage était une occupation si honorable qu'un citoyen fut enlevé à sa charrue pour être consul à Rome, et une fois son année terminée, il retourna sans hésitation tracer son sillon. Est-il un labeur plus nécessaire et aussi profitable à la vie humaine ? Quel métier demande plus de savoir faire que celui-là ? Et pourtant combien est-il méprisé, au point que la plus basse noblesse traite de vilains, de paysans et serfs ceux qui font vivre les plus orgueilleux d'entre eux. A telles enseignes que je m'étonne qu'il y ait encore des gens pour s'occuper de culture, en face du dédain et de l'avilissement où on la tient ; car, de même la science vit d'être honorée, de même elle meurt du mépris. Aussi si vous voulez développer la culture il faut l'honorer et la favoriser,

yf ye will haue husbandrie incresed, ye must honor and cherishe it; that is, to let theim haue honest gaines therby. And since that gaine should come into the countrie, whie should ye be offended theare with? An other waie is to abate the commoditie of grasinge; as when any taxe is requisite to be graunted to the kinges highenes, if landes be chargeable therto, charge one acre of pasture as muche as ij acres of arable lande; or els to burden wolles and felles, and suche thinges as are rered by grasinge, [that] passe to the parties beyonde the seas vnwrought, with tallage over anie corne transported. And so, by inhaunsinge of the profitte of tillage, and basinge of the proffitte of grasinge, I doubte not but husbandrie would be muche more occupied, and grasinge [moche] lesse; and therby those inclosures to be broken vp. Also theare is one thinge of old time ordeined within this Realme, which beinge kepte vnaltered would healpe heare vnto also; that is, wheare [men] are intercominers in comon feildes, and also haue theare portions so intermingled with an other that, thoughe they would, they could not inclose anie parte of the saide feldes so longe as it is so. But of late divers men, findinge greater profitte by grasinge then by husbandrie, haue founde the meanes, either to by theire neighbors partes rounde aboute theim, or els to excaunge with them so manie acres in this place for so manie in an nother; whearby they might bringe all theire landes together and so inclose it. For the avoydinge whearof, I thincke verelie, that it was so of old time ordeyned, that everye tenaunte had his landes, not all in one gobbet in everye feilde, but interlaced with his neighebours landes; so as heare should be iij acres, and then his neighboure as manye; and over that, he other iij or iiij; and so after the like rate be the most parte of the copie holdes that I doe knowe in this countrie; which I thincke goode weare so continued, for avoydinge of the said inclosurs; and thus as to that mattier.

KNIGHT. Nowe youe haue well declared youre opinion in these mattiers of the comon dearthe and inclosures; I praie youe, tell vs youre mynde what should be the occasion of this decaye of the good townes of this Realme, and of all bridges, highe waies, and hospitalles; and how the same may be remedied and releved againe? For these husbandmen and dwellers of the countrie finde not so greate lacke in feildes abroade, but Citizens and burgeses find as muche with in theire walles.

Of townes decayed.

DOCTOR. Sins I haue begon to take vppon me to tell my

c'est-à-dire la mettre à même de procurer aux gens des gains honnêtes. Et puisque ces gains entreraient dans le pays, quelle raison aurait-on de les redouter ?

Un autre moyen est d'entraver les facilités de l'élevage ; par exemple, quand Sa Majesté requiert qu'on lui accorde un impôt, s'il doit être supporté par les terres, il faut frapper un acre de pâturage autant que deux acres de terre à labour ; on pourrait encore imposer de la taxe qui pèse sur les blés exportés, les laines et les cuirs, et les produits similaires qui proviennent de l'élevage et qui traversent la mer sans être travaillés. Ainsi, par l'augmentation des produits du laboureur et par la diminution de ceux de l'éleveur, la culture, je n'en doute pas, sera plus en faveur et l'élevage beaucoup moins, et par ce moyen les clôtures disparaîtront. Il subsiste également une vieille règle de l'ancien temps, encore en vigueur dans le Royaume, qui, conservée intègralement, serait d'un grand secours en cette matière ; c'est que, là où les gens ont un droit de parcours et de vaine pâture sur les terres communes, leurs parcelles soient tellement mélangées les unes aux autres, que malgré eux, ils ne puissent en enclore une partie tant qu'il en sera ainsi. Mais dans ces derniers temps, quelques-uns, trouvant plus de profit dans l'élevage que dans la culture, sont arrivés soit à acheter, tout à l'entour, les pièces de leurs voisins, soit à échanger avec eux une certaine quantité d'acres pour une égale surface dans un autre endroit, et ainsi ils sont arrivés à concentrer leurs terres et à les enclore. Pour éviter cela, je crois vraiment qu'il faudrait qu'il en soit comme au temps jadis, que chaque tenancier ait ses terres non d'un seul morceau dans une sole, mais bien entremêlées avec celles des voisins, de sorte qu'il ait ici trois acres et son voisin autant, et le suivant trois ou quatre et ainsi, suivant les proportions déterminées par les actes de tenure, que je ne connais pas dans cette région. Il serait bon de perpétuer cette tradition pour éviter les clôtures et tout ce qui s'ensuit.

Le Chevalier. — Maintenant que vous avez donné votre avis sur la cherté générale et sur les clôtures, je vous serais obligé de nous dire votre opinion sur ce qui cause la ruine des bonnes villes du Royaume, des ponts, des grands chemins, des hôpitaux, et comment on pourrait y remédier et les restaurer. Car les fermiers et habitants de la campagne ne trouvent pas à l'entour d'eux une détresse aussi grande que celle que rencontrent dans leurs murs les bourgeois et les citadins.

Sur la décadence des villes.

Le Docteur. — Puisque j'ai tant fait que de commencer à

fantasies in all these thinges, I will goe throughe. I, in my opinion, thinke the goode occupations heareto fore vsed in the saide townes, (which was occasion of theire wealthe) in times past, and the layinge downe of these occupations agayne is the cause of the decaye [of the] said townes. Wherfore yf suche occupations maye be revived agayne in the same, they would recover theire former wealth againe.

MERCHAUNTE. I beleve well that the decaye of occupations was the decaye of those townes. But what, I praye youe, was the occasion of the decaye of suche occupations?

The occasion of the decaye of our townes.

DOCTOR. I will tell youe; while men weare contented with suche thinges as weare made within the market townes next vnto theim, then weare they of oure townes and Citie well set aworke; as I knewe the time when men weare contented with cappes, hattes, girdelles, and poyntes and all maner of [garmentes] made in the townes next adioyninge; wherby the townes then weare well occupied and set aworke, and yet the money paide for the same stuffe remayned in the countrie. Nowe the porest yonge man in a countrey can not be contended either with a [lether girdle, or lether pointes, gloues, knyues, or daggers made nighe home. And specially no gentleman can be content to have eyther] cappe, coate, dublet, hose, or shirt made in his countrey, but they must haue theire geare from London; and yet manye thinges thearof are not theare made, but beyonde the sea; whearby the artificers of oure townes are Idle, and the occupations in London, and specially the townes beyonde the sea; are wellset avorke even vpon oure costes. Therfore I would wishe that some staye weare devised, for cominge of so manye trifles from beyonde the seas; and specially of suche thinges as might be made here amonge oure selues; or els might be ether all spared, or lesse vsed amonge vs; as these drinkinge and lokinge glasses, paynted clothes, perfumed gloves, daggers, kniues, pinnes, pointes, agletes, buttons, and a thowsand other thinges of like sort; as for silkes, wines and spices, if there came lesse over, it made no matter. But specially I would that nothing made of our commodities, as wolles, felles, tinne, [shoulde] be brought frome beyond the sea to be vsed here, but that all these should be wrought within this Realme. Were it not better for vs that our owne people should be sett aworke with suche thinges then straungers? I am sure 20000 persons might be set aworke with in this Realme, and ar set aworke beyonde the sea, [with those thinges that nowe be made

vous dire ce que je pense de toutes ces choses, je continuerai. J'estime que les villes sont tombées en décadence par suite de l'abandon de ces bons métiers qui y étaient jadis en honneur et qui furent la raison de leur ancienne prospérité. Si l'on faisait par conséquent revivre des industries analogues, ces cités recouvreraient leur première splendeur.

LE MARCHAND. — Je crois volontiers que la ruine de l'industrie a été la ruine des villes. Mais d'où provint, je vous prie, la ruine de l'industrie ?

LE DOCTEUR. — Je vais vous le dire. Tant que l'on s'est contenté des produits fabriqués dans les villes marchandes du voisinage, celles-ci furent bien fournies d'ouvrage ; j'ai connu le temps où l'on se contentait des chapeaux, des capes, des ceintures, aiguillettes et de toutes sortes de parures fabriquées dans les villes les plus proches. Par ce moyen, ces villes étaient fort occupées, avaient du travail, et l'argent dépensé pour la marchandise restait dans le pays. A présent le plus modeste petit jeune homme ne se contente pas d'un ceinturon, d'aiguillettes de cuir, de gants, de couteaux ou de dagues fabriquées près de chez lui. Plus particulièrement, il n'est pas un gentleman à qui il suffise d'avoir un manteau, un habit, un justaucorps, un haut de chausse ou du linge manufacturés dans le pays ; il lui faut les faire venir de Londres, et pourtant on ne fabrique pas beaucoup à Londres mais bien plutôt de l'autre côté de l'eau. De là le chômage des artisans de nos villes, tandis que l'industrie de Londres et des villes étrangères trouve du travail à nos dépens. Aussi je voudrais voir proclamer la défense de faire venir d'au-delà de la mer autant de bibelots et notamment ceux que l'on pourrait confectionner ici, chez nous, ou bien encore dont on pourrait se passer, comme les verres à boire, les miroirs, les toiles peintes, les gants parfumés, les poignards, les couteaux, les épingles, les aiguillettes, les boutons et mille autres objets de même sorte ; quant aux soieries, vins et épices, s'il en venait moins, cela serait indifférent. Mais spécialement je voudrais qu'on n'importât, pour notre usage, rien de ce qui est fabriqué à l'étranger avec nos propres matières premières, comme les laines, les cuirs, l'étain, et que ces marchandises soit manufacturées dans le Royaume. Ne serait-ce pas préférable pour nous que les nôtres en tirent de l'ouvrage plutôt que les étrangers ? Je suis sûr que vingt mille personnes dans le Royaume auraient du travail, tandis que vingt mille individus en ont maintenant de l'autre côté de la mer, avec tout ce que l'on fabrique, que l'on nous

La cause de la ruine de nos villes.

beyond the sea] and ar worne here; and yet might be made here. Might not the kinges highnes be glade of anie aide, whereby he might finde 1000 persons throughe the whole yere, and so burden his treasure with never a pennie therof? I thinke these thinges might be wrought here, not onelie sufficient to set so manye a worke and serue the Realme, but also to serue other partes; as all kinde of clothe, Carseyes, worsted and coverletes and carpetes of tapstrie, [knitte] sleues, hosen and peticotes, hattes, cappes; then paper, bothe white and browne; parmentes, vellam, and all kind of lether ware; as gloves, pointes, girdells, skinnes for Jerkins; and so of our tinne, all maner of vessell; and also all kinde of glasses, earthen potes, tennis balles, tables, cardes, [chestes, sins we will nedes haue] suche kin de of thinges; [and] daggers, kniues, hammers, Sawes, chesells, axes, and suche thinges made of Iron. Might not we be ashamed to take all these thinges at straungers handes, and set suche a multitude of worke of other people, as I spake of ere now; whose fynding and wages we do beare nowe; wher all this might be saued with in the Realme? where it should not goo frome vs, but retorne to vs againe frome whence it came. And in setting vp of those occupacions, I wolde haue them most preferred and cherishede that bring in most commoditie and treasure into the Countrie. As ye must consider iij sortes of occupacions: one that bringes owt the treasure; the second sort, that as it bringes none forth out of the countrey, so it bringes none in, but that it gites it spendes in the countrey; the iij bringes in treasure into the countrey. Of the first sort ar [vintonres], milners, haberdashers, these gally men, mercers, fustian sellers, grocers, poticaries, that selles vs anie ware made beyond the sea; for they do but exhause the treasour out of the Realme Of the seconde sort ar vitaylers, inholders, bochers, bakers, brewers, taylors, [cordewayners,] sadlers, carpenders, ioyners, masons, blacksmithes, turners, cowpers; which, like as they convey no money owt of they countrey, so they bringe none in, but where they get it [they spend it]. Of the third sort be these: clothers, cappers, worsted makers, [pewterers,] tanners, wich be all that we haue of anie arte, which I can nowe reken, that bringes into the Realme anie

That arte is to be most cherished in

réexpédie et que l'on pourrait confectionner ici. Sa Majesté ne serait-elle pas bien aise d'un supplément de subsides qui lui permettrait de trouver mille hommes pendant toute l'année et d'augmenter sa dépense, sans tirer un sou de son trésor? Il me semble que ces matières pourraient bien être travaillées ici; elles sont suffisantes pour donner de l'ouvrage à tout ce monde et du bien-être au Royaume, et encore aider à la prospérité des autres productions, comme toutes les espèces de tissus, les gros draps, les lainages et les courte-pointes, les tapis de canevas, les manches tricotées, les haut-de-chausses et les pourpoints, les chapeaux, les capes et les papiers blanc et brun, les parchemins, les vélins et tous les produits tirés des peaux, tels que : les gants, les aiguillettes, les ceinturons, les peaux pour pourpoints; de même pour notre étain et toutes les sortes de vaisselle et toutes les espèces de verrerie, les poteries de terre, les balles de paume, tables, cartes, échecs, puisque nous nous sommes donné le besoin de ces choses; les poignards, couteaux, marteaux, scies, ciseaux, haches et objets semblables fabriqués avec du fer. Ne devrions nous pas rougir de devoir tout cela à des mains étrangères, de fournir du travail, comme je vous l'ai déjà dit, à une multitude de gens, à qui nous payons l'invention et les salaires, frais que nous pourrions conserver dans le Royaume; au lieu de les laisser échapper nous devrions tâcher de les faire revenir chez nous, d'où ils proviennent?

Et si nous nous livrions à ces industries, je voudrais les voir préférées et honorées dans la mesure où elles attireraient argent et richesses dans le pays. Il nous faut, en effet, distinguer trois catégories de professions : d'abord celles qui font émigrer l'argent, en second lieu celles qui ne le font ni émigrer, ni affluer, et enfin celles qui le font rentrer dans le pays. De la premiére sorte sont les marchands de vin, les marchands de mode, les bazars, ces boutiques de malheur, les merciers, les marchands de futaine, les apothicaires qui nous vendent les produits fabriqués de l'autre côté de la mer et qui nous soutirent notre argent hors du royaume. De la deuxième classe sont les marchands de victuailles, les aubergistes, les bouchers, boulangers, tailleurs, brasseurs, cordiers, selliers, charpentiers, menuisiers, maçons, forgerons, tourneurs, tonneliers, qui, s'ils ne font entrer aucun argent dans le pays, n'en font sortir aucun; ils dépensent leur argent où ils le gagnent. De la troisième catégorie sont les tisserands, les bonnetiers, drapiers, peaussiers, tanneurs, qui sont tout ce que nous possédons en fait d'industriels, et que l'on peut considérer à présent comme rapportant un peu d'argent au ro-

a towne, that bringes most to a towne.

Treasour. Therfore these artes ar to be cherishede wheras they be vsed; and wheare they be not, they would be set vp; and also other sciences mo, as makinhe of glasses, makinge of swordes, daggers, knives and all tooles of Iron and stele; also makinge of pinnes, pointes, lases, thread, and all maner of paper and parmentes. I haue heard saye, that the cheifest trade of Coventrie was hearetofore in makinge blewe threede and then the towne was riche, even vppon that trade only; and nowe oure threede comes all from beyonde the seas; whearfore that trade of Coventrie is decayde, and therby the Towne likewise. So Bristowe had a greate trade by makinge of poyntes, and was the cheifest misterie that was exercised in the towne. And althoughe these be but ij of the lightest faculties that are, yet weare these ij greate townes cheifly mayntaned by [those] faculties rehearsed. I haue hearde saie in venis, that most florishinge citie at these dayes of all Europe, if they maye heare of anye conninge craftes man in anie facultie, they will find the meanes to alure him to dwell in theire Citie; for it is a wounder to se what a deale of money one goode occupier dothe bringe into a towne, thoughe he him selfe doe not gayne to his owne commoditie but a poore livinge. As for an example, what money one worsteadmaker bringes into the towne [where] he dwelles, and howe manye haue theire livinges vnder him, and what wealihe he bringes to the towne wheare he dwelles, Norwiche maye sufficiently declare, which by a fewe worstede makers it hathe growen to greate wealthe and riches. So of clothinge and cappinge; but wheare other cities doe alure vnto theim goode workemen, oure men will expell theim oute; as I haue knowne goode workemen, aswell smythes as weavers, haue come from straunge parties to some cities within the Realme, intendinge to set vp theire craftes, and because they weare not free theare, but specially bycause theye weare better workmen then was anie in the towne, they coulde not be suffered to worke theare. Suche incorporation had those misteries in those townes, that none might worke theare in theire facultie, except they did compound with them first.

Townes are enriched by some one trade.

Capper. And doe youe thinke it is reasonable that a straunger should be as free in a citie or towne as they that weare prentises theare? Then no man would be prentice to anie occupacion yf it weare so.

Doctor. I saye not that they should commonly haue like

yaume. Aussi doit-on favoriser ces industries partout où elles sont en honneur et, où elles ne le sont pas, on devrait les établir ainsi que les autres industries comme la verrerie, la fabrication des sabres, épées et couteaux et de tous les outils de fer ou d'acier, ainsi que la fabrication des épingles, aiguillettes, dentelles et fils, et de toutes les espèces de papiers et de parchemins. J'ai entendu dire que le principal commerce de Coventry avait éte de fabriquer du fil bleu et qu'alors la ville prospérait uniquement par ce commerce ; tandis que maintenant, tous nos fils viennent d'outre-mer, d'où la décadence du commerce de Coventry et de la ville elle-même par voie de conséquence. De même Bristol faisait un gros trafic des aiguillettes qu'on y fabriquait, c'était l'industrie la plus pratiquée dans cette ville. Quoique ces deux produits fussent de moindre importance, ils faisaient à eux seuls subsister ces deux villes. J'ai entendu dire qu'à Venise, la cité la plus florissante de nos jours en Europe, si par hasard on entend parler d'un artisan remarquable dans un métier quelconque, on trouve le moyen de l'amener à habiter la ville ; car c'est étonnant de voir quelle somme d'argent un bon ouvrier rapporte à une ville, quoiqu'il ne s'enrichisse pas par son gain et qu'il touche un maigre salaire pour vivre, Quel argent, par exemple, un drapier amène-t-il dans la ville qu'il habite et combien gagne-t-il pour sa subsistance, et quelle richesse procure-t-il à la cité dans laquelle il demeure? Norwich nous est un renseignement à ce sujet, car quelques drapiers seulement l'ont fait arriver à l'aisance ou la richesse. De même pour les tissus et la bonneterie ; mais alors que les autres villes attirent dans leurs murs les bons ouvriers, nous les expulsons, ainsi que j'ai su que cela s'était produit pour des forgerons et des tisserands, venus de l'étranger dans quelques villes du royaume pour y exercer leur profession ; comme ils étaient meilleurs travailleurs que qui que ce soit, ils ne furent pas libres de se mettre à l'ouvrage, on ne le souffrit pas. Les métiers sont dans les villes entre les mains des corporations, de sorte que personne ne peut exercer son art, à moins d'avoir traité avec elles.

On doit, dans une ville, favoriser la profession qui lui profite le plus.

Les villes sont toujours enrichies par quelque commerce.

LE BONNETIER. — Pensez-vous donc qu'il soit raisonnable qu'un étranger ait la faculté d'exercer son métier dans une ville ou une cité, aussi librement que s'il y avait fait son apprentissage ? En ce cas, personne, dans aucune profession, ne voudrait se mettre en apprentissage.

LE DOCTEUR — Je ne prétends pas que les étrangers doivent

libertie, or franchise. But as one crafte makes [but] one particuler companie of a towne or citie, so I would [haue] the wealthe of this citie [regarded], rather then the commoditie or franchise of one crafte or misterie; for thoughe commonly, none sbould be admitted theare to worke but suche as is free, yet when a a singuler goode workman in anie misterie comes, which by his knowledge might bothe instructe theim of the towne, beinge of the same facultie, and also bringe into the towne muche commoditie beside; I woulde, in that case, haue private liberties and privileges give place to a publique wealthe, and suche a man gladly admitted for his excellencie to the fredome of the same towne, withoute burdeninge of him with anie charge for his first entre or settinge vp. Yea, wheare as a towne is decayed and lackes artificers to furnishe the townes with suche craftes, as other weare somtime well exercised theare, or might be by reason of the satuation and commoditie of the same towne, I would haue better craftes allured oute of other places, wheare they be plentie, to come to those townes decayed to dwell, offringe theim theire fredome, yea theire house rent free, or some stocke lent theim of the common stocke of suche townes. And when the towne is well furnished of such artificers, then to staie the comminge of forreners; but wheare the towne lakes inhabitantes of artificers, it weare no pollicie for the restoration of the towne to kepe of anie strange artificers; for the most parte of all townes are mayntained by craftes men of all sortes, but specially by those that makes anie wares to sell oute of the countrie and bringes thearefore treasure into the same; as clothiers, cappers, worstede makers, hatte makers, poynters, pinners, pewterers, founders, smithes of all sortes, cutlers, glovers, tanners, parchment makers, girdlers, purse makers, makers of paper, threde makers and manie suche, turners, basket makers, and manye suche. As for mercers and haberdashers, vinteners and grocers, I can not se what they doe in a towne, but finde a livinge to v or vj howsholdes, and in steade therof impoverishethe twise as manie; but sithe men will nedes haue silkes, wine and spice, it is as goode that men doe spend theire money vppon suche in theire owne townes, as to be driven to seke the same furthe. As for the rest of artificers, like as I haue saide before, even as they take no money oute of the countrie so they bringe none in; as Taylors, shoomakers, carpenters, ioners, tilers, masons, botchers, vittaylers and suche like. Also an other thinge I recken woulde healpe

jouir, en général, de semblables liberté et franchise. Cependant, puisque chaque métier est entre les mains d'une corporation unique dans une ville ou cité, je voudrais que l'on prit en considération la richesse de la cité, plutôt que la commodité ou les franchises d'un seul corps d'état. Car si, en principe, personne ne doit être admis à travailler librement, pourtant, quand un ouvrier particulièrement remarquable dans sa profession se présente, qui par son expérience puisse instruire ses confrères de la ville et apporte en outre à celle-ci une occasion de sérieux profits, je désirerais que, dans ce cas, les franchises et intérêts particuliers cèdent le pas à l'intérêt public et qu'une telle personne soit, à cause de son habileté, largement admise aux franchises de la ville sans être imposée d'un droit d'entrée ou d'établissement. Bien plus, quand une ville est en décadence et manque de travailleurs y exerçant leur industrie, alors que d'autres sont en pleine prospérité de ce chef, je voudrais que l'on fit venir, des villes où ils sont nombreux, les meilleurs artisans pour habiter les villes ruinées, en leur offrant la franchise, le logement gratuit même, ou en leur faisant quelqu'avance sur les fonds municipaux. Et alors, quand la cité serait en plein développement industriel, on arrêterait l'invasion des étrangers, tandis que si une ville manque d'ouvriers, il n'est pas de bonne politique, si elle veut arriver à se relever, de se défendre contre quelques artisans venus de l'extérieur.

La plupart des villes sont soutenues par les travailleurs de toutes catégories, mais surtout par ceux qui fabriquent des marchandises pour vendre au dehors et qui attirent beaucoup d'argent dans le pays, comme les tisserands, bonnetiers, drapiers, chapeliers, fabricants d'aiguillettes et d'épingles, peaussiers, fondeurs, ouvriers en métaux de toutes sortes, fabricants de ceinturons et de bourses, papetiers, parcheminiers, filateurs et d'autres encore comme les tanneurs, les vanniers, etc. Quant aux merciers, aux bazars, marchands de vins et épiciers, je me demande à quoi ils servent dans une ville si ce n'est à approvisionner cinq ou six maisons, tout en les appauvrissant du double de ce qu'ils leur livrent ; mais depuis que l'on a besoin à présent de soieries, de vins et d'épices, il est préférable de voir les gens dépenser leurs biens pour de telles denrées dans leur pays, plutôt que d'aller les chercher au loin. Les autres artisans, je vous l'ai déjà dit, s'ils n'amènent pas d'argent dans le Royaume, n'en font pas sortir non plus ; ce sont les tailleurs, cordonniers, charpentiers, menuisiers, tuiliers, maçons, bouchers et marchands de victuailles de toutes sortes.

muche to releve oure townes decayed, yf they could take order that all the wares made theire should haue a speciall marke, and that marke to be set to none but to suche as be truly wrought. And also that every artificer dwellinge owte of all townes, suche as [can] not for the commoditie of theire occupacions be brought to some towne to inhabite, as fullers, tanners, clothiers, suche should be limited to be vnder the correction of one good towne or other; and they to sell no wares, but suche as are first approved and sealed by the towne that they are limited vnto. And by these iij meanes, that is to saie, first by styinge of wares wrought beyonde the sea, whieh might be wrought with in, and from comminge in to be sold; Secondarilie, by restrayninge of oure woolles, tinne and felles and other commodities passinge over vnwrought; And thirdly by bringinge [in], vndernethe correction of good townes, artificers dwellinge in the countries makinge wares to be sold outwarde, and these wares to be vewed and sealed by the towne seale before they should be sold; I thinke oure townes might be brought soune to theire auncient wealthe againe, or better.

KNIGHT. Now we praie youe, goe to the last mattier ye spake of, how those diversities of opinions maie be taken awaye whiche troubles the people verie muche, and makes greate sedition and division amonge theim, and in maner makes debate betwene neighbour and neighbour, father and the soonne, man and his wife; which is more to be feared then all other the aforesaide losses of worldly goodes; yf we weare never so poore and did neverthelesse agre amonge oure selues, we should licke oure selves whole againe in shorte space.

DOCTOR. Ye saye truth; with concord, weake thinges doe increase and wax bigge; and contrarie, with discord stronge thinges wax weake; and it must nedes be true, that truthe it selfe dothe saye, Everye kingdome devided in it selfe shalbe desolate. Whearfore I can not forbeare to shewe youe my poore opinion, howe so greate a mischeife, as this is, maye be avoided oute of this onre common wealthe. And still I will vse one trade, as in sekinge oute the originall causes, and by takinge awaye of that to shewe the remedie. I take the cheife cause

Concordia res paruae crescunt, discordia maximae dilabuntur.

Il est encore une autre réforme que je note comme étant de nature à relever nos villes déchues, ce serait de pouvoir ordonner que toutes les marchandises provenant de leur fabrication aient une marque spéciale et que cette marque soit appliquée aux produits sortant uniquement de leurs manufactures. Je voudrais encore que tout artisan, habitant hors des villes où ils ne peuvent demeurer pour la facilité de leur industrie, comme les foulons, les tanneurs, les tisserands, soient astreints à se placer sur la surveillance d'une bonne ville, et qu'ils ne vendent aucune marchandise qui n'ait été préalablement approuvée et marquée par la ville dont ils releveraient. Par ces trois procédés : d'abord l'interdiction d'importer pour la vente les produits confectionnés à l'étranger qui pourraient être fabriqués ici, ensuite la défense d'exporter nos laines, étain, cuirs et autres commodités avant de les avoir mis en œuvre ; et en troisième lieu l'immigration, sous le contrôle des bonnes villes, d'artisans habitant des pays où l'on fabrique des marchandises destinées à l'exportation, marchandises inspectées et scellées du sceau de la ville avant la vente, je crois que nos cités recouvreraient, si elles ne la surpassaient pas, leur ancienne splendeur.

LE CHEVALIER. — Nous vous prions, à présent, d'en venir au dernier sujet que vous nous avez indiqué, à savoir comment peut être extirpée la diversité des opinions, qui cause tant de trouble dans le peuple, le divise et le soulève, qui amène des querelles entre deux voisins, le père et le fils, le mari et la femme, calamité bien plus redoutable que toutes les pertes des biens terrestres dont nous venons de nous entretenir. Si nous n'étions jamais plus riches et si nous pouvions néanmoins nous mettre d'accord, nous nous trouverions en peu de temps tout à fait heureux de nouveau.

LE DOCTEUR. — Vous dites vrai ; par la concorde tout ce qui est affaibli se fortifie et se développe ; au contraire, la discorde épuise tout ce qui est fort. C'est une vérité indiscutable que la vérité elle-même proclame, à savoir que tout royaume divisé périra. C'est pourquoi je ne peux m'empêcher de vous faire part de mon humble avis, sur la façon d'enrayer dans notre patrie le mal si préjudiciable qui nous occupe. Cette fois encore, je vais user du procédé qui consiste à rechercher la cause originale, et à la faire disparaître pour porter remède au mal lui-même.

Concordia res parvae crescunt, discordia maximae dilabuntur

La cause principale, je la vois aussi bien dans nos péchés à

hereof, as well the sinnes of vs that be ministers of Christes holie worde and misteries, of youe that be the flocke. And first of vs, that haue swarved altogether from oure dewe course, order, and profession, to all kinde of carnalitie; not only to the basenes of ley men, but farre inferior vnto theim, in pride, covetousenes and fleshlie lustes. Wherfore ye ley men, seinge in vs no excellencie in oure maners, in dede thinke vs vnworthie to be the leaders and pastores, or to whose doctrine ye should geve credence, whom ye se in livinge far descrepant from the same. And therfore ye take vppon youe the iudgement of spirituall thinges, to whome it dothe not appertayne; as one incovenience drawethe ever an other after him. For so longe as we ministers of the churche weare of tgose maners and conversation agreable with oure doctrine, so longe all men, yea the greatest princes of the world and the wisest men, are content to beleve oure doctrine, and to obey vs in thinges concerninge the soule. And since we fell from the [perfection] of life, we grewe oute of credence, and the holie doctrine of Christe suffered sclander by oure sinfull livinge. So we haue given the first occasion of this evell, and ye haue taken it as an instrument to worke this scisme with all. And thoughe bothe doe ill thearein, yet the remedie ought to beginne at the roote of this mischeife, which I take to be in vs, the ministers and spirituall pastores. And to be plaine with youe, and no more to desemble oure owne faultes then I haue donne youres, except we reforme oure selues first, I can haue no greate trust to see this generall scisme and division in Religion vtterly taken awaye; it maye percase, with aucthoritie be for a time appeased, but never so as it springe not vppe againe, except we reforme oure selues first.

The occasion of the scisme in matters of religion.

KNIGHT. Marie, I thincke ye haue bene well disciplined and corrected alredie, so as ye had goode causes to be reformed, as by takinge muche of youre possessions from youe, and in burdeninge of your benifices with subsidies, as well annuall as perpetuall and other wise; what reformation would ye haue more?

DOCTOR. Yea, no doubte, we haue beatinge enoughe, yf that would haue served; but some maisters with litle beatinge will teache theire scollers better then other with manye stripes

nous qui sommes les Ministres de la Sainte Parole du Christ, que dans vos péchés à vous qui êtes nos ouailles. En ce qui nous touche tout d'abord, nous nous sommes détournés de notre vrai chemin, de notre devoir et de notre profession, pour nous livrer à toutes sortes de sensualités, nous sommes tombés non seulement au niveau des laïques, mais plus bas encore par notre orgueil, notre cupidité et nos plaisirs charnels. C'est pourquoi, vous autres, laïques, ne voyant plus chez nous aucune perfection dans notre conduite, vous nous avez jugés indignes d'être vos guides et vos pasteurs, ou de mériter aucune confiance dans nos doctrines ; car vous vous apercevez que nous vivons d'nne façon absolument opposées à ces dernières. C'est pourquoi vous vous êtes attribué le droit de juger des choses spirituelles, ce qui n'était pas de votre ressort ; un mal en amène toujours un autre à sa suite. En effet, aussi que longtemps que, ministres de l'Eglise, nous avons, dans notre attitude et nos entretiens, été d'accord avec nos doctrines, aussi longtemps, tout le monde, les plus sages et même les plus grands princes, se sont empressés de croire en elles et de nous obéir dans les choses de l'âme. Et depuis que nous nous sommes départis de notre existence correcte, nous avons perdu toute confiance et la sainte doctrine du Christ a été l'objet d'outrages par la faute de notre vie souillée de péchés. Ainsi, nous vous avons donné l'occasion du mal, et vous l'avez saisie pour en faire l'instrument du schisme. Quoique nous ayons des torts vous et nous, on doit cependant porter le remède à la racine du mal qui se trouve chez nous, les ministres et les pasteurs spirituels. Pour vous parler enfin en toute sincérité et ne pas dissimuler nos fautes plus que les vôtres, à moins d'une réforme préalable et complète de notre part, je n'espère pas voir jamais disparaître définitivement ce schisme général et la division en matière de religion. Tant que nous ne nous serons pas d'abord amendés, l'autorité pourra, pendant un certain temps, obtenir un apaisement, mais elle n'empêchera jamais définitivement une agitation de se produire.

Cause du schisme en matière de religion.

LE CHEVALIER. — Parbleu, je crois que vous avez déjà été châtiés et punis, (d'autant que vous présentiez de justes raisons de réforme,) soit par la confiscation d'une grande partie de vos biens, soit par les impôts annuels ou perpétuels ou autres, dont on a grevé vos bénéfices ; quelle réforme vous faut-il encore ?

LE DOCTEUR. — Certes, nous avons souffert, suffisamment pour que cela porte ses fruits ; mais il y a des maîtres qui avec peu de corrections enseignent leurs élèves beaucoup mieux que

can doe. And againe, some scollers wilbe reformed with lesse beatinge then other. So youe and we doe nove; youe in beatinge muche, but litle teachinge; and we againe, litle regardinge the stripes, doe learnes as litle. For notwithstandinge those punishementes that we haue hadde, the reproches and revilinges and openinge of oure faultes, se howe manie of vs haue reformed oure selues; yea, so muche as in oure outwarde dewties, wheare vnto we are bounde bothe by godes lawe and by oure [canons], lawes and decrees. Howe manye mo of vs haue resorted to oure benifices to be resident theare on? which not only by the sayed laves, but also, vppon greate penalties, we are bounde vnto by the lawes of this realme. Howe manie lesse nowe then before haue studied to heape benifice vppon benifice, when we be scant able to discharge one of theim? what better triall or examination is theire nowe in the admittinge of the preistes and other ministers of the churche? what more exacte scearche is made by oure Bishoppes for worthie men to be admitted to the cure of soules? for better execution of oure cannons in theire visitations nowe then they did before? Yea, what better hospitalitie, residens, or ministrations, either of the worde or of other dewties, doe oure prelates and Bishoppes now then dey did before? Doe they not lurke in theire mansions and maner places, far from theire Cathedrall churches, as they weare wonte? and skante once in a yeare will se theire principall churche, wheare they ought continuallye to be resident? Be they not as vnmete to preache the worde of god as ever they weare, for all these plages that god sendes to theim? But they are so blinde, they can not se whearfore they be thus punished, and iecture it to be for other causes; as in the covetousnes of ley men, in desiringe theire possessions; or by hatred conceived against theim for not obteyninge theire purpose at men of the churches hande; or for hatred of the bishoppe of Rome; or for that they can not abide the correction of the churche; or suche other causes which they imagine with theim selues, and thinke that the indignation agaynst theim shortly will ease of it selfe. But I praye god in dothe not rather increase, as I feare me it will, except we amend vs the rather. Howe can men be content to paie the xth parte of theire good, which they get with sore labor and sweate of theire browes, when they can not haue for it agayne neither ghostly comforte nor bodely? What ley men will be anie thinge scrupu-

ceux qui font un grand usage du fouet. Inversement pour amender certains écoliers il faut moins de coups que pour d'autres. C'est dans cette situation que nous nous trouvons les uns et les autres ; vous, frappant beaucoup mais faisant peu profiter vos écoliers; nous, nous préoccupant peu de la correction et encore moins de votre enseignement. Malgré les punitions qui nous été infligées, les blâmes, la révélation et la découverte de nos fautes, voyez combien peu d'entre nous se sont amendés, même en ce qui concerne nos devoirs extérieurs qui nous sont imposés par les lois divines, par nos canons, les lois et les décrets. Combien d'entre nous sont retournés à leurs bénéfices pour y résider ? Alors que nous sommes tenus de rester non seulement par les lois susdites, mais encore par les lois du royaume, sous de graves pénalités. Combien peu voit-on diminuer le nombre de ceux qui, comme jadis, s'appliquent à accumuler bénéfice sur bénéfice, quand rien ne nous empêche de nous démettre de l'un d'entre eux ? Existe-t-il une épreuve ou un examen plus sérieux, à présent pour être admis à la prêtrise ou à un autre ministère de l'église ? Les évêques se livrent-ils à un choix plus sévère pour trouver des hommes dignes de contribuer au salut des âmes ? Eux-mêmes, les évêques et les prélats, accomplissent-ils plus exactement qu'autrefois leurs devoirs d'hospitalité, de résidence ou d'administration, soit la parole, soit suivant leurs autres obligations ? Que font-ils de plus dans leur visite pour une meilleure exécution des canons ? Ne restent-ils pas confirmés dans leurs demeures et manoirs, comme auparavant, loin de leurs églises cathédrales ? Et c'est à peine si une fois l'an ils se rendront dans leur principal sanctuaire, où ils doivent continuellement résider. Ces plaies que Dieu leur envoie les ont-elles rendus enfin capables de prêcher la parole divine ? Mais ils sont si aveuglés qu'ils ne voient pas pourquoi ils sont châtiés, ils pensent qu'il y a d'autres raisons, telles que la cupidité des laïques qui envient leurs biens, ou bien la haine conçue contre eux par les hommes d'église dont ils n'auraient pas exécuté les desseins, ou bien la haine de Rome, ou bien l'impuissance où l'on serait d'obtenir l'amendement de l'église ou d'autres causes semblables qu'ils imaginent ; et ils pensent que l'indignation dont ils sont l'objet s'apaisera bientôt d'elle-même. Mais moi, je prie Dieu qu'elle ne s'accroisse pas, comme je le redoute, si nous ne nous réformons pas. Comment des hommes pourraient-ils accepter de payer la dîme de leurs biens, gagnés par un rude labeur, à la sueur de leur front, et sans pouvoir en échange, obtenir aucun réconfort moral ou physique ? Quel laïque se fera un scrupule de con-

lous to kepe those tithes in his owne handes, when he sees vs doe nothinge more then he for it ? What credence will anie man give to oure doctrine, whom they se so light in livinge ? What reverence will they give oure persons, in whose maners they se no gravitie ? Hetherto I haue spoken but of the abuse of oure livinges that was dew to vs by lawes; nowe let vs touche somwhat the lucre we devised to oure selues, besides all lawes; which, while we invented to much vndew to vs, we lost muche of that which was dew to vs. Whas theare anie sacrament so holie, or so frely instituted of god, but we devised awaie to get some lucre for the same? Yet Christe bad vs geve frely that we received frely. As of the most blessed sacrament of the bodie and bloude of Christe, haue we not made saile of the ministration therof, and sold masses, some in taile, and some in grosse, as [trentalles]? which thinge hathe brought this holie misterie in a wonderfull contempt, throughe oure abusinge of the same. Is thearie anie matrimonie knitte, [but] some fees comes to vs therfore ? no, not christeninge, but ther is somewhat devised to growe to vs thearby. Confession was also, by a meane, a greate instrument to bringe in proffitte to vs, when in penaunce we enioined men to give somewhat [ever] to oure churches, either for this thinge or for that. Also I thinche theare is no decre of orders geven, but some fees come therfore to oure chauncelors and theire clarckes. Then howe dirges and praiers weare sould ; it is not so desembled, but that he that gaue most money thearfore had most of it. Yet yf praiers had ensewed the almes, as voluntarie and vnprescribed, I thinke the same had not doune amisse ; but limited, as daye hier, I thinke they could not be so avaliable ; for that they proceaded, not of devotion, but for the lucre, and weare not estemed after the worthines of the doinge therof, so muche as by the numbere and quantitie of the same. But that I referre to be estemed of the devynes. I discommend nothinge but the sale of these holie thinges, which I can in no wise alowe ; no, not so muche as anie semblaunce therof, that might bringe the people in anie suspecte therof. And therfore the gatheringe, that is at godes borde at Easter, albeit it be

server cette devise par devers lui, quand il ne nous voit pas agir autrement que lui-même ? Quel crédit accordera-t-on à notre enseignement que l'on nous voit violer si facilement par notre façon de vivre ? Quel respect accordera-t-on à nos personnes qui ne sont empreintes d'aucune gravité ?

Jusqu'ici je n'ai parlé que des abus commis dans les règles de vie qui nous sont tracées par les lois ; abordons un peu à présent l'esprit de lucre dont nous nous inspirons malgré toutes les règles et qui nous a fait perdre beaucoup de ce qui nous était légitimement dû, parce que nous cherchions à nous procurer un gain illicite. Quel est le sacrement, si saint soit-il, ou si libéralement institué par Dieu, dont nous n'ayons tenté de faire une source de profit ? Le Christ nous a cependant ordonné de distribuer sans compter ce que nous avons reçu sans compter. N'avons-nous pas ainsi transformé en trafic l'administration du très saint sacrement du corps et du sang du Christ, et n'avons nous pas vendu des messes en gros et en détail, et même par trentaines à la fois ? C'est l'abus que nous en avons commis qui a fait tomber notre ministère sacré dans un mépris inconcevable. Un lien conjugal vient-il à se former sans que nous touchions des honoraires ? Non, et pas un baptême n'a lieu sans que nous trouvions le moyen d'y avoir notre aubaine. La confession était aussi un procédé très puissant pour nous attirer un profit, quand pour pénitence nous ordonnions aux gens de donner quelque chose à notre église, pour une œuvre quelconque. Je pense également qu'il n'est pas publié une décision dans les ordres, que quelques honoraires n'en parviennent à nos chanceliers et à leurs clercs. En a-t-on vendu des oraisons et des « de profundis » ! Et, naturellement, celui qui donnait le plus d'argent avait davantage de prières. Et encore, si l'on avait fait suivre, de ces dernières, les aumônes de plein gré et sans parcimonie, il n'y aurait pas eu grand mal, à mon avis, mais, tarifées comme elles le sont aujourd'hui, je ne pense pas qu'elles aient grande efficacité ; elles n'ont pas, en effet, leur source dans la dévotion mais dans le lucre ; elles sont estimées moins par l'intention qu'on y apporte que par le nombre et la quantité que l'on en dit. Je prétends qu'on devrait laissait cela aux sorciers.

Il n'est rien qui me répugne comme ce trafic des choses sacrées, que je ne saurais tolérer d'aucune façon ; non rien de ce qui pourrait même y ressembler de très loin et qui soit de nature à causer chez le peuple une suspicion même légère. C'est pourquoi je voudrais que la quête faite au moment du crucifiement à Pâques, bien que ne concernant que les quatre jours de la Pas-

for the fowre offeringe daies, for breade and wine, I would wishe the collection to be forborne at that time; althoughe the parsons, vicars or proctors should lose some profit therby. Better it is a small losse of money, then of one soule, that might be offended theare with; which would perhappes thinke he should not receaue the communion, except he had paied for it. We heare what the poore folke dothe saye, when they begge for money to bringe theim home from godes table. This, amonge other thinges of greate waite, weare complained of ere this for reformation, and yet nothinge amended; by reason insued greate inconveniences; and we passe over all these small mattiers with deafe eares, as thoughe they towched vs nothinge. And yf doe not reforme these thinges, that are so notorius to all men and manifest, contrarie to the lawes and cannons, as for residence, singularitie of benifices, the right and free administration of sacramentes; how can theare be anie hope that we will reforme these thinges that are secret betwene god and vs? As of oure conversation an maners, theare be most godly ordinaunces made by oure lawes, by aucthoritie of oure counsaylles generall, that all archedecons should viset yearly in person theire precinctes; the Bishoppe every iij yeare the whole Dioces, to se what is to be reformed either privatly or generally, that private faultes might be reformed forthwith, and the generall at the next Sinode. And therfore they haue theire procuracions; visite they doe not in person as they ought to doe, but by deputies; more for theire procuracion then for anie reformation. The money is is surely gathered, but the cause, wherfore it was gathered, nothinge kepte. The stipend is exacted, and the worke, wherfore it was dewe, undone. [Than is there an other good ordinaunce and a godly observed after] the like sorte, wheare everie Bishoppe should yearly kepe a Sinode in his dioces of all ecclesiasticall persons, and everie Archbishoppe a Synode for his hole province euery iij yeare; that yf anie thinge hapned in the dioces worthie reformation it might be [referred to] the prouinciall congregation: yf it weare either doubtfull to the Bishoppes, or could not be reformed, with oute greater aucthoritie, of the Bishoppe alone. Wheare be theise Synodes nowe kepte? yet they receiue euery yeare theire Synodalles of the poore preistes. Of suche good ordinaunces and godly, theare is nothinge kepte but that which is oure owne privat commoditie, which be the procuracions and

Vide canonem.

sion, pour le pain et le vin, soit terminée précisément à ce moment là, quoique les curés et les desservants dussent y perdre quelque profit. Une légère perte d'argent est préférable encore à la perte d'un seul homme que l'on peut avoir scandalisé et qui penserait peut-être que l'on ne lui accorderait pas la communion s'il ne payait pas dans ce but. Nous entendons ce que disent les pauvres gens quand on leur demande d'apporter de l'argent en quittant la Sainte-Table. Parmi les abus qui subsistent encore, il y a longtemps que ceci réclame une réforme, et pourtant il n'en est rien ; de là de graves inconvénients ; et nous glissons sur tous ces détails en faisant la sourde oreille, comme si cela ne nous concernait pas. Si nous ne remédions pas à tous ces errements qui sont si notoires et si manifestes, contraires aux lois et aux canons, notamment en ce qui touche la résidence, l'unité des bénéfices, une administration correcte et gratuite des sacrements, comment pouvons nous espérer arriver à réformer nos vices qui sont secrets entre Dieu et nous ?

Quant à notre conduite et à notre attitude, il y a des prescriptions divines tracées par nos lois, avec l'autorité de notre concile général, ordonnant que tous les archidiacres visitent annuellement en personne leur circonscription, l'évêque, tous les trois ans, le diocèse en entier, pour connaître ce qui est à reprendre dans l'ordre privé ou dans l'ordre général, de sorte que les fautes privées soient réprimées de suite, et les fautes d'ordre général au plus prochain synode. C'est dans ce but qu'ils ont des crédits, ils ne font pas leurs tournées en personne comme ils y sont obligés, mais par députés, et plutôt pour toucher leur frais que pour surveiller. L'argent est encaissé sûrement, mais la cause pour laquelle on le verse n'est pas respectée. On prend le salaire, mais la besogne, pour laquelle il est dû, n'est pas faite.

Vide Canonem.

Il existe une autre règle sacrée et utile, observée aussi peu fidèlement, d'après laquelle tout évêque devrait réunir tous les ans un synode général des ecclésiastiques de son diocèse, et chaque archevêque un synode pour sa province tous les trois ans, de sorte que, si quelqu'abus se présentait dans le diocèse qui soit à réformer, on puisse en référer à la congrégation provinciale, si elle occasionnait un doute pour les évêques ou si elle ne pouvait être amendée sans une autorité plus haute ou par les évêques seuls. Où donc se tiennent ces synodes à présent ? Et cependant, tous les ans, les évêques reçoivent des pauvres prêtres leurs synodales : de tant de bonnes règles pieuses nous n'en gardons que ce qui nous est profitable ; c'est-à-dire, les procu-

Synodalles. The other parte wherfore that charge was layde is omitted, the burden remainethe, and the dewtie is taken awaie. [Yet better it were that bothe the one and the other were taken awaye], then to haue the good parte taken and the worste to remaine. Yf they saye, theare nedethe nowe a dayes no suche visitations or Synodes, then theare neded never [none] of theim; for moe thinges to be reformed amonge vs neur weare then nowe be, nor reformation never more necessarie. But oure prelattes will saye, they dare make no lawes in suche Synodes for feare of Premunire. What nede anie moe lawes be made then they haue alredie? what should let theim to put those in execution that be alredie made? specially since they haue the ayde of the temporal lawes therto. Is theare not statutes made in Parliamentes for residence, and for restrayninge of pluralitie of benifices? which had never nede to haue bene made yf we would haue put oure lawes in execution. Are not we worthie to haue other men correcte vs and reforme vs, when we can not reforme oure selues? It is never mervaile that we be oute of credence, when oure life and conversation is contrarie to oure lawes and profession, and that the Religion of Christe sufferethe sclander [through our naughtie behauior? Lett vs be assured therefore, that the blood of them that suffereth sclaunder] or offence in the religion, throughe oure defaultes, shalbe once required at oure handes. Therfore, if we will haue taken awaye this scisme from Christes churche, let vs first reforme oure selues, and put oure lawes in execution; as in resortinge to oure benifices, and in contentinge oure selues with one benifice a pece, and with the livinge that is appointed to vs for oure ministration, with oute devisinge other extraordinarie and vnlawfull gaynes. For what is more agreable to reason then a man to spend his time wheare he hathe his livinge? and to doe his office for that he hathe [the benefite] of? And seinge everie benifice is a mans livinge, and yf it be not, it might be amended till it be accompted a livinge, and everie one requires one whole mans charge, what reason is it that one man should haue ij mens livinge and ij mens charge, wheare he is able to discharge but one? Then to haus mo, and to discharge the cure of never a one, it is to far agaynst reason. But some, percase, will saye, theare be some of vs worthie greater prefer-

Looke Doctor Collettes Sermon.

Propter officium datur beneficium.

rations et les synodales. On omet de remplir la contre-partie pour laquelle on créa ces charges ; le fardeau demeure, mais la tâche est négligée. Il serait préférable de supprimer les deux à la fois plutôt que de voir subsister ce qui me gêne et délaisser ce qui est profitable. Si l'on nous dit que de nos jours il n'est plus besoin de ces tournées pastorales et de ces synodes, alors on n'en a jamais eu besoin, car il n'y a jamais eu parmi nous plus qu'à présent d'abus à réformer ; jamais une épuration ne fut plus urgente. Mais nos prélats prétendront qu'ils hésitent à user d'autorité dans les Synodes par crainte de « Prœmunire ». Avons nous besoin de lois autres que celles qui sont déjà en vigueur ? Qui les empêche de mettre en pratique celles qui existent ? Surtout depuis que, dans ce but, ils ont à présent le concours des lois séculières. N'a t-on pas décrété au Parlement des statuts sur la résidence, et pour restreindre la pluralité des bénéfices, statuts qne l'on n'aurait jamais dû promulguer, si nous avions obéi à nos lois? N'avons nous pas mérité d'être réformés et corrigés par d'autres, puisque nous ne sommes pas capables de le faire de nous-mêmes ? Quoi d'étonnant à ce que nous ne jouissions plus d'aucune confiance, quand notre vie et notre conduite sont contraire à nos vœux et à notre règlement, et quand la Religion du Christ se trouve outragée à cause de nos mauvais errements ? Aussi soyons assurés que l'on nous demandera compte du sang de ceux qui sont scandalisés ou offensés dans leur religion, par suite de nos fautes.

Voyez le Sermon du Dr Collettes.

C'est pourquoi si nous voulons voir disparaître le schisme de l'Eglise du Christ, réformons nous d'abord et obéissons à nos règles, en appliquant celle relative aux bénéfices, en nous contentant d'un seul bénéfice par personne et en vivant avec les ressources que l'on nous attribue pour exercer notre ministère, sans rechercher des gains extraordinaires ou illicites. Qu'y a-t-il en effet de plus conforme à la raison que de voir un homme vivre où il trouve sa subsistance, tout en faisant la besogne pour laquelle il est payé? Puisqu'un bénéfice suffit à faire vivre un individu, et puisque, s'il n'y suffit pas, on peut faire en sorte de le compléter dans ce but, puisqu'enfin il représente le travail exclusif d'une seule personne, pourquoi donc celle-ci serait-elle investie des salaires de plusieurs quand elle n'est capable de faire face qu'au travail d'une seule? C'est sans doute pour posséder davantage et pour ne faire aucune besogne, ce qui excessif et illogique.

Propter officium datur beneficium.

On dira, peut-être, que quelques-uns d'entre nous sont plus

ment then other, and one benifice weare to litle for suche a one. Is theare not as manie degrees in the varietie of benifices as theare is in mens qualities? Yes, for sothe. Theare is yet in this Realme, (thankes be to god), benifices from iiij or v. thousand markes to xx[li] markes a yeare, of sundrie valewes, to indue everie mans with, after his qualitie and degre. And if a meane benifice happen to fall, let everie man be content theare with, till a better chaunce. And yf he be thought worthie of a better, let him leave the worste and take the better; for the meanest benifice is a sufficient livinge for some men, which should be destitute of livinge, yf that benifice vppon benifice should be heaped to gether in greate mens handes. Yea, I knowe men, that haue suche meane benifices, be more commonly resident and kepe better hospitalitie [on] the same then they that haue greate benifices. It is a common proverbe, it is mery in hall when beardes waages all. Nowe loke [throughe] a whole Dioces, ye shall not find ij persons resident that may dispend x[li] a pece, nor of all the benifices in a Dioces the fourthe person resident on the same. What temporall office is so far abused, as theise [that] be spirituall and of greater charge? I praie god send oure prelates eies to se those enormities; for it should seme that they are so blinded that they can not se theim. [And then I doubte not but, all delayes sett apart, they will reforme them] and yf they doe not, I praye god send oure magistrates temporall the mynde to reforme theise thinges with theire seculer powre, and to studie for the reformation of theim, rather then for theire possessions. Christian princes beare not the sworde for nothinge; nor it is so straunge a thinge to se Christian princes reforme the prelates that swarue from theire dewties. Thus far be it spoken touchinge the reformation of vs that be ministers of the churche. Nowe to speake of that which is to be reformed of youre parte, that is of the laytie, ye must vnderstand that all, that geves theim selues to the knowledge of anie facultie, are

dignes que d'autres de recevoir plus de distinctions et d'honneur et qu'un seul bénéfice serait trop mesquin pour eux. N'y a-t-il donc pas autant de degrés dans la valeur des bénéfices qu'il peut s'en trouver dans les talents des titulaires ? Oui, très certainement. Il se rencontre encore, Dieu merci, dans le royaume des bénéfices variant de quatre à cinq mille marcs par an, jusqu'à vingt marcs, de valeurs diverses, avec lesquels on peut gratifier chacun suivant son rang et sa capacité. Si un bénéfice moyen vient à baisser, que son titulaire s'en contente jusqu'à une meilleure chance ; si on le croit digne d'un plus important, qu'il abandonne le moindre pour un plus considérable, car le plus ordinaire des bénéfices est suffisant pour faire vivre des gens qui mourraient de faim, si ce bénéfice se trouvait accumulé avec tant d'autres, dans les mains des grands personnages. Oui, je connais des personnes qui possédent des bénéfices modestes, y résident d'habitude et s'y montrent hospitaliers beaucoup mieux que s'ils avaient de plus riches prébendes. C'est un proverbe très répandu : on est gai au château quand toutes les barbes sont dehors. Eh bien ! jetez un coup d'œil sur tout un diocèse à présent, vous ne trouverez pas deux ecclésiastiques résidents ayant le moyen de dépenser dix livres par tête (1), ni le quart des bénéficiaires demeurant dans leur bénéfice. Dans quel office séculier se glisse-t-il des abus de la natnre de ceux qui atteignent les offices spirituels, alors même qu'ils comportent de charges plus lourdes ?

Je supplie le Seigneur qu'il ouvre les yeux de nos prélats afin de leur faire voir ces énormités ; ils semblent bien qu'ils soient aveugles pour ne pas s'en apercevoir.

Même avec le temps, je doute bien qu'ils redressent tout cela, et s'ils ne le font pas, je prie Dieu qu'il suggère à nos magistrats temporels la volonté de le faire à l'aide de la puissance séculière et que leurs efforts se portent d'abord sur la réforme des personnes avant de s'occuper de leur domaines. Les princes chrétiens ne tiennent pas en vain le glaive et ce n'est pas une chose si étrange de les voir châtier les prélats qui ont failli à leurs devoirs.

Voici qui est longuement parlé de notre réforme, à nous, les ministres de l'Eglise. Si nous causions maintenant de ce qui est à reprendre chez vous, les laïques, vous devez comprendre que tous ceux qui s'adonnent à l'étude d'une science sont en général

---

(1) Hales fait ici allusion aux ecclésiastiques qui remplaçaient les titulaires dans leurs bénéfices, moyennant une rétribution dérisoire.

Cicero de officii li. primo.

commonly subiect to either of theise ij vices, as the greate clarke Tullie dothe reporte. The one is, to take those thinges that we knowe not for thinges knowne, or as thoughe we knewe theim; for avoydinge of which faulte, men ought to take goode space and greate diligence in consideration of theise thinges, ere they come to give iudgement of the same. The other vice is, to bestowe a greate studie and laboure aboute obscure and harde thinges nothinge necessarie. Let vs nowe consider and those faultes be not amonge vs at theise dayes. Ye be all studiouse to vnderstand the knoweledge of scriptures and well; further, theare can be no better desired, nor honester, nor more necessarie for anie christian man. But yet doe youe not se so manie yonge men, before either they haue taken anie longe time, or anie good diligence in the consideration or studie of scriptures, take vppon theim to iudge in highe matters, beinge in controuersie, givinge to quicke assent, either to theire owne invencion or to other mens, before they haue considered what might be saide to the contrarie? And this [faulte] is not only seene in men studiouse of the knowledge of scripture, but also in yonge studientes of all other sciences. Shall ye not finde a studient in the lawe of the Realme, after he hathe bene at the studie of the lawe not past iij yeares, more redie to assoyle youe a doubtfull case of the lawe then either he him selfe or anie other after he hathe studied the lawe xij or xiiij yeares? Yea, no doubte. So it is in a yonge gramarian, logician, Retrician, and so of all other sciences Therfore Pithagoras forbad his scholers to speake the firste five yeares that they came to him, which lesson I would to god we would be content to obserue, before thei gaue anie iudgement in mattier of holie scripture; and then I doubte not but, after vij yeares readinge, thei would, with collation of one place of scriptures with an other, find a greater difficultie therin then they doe nowe, and be more scrupulouse to give an answere in highe thinges then thei be nowe. And this harme comes of rayshe iudgement in that parte, that whan a man hathe once vttered his opinion in anie thinge, he will thinke it a greate shame for him to be brought from that he once hathe affirmed to be true. Therfore whatsoever he reades after, he consters it for the maintenaunce of his opinion; yea, and will force that side, not only with his wordes and perswations, but also with that powre and aucthoritie that he hathe; and will labour to bringe to the same opinion as manye

The faultes on the laye fee. [? laytye]

exposés à deux écueils, comme le grand savant Tullius en fait la remarque. Le premier est de croire savoir ce que l'on ne sait pas, ou bien de faire comme si on le savait; afin d'éviter ce danger, il faut passer beaucoup de temps et s'appliquer avec ardeur à approfondir nos études jusqu'à ce que nous nous soyons formé une saine opinion de leur objet. Le second défaut est d'accorder une longue attention et de travailler à des questions obscures et difficiles sans aucune utilité. Examinons à présent si ces deux défauts ne se rencontrent pas parmi nous de nos jours. Tous, vous cherchez à posséder la connaissance des Ecritures; d'ailleurs aucune n'est plus désirable, plus honnête, plus nécessaire pour un chrétien.

Cicero de officiis li. primo.

Et pourtant, ne voyez-vous pas beaucoup de jeunes gens, avant d'y avoir donné un temps suffisant ou une attention assez prolongée, prendre sur eux de trancher des questions essentielles, se livrer à la controverse, se laisser aller à admettre de suite, soit leurs propres imaginations, soit celles des autres, sans avoir considéré si l'on ne pourrait pas leur présenter des objections.

Cette faute ne se rencontre pas seulement chez eux qui scrutent les Ecritures, mais aussi chez les jeunes étudiants dans les autres sciences. Ne trouvez-vous pas, dans le Royaume plus d'un étudiant ès-lois, qui après avoir passé moins de trois ans à l'étude du droit, ne soit bien plus prêt à vous résoudre un cas douteux que s'il avait passé dix ou douze ans à approfondir les textes? Oui, sans aucun doute. Il en est ainsi du jeune grammairien, logicien, réthoricien, ainsi que dans toutes les autres sciences. C'est pourquoi Pythagore défendait à ses disciples de parler pendant les cinq premières années où ils assistaient à son enseignement; nous devrions bien observer la même attitude envers Dieu, et nous imposer cette réserve avant de porter le moindre jugement en matière d'Ecritures saintes. Alors, je suis sûr qu'après sept ans de lectures, nos étudiants, dans le rapprochement d'un verset des Ecritures avec un autre, trouveraient plus de difficultés qu'ils n'en découvrent à présent, et apporteraient plus de circonspection à donner une solution à ces graves difficultés.

Ce malheur vient de la témérité du jugement. En sorte, qu'un individu qui aura émis une opinion sur un sujet se croira accablé de honte s'il revient sur ce qu'il avait tout d'abord proclamé comme une vérité. Aussi, tout ce qu'il lira dans la suite, il le tournera de façon à étayer son avis; bien plus il soutiendra sa doctrine, non seulement de sa parole et de son éloquence, mais encore du pouvoir et de l'autorité qu'il possèdera; il cherchera à amener à son opinion le plus de monde possible, et plus son

as he can; as thoughe his opinion should be the more true, the mo fautors that he can get of the same by suche meanes. If we seke but for the truthe, thas is not to be iudged [to be] alwayes on that side that gettes the over hand by powre and aucthoritie, or suffrages extorted; it is not like [in] the desceptation and inquisition of the truthe, as it is in a fight or wrestlinge; for he that hathe the over hand in those thinges hathe the victorie; and in the other, he that is sometimes put to silence, or otherwise wanquished in the sight of the world, hathe the victorie and conquest of the truthe on his side. Since we contend but for the knowledge of the thruthe, what shoulde we devide oure selues into faction and partes? but let the mattier be quietly discussed, tried, and examined, by men so whom the iudgement of suche thinges appertaynethe; and provide, in the meane time, that neither partie doe vse anie violence against the other, to bringe theim by force to this or that side, vntill the whole or most parte of theim, to whom the discussions of suche thinges apperteine vnto, frely consent and determine the mattier. That is only the the waye to [decide] suche controversies. And sence this contentacion must [ones] haue an ende, it weare better to take an ende betimes, then to late, [when,] percase, more harme shall haue ensued of this daungerous scisme, as hathe alredie donne in other partes, even before oure eies. And even like thinges hathe before this time bene sene, of suche sorte as it is to lamentable to be remembred; what losse of Christian men, devision of the Christian faithe, what continuall warres hathe the faction of Arians bene occasion of? Did it not devide and sever at lengthe all Asia and Africa from the Christian faithe? Is not the Religion, or rather wicked superstition of the Turke, grafted on this Arians secte? Did it not take his foundation thearof? As theare is no division more daungerous then that wich growethe of mattiers of Religion, so it weare most expedient and necessarie to be quickly remedied, which can not be donne by anie other waye but by a Synode, generall convocation or counsaile; that hathe bene alwaies [from] the time of the appostles, who first toke the remedie, even to these dayes, the only waye to quiet and appease all controversies in Religion. And no doubte the holie ghoste, as his promisse is, wilbe present in everie suche assembly, that is gathered together by no force or labour of anie affection. But nowe we will saye, thoughe we would for oure partes set a side [all affec-

As Constantine the Greate did in Arius tyme.

Howe this scisme might be remedied.

opinion sera éloignée de la vérité et plus il tâchera par tous les moyens de lui recruter des partisans. Si nous n'avons souci que de la vérité, on ne doit pas croire qu'elle est toujours du côté du pouvoir et de l'autorité, ou de qui a forcé les suffrages : il n'y a aucune analogie entre la recherche et la découverte de la vérité et une lutte ou un combat. Dans ces derniers celui qui est le plus fort remporte la victoire ; tandis que de l'autre côté, souvent, celui qui se trouve réduit au silence ou qui paraît terrassé aux yeux du monde, est victorieux et possède le Vrai. Puisque nous n'avons d'autre ambition que de connaître la vérité, pourquoi nous lancerions nous dans les partis et les factions ? Laissons plutôt agiter la question, laissons la retourner et examiner par des hommes à qui il appartient de trancher des difficultés semblables, pourvu pendant ce temps qu'aucun parti n'use de violence envers l'autre, pour l'obliger à se ranger à tel ou tel avis, jusqu'à ce que tous ou la plupart d'entre eux se mettent librement d'accord sur le sujet en discussion. C'est le seul moyen d'en finir avec ces controverses. Et puisque ces luttes doivent se terminer, il vaudrait mieux que cela arrive tout de suite plutôt que trop tard. Ce schisme néfaste ne peut en effet qu'être nuisible, comme tous les autres schismes : nous devrions en avoir le souvenir toujours présent à la mémoire. Des événements analogues se sont déroulés bien avant nos jours ; il est lamentable de s'en rappeler le triste cours. La faction des Ariens n'a-t-elle pas causé la mort de nombreux chrétiens ? La diversité dans la foi chrétienne, des guerres continuelles ? N'a-t-elle pas en fin de compte détaché et séparé l'Asie et l'Afrique de la communion chrétienne ? La Religion ou plutôt la superstition pernicieuse des Turcs (1) n'est-elle pas greffée sur la secte arienne ? N'en a-t-elle pas tiré ses fondements ? Comme il n'y a pas de division plus dangereuse qu'en matière de religion, il serait expédient et nécessaire d'y remédier rapidement ; on ne peut le faire qu'au moyen d'un synode, une réunion plénière ou un concile. Depuis le temps des apôtres, qui l'appliquèrent les premiers, ce fut toujours le seul moyen de terminer et d'apaiser les controverses religieuses. Sans aucun doute, le Saint-Esprit, ainsi qu'il l'a promis, assistera à ces assemblées.

Comment Constantin le Grand agit au temps d'Arius.

Mais, dans le cas présent, si nous voulions dans notre parti mettre de côté toutes les passions et rester

Comment on pourrait remédier au schisme.

(1) Des Mahomètans.

tion] and be indifferent, and vse no coertion to get numbers and voyces that sould fauor oure partes, who can promisse that the Bishoppe of Rome and other prelates would doe the same? Suerly if ye sayde so, ye saye a greate mattier, for they be men and as muche subiecte to affections as ye be. But I shalbe bolde, after my maner, to tell my mynde hearin, as well as in other thinges. I take all theise mattiers, that be nowe a dayes in controversie, to be one or other of theise iij sortes. That is, either towchinge [religion onely, or els] the profites and emolumentes of the prelates and ministers of the churche only, or towchinge partly the one or partly the other. As towchinge those articles that concerne Religion only, I would wishe they had only the descretion therof, which ought and haue vsed alwayes to haue the iudgement of the same. And as towchinge the articles that concerne the profite only of ecclesiasticall persons, I would haue those left to the discussion of the seculer powres; bycause it concerns seculer thinges only, wheare no man nedes mistruste but that the magistrates will provide an honorable livinge for that kinde of men, that servethe so honorable [a room] as the ministration of godes holie worde and his sacramentes. As to the third sorte of thinges, as they be mixte of seculer and spirituall thinges, so I would wishe men of bothe degrees to consulte together for the decision of theim. And to be playne, I would whise in thinges towchinge the Bishoppes of Romes faculties, he weare set aparte, and some other indifferent person chosen, by Christian princes, to derecte or to be present in the counsaile, while his mattier is in handlinge; for no man is mete to be a iudge in his owne cause. Heare I haue breifly towched the somes of thinges, after my simple fantasie, referringe the alowinge or reiectinge of all or some of them to youre better iudgement.

KNIGHT. I am sorie it is so late that we must nedes departe nowe.

MERCHAUNTE, CAPPER, HUSBANDMAN. And so be we, in goode faithe; but we trust ere we departe the towne, to haue some communication with youe againe.

DOCTOR I will gladly if I tarrie in the towne.

KNIGHT. And thus we departed for that time; but on the morowe, when I knewe maister Doctor was gone oute of the

impassibles, sans user de la moindre influence pour obtenir des voix et mettre de notre côté la majorité des suffrages, quelle garantie aurons nous d'une réserve semblable de la part de l'évêque de Rome et des autres prélats ? Sûrement, si vous vous en portez caution, vous assumez une grosse responsabilité, car ce sont des hommes sujets aux passions comme vous-mêmes.

Je vais, suivant mon habitude, vous donner mon avis à ce sujet, comme sur les autres. Je pense que les questions qui sont en discussion de nos jours sont de trois sortes. Il y a d'abord celles qui touchent la religion uniquement ; ou bien celles qui sont relatives aux émoluments et profits des prélats et des ministres, ou bien encore celles qui concernent à la fois la religion et les bénéfices. En ce qui touche uniquement la religion, je voudrais que seuls puissent en avoir la discussion, ceux à qui elle doit être et a toujours été confiée. Pour ce qui est relatif seulement aux profits des ecclésiastiques, je voudrais que ces questions fussent laissées à l'appréciation des pouvoirs séculiers, puisqu'elles n'ont trait qu'à des questions temporelles, où personne ne trouvera à redire que les magistrats accordent des ressources honorables à ceux qui remplissent le rôle si honorable de dispensateur des sacrements et de la parole divine. Quant à la troisième catégorie de questions, c'est-à-dire qui touchent à la fois au spirituel et au temporel, il faudrait que son appréciation fut confiée à des hommes des deux ordres, ayant pouvoir de se consulter ensemble. Et pour être complet je désirerais sur les matières qui ont trait aux pouvoirs des évêques de Rome, que celui-ci soit mis de côté et qu'une tierce personne impartiale soit choisie par les princes chrétiens pour présider et diriger le concile pendant que la question sera agitée, car personne ne peut se permettre d'être juge en sa propre cause.

Voici que je vous ai brièvement, selon mes faibles moyens, exposé mes idées sur toutes ces choses, en vous rappelant que je m'en remets à votre jugement plus éclairé pour les admettre ou les rejeter en tout ou partie.

LE CHEVALIER. — Je suis fâché que l'heure tardive nous oblige à nous séparer.

LE MARCHAND, LE CHAPELIER, LE FERMIER. — En vérité nous le sommes également, mais nous espérons qu'avant de quitter la ville nous pourrons encore nous entretenir avec vous.

LE DOCTEUR. — Ce sera avec plaisir si je séjourne encore ici quelque temps.

LE CHEVALIER. — Et ainsi nous nous séparâmes ; mais le lendemain, quand j'eus appris que le Docteur avait quitté la ville,

towne, I thought not mete this occasion should be lost, but remembred at the least in my owne private boke, to the intent as opportunitie should serue, I might bringe forthe some of theise reasons in place, wheare they might either take place or be answered otherwise then I could, and therfore I haue noted the sayde communication breifly of this sorte, as youe see.

THE ENDE OF THIS WORKE.

---

je pensai que je ne devais pas perdre le fruit de notre rencontre et je consignai ceci sur mon livre privé, dans le dessein, à l'occasion, d'en publier, en temps et lieu, les arguments quand ils pourraient servir ou être discutés mieux que je ne pourrais le faire. Aussi ai-je noté brièvement, de la sorte, notre entretien, comme l'on peut s'en rendre compte.

FIN DE L'OUVRAGE

Vu :

Le Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Dijon,

E. BAILLY.

Vu :

VIGNES.

Vu et permis d'imprimer :

Dijon, le 25 avril 1907.

Le Recteur,

BOIRAC.

APPENDICE

Nous donnons ici la dédicace de *A Briefe conceipt of English Pollicy*, par W. S. et la principale modification qu'il fit subir à l'ouvrage de Hales, pour le mettre d'accord avec les événements qui s'étaient accomplis depuis que le *Discourse of the Common Weal* avait été écrit.

To the most vertuous and learned Lady, my most deare and Soueraigne Princesse Elizabeth, by the Grace of God, Queene of England, Fraunce, and Ireland; Defendresse of the Fayth, etc.

Whereas there was neuer anye thinge hearde of in any age past hetherunto, so perfectly wrought and framed, eyther by Arte or Nature, but that it hath at some time, for some forged and surmysed matter, sustayned the reprehension of some enuious persons or other: I doe not much meruayle, most mighty Princesse, that in this your so noble & famous a gouernment, (the Glory whereof is now longe sithence scattered and spread ouer the whole face of the Earth), there are, notwithstanding, certayne euill-disposed people, so blinded with malice, and subdued to their owne parciall Conceiptes; that as yet they can neyther spare indifferente iudgements to conceyue, or reuerent tongues to reporte a known truth, touching the perfection of the same. But for these men, as they are (no doubt) sufficiently refuted by the testimonies of their owne consciences: so are they most certainely condempned by the common consent of all such as are wyse or indifferent. And although this be of itselfe so cleare and manyfest that it cannot bee denied, yet could not I forbeare (most renowmed soueraigne) being as it were inforced by your Maiesties late & singular clemency in pardoninge certayne my vndutifull misdemeanour, but seeke to acknowledge your gracious goodnesse and bounty towardes me by exhibiting vnto you this small and simple present: wherein as I haue indeuoured in fewe wordes to aunswere certayne quarells and obiections dayly and ordinarily occurrent in the talke of sundry men, so doe I most humbly craue your Graces fauourable acceptation thereof: protestinge oleo with all humility, that my meaninge is not in the discourse of these matters heere disputed, to define ought which may in any wise sounde preiudiciall to any publicke authority, but only to alleadge such probability as I coulde, to stop the mouthes of certayne euill-affected persons, which of their curiosity require farther satisfaction in these matters, then can well stand with good modesty. Wherefore as vpon this zeale & good mea-

DÉDICACE, par W. S.

A ma très chère, très vertueuse Souveraine, la Princesse Elizabeth, par la grâce de Dieu, Reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc.

Depuis les siècles passés, jusqu'à ce jour, on n'a jamais entendu dire qu'une chose considérée comme un chef-d'œuvre de l'Art ou de la Nature, n'ait pas, à un moment donné, sur des griefs extravagants et de pure invention, encouru les critiques de quelques personnages mal contents ou maussades; aussi ne suis-je pas surpris, très puissante Princesse, de ce que, sous votre autorité si noble et si illustre (dont la gloire s'est répandue et propagée sur la surface entière du globle), il se trouve, malgré tout, certaines gens animés d'un mauvais esprit, aveuglés par leur malice, engoués de leurs idées préconçues : mais ils n'arriveront jamais à empêcher, en ce qui touche une réputation bien établie, les esprits impartiaux de juger et les langues respectueuses de se faire l'écho de la Renommée.

Ces individus ont déjà contre eux, sans aucun doute, les reproches de leur conscience, et encore plus certainement l'opinion des personnes sages ou même quelconques.

Quoique tout cela soit clair et évident au point de ne pouvoir être nié, cependant, je ne puis m'abstenir, très illustre Souveraine — y étant du reste poussé par la clémence particulière que Votre Majesté me manifesta récemment en me pardonnant une faute grave — de chercher à reconnaitre votre bonté et votre gracieuse bienveillance en vous faisant le simple hommage de ce modeste écrit.

J'ai tâché, en peu de mots, d'y exposer certaines discussions et objections qui se présentent ordinairement dans la conversation quotidienne des gens qui possèdent quelque bien. C'est pourquoi je supplie très humblement Votre Grâce de l'accepter d'un geste favorable : protestant, en toute l'humilité, que mon dessein, dans le cours des questions qui s'y trouvent agitées, n'est pas de mettre au jour quelque principe nuisible, d'une façon quelconque, à l'autorité publique, mais bien plutôt de m'efforcer autant qu'il sera en mon pouvoir, de faire taire quelques mauvais esprits, qui recherchent en ces matières plus qu'une satisfaction à leur curiosité. Je puis donc avoir toute confiance.

Aussi, fort de mon zèle et de la pureté de mes intentions envers

ning towards your estate, I was earnestly moued to vndertake this enterprise, and in the handlinge thereof rather content to shewe myselfe vnskilfull to others, then vnthankfull to you : so presuminge of your auncient accustomed clemency, I was so bould to commit the same to your gracious protection, fully perswading and assuring myself, that it would generally obtayne the better credit & entertainment among others, if your Maiesties name were prefixed, a[n]d it were a most rich Iewell and rare Ornament to beautifie and commend the same. God preserue your Maiesty with infinit increase of all his blessings bestowed vpon you, and graunt that your dayes of life here vpon the earth may be extended (if it be his good will) euen far beyonde the ordinary course of Nature : thas as you haue already sufficiently rayghned for your owne honour and glory to last withall posterities : so you may continew and remaine with vs many more yeares, euen to the full contentation (if it may so be) of vs your louing subiects, and to the perfect establishing of this florishing peace & tranquillity in your common weale for euer.

Yovr Maiesties most faythfull and louing Subiect.

W. S.

votre Royaume, je fus vivement poussé à entreprendre ce travail et en vous l'offrant il m'est plus doux de déplaire à autrui que de paraître ingrat à vos yeux.

Me rappelant votre indulgence accoutumée, je n'ai pas hésité à confier le sort de mon ouvrage à votre gracieuse protection ; n'éprouvant nulle peine à me convaincre qu'il obtiendra un plus grand crédit et plus de retentissement si le nom de Votre Majesté y est inscrit à la première page, comme un joyau et un précieux ornement destiné à l'embellir et à lui attirer la renommée.

Que Dieu préserve Votre Majesté ! Qu'il répande sur vous les trésors infinis de toutes ses bénédictions ; qu'il daigne prolonger la durée de vos jours (si telle est sa volonté) au-delà des limites fixées par la Nature ! Votre long règne vous a permis de conquérir l'Honneur pour vous et la Gloire en même temps pour les générations qui viennent de disparaître.

Puissiez-vous rester au milieu de nous de nombreuses années encore, pour le bonheur de vos fidèles sujets et pour parachever à jamais l'établissement de la concorde et d'une paix florissante dans vos Etats.

De Votre Majesté, le sujet le plus fidèle et le plus soumis.

W. S.

Voir deuxième partie, p. 160-161

. . . .

Knight. If this were the chiefest cause of the dearth, as of very good probability (by you, maister Doctor) heeretofore alleaged, it should feeme to be; how commeth it to passe (where as you say, if the cause be remoued, the effect is also taken away) that the pryces of all thinges fall not backe to theyr olde rate, whereas now long sithence our english coyne (to the great honour of our noble Princesse which now raighneth) hath bene again throughly restored to his former purity and perfection ?

Doctor. In deede, sir, I must needes confesse vnto you (although is may seeme at the first sighte to discredite my former sayngës in some parte) that, notwithstanding that our Coyne at this present day, yea, and many yeares past, hath recouered his aunciente goodnesse, yet the dearth of all thynges, which I before affirmed to haue procedsd of the decay therof, to remayne and continue still amongst vs. Wherefore as your doubte, herein moued very aptly and tho the purpose, is well worthy the consideration, so doe I accompte it of such difficulty, that perhaps it would not be thought to stande wyth modesty to vndertake without farther study presently to dissolue the same.

Knight. Syr, I pray you for this time omit the pleadinge of modesty. I vnderstand wel ynough by your former talke, that you are not vnprouided of sufficient store (without farther deliberation) to satisfie vs withall, in greater matters (if neede were) then these.

Doctor. Well, I am content (because you wyll haue it so) to yeelde to your importunity. I will vtter franckely vnto you myne Opinion herein, but vnder protestation, that if you like it not, yee reiect it, imparting likevise with mee your owne Phantasies and Iudgementes in the same. I fynde therefore two speciall causes, in myne Opinion, by meanes of the which, notwithstanding that restitution made in our coin, the aforesayd dearth of things (in respect of the former age) remayneth yet among vs. The first is, that whereas immediately after the basenesse of our Coyne in the time of kyng Henry the eight, the prices of all things generally among al sorts of people rose; it must needes happen here withal (as yee know) that our gentlemen, which liued onely vpon the reuenues of their lands, were as neare or nearer touched (as is before proued) with the smarte hereof then any other, of what order or estate so euer. Thys therefore being taken as most true, the Gentlemen, desirous to mayntaine theyr former credite in bearing out the Porte of theyr Predecessors, were driuen of necessity as often as whensoeuer any Leases deuised for terme of yeares by themselues or their Auncestors were throughly expyred, & fel into they handes, not to let them out agayne for the most part, but as the rents of them were farre racked beyond the old; Yea, this rackynge and hoyssing vp of Rentes hath continued euer since that tyme, vntill this present day. Hereupon the husbandman was necessarily inforced,

A briefe conceipt of English Pollicy, SHAKSPERE'S SOCIETY
Ed. F.-J. Furnivall, p. 81-83.

. . . .

LE CHEVALIER. — Si telle fut la cause principale de la cherté, comme cela semble l'avoir été jusqu'ici (d'après vous monsieur le Docteur), comment se fait-il (puisqu'une fois que la cause a disparu, l'effet doit disparaître également) que les prix de toutes les denrées ne retombent pas à leurs anciens cours? Car, depuis longtemps, notre monnaie anglaise a été rétablie dans sa perfection et sa pureté primitive, pour la plus grande gloire de la noble princesse qui nous gouverne en ce moment.

LE DOCTEUR. — En vérité, Monsieur, quoique cela doive à première vue infirmer, dans une certaine mesure, mes précédentes allégations, je dois reconnaître cependant, que, malgré la rectitude que notre numéraire a recouvrée depuis de longues années, la cherté générale, que j'avais imputée justement à l'altération de notre monnaie, persiste néanmoins et continue à sévir sur nous. Aussi votre objection, qui vient ici très à propos, est-elle digne de considération. Je la crois très difficile à résoudre, au point que ce serait peut-être très présomptueux de ma part et contraire à la modestie que d'entreprendre de répondre à cette question sans l'avoir étudiée davantage.

LE CHEVALIER. — Je vous en prie, Monsieur, pour cette fois, laissez de côté la modestie. Notre entretien m'a démontré que vous possédez une science suffisante pour nous satisfaire, sans étude plus approfondie, sur des sujets d'une autre envergure.

LE DOCTEUR. Eh bien ! puisque vous le désirez, je ne demande pas mieux que de céder à votre insistance. Je vais vous découvrir franchement mon opinion sur ce sujet, mais sous la réserve que, si elle ne vous agrée pas, vous la rejetiez, pour me livrer à votre tour votre fantaisie et votre jugement. Dans mon esprit, je découvre deux raisons spéciales qui font que, malgré le rétablissement de notre monnaie, les prix se maintiennent plus élevés, relativement au temps passé.

Voici la première : immédiatement après l'altération de notre numéraire, sous le règne d'Henry VIII, tous les prix s'élevèrent au détriment de toutes les classes sociales. Il arriva ce qui devait se produire, c'est-à-dire, comme vous le savez, que les gentlemen qui vivaient uniquement des revenus de leurs terres, furent plus éprouvés que qui que ce soit par cette mesure ; je vous l'ai démontré précédemment. Ceci n'est plus discuté. Les gentlemen désirèrent alors garder leur ancienne splendeur, en continuant de mener le train de leurs aïeux ; en conséquence, chaque fois que des baux arrivèrent à l'expiration des années de jouissance consenties par eux ou leurs ancêtres, et chaque fois que des terres rentrèrent en leur possession, ils furent amenés à les conserver, à moins qu'ils n'en aient trouvé une rente de beaucoup supérieure à la précédente. Eh bien ! cette hausse exagérée de la rente s'est maintenue depuis lors jusqu'à nos jours. De là, pour le fermier,

whereas his rent was now greater then before (and so continueth vnto this day), to sel his Victayles dearer, & to continue the dearth of them, and likewise other artificers withall, to maintaine the like proportion in theyr wares; wherefore as this dearth at the fyrst time (as I said before) sprange of the alteration of the coyne, as of his firste and chiefest efficient cause, so doe I attribute the continuance of it hitherunto and so forwarde, partely to the racked and stretched rentes, which haue lasted, yea, and increased euer since that time hetherunto, & sa are like to continue I know not how long. Now if we would in these our dayes haue the olde pennyworthes generally restored among vs agayne, The restoring of our good Coine, which allredy is past, (& before the improued rentes would only of it selfe haue been sufficient to haue brought this matter to passe), will not serue in these our dayes, except withall the racked rentes bee pulled downe, which possibly can not be without the common consent of our landed men throughout the whole realme. Another reason I conceiue in this matter to be the great store & plenty of treasure, which is walking in these parts of the world far more in these our dayes then euer our forefathers haue sene in times past. Who doth not vnderstand of the infinite fummes of gold & siluer, which are gathered from the Indies & other countries, and so yearely transported into these costes? As this is otherwise most certaine, so doth it euidently appeare by the common report of all auncient men liuing in these daies. It is their constant report, that in times past, & within the memory of man, he hath beene accounted a rich & welthy man, & well able to keepe house among his neighbors, which, all things discharged, was clearely worth xxx. or xl. li.; but in these our daies the man of that estimation is so farre in the common opinion from a good house-keeper, or man of wealth, that he is reputed the next neighbor to a begger. Wherefore these ii. reasons seemed vnto me to contain in them sufficient probability for causes of the continuaunce of this generall dearth.

Knight. Yea, but (fir) if the increas of treasure be partly the occasion of this continued dearth, then by likelyhoode in other our neighbors nations, vnto whom yearly is conuaighed great store of gold and siluer, the pryces of victayles, and other wares in like sorte, raysed according to the increase of their treasure.

Doctor. It is euen so; and therefore to vtter freely mine opinion, as I accoumpt it a matter very hard for the difficulties aboue rehersed to reuoke or call backe agayne all our English wares vnto their old prices, so doe I not take it to be eyther profitable or conuenient for the Realme, excepte wee would wishe that our commodities should bee vttered good cheape to straungers, and theirs, on the other side, deare vnto vs, which could not be without great impouerishing of the Common weale in a very shorte time.

. . . .

puisque le fermage était augmenté et que cet état de choses continue encore, l'obligation de vendre ses denrées plus cher et de persister dans cette pratique. Pour la même raison, tous les travailleurs sont obligés d'enchérir leurs produits dans la même proportion. Ainsi, la cherté, comme je vous l'ai expliqué, provient tout d'abord de l'altération du numéraire, celle-ci en est la cause première et efficiente ; mais j'en attribue en partie la durée si prolongée à l'élévation exagérée des rentes qui a persisté et même s'est encore accrue depuis le début de ce phénomène jusqu'à nos jours, pour se maintenir encore vraisemblablement pendant une période que je ne peux déterminer. Dès lors, si nous voulons voir tous les prix revenir à leur ancien niveau, la restauration de la monnaie qui s'est produite bien avant que l'exagération des rentes ait eu le temps d'agir et de produire complètement son effet, sera sans aucune conséquence à présent, tant que les rentes ne seront pas diminuées ; cela ne pourra pas se faire sans le consentement général des propriétaires fonciers de tout le royaume.

J'aperçois une autre raison à l'élévation des prix, c'est la grande quantité et l'abondance des métaux précieux qui circulent, de nos jours, à travers notre continent. Nos pères n'en avaient jamais vu autrefois de masses aussi considérables. Qui donc ne comprend pas qu'il faut accuser les sommes inappréciables d'or et d'argent qui proviennent des Indes et des autres contrées, et qui sont transportées tous les ans sur nos rivages ? C'est évident par soi-même, autant que par le témoignage général des vieilles gens qui vivent de nos jours. Ils ne se lassent pas de raconter qu'au temps jadis, aussi loin que peut se reporter la mémoire d'un homme, celui-là était considéré comme un personnage cossu et riche, et ayant les moyens d'avoir un grand train dans le pays, qui possédait un revenu net de trente à quarante livres ; mais, de nos jours, un homme qui ne possède que cela, est loin de passer dans l'opinion publique pour mener une existence bien large ; on le prendrait volontiers pour un mendiant.

Il me semble que ces deux faits contiennent en soi des raisons suffisantes pour expliquer la persistance de la cherté générale.

Le Chevalier. — Certes, Monsieur, l'afflux des métaux précieux est en partie la cause de la cherté qui se continue ; en ce cas, il doit en être de même chez les nations qui nous avoisinent, où une grande quantité d'or et d'argent est débarquée tous les ans, et le prix des vivres et des marchandises similaires a du monter en proportion de l'accroissement du trésor de ces peuples.

Le Docteur. — Il en est ainsi. Aussi, s'il faut vous dire nettement ma pensée, je crois que tenter de ramener tous les prix des marchandises anglaises à leur ancien niveau, serait, d'une part, une entreprise hérissée de difficultés, et, d'un autre côté, je suis persuadé que cela ne serait ni opportun ni profitable au Royaume ; à moins que nous n'acceptions de vendre nos marchandises à bas prix aux étrangers, qui nous céderaient les leurs à un cours élevé. Cela n'aurait d'autre résultat que d'appauvrir la Nation en très peu de temps.

. . . .

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

A Discourse of the Common Weal of this Realm of England

AVALLON — Imprimerie PAUL GRAND, rue de Lyon, 14

[illegible]
[illegible] 529 · 89 [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

